



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 2 décembre 2015**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire du conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'environnement - 1153108002

Accorder un contrat à Thermo Fisher Scientific (Mississauga) inc. pour la fourniture et l'installation de 2 spectromètres de masse à plasma induit (ICP-MS) - Dépense de 402 130,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15 14578 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'environnement - 1154530001

Autoriser une dépense additionnelle de 101 593,70 \$ afin d'exercer l'option de prolongation de 12 mois pour les travaux d'interception et de récupération des hydrocarbures à l'ouest du pont Victoria, dans le cadre du contrat accordé à Golder Construction inc. (CE12 2075), majorant le montant total du contrat de 304 781,10 à 406 374,80 \$

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications - 1156756004

Accorder un contrat à Cogeco Métromédia pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie- Somme maximale de 223 200,97 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur exclusif)

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires - 1157104001

Accorder un contrat à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417) pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fournitures de papeterie pour les avis de la cour municipale pour l'exercice 2016, avec 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Montant approximatif de 197 665 \$, taxes incluses - Appel d'offre 15-14202 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Cour municipale

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 11 novembre 2015, 8 h 30, à l'article 20.007

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de police de Montréal, Direction des opérations - Activités de soutien - 1157013001

Conclure avec Davtech Services analytiques, une entente cadre d'une durée de 60 mois, avec l'option d'une prolongation de 12 mois pour un maximum de 2 prolongations, pour la fourniture et l'entretien de 71 cinémomètres destinés au Service de police de la Ville de Montréal - Somme maximale de 213 944,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14085 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de police de Montréal, Direction des opérations - Activités de soutien - 1150206008

Exercer l'option de renouvellement du service d'entretien du Système automatisé d'identification dactyloscopique utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal, laquelle est prévue au contrat conclu en septembre 2006 avec l'entreprise 3M Cogent inc., et ce, pour une période de 5 ans, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020 - Somme maximale de 854 717,38 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1156257001

Conclure avec Les entreprises Michaudville inc. une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour la fourniture d'une équipe de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc primaire et des réservoirs - Appel d'offres public 10184 (6 soumissionnaires) (montant estimé : 5 895 855,00 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1156281003

Accorder un contrat à SA Tuyauterie Industrielle inc. pour la fourniture, l'installation et la mise en service de six (6) nouvelles douches d'urgence pour les usines d'eau potable de Pierrefonds et de Lachine - Dépense totale de 318 940,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10150 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques - 1155032001

Accorder un contrat à Acceo Solutions inc. pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik, pour la période du 1er janvier au 30 juin 2016 - Somme maximale de 131 716,41\$, taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur exclusif)

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1150184002

Accorder un contrat à Nouvelle Technologie (TEKNO) inc., pour la fourniture d'un système de relève automatisée pour compteurs d'eau, pour une période de 10 ans - Somme maximale de 2 975 581,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-13408 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.011 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1150554001

Accorder un contrat à Information Builders (Canada) inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien et de support pour les licences logicielles WebFocus, pour la période du 30 décembre 2015 au 29 décembre 2018, ainsi que pour des services de formation et de mentorat pour une période de 12 mois - Somme maximale de 168 492,94 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.012 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1156135011

Conclure avec Groupe Trium inc. une entente-cadre pour une période de 48 mois, avec une option de prolongation jusqu'à 24 mois supplémentaires, pour la fourniture de shorts cyclistes et pantalons transformables, pour le Service de police de Ville de Montréal - Appel d'offres public 15-14688 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) (montant estimé de l'entente: 134 396,58 \$)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.013 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements - 1156029001

Autoriser une dépense additionnelle de 35 108,74 \$, soit 32 138,96 \$ (CM12 03111) et 2 969,78 \$ (CM13 0131), pour défrayer le coût mensuel de la période du 1er au 30 septembre 2015 des services de communications téléphoniques et informatiques du Centre de services partagés du Québec pour la solution CCM + du service téléphonique 311 de la Ville de Montréal

20.014 Contrat de construction

CM Service de l'Espace pour la vie - 1157055001

Accorder un contrat à Groupe Sani-tech pour la fourniture et l'installation de casiers dans les vestiaires du Biodôme de Montréal - Somme maximale de 166 834,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14718 (1 soumissionnaire)

20.015 Contrat de construction

CG Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1153334034

Accorder un contrat à Laurin, Laurin (1991) inc. pour les travaux de mise à niveau du poste principal 25 kV- 600 V au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Somme maximale de 846 250,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 799-AE-15 (11 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.016 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1150652008

Accorder un contrat à Les Constructions A.G.L.P. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle à l'Aréna Raymond-Bourque situé au 2345 boulevard Thimens dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 955 406,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5784 (10 soumissionnaires)

20.017 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers - 1156676002

Accorder un contrat à Groupe Unigesco Inc., pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Francis-Bouillon - Dépense totale de 7 396 377,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5809 (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.018 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1151029008

Autoriser une dépense additionnelle de 442 678,79 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de conversion du chauffage et travaux connexes de l'édifice du 2060 Dickson dans le cadre du contrat accordé à la firme Axe construction inc. (CG15 0240) majorant ainsi le montant total du contrat de 3 065 000 \$ à 3 507 678,79 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.019 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1155367002

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie de bâtiment dans le cadre du projet de réfection du 5e étage du bâtiment situé au 775 Gosford - Somme maximale de 731 413,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14562 (4 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Cour municipale

20.020 Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1153334031

Accorder un contrat à Beaudoin Hurens de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire pour la mise à niveau de 4 stations de pompage dans la Ville de Dorval - Montant de 504 263,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14656 (6 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.021 Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1153334033

Accorder un contrat à MDA architectes pour des services professionnels d'architecture en soutien aux projets d'ingénierie de la Direction de l'épuration des eaux usées - Montant de 287 533,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14693 (1 soumissionnaire) - Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.022 Contrat de services professionnels

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1156316012

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Macogep inc., (100 579,67 \$, taxes incluses) et avec Legico-CHP inc . (100 718,10 \$, taxes incluses), pour des évaluations de coûts de projets de construction en architecture - Appel d'offres public 15-14760 (4 soumissionnaires, 1 seul conforme contrat 2) - Approuver les projets de conventions à cet effet

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.023 Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1151097007

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : WSP Canada Inc. (1 759 955,67 \$ taxes incluses), AECOM Consultants Inc. (1 195 633,65 \$ taxes incluses) et CIMA+ s.e.n.c. (608 965,09 \$ taxes incluses) pour le soutien technique à la mise en oeuvre de projets et de programmes de la Direction des transports - Appel d'offres public 15-14463 (6 soumissionnaires) - Approuver les projets de conventions à cette fin

Compétence d'agglomération : Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.024 Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1157089001

Accorder un contrat à SNC-Lavalin inc. pour des services professionnels d'ingénierie relatifs aux réservoirs, aux postes de pompage, aux stations de surpression et aux chambres de vannes du réseau d'aqueduc primaire - Somme maximale de 7 683 927,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14188 (2 soumissionnaires) - Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.025 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.026 Contrat de services professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1155110001

Accorder un contrat à Patenaude Trempe Van Dalen inc. pour retenir des services spécialisés en performance d'enveloppe dans le cadre du Centre de services animaliers municipal - Somme maximale de 107 317,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres 15-14759 (1 soumissionnaire) - Approuver le projet de convention à cet effet

20.027 Entente

CM Service de l'Espace pour la vie , Planétarium - 1150461001

Approuver un protocole d'accord entre l'Office national du film du Canada et la Ville de Montréal et accorder un contrat de collaboration à l'Office national du film du Canada pour la réalisation et la production d'une oeuvre numérique immersive présentée au Planétarium Rio Tinto Alcan dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal en 2017- Somme maximale de 574 875 \$, taxes incluses

20.028 Entente

CG Service du développement économique - 1155175009

Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et le CLD Les Trois Monts, la Corporation de développement économique et communautaire Saint-Léonard et la Corporation de développement économique et communautaire Centre-Sud / Plateau Mont-Royal

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

20.029 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.030 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.031 Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1151027011

Autoriser la prolongation de la durée de l'acte d'usufruit intervenu le 27 décembre 1995, entre la Ville de Montréal et l'Institut de recherche en biologie végétale pour une période additionnelle de 12 mois à compter du 1er décembre 2015, pour certains locaux situés dans le Jardin botanique de Montréal, sis au 4101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 12 605,30 \$, incluant les taxes

20.032 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1154069008

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Canada-St-Nicolas Holdings ULC, pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1er avril 2016, un local d'une superficie d'environ 308,58 m² au 1er étage et au sous-sol de l'immeuble situé au 410, rue Saint-Nicolas, et utilisé à des fins de bureau et d'entreposage, moyennant un loyer total de 241 173,67 \$, taxes incluses

20.033 Immeuble - Location

CE Service de la culture - 1150552005

Approuver le contrat de prêt, à titre gratuit, du local Pavillon d'accueil de l'Éco-centre Saint-Michel situé au rez-de-chaussée de l'immeuble du 2475, rue des Regrattiers à l'organisme la Cité des arts du cirque (TOHU) pour une période de 7 mois, à compter du 2 décembre 2015

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

20.034 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière . Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité - 1155941006

Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Hamel Chevrolet Buick GMC Ltée pour 2 périodes de 5 ans chacune, à compter du 1er mai 2014, un site composé de 3 terrains ayant une superficie totale de 4 706 m², sur le boulevard Lacordaire, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, aux fins d'entreposage extérieur de véhicules automobiles, pour un loyer au montant total de 207 096,10 \$

20.035 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1154069012

Approuver un projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête à titre gratuit à l'organisme le Café des Amis inc., pour une période de 4 ans, 4 mois et 13 jours, à compter du 19 décembre 2015, un espace au 1er étage du pavillon du Lac-aux-Castors, dont l'adresse est le 2000, chemin Remembrance, d'une superficie d'environ 421,75 m², à des fins de restaurant, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de local. Le montant de la subvention immobilière octroyée à l'organisme pour la durée de l'entente est de 445 785 \$

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.036 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1155840012

Approuver la prolongation du contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à la Société historique de Montréal, pour une durée de un an , à compter du 1er janvier 2016, des espaces d'une superficie d'environ 1 825 pi² situés aux étages et au sous-sol de l'édifice portant le numéro 462, place Jacques-Cartier, à Montréal - Montant de la subvention immobilière octroyée pour la durée de l'entente de 20 278 \$

20.037 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.038 Subvention - Contribution financière

CE Service du développement économique - 1155230001

Accorder un soutien financier maximal non récurrent de 24 500 \$ au Conseil des créateurs de mode du Québec (CCMQ) pour la préparation d'un plan d'affaires pour son projet « Astelier », dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal - Approuver un projet de convention à cet effet

20.039 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.040 Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture - 1154739002

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 82 331\$ à 11 organismes, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2016 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications

20.041 Subvention - Contribution financière

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1157012002

Accorder un soutien financier totalisant 12 483 \$ à 5 organismes pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau - dépôt du 15 septembre 2015 - Approuver les modifications à ce Programme pour l'année 2016

20.042 Subvention - Contribution financière

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1151361004

Accorder une troisième série de 203 soutiens financiers totalisant la somme de 282 302 \$, pour l'année 2015, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, oeuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

20.043 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service du développement économique - 1150191008

Accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à la Jeune chambre de commerce de Montréal pour son implication dans un volet relève et entrepreneuriat en lien avec le Défi OSEntreprendre, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec - Approuver un projet de convention à cet effet

20.044 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1156340004

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 150 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 100 000 \$ à la Corporation événements d'hiver de Québec, pour soutenir l'organisation et la tenue d'une étape du Ski Tour Canada 2016 à Montréal -Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.045 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture - 1154248006

Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à Diversité artistique Montréal pour la réalisation de son plan d'action 2015-2016 dans le cadre de la programmation sur le développement culturel - Approuver le projet de convention à cette fin

20.046 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique - 1155175012

Accorder une contribution financière maximale de 48 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest pour l'année 2016 pour l'organisation du concours Défi OSEntreprendre dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec - Approuver un projet de convention à cet effet

20.047 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1157065002

Accorder un soutien financier de 1 M\$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) pour la réalisation de son plan d'action 2015-2016 - Approuver à cet effet un projet de convention entre la Ville de Montréal, le ministre de la Sécurité publique et le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence établissant les modalités entre les 3 parties pour une contribution de 2 M\$ au CPRMV, soit 1 M\$ de la Ville de Montréal et 1 M\$ du ministère de la Sécurité publique

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

20.048 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1154217005

Accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 \$ à la Fondation de Gaspé Beaubien pour l'organisation de l'événement AquaHacking 2016 - Approuver un projet de convention à cet effet

20.049 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1153381004

Accorder un soutien financier de 20 000 \$, pour l'année 2015-2016, au Centre international pour la prévention de la criminalité « CIPC », dans le cadre des budgets du Service de la diversité sociale et des sports et du Service de police de la Ville de Montréal - Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1154903001

Renouveler l'imposition d'une réserve foncière à des fins d'habitation sociale et communautaire sur les lots 1 573 534 et 1 573 239 au cadastre du Québec, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Saint-Laurent, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1156894007

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un bâtiment industriel de 2 étages situé au 5775 boulevard Thimens à Saint-Laurent

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Saint-Laurent, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1156894008

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un édifice industriel de 2 étages au 2900, avenue Marie-Curie

30.005 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service des finances, Direction de la comptabilité et des informations financières - 1156068002

Appuyer la cession de l'entente du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) du comité de transition de la CRÉ de Montréal à l'organisme Concertation régionale de Montréal et autoriser différentes décisions en lien avec l'abolition de la CRÉ de Montréal

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

30.006 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles - 1152021001

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

30.007 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles - 1152021002

Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

30.008 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1150843022

Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 30 octobre au 8 novembre 2015, à Beijing, Shanghai, Shenzhen, Hong Kong et Guangzhou dans le cadre d'une mission commerciale en Chine - Montant : 7 167,27 \$

30.009 Administration - Nomination de membres

CM Conseil Jeunesse - 1156467001

Nommer M. François Marquette à titre de président et nommer M. Pascal Rousseau à titre de vice-président pour un mandat de 1 an, soit jusqu'en décembre 2016 - Nommer MM. Albert Phung Khai-Luan, Michael Wrobel et Jérémy Gareau à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en décembre 2019

30.010 Administration - Nomination de membres

CM Conseil des Montréalaises - 1154233006

Nommer madame Zina Laadj comme membre du Conseil des Montréalaises pour un mandat de 3 ans se terminant en décembre 2018 - Nommer madame Sharon Hackett pour un deuxième mandat de 3 ans se terminant en décembre 2018 - Désigner madame Sharon Hackett comme vice-présidente pour un mandat de 2 ans se terminant en décembre 2017

30.011 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CM Service des finances , Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite -
1153196002

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (68 248 700,92 \$)

30.012 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CG Service des finances , Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite -
1153196003

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (27 450 821,49 \$)

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

30.013 Emprunt

CG Service des finances , Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite -
1153894003

Autoriser l'utilisation de 26 672 445,94\$ des contributions volontaires effectuées conformément à la politique de gestion de la dette pour la réduction du recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunt

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

30.014 Budget - Virement / Annulation de crédits

CM Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières -
1156068001

Autoriser l'utilisation d'une mesure d'allègement fiscal pour le site Parc d'entreprises - Pointe Saint-Charles au montant de 40 M\$ en 2015

30.015 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Ville-Marie, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1152931001

Décréter l'imposition de deux réserves foncières, la première, à des fins d'habitations communautaires et sociales, sur les lots 1 852 914, 1 854 163, 1 854 164, 1 854 165, 1 854 166, 1 852 902, 1 852 904, 1 852 912 et 1 852 913 du cadastre du Québec, correspondant aux 1300 à 1330, rue Saint-Antoine Ouest, et la deuxième, aux fins du réaménagement de la rue Peel, sur une bande de 1,5 mètre située du côté ouest de la rue Peel, entre la rue Saint-Antoine et la limite de propriété nord de l'École de technologie supérieure, sur une partie des lots 2 975 648 et 2 160 115

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Adoption

CE Service des finances , Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite - 1150144001

Adopter un projet de règlement intitulé « Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'accepter des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2016 »

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

40.002 Règlement - Emprunt

CG Ville-Marie , Direction d'arrondissement - 1155929002

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 \$ afin de financer les travaux pour l'aménagement du domaine public PPU Quartier des gares

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

40.003 Règlement - Emprunt

CG Ville-Marie , Direction d'arrondissement - 1155929003

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 \$ afin de financer les travaux pour l'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

40.004 Règlement - Emprunt

CG Ville-Marie , Direction d'arrondissement - 1155929004

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 5 800 000 \$ afin de financer les travaux pour l'aménagement du domaine public du Quartier Chinois Phase II

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

40.005 Règlement - Emprunt

CG Ville-Marie, Direction d'arrondissement - 1155929005

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 3 600 000 \$ afin de financer les travaux d'installations de toilettes publiques autonettoyantes

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

40.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.007 Règlement - Emprunt

CM Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme - 1154778003

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 3 988 000 \$ afin de financer la revitalisation du secteur St-Viateur Est

40.008 Règlement - Emprunt

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1154815008

Adopter un projet de règlement d'emprunt de 7 500 000 \$ pour le Programme des équipements sportifs supra locaux

40.009 Règlement - Emprunt

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1154815007

Adopter un projet de règlement d'emprunt de 9 000 000 \$ pour le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes

40.010 Règlement - Emprunt

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1154815009

Adopter un projet de règlement d'emprunt de 8 500 000 \$ pour le Programme de réfection des terrains de balle

40.011 Règlement - Emprunt

CG Service de l'environnement - 1156941003

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 1 350 000 \$ afin de financer les travaux de réfection requis pour la mise aux normes des écocentres existants et leurs équipements, l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques pour le remplacement d'instruments analytiques en fin de vie utile et pour l'ergonomie des postes de travail et la mise à niveau des stations d'échantillonnage de la qualité de l'air

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

40.012 Règlement - Emprunt

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1153690001

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier dans le secteur centre-ville

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

40.013 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1153690002

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 23 330 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières

40.014 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1153690003

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 225 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier

40.015 Règlement - Emprunt

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1153690004

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 1 050 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières dans le secteur du centre-ville

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

40.016 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1151097016

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 85 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues

40.017 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1150032005

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 20 444 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage

40.018 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1151097008

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer le programme de réaménagement géométrique du réseau routier artériel relevant du conseil municipal

40.019 Règlement - Emprunt

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1150032006

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 2 556 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage pour le secteur du centre-ville

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

40.020 Règlement - Emprunt

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1151097011

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues dont l'aménagement et le réaménagement relèvent du Conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

40.021 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1153690005

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 146 270 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

40.022 Règlement - Emprunt

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1153690006

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 16 230 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et de reconstruction du réseau routier artériel dans le secteur du centre-ville

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

40.023 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1153690007

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière et de réaménagement de la rue Jarry Est entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis

40.024 Règlement - Emprunt

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1151097014

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 580 000 \$ pour le financement des travaux de réfection d'un aqueduc principal dans le cadre du réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue du Parc et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.025 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1151097013

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 9 920 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue du Parc et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine

40.026 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1151097015

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 37 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routière et de réaménagement du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle entre le pont Lachapelle et la rue de Louisbourg

40.027 Règlement - Emprunt

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1151097012

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public situé au centre-ville afin d'y installer un système intelligent d'orientation et d'acheminement des piétons

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

40.028 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Service du greffe - 1151159003

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration suite à l'étude des programmes triennaux d'immobilisations (PTI) 2016-2017-2018 de la Ville de Montréal (volets ville centrale et agglomération) et de la Société de transport de Montréal

Compétence d'agglomération : Acte mixte

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	26
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	35
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	41

CE : 10.002

2015/12/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2015/12/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.004
2015/12/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.005
2015/12/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.001
2015/12/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1153108002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de l'expertise technique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 402 130,19 \$, contingences et taxes incluses, pour l'acquisition de deux (2) spectromètres de masse à plasma induit (ICP-MS). Accorder un contrat à Thermo Fisher Scientific (Mississauga) inc. pour la fourniture et l'installation des spectromètres pour une somme de 342 130,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14578 - 3 soumissionnaires

d'autoriser une dépense de 402 130,19 \$ toutes taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de deux (2) spectromètres de masse à plasma induit (ICP-MS), incluant des dépenses contingentes de 60 000,00 \$.

1. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-16 11:50

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1153108002**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de l'expertise technique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 402 130,19 \$, contingences et taxes incluses, pour l'acquisition de deux (2) spectromètres de masse à plasma induit (ICP-MS). Accorder un contrat à Thermo Fisher Scientific (Mississauga) inc. pour la fourniture et l'installation des spectromètres pour une somme de 342 130,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14578 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Division de l'expertise technique a pour mandat d'effectuer l'analyse de l'eau potable produite par les six usines desservant l'île de Montréal ainsi que 14 réseaux de distribution d'eau potable s'y rattachant.

La Division a également pour mandat l'analyse des eaux usées (affluents et effluents), des rejets industriels, du réseau de suivi du milieu aquatique ainsi que des eaux de baignade. Elle est aussi soumise aux normes décrites dans le « Règlement sur la qualité de l'eau potable » du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCCC).

Un appel d'offres public a été lancé le 3 août 2015 afin d'acquérir et installer deux (2) spectromètres de masse à plasma induit (ICP-MS). La date limite pour le dépôt des soumissions a été fixée le 19 août 2015, laissant ainsi un délai de 17 jours aux soumissionnaires pour préparer et soumettre les documents de soumission.

Les annonces ont paru dans le journal *La Presse* ainsi que sur le site électronique des appels d'offres (SÉAO). La validité des soumissions est de 120 jours suivant la date d'ouverture. Trois (3) addendas ont été émis respectivement le 12, 13 et 17 août 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent dossier vise le remplacement de deux spectromètres de masse à plasma induit (ICP-MS). Le premier, en fonction depuis 2001 au laboratoire Charles J. Des Bailleurs, est principalement utilisé pour l'analyse de la présence de métaux dans l'eau potable ainsi que

dans les eaux souterraines. Le second en fonction depuis 2006 au laboratoire Crémazie, est utilisé pour mesurer la présence de métaux dans les rejets industriels, les eaux usées aux affluents et à l'effluent de la Station d'épuration des eaux, les eaux de surface, les eaux de lixiviation des sites d'enfouissement ainsi que dans les biosolides et autres solides. Il sert également au dosage des métaux dans l'air ambiant et dans les trains d'échantillonnage utilisés pour la caractérisation des sources fixes.

Le montant global de **402 130,19 \$** toutes taxes incluses pour l'acquisition et l'installation de deux (2) spectromètres de masse à plasma induit (ICP-MS), est réparti comme suit;

- **342 130,19 \$**, toutes taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de deux (2) spectromètres de masse à plasma induit (ICP-MS) auprès de Thermo Fisher Scientific (Mississauga) inc, plus bas soumissionnaire conforme, en conformité aux documents de l'appel d'offres public 15-14578.

- Un (1) spectromètre au laboratoire Charles-J.-Des Bailleurs situé temporairement au 6100 Royalmount (livraison en 2015)

- Un (1) spectromètre au laboratoire Crémazie, situé au 827 Crémazie Est (livraison en 2016)

- **60 000,00 \$** toutes taxes incluses , en dépenses contingentes.

-Travaux d'électricité pour l'installation de prises électriques de 220 Volts.

- Ligne de gaz pour l'alimentation en gaz des spectromètres.

- Sorties de ventilation pour l'évacuation des gaz produits par les spectromètres.

- Tables de travail pour les spectromètres.

- Unités d'alimentation permanente (UPS) en prévision des pannes de courant.

JUSTIFICATION

Nous éprouvons fréquemment des problèmes mécaniques et techniques avec les deux ICP-MS dus à leurs âges avancés. Le coût d'entretien pour maintenir les deux appareils en fonction ne cessent d'augmenter. À titre d'exemple, le coût des contrats d'entretien et de service pour les deux ICP-MS est de 34 533 \$ pour l'année 2015, comparativement à 30 612\$ pour l'année 2014.

Compte tenu de la très grande diversité des échantillons à analyser, nous cherchons un système ICP-MS offrant la meilleure technologie pour l'analyse des métaux dans de matrices variées pouvant contenir de hautes concentrations de solides dissous tout en obtenant de très basses limites de détection et en étant le moins sensible possible aux interférences sans corrections.

Ceci permettra à la Ville de se conformer à ses propres règlements, aux normes du Ministère de l'Environnement et autres agences de réglementation.

Résultat de l'appel d'offres public;

Les montants inclus toutes les taxes.

Soumissionnaires	Prix de base
Thermo Fisher Scientific (Mississauga) inc	342 130,19 \$
Agilent Technologies Canada inc.	354 710,92 \$
Perkinelmer Health Sciences Canada inc.	-

La soumission de Perkinelmer Health Sciences Canada inc. a été jugée non conforme, car elle ne respecte pas certaines spécifications du devis technique.

Dernière estimation réalisée	459 900,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions conformes)	348 420,56 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	1,84 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	(117 769,81 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	- 25,61 %

Le prix de Thermo Fisher Scientific (Mississauga) inc. présente un écart favorable de 25,61 % par rapport à notre estimation. Cet écart s'explique par le fait que notre estimation était basée sur l'achat d'un seul spectromètre. Un escompte de volume été consenti en acquérant deux unités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de **402 130,19 \$**, contingences et taxes incluses, sera financée à même le budget prévu au PTI 2015 et PTI 2016 du Service l'environnement. Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération, car elle concerne l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux qui sont de compétence d'agglomération en vertu des lois sur certaines agglomérations.

	2015	2016	Total
Dépense avant taxes	174 877,23 \$	174 877,23 \$	349 754,46 \$
Dépense avec taxes	201 065,10 \$	201 065,09 \$	402 130,19 \$
Dépense nette	183 599,23 \$	183 599,23 \$	367 198,46 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contrôle de qualité des eaux usées et des rejets industriels dans le but de réduire l'impact sur les cours d'eau bordant l'île de Montréal.

- Suivi de l'impact que ces rejets ont sur le milieu aquatique.
- Suivi en continu de la qualité de l'eau potable; des usines de production jusqu'aux citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non remplacement des appareils nous obligera à recourir au service des laboratoires externes pour effectuer les analyses, ce qui aura pour conséquence une augmentation substantielle du coût par analyse ainsi que la perte d'expertise à l'interne (voir la pièce jointe).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission du bon de commande: décembre 2015

- Réception et installation de la première unité au laboratoire Charles J.-Des Bailleys: Décembre 2015
- Réception et installation de la deuxième unité au laboratoire Crémazie: 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Laurence THÉORÊT)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise ARBIC
Chef de section chimie de l'environnement et microbiologie alimentaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-10-07

Laurent LAROCHE
Chef de section chimie env. & contrôle de la qualité de l'eau

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540

Approuvé le : 2015-11-16



Dossier # : 1154530001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	Programme Revi-Sols
Objet :	Exercer l'option de prolongation de 12 mois du contrat de biens et services avec Golder Construction inc. pour les travaux d'interception et de récupération des hydrocarbures à l'ouest du pont Victoria, suite à l'appel d'offres public 12-12402 (4 soumissionnaires). Montant total estimé: 101 593,70 \$

Il est recommandé :

1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois du contrat de biens et services avec Golder Construction inc., pour les travaux d'interception et de récupération des résurgences d'hydrocarbures à l'ouest du pont Victoria, pour une somme maximale de 101 593,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12402;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-10-30 16:06

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154530001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	Programme Revi-Sols
Objet :	Exercer l'option de prolongation de 12 mois du contrat de biens et services avec Golder Construction inc. pour les travaux d'interception et de récupération des hydrocarbures à l'ouest du pont Victoria, suite à l'appel d'offres public 12-12402 (4 soumissionnaires). Montant total estimé: 101 593,70 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013 et prendra fin le 31 décembre 2015. Le présent dossier vise à exercer l'option de prolongation de 12 mois afin de poursuivre les activités d'interception et de récupération des hydrocarbures faisant résurgence dans le fleuve Saint-Laurent en amont du pont Victoria.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 032 – Le 24 mars 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin, pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines pour le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) pour une somme maximale de 2 932 892,96 \$, taxes incluses conformément aux documents d'appel d'offres public 14-14026.
CE12 2075 – Le 19 décembre 2012 - Accorder à Golder Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de trois ans, le contrat pour les travaux d'interception et de récupération des résurgences d'hydrocarbures à l'ouest du pont Victoria, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 304 781,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12402.

DESCRIPTION

Les activités suivantes seront effectuées dans le cadre du contrat :

- Intercepter et récupérer les hydrocarbures qui font résurgence au fleuve au moyen d'estacades flottantes et de matières absorbantes;

- Récupérer les hydrocarbures liquides présents à l'intérieur du puits de récupération situé en amont de l'écran d'étanchéité;
- Mesurer les niveaux d'eau du fleuve ainsi que les niveaux d'eau et d'hydrocarbures dans le puits de récupération et trois puits d'observation situés dans les environs de l'écran d'étanchéité;
- Entreposer temporairement, prélever des échantillons et effectuer des analyses chimiques, et éliminer dans un site autorisé les matières issues des travaux de récupération;
- Entretenir les installations et les équipements existants et en fournir d'autres au besoin;
- Inspecter une à deux fois par semaine la berge du fleuve du pont Victoria jusqu'au tunnel de l'autoroute Bonaventure.

À ces activités s'ajoutent des travaux dits contingents, de nature imprévisible et parfois urgente, tels que l'entretien et la réparation des installations et des équipements en cas de bris, ainsi que l'acquisition d'équipements neufs tels que des estacades et leurs attaches.

JUSTIFICATION

La prolongation du contrat pour une période additionnelle de 12 mois permettra d'assurer la poursuite des activités effectuées par Golder Construction inc. dans le contexte où la solution permanente est en cours d'élaboration d'une part par la Ville de Montréal à la limite de sa propriété le long de la rue Carrie-Derick, et d'autre part par la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain en bordure du fleuve. Le besoin de poursuivre les activités de récupération des hydrocarbures au fleuve sera réévalué par la suite au-delà de 2016. Par ailleurs, le Service de l'environnement estime que la Ville paie le juste prix pour les biens et services fournis dans le présent contrat, compte tenu des écarts importants entre le prix du plus bas soumissionnaire conforme les trois (3) autres soumissionnaires suite à l'appel d'offre 12-12402. De plus, les prix unitaires soumis il y a 3 ans demeurent les mêmes pour les 12 prochains mois, sans aucune augmentation, ce qui permet à la Ville d'éviter de payer en 2016 un coût additionnel attribuable à l'inflation annuelle au cours des 3 dernières années.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense pour le contrat à prolonger de 12 mois est de 101 593,70 \$, soit 76 593,70 \$ pour les activités payées à taux unitaire et 25 000 \$ pour les dépenses reliées aux travaux contingents. Cette dépense représente le tiers de la somme maximale du contrat initial qui était d'une durée de trois (3) ans. Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement, Division de la planification et du suivi environnemental.

Les budgets requis seront priorisés au budget des services techniques de la même division.

Cette dépense est admissible à une subvention du programme Revi-Sols qui représente 50 % de la dépense. Le programme Revi-Sols étant échu depuis décembre 2013, une demande de report du délai pour utiliser le solde de subvention du programme Revi-Sols réservé au PEPSC a été acheminée au MDDELCC en 2013. Aucune réponse officielle n'a encore été reçue à ce jour.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La récupération des hydrocarbures permet une protection accrue de l'environnement en réduisant les impacts d'une contamination historique vers le fleuve.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas prolonger ce contrat alourdirait le processus pour la poursuite des activités réalisées en obligeant de lancer rapidement un appel d'offres public pour assurer des services qui se termineront vraisemblablement à la fin de 2016 et pour lesquels il y a historiquement peu de preneurs de cahier de charges et de soumissionnaires conformes. La prolongation du présent contrat permettra d'assurer la continuité des services offerts à juste prix pour les 12 prochains mois.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 1er janvier 2016

Fin du contrat : 31 décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Serge WALLEND)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Alexandre MUNIZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ingrid HOLLER
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Annick LE FLOCH
Chef de division

Le : 2015-10-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Roger LACHANCE

Directeur

Tél : 514 872-7540

Approuvé le : 2015-10-30



Dossier # : 1156756004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division rayonnement et relations avec les publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 223 200,97 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia, fournisseur exclusif, pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transports de Montréal (STM) par Espace pour la Vie, pour une somme maximale de 223 200,97 \$, taxes incluses;

1. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-11-10 10:38

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1156756004**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division rayonnement et relations avec les publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 223 200,97 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

CONTENU

CONTEXTE

Espace pour la vie présente chaque année des événements originaux afin de maintenir l'intérêt de ses visiteurs, de joindre de nouveaux publics, d'augmenter son achalandage et de contribuer à développer davantage sa notoriété, créant ainsi des retombées positives pour la Ville de Montréal. L'achat de publicité est l'une des stratégies de communication déployées par le Service pour joindre un plus vaste public. Cogeco Métromédia offre de l'espace publicitaire dans le réseau de transport collectif de la Société de transport de Montréal (STM) qui rejoint un nombre important d'usagers. L'affichage dans ce réseau a prouvé son efficacité pour promouvoir différents événements du Biodôme, de l'Insectarium, du Jardin botanique et du Planétarium Rio Tinto Alcan.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0169 – 24 février 2015 - Accorder un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 220 459,96 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

CM14 0481 - 26 mai 2014 - Octroyer un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de Transport de Montréal pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 220 780,87 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

DESCRIPTION

Le contrat annuel prévoit un investissement de 194 130 \$ avant taxes (223 200,97 \$ taxes incluses) pour un total de quatre campagnes publicitaires différentes, chacune reliée à un projet distinct.

Campagne	Type d'affichage utilisé	Période	Coût avec taxes
----------	--------------------------	---------	-----------------

Papillons en liberté	Murales numériques et panneaux lumineux dans le métro	22 février au 17 avril	27 823,95 \$
Campagne été	Panneaux d'autobus, murales numériques et panneaux lumineux dans le métro	15 mai au 28 août	155 641,66 \$
Jardins de lumière	Murales numériques et panneaux lumineux dans le métro	5 septembre au 30 octobre	18 947,88 \$
Planétarium	Murales numériques et panneaux lumineux dans le métro	14 novembre au 1er janvier 2017	17 798,13 \$
Espace pour la vie	Panneaux lumineux ensemble du réseau	Toute l'année	2 989,35 \$
Total			223 200,97 \$

Les types d'affichage, dates ou projets annoncés pourraient être modifiés par Espace pour la vie en cours d'année, pour répondre à l'évolution de nos stratégies et priorités.

JUSTIFICATION

Le métro de la STM est fréquenté par plus d'un million d'adultes chaque mois en provenance de l'Île de Montréal et des banlieues nord et sud de Montréal, soit 38% de la population du Grand Montréal et 50% de la population de l'Île de Montréal. Tout près de 850 000 d'entre eux l'utilisent chaque semaine. Chaque usager emprunte le métro en moyenne sept fois par semaine pour un trajet d'environ 20 minutes, ce qui en fait une clientèle fidèle et captive.

Selon le dernier sondage effectué sur le site du Jardin botanique en 2012, lors de l'événement Jardins de lumière, l'affichage dans le métro arrive troisième en importance comme source d'information sur la tenue de l'événement, après le bouche à oreille et la connaissance passée de l'événement. Les différents médias offerts dans ce réseau ont fait leurs preuves et rejoignent la clientèle locale recherchée par Espace pour la vie. Ils sont particulièrement efficaces auprès de groupes comme les professionnels, les jeunes étudiants ou âgés de 18 à 34 ans et spécialement les jeunes femmes de 18 à 34 ans qui sont souvent les décideurs d'activités familiales. Durant la saison estivale, plusieurs touristes empruntent aussi le transport en commun pour se déplacer à Montréal, une autre clientèle cible d'Espace pour la vie. L'affichage sur les autobus est aussi vu par les piétons et automobilistes.

Cogeco Métromédia (anciennement Métromédia Plus) est l'unique gestionnaire de ce type d'affichage à l'intérieur du métro de Montréal, dans les trains de banlieue et sur les autobus de la STM. Cette entreprise est donc le seul fournisseur possible de ce produit. Par ailleurs, la fourniture d'espace médias, aux fins d'une campagne de publicité, est une exception prévue à l'article 573.3, 1er alinéa, par. 5 de la Loi sur les cités et villes, permettant le contrat de gré à gré.

Un investissement annuel de cet ordre permet d'obtenir des bonus et des rabais importants (ainsi, pour un investissement demandé de 194 130 \$ avant taxes, l'espace publicitaire obtenu a une valeur de 630 797 \$, selon la carte de tarif de Cogeco Métromédia).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme maximale de 223 200,97 \$, taxes

incluses est prévu au Service de l'Espace pour la vie. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.
Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'approbation de ce dossier compromettrait la campagne annuelle de publicité d'Espace pour la vie et pourrait avoir un impact négatif sur les recettes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de la campagne : 22 février 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie LAPOINTE)

Avis favorable :
Service des communications , Direction (Robert PARÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Josée DIONNE
Agente de marketing

ENDOSSÉ PAR

Albane LE NAY
C/D Rayonnement et relations avec les publics

Le : 2015-10-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2015-11-06

**Dossier # : 1157104001**

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417), plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale pour l'exercice 2016, aux prix unitaires soumis pour un montant approximatif annuel de 197 665 \$ (avec taxes) avec deux (2) option de prolongation de douze (12) mois chacune. Appel d'offre 15-14202 / 4 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1- d'accorder à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417), plus bas soumissionnaire conforme, pour une période d'un an, le contrat pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme approximative de 197 665 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14202 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;

2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération, pour un montant approximatif de 197 665 \$.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-02 12:07

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1157104001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417), plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fournitures de papeterie pour les avis de la cour municipale pour l'exercice 2016, aux prix unitaires soumis pour un montant approximatif annuel de 197 665 \$ (avec taxes) avec deux (2) option de prolongation de douze (12) mois chacune. Appel d'offre 15-14202 / 4 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le centre d'impression de la Ville de Montréal fermera ses portes en 2015. Celui-ci procédait à l'impression et à l'envoi d'environ 2 400 000 avis annuellement pour la cour municipale du Service des affaires juridiques et fournissait les formulaires et les enveloppes nécessaires à toutes ses tâches d'impression. Afin de poursuivre ses opérations, la cour municipale a eu recours à un appel d'offres public pour identifier une entreprise qui sera en mesure d'effectuer l'impression, l'expédition et de fournir la papeterie nécessaire pour continuer à faire parvenir ses différents avis aux défendeurs.

L'appel d'offres public 15-14202 a été annoncé le 17 août 2015 et publié dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans La Presse. La fermeture de l'appel d'offres était prévue le 2 septembre, mais l'addenda numéro 1, publié le 28 août, reportait la date de fermeture au 9 septembre 2015. Ce report a permis de finaliser et fournir l'ensemble des échantillons aux soumissionnaires. Il y a donc eu un délai de 22 jours pour la préparation et de dépôt des documents par les soumissionnaires. Lors du processus, 10 firmes se sont procuré les cahiers de charge et 5 firmes ont déposé une soumission (1 firme non conforme).

Le délai de validité des soumissions est de cent cinquante (150) jours calendrier à compter de la date de l'ouverture des soumissions.

Il y a eu trois (3) addenda émis pendant le processus d'appel d'offres.

Addenda	Objet	Date de publication
1	Report de la date de fermeture au 9 septembre 2015	28 août 2015

2	Précisions sur le traitement des différents projets	1 ^{er} septembre 2015
3	Augmentation de la quantité de l'item 1	8 septembre 2015

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure puisque la Ville assurait le projet à l'interne.

DESCRIPTION

Le mandat consiste en la réalisation de projets distincts d'impression laser, d'insertion, d'expédition et de fournitures de papeterie pour les avis de la cour municipale pour l'exercice visé. Les avis à imprimer seront confectionnés à partir de fichiers en format PDF transmis par la Ville de Montréal à l'adjudicataire. Certains projets pourraient nécessiter l'insertion d'encarts. L'adjudicataire devra également fournir les items requis (papeterie et enveloppes) pour les tâches d'impression effectuées à nos bureaux. Le contrat est d'une durée de douze (12) mois, à compter du 1er janvier 2016. Il sera possible de prolonger ledit contrat pour une durée de douze (12) mois, pour un maximum de deux (2) prolongations, selon les mêmes termes de l'appel d'offres, et sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat, tel qu'indiqué à la clause de la section III des clauses administratives particulières des documents d'appel d'offres.

Description du type de matériel requis (papeterie et enveloppes) :

Type de matériel	Description	Quantité annuelle estimée
Formulaire	Diverses procédures juridiques (LAS7810)	713 500 (addenda 3)
Formulaire	Diverses procédures juridiques (LAS7820)	1 629 500
Formulaire	Diverses procédures juridiques (LAS0120)	54 000
Formulaire	Diverses procédures juridiques	52 400
Formulaire	Pochette Juge et GESOUR	90 000
Enveloppe-fenêtre Insertion mécanique	Port Payé	2 044 400
Enveloppe-fenêtre	Sans port payé	10 000
Étiquettes		4 200

Description des projets d'impression (impression, pliage, assemblage, insertion et envoi) :

Projet	Période requise	Quantité annuelle estimée
Bref de saisie pénal GESCOUR (2 copies)	Quotidien	29 000 (addenda 3)
Avis de convocations – actes d'assignation - GESCOUR	Quotidien	54 000
Avis de convocation – audition défendeur - GESCOUR	Quotidien	41 000
Avis de jugement - GESCOUR	Quotidien	31 500
Demande de paiement - GESCOUR	Quotidien	15 500
Offre de travaux compensatoires – GESCOUR	Hebdomadaire	7 000
Dernier avis paiement émis (criminel) – GESCOUR	Hebdomadaire	3 000
Bref de saisie criminel – GESCOUR (2 copies)	Hebdomadaire	4 000 (addenda 3)
Avis de rappel administratif - STOP	Quotidien	918 000
Enquêtes administratives maintien - STOP	Quotidien	92 500
Avis aux parents – STOP	Quotidien	2000
Pochette Juge et GESCOUR	Quotidien	90 000
Avis de jugement – STOP	Quotidien	384 000
Demande de paiement – STOP	Quotidien	235 000
Avis d'instruction – STOP	Quotidien	112 500
Avis de retrait– STOP	Hebdomadaire	28 000
Avis de perte de juridiction – STOP	Hebdomadaire	100
Bref de saisie – STOP (2 copies)	Hebdomadaire	318 000 (addenda 3)
Avis bref de saisie	Hebdomadaire	159 000
Offre de travaux compensatoires – STOP	Hebdomadaire	15 000

JUSTIFICATION

Le montant global estimé du contrat à octroyer pour l'impression, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale était de 247 250,00 avec taxes. Cette estimation est basée sur le volume annuel (2014) des documents concernés par l'appel d'offres et les montants actuellement payés par le Service des finances pour ce type de documents.

Analyse des soumissions

Appel d'offres 15-14202

Titre : Impression laser, insertion, expédition et fournitures de papeterie pour les avis de la cour municipale pour l'exercice 2016.

Méthode d'adjudication : Pour l'attribution de ce contrat, la Ville s'assure de la conformité de la soumission et octroie le contrat en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

Date de lancement : 17 août 2015

Date de fermeture : 9 septembre 2015

Numéro	Preneurs de cahier de charge	Soumissionnaires	Raison non soumission
1	Publications 9417 FAS 9169.9835 QC INC	X	
2	Groupe Data Ltée	X	
3	Enveloppe Laurentide inc	X (non conforme)	
4	Conseillers en gestion et informatique CGI	X	
5	DXP Postexperts (anciennement Poste Destination)	X	
6	Canon Canada Inc -Division des Solutions d'Affaires		Le volet impression et insertion n'est pas assuré par la compagnie.
7	L'Empreinte inc		La firme ne disposait pas de temps pour faire une offre.
8	Paragraph inc		La firme ne fait ni préparation ni insertion postale.
9	Traitement Postal Express		La firme agit à titre de sous-traitant pour un des soumissionnaires.
10	Ville de Montréal -Direction du greffe		Achat à titre informatif)

Analyse des prix soumis :

Le plus bas soumissionnaire conforme est : 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417)

Prix soumis (sans taxes) : 171 919,46\$

Prix soumis (avec taxes) : 197 664,40\$

Soumissionnaires conformes	Offre (Hors taxes)	Taxes (TPS, TVQ)	Montant total (taxes incluses)
9169-9835 Québec inc. (Publications 9417)	171 919,46 \$	25 744,94 \$	197 664,40 \$
DXP Postexperts	235 686,50 \$	35 294,06 \$	270 980,56 \$
Conseillers en gestion informatique CGI inc.	295 186,86 \$	44 204,24 \$	339 391,10 \$
Groupe Data Ltée	333 007,16 \$	49 867,82 \$	382 874,98 \$
Estimation interne	215 000,00 \$	32 250,00 \$	247 250,00 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			297 727,76 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse X 100)			50,62%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			185 210,58 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse X 100)			93,70%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation interne)			(49 585,60) \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme - estimation interne / estimation X 100)	-20,05%
--	---------

Conformité des échantillons :

- les échantillons fournis sont conformes (versions papier ou fichiers PDF) selon la cour municipale;
- l'impression, chez le soumissionnaire, d'un avis transmis sous forme de fichier PDF, est conforme selon la cour municipale;
- le code MICR (compte bancaire) est conforme selon Martin Boulanger de chez Desjardins.

L'entreprise n'a pas à obtenir d'attestation en lien avec la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

L'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût annuel approximatif de ce contrat, basé sur des quantités estimées, est de 197 665 \$, taxes incluses, 180 494 \$ net de ristournes fédérales et provinciales.

Les quantités réellement consommées pourront différer des quantités estimées.

Les prix unitaires de l'appel d'offres comportent 2 groupes de prix, soit le premier groupe pour la fourniture de papeterie au montant de 87 046.78\$ taxes incluses, et le deuxième groupe pour les services d'impression laser, l'insertion, l'expédition au montant de 110 617.62\$ taxes incluses, pour un grand total de 197 664.40\$ taxes incluses.

Les crédits annuels pour cette dépense sont prévus en partie à la base budgétaire du Service des Affaires Juridiques, à la hauteur de 63 900 \$ net de ristournes, 69 979 \$ taxes incluses, et en partie à la base budgétaire du Service des Communications, à la hauteur de 116 594\$ net de ristournes, 127 686\$ taxes incluses. Relativement au montant de 116 594\$ provenant du Service des communications, d'ici la fin de l'année 2015, un dossier décisionnel sera rédigé par le Services des communications, afin de concrétiser la fermeture du Centre d'impression et de virer les crédits récurrents de 116 594\$ net de ristournes à la base budgétaire du Service des Affaires Juridiques.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Le présent contrat comporte 2 clauses de prolongation, de douze (12) mois chacune, pour un maximum de deux (2) prolongations, pour un total de 24 mois, selon les mêmes termes de l'appel d'offres, et sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat, tel qu'indiqué à la clause de la section III des clauses administratives particulières des documents d'appel d'offres. Le cas échéant, si l'option de prolongation est exercée, un dossier décisionnel d'autorisation de prolongation devra être rédigé.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations étant donné qu'ils se rapportent aux activités de la Cour municipale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report ou le refus de ce dossier décisionnel aura comme impact de paralyser l'envoi des avis aux défendeurs (environ 9000/jour), ce qui occasionnera l'arrêt des audiences et des procédures judiciaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités convenues. De plus, cette entente sera visible par le moteur de recherche du site intranet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat avant le 18 décembre 2015
Début des travaux d'impression le 5 janvier 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce sommaire décisionnel est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur, notamment la Politique contractuelle et la Politique d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Avis favorable :
Service des communications , Direction (Robert PARÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-Josée BIBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal THERIAULT
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-28

Benoit DAGENAIS
Directeur et avocat en chef

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Benoit DAGENAIS
Directeur et avocat en chef

Approuvé le : 2015-11-02

Benoit DAGENAIS
Directeur et avocat en chef

Approuvé le : 2015-11-02



Dossier # : 1157013001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Technologie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Davtech Services analytiques, une entente cadre d'une durée de 60 mois, avec l'option d'une prolongation de 12 mois pour un maximum de 2 prolongations, pour la fourniture et l'entretien de soixante et onze (71) cinémomètres destinés au Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 213 944.56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14085 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1- Conclure avec la firme Davtech Services analytiques, une entente cadre d'une durée de 60 mois, avec l'option d'une prolongation de 12 mois pour un maximum de 2 prolongations, pour la fourniture et l'entretien de soixante et onze (71) cinémomètres destinés au Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 213 944.56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14085 - 3 soumissionnaires

2- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-17 17:37

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1157013001**

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Technologie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Davtech Services analytiques, une entente cadre d'une durée de 60 mois, avec l'option d'une prolongation de 12 mois pour un maximum de 2 prolongations, pour la fourniture et l'entretien de soixante et onze (71) cinémomètres destinés au Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 213 944.56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14085 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le SPVM compte un parc courant de 209 cinémomètres aux fins de l'application du code de sécurité routière. Nettement plus anciens, soixante et onze (71) de ces appareils sont désuets aux plans technologiques et matériels et ils ne peuvent donc plus être utilisés. Leur remplacement est nécessaire afin de maintenir le plein potentiel d'intervention. L'appel d'offres a été annoncé le 29 juin 2015 dans le journal La Presse et sur le site SÉAO. La fermeture de l'appel d'offres a eu lieu le 29 juillet 2015. Il y a donc eu un délai de 30 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires. Lors du processus, il y a eu huit (8) preneurs de cahier des charges et trois (3) soumissions déposées.

Le délai de validité des soumissions est de cent quatre-vingt (180) jours calendrier à compter de la date de l'ouverture des soumissions. Trois addenda ont été émis pour les raisons suivantes ;

Addenda 1 : Report de date

Addenda 2 et 3 : Précisions concernant les spécifications techniques de l'appareil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG08 0468 - 25 septembre 2008 - Octroyer un contrat à Electronique Sécurité Thomas Itée pour l'achat de 24 appareils cinémomètres au laser, au prix total approximatif de 156 986,55 \$, taxes incluses (Fournisseur unique)

DESCRIPTION

Il s'agit d'appareils, de modèle DragonEye Speed Laser fabriqués par la Cie DragonEYE et distribués par la Cie Davtech Services analytiques, satisfaisant d'une part, aux normes

techniques et fonctionnelles fixées par l'IACP. D'autre part, Ils répondent aux exigences de formation et de qualification des policiers et des formateurs par l'École nationale de Police du Québec.

L'entente cadre prévoit en 2015, 2016 et 2017, la fourniture d'un lot de vingt-quatre (24), vingt-quatre (24) et vingt-trois (23) appareils respectivement. A l'expiration de la garantie manufacturière d'un (1) an sur chacun des lots, l'entente cadre inclut un service d'entretien à coût forfaitaire sur les appareils. La fin normale de ce service d'entretien correspond au 5ième anniversaire de la livraison du 1er lot.

L'entente cadre mentionnée au présent dossier décisionnel, en étant un de services autres que professionnels, n'a pas été soumis à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ou d'un décret adopté en vertu de cette loi, car non visé par cette loi. De ce fait, la Cie Davtech Services analytiques n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat.

La Cie Davtech Services analytiques n'est pas inscrite au registre de l'Autorité des marchés financiers.

JUSTIFICATION

Soumissionnaires conformes	Offre (Hors taxes)	Taxes (TPS, TVQ)	Montant total (taxes incluses)
Davtech Services analytiques	186 079,20 \$	27 865,36 \$	213 944,56 \$
Mega Technical Holdings	189 820,00 \$	28 425,55 \$	218 245,55 \$
Gtechna Corp	235 503,45 \$	35 266,64 \$	270 770,09 \$
Estimation interne			287 437,50 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			247 599,43 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse X 100)			15,73%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			56 825,53 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse X 100)			26,56%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation interne)			(73 492,94) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation interne) / estimation X 100)			-25,57%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention de la Division du conseil et du soutien financier du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réduction actuelle du parc de cinémomètres opérationnels affecte le potentiel de détection des excès de vitesse et de là, l'émission de constat d'infraction en vertu du code de la sécurité routière.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2015 Achat d'un 1er lot de 24 appareils
Décembre 2016 Achat d'un 2ième lot 24 appareils
Décembre 2016 Début des services d'entretien du 1er lot acquis en 2015
Décembre 2017 Achat d'un 3ième et dernier lot de 23 appareils
Décembre 2017 Début des services d'entretien du 2ième lot acquis en 2016
Décembre 2018 Début des services d'entretien du 3ième lot acquis en 2017
Décembre 2020 Fin des services d'entretien sous ce contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pascale DUPUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Régis-Martin SIMARD
Cadre sur mandat(s)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-10

Christian BOISVERT
C/d ressources informationnelles spvm

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claude BUSSIÈRES
Directeur adjoint - Police

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Philippe PICHET
Directeur

Approuvé le : 2015-11-16

Approuvé le : 2015-11-17



Dossier # : 1150206008

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Développement des technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de renouvellement du service d'entretien du Système automatisé d'identification dactyloscopique (SAID) utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), laquelle est prévue au contrat conclu en septembre 2006 avec l'entreprise 3M Cogent inc., et ce, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 854 717,38 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1- D'exercer l'option de renouvellement du service d'entretien du Système automatisé d'identification dactyloscopique (SAID) utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), laquelle est prévue au Contrat de 2006 conclu avec l'entreprise 3M Cogent inc., et ce, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 854 717,38 \$, taxes incluses.

2- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-18 09:19

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1150206008

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Développement des technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de renouvellement du service d'entretien du Système automatisé d'identification dactyloscopique (SAID) utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), laquelle est prévue au contrat conclu en septembre 2006 avec l'entreprise 3M Cogent inc., et ce, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 854 717,38 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le système de gestion des empreintes digitales (AFIS - Automates Fingerprint Identification System) supporte les activités de bertillonnage et d'identification des individus dans le cadre des opérations policières du SPVM depuis 1995. AFIS est, aussi, connu sous l'acronyme SAID (Système automatisé d'identification dactyloscopique).

Ce système regroupe des équipements de saisie d'empreintes digitales (bertillonnage) dans les centres opérationnels et les tribunaux du territoire, des équipements de recherche et de contrôle de qualité à la Section identification judiciaire et des équipements de traitement et de stockage de fichiers électroniques d'empreintes aux différents centres opérationnels du SPVM.

Le système SAID permet de gérer la capture en direct des empreintes digitales, leur stockage de même que les recherches aux fins d'identification d'individus.

C'est en septembre 2006 que le conseil d'agglomération autorisait l'octroi du contrat du système SAID à 3M Cogent inc. (la raison sociale de cette entreprise a changé au fil des années) (ci-après le « Contrat de 2006 »). Le Contrat de 2006 permettait d'acquérir un logiciel, l'équipement de capture et de traitement pour la gestion des empreintes digitales au SPVM. Il est important de souligner que certaines clauses dudit contrat permettaient au SPVM d'exercer différentes options pour la durée de celui-ci. Ainsi, entre 2006 et 2012, le SPVM a retenu l'option de doubler la qualité de la résolution des images d'empreintes

digitales afin de fournir un meilleur outil aux techniciens de scènes de crime. Également, un équipement de saisie additionnel a été installé au Palais de justice de Montréal. Finalement, des équipements supplémentaires d'identification rapide ont été acquis pour les centres opérationnels du SPVM.

Bien que la durée de vie utile du système SAID a été estimée de huit (8) ans, une réévaluation des besoins a permis de constater que le système actuel est performant et qu'il permet de supporter les meilleures pratiques en matière de gestion des empreintes. Le fournisseur 3M Cogent, à la demande, de la Ville de Montréal accepte de prolonger le soutien du système actuel pour une période de cinq (5) ans, soit 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020.

L'offre de service pour l'année 2016 est composée de:

-l'entretien du système SAID est de 128 649,00 \$+taxes; ce montant demeure inchangé depuis le dernier dossier décisionnel de l'année 2012;

-l'entretien des douze (12) serveurs Xerox Phaser 4500 est de 4 356,00 \$+taxes;

-trois (3) demandes de changement autorisées en 2013 dont le total est de 7 016,68 \$+taxes.

Le total de l'offre de service pour l'année 2016 s'élève donc à 160 989,93 \$, taxes incluses. Les prix des années subséquentes sont majorés de 3% comme stipule le Contrat de 2006, le montant total du présent dossier décisionnel se chiffre, donc, à 854 717,38 \$, taxes incluses.

L'objet du présent dossier décisionnel est d'exercer l'option de renouvellement du service d'entretien du Système automatisé d'identification dactyloscopique (SAID) utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), laquelle est prévue au Contrat de 2006 conclu avec l'entreprise 3M Cogent inc., et ce, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 854 717,38 \$, taxes incluses.

Les parties se réfèrent au Contrat de 2006 quant à leurs droits et obligations respectifs, sauf en ce qui a trait au prix.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0106 - 25 avril 2013 - Accorder un contrat de gré à gré à 3M Cogent inc. pour le renouvellement du service d'entretien du système d'empreintes digitales (AFIS) utilisé par le SPVM, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 440 810,70 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

CG08 0467 - 25 septembre 2008 - Autoriser une dépense additionnelle de 286 897 \$, taxes incluses, pour couvrir l'augmentation des coûts d'entretien du système d'empreintes digitales (AFIS) utilisé par le SPVM ainsi que l'ajout d'une année supplémentaire d'entretien, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à Cogent Systems de 2 707 225 \$ à 2 994 122 \$, taxes incluses.

CG06 0328 - 31 août 2006 - Octroi d'un contrat à Cogent inc. pour l'acquisition d'un logiciel d'empreintes digitales (système AFIS) pour le SPVM, au prix total approximatif de 2 707 225,60 \$, taxes incluses.

CE05 1868 - 21 septembre 2005 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'un système de gestion des empreintes digitales (AFIS) pour le SPVM.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'exercer l'option de renouvellement du service d'entretien du Système automatisé d'identification dactyloscopique (SAID) utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), laquelle est prévue au Contrat de 2006 conclu avec l'entreprise 3M Cogent inc., et ce, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 854 717,38 \$, taxes incluses.

Le contrat, mentionné au présent dossier décisionnel, en étant un de services autres que professionnels, n'a pas été soumis à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ou d'un décret adopté en vertu de cette loi, car non visé par cette loi. De ce fait, la firme 3M Cogent inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat.

La firme 3M Cogent inc. n'est pas inscrite au registre de l'Autorité des marchés financiers.

JUSTIFICATION

L'offre de services pour le renouvellement du système automatisé d'identification dactyloscopique (SAID) a été transmise par 3M Cogent inc. qui est le fournisseur unique de ces services.

Le renouvellement du contrat d'entretien est requis afin que le SPVM puisse continuer à bénéficier d'un soutien technique pour son système SAID, et son bon fonctionnement ne peut-être assuré sans un tel entretien et support.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Exercer l'option de renouvellement du service d'entretien du Système automatisé d'identification dactyloscopique (SAID) utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), laquelle est prévue au Contrat de 2006 conclu avec l'entreprise 3M Cogent inc., et ce, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 854 717,38 \$, taxes incluses.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention de la Division du conseil et du soutien financier du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention de la Division du conseil et du soutien financier du Service des finances. L'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le bon fonctionnement du système SAID ne peut être assuré sans un renouvellement du service d'entretien.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier global du projet se résume comme suit :

- Octroi du contrat : novembre 2015 ;
- Période d'entretien : 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des technologies de l'information , Direction (Hélène BÉNÉTEAU DE LAPRAIRIE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre ST-HILAIRE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Fernando CONCILIO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane CHARRON
Chef de section, Développement des technologies

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-18

Christian BOISVERT
C/d ressources informationnelles spvm

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claude BUSSIÈRES
Directeur adjoint
Direction des opérations - Activités de soutien

Approuvé le : 2015-11-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Philippe PICHET
Directeur

Approuvé le : 2015-11-17



Dossier # : 1156257001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure avec Les entreprises Michaudville inc. une entente-cadre d'une durée de trois ans, pour la fourniture d'une équipe de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc primaire et des réservoirs - Appel d'offres public 10184 - 6 soumissionnaires - Dépense totale : 5 895 855,00 \$ (Contrat : 5 615 100,00 \$ + incidences : 280 755,00 \$, taxes incluses).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 5 895 855,00 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'une équipe de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc primaire et des réservoirs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder aux Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10184 ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-20 11:59

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156257001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure avec Les entreprises Michaudville inc. une entente-cadre d'une durée de trois ans, pour la fourniture d'une équipe de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc primaire et des réservoirs - Appel d'offres public 10184 - 6 soumissionnaires - Dépense totale : 5 895 855,00 \$ (Contrat : 5 615 100,00 \$ + incidences : 280 755,00 \$, taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2008, la Direction de l'eau potable (DEP) réalise l'inspection des chambres d'aqueduc sur le réseau primaire. Les données recueillies sur l'état général de la structure, des conduites et des composantes mécaniques inspectées mènent à des travaux de remplacement, de réfection et de reconstruction partielle ou complète de ces actifs. De plus, la DEP poursuit les campagnes d'auscultation et de détection de fuite débutées en 2001 sur plusieurs tronçons d'aqueduc primaire. De 2015 à 2018, près de 90 km d'aqueduc primaire seront inspectés. Les rapports d'analyse suite à ces inspections pourraient déterminer les conduites détériorées qui devraient être remplacées.

Par ailleurs, les réparations d'urgence des conduites d'aqueduc primaires sont déléguées aux arrondissements. Toutefois, lorsque des réparations majeures et complexes sont requises, les arrondissements font appel à la DEP pour prendre en charge les travaux. Nous devons alors faire intervenir des entreprises externes pour la réalisation de ceux-ci.

L'entente-cadre antérieure était pour une durée maximale de 36 mois, soit de 2014 à 2017 ou jusqu'à l'épuisement des crédits. Plusieurs interventions nécessitant des travaux de plus grande envergure ont dû être réalisées. Des réparations urgentes ont également été prises en charge, suite à des bris d'aqueduc, dont celui du tuyau de 600 mm survenu à Pierrefonds -Roxboro en novembre 2014. À ce jour, plus de 80 % des montants prévus à l'entente ont été épuisés. Le budget restant ne sera pas suffisant pour répondre à la demande. À cette fin, il a été décidé de procéder par un appel d'offres public afin de conclure une nouvelle entente-cadre.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien La Presse ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 11 septembre 2015. L'ouverture des soumissions pour la réalisation des travaux a eu lieu au Service du greffe le 14 octobre 2015. La durée de publication a été de 32 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes. Les soumissions sont valides pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 11 février 2016.

Durant l'appel d'offres, deux addenda ont été émis :

Addenda no 1 - 25 septembre 2015 : pour spécifier que la date de début des trois années de l'entente-cadre est déterminée par la date d'envoi de la lettre d'ordre de débiter les travaux.

Addenda no 2 - 6 octobre 2015 : pour reporter la date d'ouverture des soumissions du 7 au 14 octobre 2015 et pour préciser la limite supérieure des contaminés décrit au poste 4.8 «Disposition des sols contaminés».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0121 - 27 mars 2014 - Octroi d'un contrat à Entreprises C. R. Ménard inc. au montant de 3 684 120,93 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements pour la réparation du réseau principal d'aqueduc en cas de nécessité (2014-2017) dans l'agglomération de Montréal - entente-cadre d'une durée de trois ans.
CG10 0324 - 28 octobre 2010 - Octroi d'un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c., Division Construction Louisbourg au montant de 3 367 287,00 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'une équipe de travail, des équipements et des matériaux nécessaires pour les réparations du réseau principal d'aqueduc (2010-2013) dans l'agglomération de Montréal - entente cadre d'une durée de trois ans.

CG07 0230 - 21 juin 2007 - Octroi d'un contrat à Louisbourg Construction Ltée au montant de 2 934 212,50 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'une équipe de travail, des équipements et des matériaux nécessaires pour les réparations du réseau principal d'aqueduc (2007-2010) dans l'agglomération de Montréal - entente cadre d'une durée de trois ans.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de trois (3) ans ou jusqu'à l'épuisement des crédits aux Entreprises Michaudville inc., sous forme d'une entente-cadre, pour une somme maximale de 5 615 100,00 \$, taxes incluses, pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc primaire et des réservoirs et également, pour sécuriser le réseau primaire en situation urgente lors de bris d'aqueduc.

Une copie de la liste préliminaire des actifs visés par ce présent appel d'offres se trouve en pièce jointe au dossier. La nature des travaux est décrite ci-dessous et comprend entre autre :

- Remplacement d'un ou plusieurs segments de conduites détériorées parfois localisées sur le même tronçon d'aqueduc primaire de la Ville ;
- Réparations de fuites et de bris d'aqueduc localisés sur les conduites primaires de la Ville;
- Remplacement d'éléments de tuyauterie détériorés ;
- Remplacement de chambres d'aqueduc désuètes existantes sur le réseau de la Ville ;
- Remplacement de toits de chambre d'aqueduc détériorés existants sur le réseau de la Ville ;
- Réfection des chambres d'aqueduc existantes (ex. remplacement dalle amovible, pose de membrane d'étanchéité, remplacement des cheminées d'accès) ;

- Réfection des éléments structuraux en béton des chambres d'aqueduc existantes (ex. poutres, plafonds, assises) ;
- Construction d'assise ou de butée en béton ;
- Réfection de la structure de chaussée, pavage, bordure et trottoir suite à des travaux sur le réseau d'aqueduc primaire ;
- Excavation de fosses exploratoires ;
- Tout service accessoire nécessaire à la réalisation des travaux (ex. signalisation, étançonnement des tranchées, sciage de chaussée) ;

Des frais incidents de 280 755,00 \$, taxes incluses, représentant 5 % de la valeur du contrat, ont aussi été prévus pour couvrir, entre autres :

- Protection et déplacement de réseaux techniques urbains (Gaz métré, H-Q, Bell, Vidéotron, CSEM, etc.) ;
- Arpentage ;
- Activités de communication ;
- Contrôle qualitatif des matériaux ;
- Laboratoire et frais d'analyse ;
- Achat et plantation d'arbres ;
- Gestion des impacts et maintien de la circulation ;

Aucun travail en contingences n'est prévu dans le cadre de ce contrat. Les travaux sont payables selon un taux horaire d'équipement et de main-d'oeuvre, tel que spécifié au bordereau de prix.

JUSTIFICATION

Durant l'appel d'offres (10184), dix (10) entreprises se sont procuré le cahier des charges. Six (6) entreprises ont déposé une soumission. Parmi les entreprises n'ayant pas déposé de soumission, nous retrouvons la compagnie Hanson conduite sous pression inc. agissant comme un fournisseur de conduite en béton-acier. Les trois (3) autres entreprises n'ont pas déposé de soumissions mentionnant qu'elles ne détiennent pas le personnel nécessaire pour respecter les termes et la durée de l'entente-cadre.

Suite à l'analyse des dossiers des soumissionnaires, nous avons établi que les six (6) entreprises ayant soumissionné sont conformes.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Les Entreprises Michaudville inc.	5 615 100,00 \$	5 615 100,00 \$
Groupe TNT inc.	5 976 779,92 \$	5 976 779,92 \$
Construction Bau-Val inc.	5 983 622,08 \$	5 983 622,08 \$
Excavation Loiselle inc.	6 132 728,21 \$	6 132 728,21 \$
Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	6 848 198,44 \$	6 848 198,44 \$
Les Pavages Chenail inc.	6 894 324,78 \$	6 894 324,78 \$
Dernière estimation réalisée interne	6 279 402,17 \$	6 279 402,17 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)		6 241 792,24 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100)		11,16 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	1 279 224,78 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100)</i>	22,78 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	- 664 302,17 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100)</i>	- 10,58 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	361 679,92 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100)</i>	6,44 %

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret 795-2014 adopté le 24 septembre 2014. L'adjudicataire recommandé, Les Entreprises Michaudville inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 10 avril 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 5 615 100,00 \$, taxes incluses. Aucune contingence n'est prévue pour ce contrat.

La dépense totale de 5 895 855,00 \$, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 280 755,00 \$, taxes incluses, pour les dépenses incidentes reliées au contrôle qualitatif des matériaux, géotechnique, arpentage, activités de communications et autres travaux spécialisés.

La dépense de 5 895 855,00 taxes incluses ou 5 383 701,47 \$, net des ristournes de taxes, est entièrement assumée par l'agglomération. Le financement de cette dépense est détaillé à l'intervention du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent entente-cadre contribuera à :

- Pratiquer une gestion responsable des ressources ;
- Améliorer la flexibilité et la fiabilité du réseau d'eau potable ;

L'adjudicataire devra réaliser les travaux de façon à respecter les plans et devis préparés par les professionnels de la DEP ou leurs mandataires, et par le fait même la Politique de

développement durable de la Ville de Montréal et les directives applicables qui s'y rattachent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Diminuer les délais d'intervention sur les actifs du réseau d'aqueduc primaire et assurer la fiabilité du système de distribution d'eau potable et de la protection incendie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des interventions ponctuelles seront élaborées en accord avec le Service des communications selon les travaux effectués.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : 18 décembre 2015

Début des travaux : Janvier 2016

Fin des travaux : Janvier 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent CARRIER
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-26

Marie-Josée GIRARD
C/d Ingénierie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-11-05

Approuvé le : 2015-11-20



Dossier # : 1156281003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à SA Tuyauterie Industrielle inc. (nouveau nom B2 Tuyauterie Industrielle Inc.), pour la fourniture, l'installation et la mise en service de six (6) nouvelles douches d'urgence pour les usines d'eau potable de Pierrefonds et de Lachine - Dépense totale de 318 940,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10150 - (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 318 940,90 \$, taxes incluses, pour la fourniture, l'installation et la mise en service de six (6) nouvelles douches d'urgence pour les usines d'eau potable de Pierrefonds et de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à SA Tuyauterie Industrielle inc. (B² Tuyauterie Industrielle Inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 308 592,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10150 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-20 11:56

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156281003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à SA Tuyauterie Industrielle inc. (nouveau nom B2 Tuyauterie Industrielle Inc.), pour la fourniture, l'installation et la mise en service de six (6) nouvelles douches d'urgence pour les usines d'eau potable de Pierrefonds et de Lachine - Dépense totale de 318 940,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10150 - (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des travaux de modernisation des usines d'eau potable de Pierrefonds et de Lachine, le remplacement des douches d'urgences existantes est nécessaire, afin qu'elles soient conformes aux normes en vigueur de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

Le règlement sur la santé et la sécurité des travailleurs précise que des douches de secours doivent être mises à la disposition des travailleurs lorsqu'une décontamination sur place est requise, dans les cas d'exposition accidentelle à des produits chimiques susceptibles de causer des dommages ou des irritations à la peau. Dans les usines, les procédés de traitement de l'eau requièrent l'utilisation de produits chimiques pour la coagulation et la désinfection. Ces douches sont donc conçues pour rincer la tête et le corps de l'utilisateur, pour éteindre les vêtements enflammés ou pour rincer les vêtements contaminés. Elles constituent une mesure complémentaire aux équipements de protection individuelle installés dans les usines d'eau potable. Certains critères dont le débit de l'eau, la température de l'eau, le diamètre minimal de la tuyauterie doivent être pris en compte en vertu des normes de la RBQ.

L'appel d'offres public 10150 a été publié dans le quotidien La Presse et le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 17 août 2015. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 septembre 2015 dans les locaux de la Direction du greffe à l'Hôtel de Ville. La durée de la publication a été de 29 jours de calendrier, ce qui est conforme au délai minimal requis par la loi sur les cités et villes. La validité des soumissions est de 120 jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 14 janvier 2016.

Trois (3) addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres :

Addenda 1 : 18 août 2015 – Évaluation et visite des lieux

Addenda 2 : 8 septembre 2015 – Clarification des sections variées de l'objet de l'appel d'offres, les instructions et renseignements aux soumissionnaires, les clauses techniques spéciales de mécanique et d'instrumentation et contrôle, ainsi que l'ajout de plans et photos additionnels.

Addenda 3 : 11 septembre 2015 – Clarification de l'admissibilité à soumissionner dans l'appel d'offres, soit pour l'entrepreneur et le sous-traitant en ce qui concerne les licences et les catégories nécessaires émis par la RBQ.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0309 - 27 août 2009 - Approuver les projets de conventions avec le Consortium Cima+ / Dessau et AECOM Tecslut inc. pour des services professionnels d'ingénierie relatifs aux conduites principales d'aqueduc, aux usines de production d'eau potable, aux réservoirs et aux stations de pompage - Dépense totale de 5 869 500 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 09-11035 (5 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à SA Tuyauterie Industrielle inc. (B² Tuyauterie Industrielle Inc.), pour la fourniture, l'installation et la mise en service de six (6) nouvelles douches d'urgence pour les usines de production d'eau potable de Pierrefonds et de Lachine, dans le cadre du projet de modernisation des usines.

Ces travaux comprennent, entre autres :

- le démantèlement et la disposition des douches d'urgence existantes;
- les travaux mécaniques (fourniture et installation des chauffe-eau, tuyauterie, douches, etc.);
- les travaux électriques (raccordement des équipements);
- les travaux d'instrumentation, contrôle et communication;
- le raccordement de plomberie, incluant les dispositifs anti refoulement, avec les conduites d'aqueduc de l'usine;
- la mise en service, les manuels d'opération et d'entretien et maintenance, les dessins tels que construits ainsi que la formation du personnel.

Le montant des contingences prévu au contrat est de 28 053,90 \$, taxes incluses et représente 10 % du coût des travaux. Il servira, entre autres, pour des travaux imprévus liés aux équipements existants non prévus et non montrés sur les plans fournis.

Des incidences de 10 348,00 \$, taxes incluses, représentant près de 3,40 % du coût total des travaux, sont incluses à la dépense totale et serviront, entre autres, pour les frais de vérification et de certification de la Régie du bâtiment.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no 10150, il y a eu dix (10) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et trois (3) soumissions ont été déposées.

La liste des preneurs du cahier des charges ainsi que les motifs de désistement se trouvent en pièces jointes.

Après analyse des soumissions par la Direction de l'eau potable, il s'avère que les trois (3) soumissionnaires sont conformes et que SA Tuyauterie Industrielle inc. a présenté la soumission la plus basse conforme.

Il est à noter que l'entreprise SA Tuyauterie Industrielle inc. a changé de raison sociale le 3 novembre 2015. Le nouveau nom de l'entreprise est B² Tuyauterie Industrielle Inc. Une copie de la lettre confirmant ce changement de nom est jointe au dossier décisionnel. Des vérifications effectuées auprès du Service des affaires juridiques nous confirment que ce changement de raison sociale n'a aucun impact sur l'octroi du présent contrat, puisque la firme garde le même numéro d'entreprise du Québec (NEQ).

Firme soumissionnaires	Prix de base (*)	Contingences (*)	Total (*)
		10%	
SA Tuyauterie Industrielle inc.	280 539,00 \$	28 053,90 \$	308 592,90 \$
Nordmec Construction inc..	390 071,08 \$	39 007,11 \$	429 078,19 \$
Ardec Construction inc.	398 963,25 \$	39 896,33 \$	438 859,58 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	385 626,15 \$	38 562,62 \$	424 188,77 \$
Coût moyen des soumissions conformes			392 176,89 \$
<i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumission)</i>			
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			27,1 %
<i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			130 266,68 \$
<i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			42,2 %
<i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-115 595,87 \$
<i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-27,3 %
<i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			120 485,29 \$
<i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			39,0 %
<i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			
(*) : Taxes incluses			

Veuillez noter que le montant de la soumission de la compagnie Ardec Construction inc. a été corrigé dû à une erreur d'addition lors du calcul du total. Le montant est passé de 438 859,57 \$ à 438 859,58 \$.

Il peut être constaté qu'il y a un écart de -27,3 %, soit -115 595,87 \$, entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation. Cet écart est dû principalement aux articles suivants du bordereau de soumission:

- Travaux de démantèlement et de démolition : Écart de - 6 400 \$ soit (64,00 %)
- Travaux de mécanique: : Écart de - 48 100 \$ soit (53,40 %)
- Travaux d'électricité: Écart de - 13 500 \$ soit (17,00 %)
- Travaux d'instrumentation, contrôle, et communication: Écart de - 6 700 \$ soit (67,00 %)
- Travaux Usine Lachine, douches d'urgence toutes incluses: Écart de - 57 000 \$ soit (63,30 %)

Les validations requises ont été faites à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (no 8276-8086-40) et de celle du registre non admissibles (RENA). La compagnie a également fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 30 juin 2015 avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*. L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). La firme SA Tuyauterie Industrielle inc. ne figure pas sur la liste des entreprises ayant obtenu une attestation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 318 940,90 \$, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 10 348,00 \$, taxes incluses, pour les dépenses incidentes.

La dépense de 318 940,90 \$ taxes incluses, représente un coût net de 291 235,55 \$, lorsque diminuée des ristournes de taxes fédérale et provinciale, et est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de mise à niveau des usines de filtration vise à assurer la production fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux être des citoyens de l'agglomération de Montréal. Ces travaux de réfection des douches d'urgence des usines de Pierrefonds et de Lachine font partie intégrante de la mise à niveau des usines de filtration et assure un milieu sécuritaire pour les opérateurs de l'usine dans leurs tâches à produire une eau potable de qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus ou le retard dans l'octroi du présent dossier, les impacts majeurs suivants sont à considérer :

Sans la réalisation de ces travaux, les douches d'urgence existantes ne sont plus conformes aux normes en vigueur de la RBQ. De plus, advenant que l'octroi de contrat soit reporté, la RBQ pourrait nous aviser d'une défaillance dans la protection du personnel et exiger une mise en conformité dans un délai plus rapproché. En effet, ces nouvelles douches d'urgence respectent l'objectif prioritaire de la Ville en matière de santé et sécurité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 4 décembre 2015
Début des travaux : 17 décembre 2015
Fin des travaux : 23 juin 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Giuseppe LERARIO
Ingenieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-11-12

Christian MARCOUX
Chef de division - Ingénierie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2015-11-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-11-20



Dossier # : 1155032001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Solutions sports_loisirs_espace pour la vie et culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Acceo Solutions inc. pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik pour une somme maximale de 131 716,41\$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier au 30 juin 2016 (fournisseur exclusif)

Il est recommandé :

1. D'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Acceo Solutions inc., pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik, pour la période du 1er janvier au 30 juin 2016, soit pour une somme maximale de 131 716,41 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-22 09:32

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1155032001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Solutions sports_loisirs_espace pour la vie et culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Acceo Solutions inc. pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik pour une somme maximale de 131 716,41\$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier au 30 juin 2016 (fournisseur exclusif)

CONTENU

CONTEXTE

Le système Ludik contient plusieurs composantes permettant la gestion des dossiers-personne et des opérations de sports et de loisirs. Les employés de la Ville utilisent la composante « Ludik-Windows ». Près de 700 employés de la Ville utilisent le module de gestion des dossiers-personne soit dans les 46 bibliothèques, les centres sportifs et de loisirs, ainsi que dans certains bureaux Accès Montréal. Un module permet la production de la carte de bibliothèque et de loisirs. Avec cette carte, un citoyen peut emprunter des documents à la bibliothèque, s'inscrire à une activité de loisir et réserver un terrain de tennis. De plus, les arrondissements et la Division de la gestion des installations sportives utilisent Ludik pour la gestion de la programmation, les inscriptions aux activités, la gestion des réservations des espaces sportifs et de loisirs pour l'utilisation régulière et la tenue d'événements spéciaux et la gestion des prêts d'équipement.

Le système Ludik comprend également une composante utilisée par le citoyen, « Loisirs en ligne ». Cette composante permet la consultation du catalogue d'activités offertes, l'inscription en ligne à une activité, la consultation du répertoire des organismes, des installations et ainsi que la consultation de la disponibilité et la réservation de terrains de tennis.

Au cours de l'année 2015, le Service des communications, en collaboration avec le Service des TI et le Bureau de la Ville intelligente et numérique, a lancé une démarche permettant de définir la stratégie numérique de la Ville. Cette stratégie permettra de doter la Ville d'objectifs clairs pour orienter sa présence numérique, tant au niveau du site Internet municipal, des médias sociaux, que des services offerts en ligne personnalisés à l'aide d'une gestion d'identité moderne. Au terme de la démarche, qui sera complétée en janvier 2016, la Ville sera alors en mesure d'entamer la refonte du portail internet, mais aussi de ses différents sites, afin de s'inspirer des meilleures pratiques de communications numériques. Parallèlement, le service informatique est à définir le positionnement technologique des solutions numériques afin d'assurer que les nouvelles solutions soient dans un cadre cohérent et moderne pour les différentes clientèles.

Suite à ces positionnements, l'offre de la solution Ludik de la firme Acceo sera analysée et une analyse du marché sera effectuée dans les 6 premiers mois de l'année 2016. Entre

temps, la Ville a décidé de renouveler le contrat d'entretien pour une durée de 6 mois.

Le présent dossier vise à autoriser le renouvellement du contrat d'entretien de la solution Ludik à Acceo Solutions inc., qui est le fournisseur exclusif de ces services, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1601 /CM14 1025 - 22 octobre 2014 / 28 octobre 2014 - Accorder un contrat de gré à gré à Acceo Solutions inc. pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik pour une somme maximale de 263 432,81 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 / Approuver un projet de contrat de services à cet effet.

CE13 0183 / CM13 0129 - 20 février 2013 / 25 février 2013 - Autoriser une dépense de 28 787,46 \$, taxes incluses, pour l'entretien du progiciel Ludik à La Société GRICS pour la période du 1^{er} janvier au 13 février 2012 / Approuver un projet de contrat de services de maintenance entre la Ville et Acceo Solutions inc. pour la solution Ludik, pour une somme maximale de 720 263,20 \$, taxes incluses, pour la période du 14 février 2012 au 31 décembre 2014 (de gré à gré).

CG12 0052 - 23 février 2012 - Autoriser une dépense de 399 374,14 \$ pour l'entretien du progiciel Ludik par La Société GRICS, pour la période du 1^{er} mai 2010 au 31 décembre 2011 / Approuver un projet de quittance à cette fin.

CM09 1044 - 15 décembre 2009 - Autoriser l'achat des licences d'utilisation du progiciel Ludik à La Société GRICS afin de permettre à 8 arrondissements à se joindre au projet de « Loisirs en ligne » pour une somme maximale de 200 139 \$.

CM09 0853 - 22 septembre 2009 - Approuver l'entente entre la Ville et La Société GRICS pour des services techniques de développement de plusieurs fonctionnalités permettant d'utiliser le progiciel Ludik dans les bibliothèques et les centres de loisirs au montant de 664 375 \$.

CG07 0319 - 30 août 2007 - Approuver la convention de services professionnels entre la Ville et La Société GRICS afin de mettre en place la version courante du progiciel Ludik dans 11 arrondissements ainsi que pour le développement des fonctionnalités permettant l'inscription aux activités de loisirs, par Internet, pour un montant total approximatif de 1 076 000 \$.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à renouveler le contrat d'entretien de tous les modules de la solution Ludik utilisés par la Ville, tel que décrit dans l'annexe A contenue en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Ludik est utilisé par plus de 700 employés dans les bibliothèques et les services de loisirs. Acceo Solutions inc. détient, de façon exclusive, les droits de distribution, d'entretien, d'évolution et de services en relation avec le progiciel Ludik.

L'offre de services pour l'entretien de la solution Ludik, développée en français et utilisée dans huit des plus grandes villes du Québec, a été transmise par Acceo Solutions inc. qui est désormais le fournisseur exclusif de ces services depuis le 14 février 2012. La Ville peut octroyer ce contrat de gré à gré en vertu de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 131 716,41 \$, taxes incluses, sera assumée à même le budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information.
 En référence au tableau comparatif des coûts d'entretien, le montant du coût d'entretien pour les six premiers mois de l'année 2016 représente une augmentation de 0% par rapport au montant de l'année 2015.

Tableau comparatif des coûts d'entretien (même quantité)			
Année	Coût avec taxes	Augmentation annuelle	Durée du contrat
2013	250 745,11 \$		1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013
2014	258 267,47 \$	3%	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014
2015	263 432,81 \$	2%	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2015
2016 (durée de 6 mois)	131 716,41 \$	0%	1 ^{er} janvier au 30 juin 2016

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat permet d'assurer le maintien du bon fonctionnement du système offrant la création et les mises à jour des dossiers des citoyens (changement d'adresse, de numéro de téléphone, etc.) et qui permet aux citoyens d'emprunter des livres dans les bibliothèques et de s'inscrire au comptoir ou par Internet à des activités de loisirs offertes par les arrondissements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le comité exécutif : Décembre 2015
 Approbation par le conseil municipal : Décembre 2015
 Octroi du contrat au fournisseur Acceo : Décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Michèle LAFOND)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain S HÉBERT
Conseiller en systèmes de gestion

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-11-05

Martin LEFEBVRE
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél :

Approuvé le : 2015-11-19



Dossier # : 1150184002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Nouvelle Technologie (TEKNO) inc., pour la fourniture d'un système de relève automatisée pour compteurs d'eau, pour une période de 10 ans et pour une somme maximale de 2 975 581,74 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 15-13408 - (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1- d'accorder à **Nouvelle technologie TEKNO inc.**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de **10 ans**, le contrat pour la fourniture **d'un système de relève automatisée pour compteur d'eau**, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 975 581,74 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **15-13408** ;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération, pour un montant de 2 975 581,74 \$.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-23 12:39

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150184002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Nouvelle Technologie (TEKNO) inc., pour la fourniture d'un système de relève automatisée pour compteurs d'eau, pour une période de 10 ans et pour une somme maximale de 2 975 581,74 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 15-13408 - (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La section de la mesure de la consommation de l'eau (MCE) installe, depuis juillet 2012, des compteurs d'eau dans les immeubles des secteurs industriels, commerciaux et institutionnels, ainsi que dans quelques bâtiments résidentiels (aux fins de la production annuelle des bilans de l'usage de l'eau selon les exigences d'échantillonnage du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT)) . Au 31 octobre 2015, 6 436 compteurs étaient en exploitation dans le cadre de ce programme. À terme, environ 23 500 compteurs seront déployés pour l'agglomération de Montréal.

Pour le moment, la grande majorité de ces compteurs sont lus de manière visuelle, ce qui veut dire qu'une personne doit se déplacer pour faire la lecture directement sur le compteur, sans appareil spécifique. Cette méthode n'étant pas viable à long terme, le Service de l'eau a entrepris des démarches, dès 2014, pour faire l'acquisition d'un système de relève automatisée pour les compteurs d'eau

Ce système sera opéré pour au moins les 10 prochaines années après son implantation (durée de vie standard de ce type d'équipement, notamment par la durée des piles). Après 10 ans, le Ville pourra réévaluer ses besoins et les nouvelles technologies disponibles sur le marché.

Étapes terminées

	Coût	Date de début prévue	Date de fin prévue
--	------	----------------------	--------------------

Mise en place de la structure organisationnelle et opérationnelle	-	Avril 2011	Juillet 2012
Nouvelle stratégie de l'eau montréalaise	-	Juin 2012	-
Octroi de plusieurs contrats de compteurs d'eau et leurs accessoires	4 846 560\$	Octobre 2011	Janvier 2017
Présentation au comité sectoriel TI - Dossier d'affaires - Système de relève automatisée	-	Mai 2014	Mai 2014
Contrat de service professionnel pour une étude technico-économique	53 915\$	Août 2014	Février 2015
Autorisation d'aller en appel d'offres	-	Mars 2015	Mars 2015
Processus de sollicitation du marché	-	Avril 2015	Août 2015

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Coût	Date de début prévue	Date de fin prévue
Octroyer le contrat pour un système de relève automatisée	2 975 583 \$	Janvier 2016	Décembre 2025

Étapes à venir

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Présentation au comité sectoriel TI	Janvier 2016	Janvier 2016
Mise en oeuvre du déploiement	Janvier 2016	Octobre 2017
Contrat de compteurs d'eau et accessoires	Janvier 2016	Décembre 2017

Le Service de l'eau a procédé à une révision des besoins internes et du marché afin d'identifier la solution technologique donnant le meilleur ratio qualité - prix et satisfaisant les besoins de la Ville. Pour comparer ses propres analyses avec une tierce partie, en août 2014, un contrat de service professionnel a été octroyé à la firme Preho inc. afin de réaliser une étude technico-économique relative à l'acquisition d'un système de relève automatisé pour compteurs d'eau. Dans le cadre de ses travaux, la firme avait pour mandat d'analyser la situation actuelle, d'évaluer le marché, d'évaluer des scénarios technico-économiques et de proposer des orientations pour la rédaction d'un appel d'offres. Les conclusions de ce rapport ont été remises à la Ville à la fin du mois de février 2015.

Lors de ces travaux, la firme a élaboré trois scénarios pour analyse:

- Scénario 1: La relève piétonnière et routière, représentant essentiellement le statu quo;
- Scénario 2: La relève mobile (par véhicule) pour la totalité du parc de compteurs ;
- Scénario 3: La relève hybride, composée de relève mobile et d'une infrastructure fixe.

L'étude technico-économique a aussi pris en compte, dans son évaluation, les besoins spécifiques liés au projet de régulation de pression dans le réseau d'aqueduc (projet "optimisation des réseaux"). Nous rappelons que ce projet vise à mesurer la distribution d'eau et à réguler la pression de secteurs identifiés afin d'optimiser le fonctionnement des équipements, de maximiser leur espérance de vie et d'atténuer la dégradation des conduites. Le programme de mesure de la consommation d'eau contribuera, en partie, aux analyses qui découleront de ce projet, grâce aux données recueillies chez certains consommateurs ICI.

Il est important de préciser que les trois scénarios de l'étude sont établis en fonction d'une exploitation de 20 000 compteurs d'eau sur une période de 15 ans. Les coûts regroupent l'acquisition, l'implantation, l'opération et la disposition à la fin de la vie utile du système de relève. L'étude faite a mis en évidence l'écart de durée de vie utile entre les compteurs (15 ans) et le système de relève (10 ans). Après 10 ans d'exploitation, il pourra s'avérer plus rentable d'acquérir un autre système - selon les technologies qui seront alors sur le marché - plutôt que de renouveler celui en place.

À la lueur de ces travaux et tout particulièrement en fonction de la conclusion de l'étude technico-économique, le Service de l'eau a retenu le scénario 2 de relève mobile. Le devis technique a donc été rédigé pour acquérir ce type de solution.

En parallèle à cette étude, le Service de l'eau a rencontré le Service des technologies de l'information afin de vérifier la possibilité d'utiliser - sans développement supplémentaire - les systèmes de communication en place au sein de la Ville. La conclusion de cette démarche fut négative.

Les résultats du rapport ainsi que les résultats des travaux sont détaillées dans les documents insérés en note additionnelle.

Le dossier comporte des enjeux réglementaires que la Ville se doit de considérer:

- Le système visé utilise des ondes radio-fréquences pour la transmission des données entre le compteur d'eau et l'unité réceptrice placée dans un véhicule. La Ville tient à s'assurer - via ses spécifications au devis technique - du respect des normes de Santé Canada sur ce point. La technologie visée présente des caractéristiques - quant au niveau d'émission - bien en deçà des limites imposées par Santé Canada. Enfin, ces équipements seront installés très majoritairement dans des bâtiments à vocation ICI, le plus souvent dans leur sous-sol.
- Le système utilise des ondes radio-fréquences dont le secteur est réglementé par Industrie Canada.
- Le système doit opérer en respect avec le Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers du Gouvernement du Québec.
- Enfin, la télémétrie est indispensable pour faciliter la réalisation des bilans d'eau selon les exigences du MAMOT. Les données pourraient aussi servir à tarifier l'eau dans tous les ICI inclus dans le programme de mesure de la consommation d'eau.

Le dossier s'inscrit dans la mission de la Ville intelligente puisque la solution logicielle recherchée comportera un portail web qui rendra disponibles, au propriétaire des bâtiments où l'eau est mesurée, les données des compteurs d'eau.

La Ville a opté pour le processus d'adjudication à deux enveloppes. Les soumissionnaires ont eu 17,5 semaines pour déposer leurs offres. L'appel d'offres a été publié le 15 avril 2015 sur le site SEAO et dans le journal La Presse. Les soumissions ont été ouvertes le 17 août 2015. La validité des soumissions est de 180 jours. Plusieurs addendas ont été émis lors du processus de sollicitation. En voici la liste:

Addenda	Date d'émission	Portée
Addenda 1	13 mai 2015	<ul style="list-style-type: none">• Report de date au 10 juin 2015, à la demande de firmes;• Réponse à une question d'une firme.

Addenda 2	22 mai 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Précision sur les exigences du devis technique suite à des questions d'une firme; • Ajout d'une section portant sur les "Exigences particulières pour un hébergement à l'externe de la Ville.
Addenda 3	29 mai 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Report de date au 8 juillet 2015, à la demande d'une firme; • Précision sur les exigences du devis technique suite à des questions de firmes.
Addenda 4	19 juin 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Report de date au 17 août 2015, initié par la Ville; • Modification sur la méthode d'adjudication (voir note additionnelle) • Précisions et modifications des exigences administratives et techniques
Addenda 5	24 juillet 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à une question d'une firme.
Addenda 6	7 août 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à des questions de firmes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0512 - 25 mars 2015- Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'un système de relèvement automatisé pour les compteurs d'eau.

CE14 1305 - 20 août 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Prého Inc. pour fournir des services d'ingénierie pour la réalisation d'une étude technico-économique relative à l'acquisition d'un système de relèvement automatisé pour compteurs d'eau pour une somme maximale de 53 915,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13645 - 2 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

CM13 0805 - 29 août 2013 - Abroger la résolution CM12 0808 afin de ne pas donner suite à l'appel d'offres 12 - 12150 pour la fourniture d'émetteurs pour compteurs d'eau.

CE12 1052 - 27 juin 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'émetteurs, dans le cadre du programme de mesure de la consommation d'eau.

CG12 0166 - 21 juin 2012 - Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur l'examen public de la nouvelle stratégie de l'eau montréalaise.

DESCRIPTION

Le devis de l'appel d'offres se résume à trois volets, soit l'acquisition d'équipements, l'acquisition de logiciels et le recours à des services pour l'implantation et le support de la solution technologique. L'installation des émetteurs sur les compteurs - qui pourrait être réalisée en régie interne - n'est pas prévue au contrat.

La Ville proposait deux architectures différentes quant à l'hébergement des logiciels. L'architecture A proposait une solution totalement hébergée sur les infrastructures de la

Ville et l'architecture B proposait un hébergement partiel de la solution à l'extérieur des infrastructures de la Ville.

Puisque l'architecture A occasionne des frais supplémentaires d'exploitation pour le Service des technologies de l'information, alors que pour l'architecture B, ces frais d'exploitation sont inclus dans le prix du soumissionnaire, les prix des soumissions ont été calculés sur le principe du "coût total de possession". Les coûts d'exploitation supplémentaires de la ville ont été ajoutés à l'architecture A du prix des soumissionnaires, assurant ainsi l'équité dans l'analyse des différentes architectures.

Les produits retenus sont fabriqués par la compagnie **Nouvelle Technologie (TEKNO) inc.** Cette firme a proposé une architecture où il y a un hébergement partiel de sa solution informatique à l'extérieur des infrastructures de la Ville.

Le système permettra:

- De relever les compteurs à distance, à l'aide d'un véhicule;
- D'effectuer des relevés horaires ponctuels sur une certaine période;
- D'effectuer des analyses de consommation d'eau;
- De rendre disponibles - via internet - les données au propriétaire des bâtiments où un compteur est installé.

Une contingence de 10 % est prévue au projet pour la configuration et l'implantation des logiciels (section C du bordereau de soumission) et une contingence 20% est prévu au projet sur le développement des interfaces (section D du bordereau de soumission).

La dépense totale autorisée pour la période de 10 ans est de 2 975 581,74 \$, taxes et contingences incluses.

JUSTIFICATION

Il y a eu 7 preneurs de cahiers des charges. De ce nombre, 2 ont déposé une offre et 2 autres ont déposé deux offres pour un total de 4 soumissionnaires différents (57%). Les soumissions ont été analysées en trois étapes:

1. Évaluation des exigences éliminatoires. Les soumissions respectant toutes les exigences éliminatoires passaient à l'étape suivante;
2. Évaluation de certains critères lors d'un banc d'essai;
3. Évaluation des offres par un comité de sélection.

Au terme de ce processus, 6 propositions distinctes provenant de 4 fournisseurs différents ont été soumises au comité de sélection.

Résultats de l'option A: Hébergement total de la solution informatique sur les infrastructures de la Ville

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Coûts d'exploitation supplémentaires*	Total
Les produits MasterMeter Canada inc.	74.8%	0.41	2 997 318.51 \$	40 638 \$	3 037 956,51 \$
Itron Canada inc.	71.5%	0.38	3 181 676.53 \$	40 638 \$	3 222 314,53 \$

Les compteurs Lecomte Ltée	71%	0.33	3 665 078,70 \$	40 638 \$	3 705 416,70 \$
Dernière estimation réalisée			2 684 880,00 \$	40 638 \$	2 725 518,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>					312 438,51\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					11 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>					184 358,02\$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					6%

* Les coûts d'exploitation supplémentaires ont été estimés suite à une analyse réalisée par le Service des technologies de l'information (voir note additionnelle 2).

Résultats de l'option B: Hébergement partiel de la solution informatique sur les infrastructures de la Ville

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre	Total
Nouvelle Technologie (TEKNO) inc.	75.2%	0.42	2 946 809,25\$	-	2 946 809,25\$
Les produits MasterMeter inc.	74.8%	0.42	2 997 318,51\$	-	2 997 318,51\$
Itron Canada inc.	71.5%	0.35	3 512 382,84 \$	-	3 512 382,84 \$
Dernière estimation réalisée			2 723 023,00 \$	-	2 723 023,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>					223 786,25 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					8%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>					50 509,26 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					1,7%

L'estimation a été révisée au cours du processus de sollicitation du marché, ce qui a eu pour effet d'être légèrement haussée. Ceci est attribuable aux deux facteurs suivants:

- Redéfinition des exigences relatives aux interfaces d'échange de données entre les systèmes de la Ville et celui de l'adjudicataire;
- L'ajout du coût d'exploitation que le Service des technologies de l'information doit assumer pour supporter les logiciels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total relatif au contrat à octroyer est de 2 975 581,74 \$ taxes incluses. Aucune dépense incidente n'est prévue.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations»

Cette dépense sera financée en partie par la réserve de l'eau d'agglomération pour un montant net de 2 524 870,64 \$ et par le budget de fonctionnement de l'agglomération pour un montant net de 192 232,11 \$

La réserve de l'eau sera entièrement affectée aux comptes indiqués dans l'intervention financière suite à l'approbation de ce dossier par les instances décisionnelles appropriées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le dossier contribue à réaliser l'objectif, fixé par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, de diminuer de 20 % la production d'eau potable d'ici 2017 par rapport à l'an 2001.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de l'octroi du contrat pourrait compromettre la capacité de la Ville à réaliser l'exploitation des compteurs d'eau adéquatement (augmentation des coûts d'exploitation par la relève manuelle). De plus, ceci pourrait retarder l'atteinte des objectifs du programme et son échéancier.

Le refus de l'autorisation de lancement compromettrait l'atteinte des objectifs du programme dans les délais fixés. Le Service de l'eau ne pourrait garantir l'exploitation entière du parc de compteur et ne serait pas en mesure de fournir les données de qualité nécessaires au Service des finances dans l'éventualité où une tarification au volume d'eau consommé serait mise en place.

Ce retard pourrait également impliquer un délai dans la mise en application d'une facturation des entreprises selon leur consommation, conformément à la loi sur la fiscalité, puisque la Ville n'aurait pas les ressources nécessaires pour relever, de manière manuelle, les compteurs d'eau. À court terme, le Service de l'eau pourrait utiliser les services d'une firme ayant déjà un contrat avec la Ville afin de réaliser la relève manuelle des compteurs, ce qui générerait des coûts supplémentaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Démarrage du projet: Janvier 2016

Réception et livraison des premiers équipements: 1er Trimestre de 2016

Déploiement: 1er trimestre 2016

Acceptation provisoire: 1er trimestre 2017

Acceptation finale: 3e Trimestre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Laurence THÉORÉT)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Avis favorable avec commentaires :
Service des technologies de l'information , Direction (Isabelle NOURY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rémi LACROIX
ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-11-09

Hervé LOGÉ
Chef de division Gestion durable de l'eau

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2015-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-11-23



Dossier # : 1150554001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Exploitation et évolution des applications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Information Builders (Canada) inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien et de support pour les licences logicielles WebFocus, pour la période du 30 décembre 2015 au 29 décembre 2018, ainsi que pour des services de formation et de mentorat pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 168 492,94 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. D'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Information Builders (Canada) inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien des licences WebFocus, pour la période du 30 décembre 2015 au 29 décembre 2018, incluant des services de formation et de mentorat pour une période de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 168 492,94 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 30 octobre 2015;
2. D'approuver, à cette fin, un projet de convention entre la Ville de Montréal et Information Builders (Canada) Inc. selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 52,5% par l'agglomération, pour un montant de 88 458,79 \$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-23 13:09

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1150554001**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Exploitation et évolution des applications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Information Builders (Canada) inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien et de support pour les licences logicielles WebFocus, pour la période du 30 décembre 2015 au 29 décembre 2018, ainsi que pour des services de formation et de mentorat pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 168 492,94 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

En 1998, une entente contractuelle est intervenue entre la Ville de Montréal (Ville) et Information Builders (Canada) inc. pour fournir une plateforme d'intelligence d'affaires WebFocus, afin de desservir les besoins du Service des finances, du Service de l'eau, du Service des ressources humaines ainsi que du Service des technologies de l'information. Depuis la ratification de cette entente, plusieurs itérations d'acquisitions de licences et de contrats de renouvellement support et entretien ont été réalisées dans le cadre de projets d'évolution des produits.

À l'heure actuelle, plus de 300 utilisateurs utilisent les applications intégrées et variées de la gamme de produits WebFocus.

Puisque le Service des TI a identifié la firme Information Builders comme seule et unique propriétaire des contrats d'entretien des licences des produits, des services de formation et de mentorat dans l'accompagnement, le soutien, l'apprentissage des applications des produits WebFocus, la Ville peut accorder un contrat de gré à gré.

La Ville peut résilier ce contrat et toute licence concédée sur avis écrit de trente (30) jours selon les dispositions de la convention et devra assumer les frais et redevances exigibles pour l'année en cours.

La négociation des conditions de cette entente sur la base de trois ans a permis de générer des économies substantielles.

Le présent sommaire vise à autoriser une dépense maximale de 168 492,94 \$, taxes incluses, pour le renouvellement du contrat pour une période de trois ans avec ce fournisseur, incluant des services de formation et de mentorat pour une période de 12 mois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0482 - 20 décembre 2012 - Autoriser le renouvellement de gré à gré du contrat avec Information Builders (Canada) inc. pour l'entretien des licences WebFocus, pour la période du 30 décembre 2012 au 29 décembre 2015 pour une somme maximale de 194 012,67 \$, taxes incluses

CG09 0470 - 3 décembre 2009 - Approuver un addenda au contrat octroyé à Information Builders inc. pour l'acquisition d'une licence additionnelle du logiciel WebFOCUS Developer Studio (20 usagers) au montant de 27 076,50 \$, taxes incluses.

CG07 0492 - 20 décembre 2007 - Octroyer un contrat à Information Builders inc. pour l'acquisition de trois licences d'entreprise version Windows du logiciel Webfocus Reporting Server - au montant de 337 049,00 \$ taxes incluses.

DESCRIPTION

L'entretien des licences des produits de la firme Information Builders permet :

- L'obtention des mises à jour certifiées ;
- Le support technique sur les produits visés par le contrat d'entretien;
- L'accès à des ressources techniques d'Information Builders.

L'octroi du contrat couvre l'entretien des produits décrits dans le tableau ci-dessous pour la période du 30 décembre 2015 au 29 décembre 2018. De plus, un forfait a été négocié pour la formation et des services de mentorat afin d'assurer le support qui s'impose dans le cadre de l'évolution des versions. Cette formation sera offerte durant la première année du contrat.

Entretien des licences (assistance logiciel)	Nombre de licences
WebFocus Reporting Server - PRODUCTION	4
WebFocus Reporting Server - DEVELOPPEMENT	1

JUSTIFICATION

Renouveler le contrat d'entretien pour une durée de trois (3) ans permet :

- De garantir la continuité des services des applications WebFocus;
- De geler toute augmentation et/ou indexation à la hausse décidée par le fournisseur;
- D'avoir une version à jour du produit, la mise à niveau des licences étant impossible sans contrat d'entretien;
- De bénéficier des évolutions, correctifs et améliorations des produits;
- De permettre au Service des TI de préparer une transition réussie vers une solution BI intégrée aux pratiques d'affaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 168 492,94 \$, taxes incluses, sera assumée à même le budget de fonctionnement du Service des TI comme suit :

	2016	2017	2018	Total
Renouvellement du contrat d'entretien et de support pour les licences logicielles WebFocus	52 703,67 \$	52 703,67 \$	52 703,67 \$	158 111,01 \$

Programme de formation et de mentorat	10 381,93 \$			10 381,93 \$
Total des dépenses (taxes incluses)	63 085,60 \$	52 703,67 \$	52 703,67 \$	168 492,94 \$

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

Tableau comparatif des années antérieures (sur une base annuelle):

WebFocus			
Comparaison des années antérieures			
Période	Montants taxes incluses	Différence \$	Différence %
2011	58 216,74 \$	N/A	N/A
2012	64 080,31 \$	5 863,57 \$	10,07 %
2013	64 670,89 \$	590,58 \$	0,92 %
2014	64 670,89 \$	0,00 \$	0 %
2015	64 670,89 \$	0,00 \$	0 %
2016	52 703,67 \$	(11 967,22) \$	(18,50) %
2017	52 703,67 \$	0,00 \$	0 %
2018	52 703,67 \$	0,00 \$	0 %

La diminution de 18,5 % de la valeur du contrat d'entretien et de support avec Information Builders peut être principalement expliquée par les facteurs suivants :

- Les efforts de négociation entrepris par le Service des TI;
- L'élimination du support pour un environnement informatique non critique ce qui entraîne le retrait de deux licences.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le maintien du contrat permet d'assurer la pérennité des opérations de plusieurs services municipaux, notamment le Service des finances qui produit quotidiennement des rapports à l'aide de WebFocus, le Service des ressources humaines ainsi que la Direction immobilière.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CE – 2 décembre 2015
 Approbation du dossier au CM – 14 décembre 2015
 Approbation du dossier au CG – 17 décembre 2015
 Octroi du présent contrat : Fin décembre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Florent FAFARD
Chef de division -
solutions d affaires

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-11-12

Daniel A LAVOIE
chef de division - solutions d'affaires -
systemes corporatifs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Tél :
Approuvé le : 2015-11-20



Dossier # : 1156135011

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec GROUPE TRIUM INC. une entente-cadre pour une période de quarante-huit (48) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de shorts cyclistes et pantalons transformables, pour le Service de police de Ville de Montréal - Appel d'offres public 15-14688 (2 soumissionnaires.) Montant estimé de l'entente: 134 396,58 \$.

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de quarante-huit (48) mois, pour la fourniture de shorts pour les cyclistes et de pantalons transformables pour le Service de police de la Ville de Montréal;

2- d'accorder au Groupe Trium Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat en entier à cette fin, aux prix unitaires de la soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres publique 15-14688 et au tableau des prix joint au dossier;

3-d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de Police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-23 12:34

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1156135011

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec GROUPE TRIUM INC. une entente-cadre pour une période de quarante-huit (48) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de shorts cyclistes et pantalons transformables, pour le Service de police de Ville de Montréal - Appel d'offres public 15-14688 (2 soumissionnaires.) Montant estimé de l'entente: 134 396,58 \$.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a l'obligation de fournir à son personnel policier les pièces d'uniforme et de protection nécessaires afin de répondre aux besoins opérationnels, et ce, dans le cadre des annexes C1 et C2 de la convention collective des policiers et policières.

Le présent dossier a pour objet d'octroyer un contrat pour la fourniture de pantalons transformables et shorts pour les cyclistes, au Groupe Trium Inc., suite à l'appel d'offres public numéro 15-14688, lancé par le Service de l'approvisionnement le 12 août 2015 et annoncé dans le journal La Presse ainsi que sur le site web SÉAO du gouvernement du Québec.

La fermeture de l'appel d'offres a eu lieu le 14 septembre 2015, il y a donc eu un délai de trente-quatre (34) jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires. La période de validité des soumissions est de cent quatre-vingt (180) jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Un addenda de report de date de fermeture a été émis le 24 août 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DG135281001 2 décembre 2013 Conclure avec la firme Groupe Trium Inc. une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture sur demande de shorts et pantalons transformables, pour le Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 12-11994 (2 soum.) (Montant estimé: 75 973,18 \$)

Bon de commande 492374 10 mars 2010 Conclure avec la firme Groupe Trium une entente-cadre pour une durée de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture de shorts et pantalons transformables pour cyclistes du Service de police de la Ville de Montréal (3 soumissionnaires) - A/O 10-11222 Montant estimé 57 235,53\$.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal recherche par cette entente-cadre, une firme qui est en mesure de lui fournir, pour une période de quarante-huit (48) mois à compter de la date d'émission de l'entente-cadre, les pantalons transformables et les shorts qui y sont décrites, le tout suivant les spécifications et les exigences définies aux documents d'appel d'offres 15-14688.

Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 15-14285 comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes pour toute la durée du contrat, des délais de livraison requis, des échantillons de conformité ainsi que les différents éléments propres à la spécification des produits.

JUSTIFICATION

La stratégie proposée par le Service de l'approvisionnement consiste à :

- Octroyer le contrat en entier pour une durée de quarante-huit (48) mois à une seule firme.
- Prévoir la possibilité de prolongation du contrat, pour vingt-quatre (24) mois, avec une indexation de prix.
- Ouvrir le marché en permettant aux fournisseurs de proposer un tissu équivalent qui répond à nos besoins. Les tolérances et les spécifications ont été ajustées aussi à cette fin.
- Effectuer le regroupement d'utilisateurs (policiers, agents de stationnement et cadets), uniformiser les produits et réduire les codes d'inventaire associés.

La conclusion de l'entente-cadre permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables pour la Ville de Montréal.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no : 15-14688

Titre : SPVM – Shorts cyclistes et pantalons transformables

Description et usage : Fourniture de shorts et pantalons transformables aux policiers, agents de stationnement et cadets de la Ville de Montréal.

Date de lancement : 12 août 2015

Date d'ouverture : 14 septembre 2015

Addenda (1) : 24 août 2015 Report de date.

Preneurs de cahier des charges : (4)

Soumissionnaires : (2)

No	Preneurs du cahier des charges	Soumissionnaires	Motifs de désistement
1	Opale International Inc.	x	
2	Groupe Trium Inc.	x	
3	M.D. Charlton CO.		Aucune réponse.

4	Cima LTCI Corporation		À titre informatif (fabricant de matières premières).
---	-----------------------	--	---

Analyse des soumissions :

La qualité de la matière première de **deux** échantillons soumis par Opale International Inc. ne rencontrent pas les spécifications techniques demandées (rapport d'analyse en pièce jointe). La soumission de cette firme est déclarée non conforme.

L'analyse des échantillons du Groupe Trium Inc., a mis en évidence que les matériaux, la confection et les dimensions sont conformes aux exigences requises (rapport d'analyse en pièce jointe).

Adjudicataire recommandé :

Il est recommandé d'accorder au Groupe Trium Inc., pour une période de quarante-huit (48) mois, le contrat pour la fourniture de shorts et pantalons transformables pour le Service de police de la Ville de Montréal, le tout conformément à l'appel d'offres public no 15-14688.

L'entreprise n'a pas à obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat. Ce fournisseur n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Analyse d'offres :

No	Soumissionnaires conformes	Prix (sans tx)	Total (tx inc.)
1	Groupe Trium Inc.	116 892,00 \$	134 396,58 \$
Dernière estimation réalisée		130 000,00 \$	149 468 \$
Écart entre l'estimation et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			15 071,42 \$
Écart entre l'estimation et la plus basse conforme (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			10.08 %

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'Approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 149 468\$, taxes incluses.

Cette estimation est constituée des prévisions des besoins fournis par le service concerné et sur le prix du marché en 2015, actualisé par un taux d'inflation de 2 % par année.

Remarques:

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévision de la collusion et de la fraude).

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle.
- Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.
- Confidentialité des estimations des contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion de l'entente-cadre seulement.

Montant de l'offre:

116 828\$ + TPS(5%) 5 844,60\$ + TVQ(9,975%) 11 659,98\$ = 134 396,58\$

Tableau de prix déposé en pièce jointe.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Globalement, pour les quatre prochaines années, la Ville va réaliser une économie de 9 673,99 \$, soit de 6,7% comparativement à l'ancien prix payé.
L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie PELLETIER, Service de police de Montréal

Lecture :

Nathalie PELLETIER, 20 novembre 2015

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agent d'approvisionnement II

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-11-18

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2015-11-22



Dossier # : 1156029001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 35 108,74 \$, soit 32 138,96 \$ (CM12 03111) et 2 969,78 \$ (CM13 0131), pour défrayer le coût mensuel de la période du 1er au 30 septembre 2015 des services de communications téléphoniques et informatiques du Centre de services partagés du Québec pour la solution CCM + du service téléphonique 311 de la Ville de Montréal.

Il est recommandé:

D'autoriser une dépense additionnelle de 35 108,74 \$, soit 32 138,96 \$ (CM12 03111) et 2 969,78 \$ (CM13 0131), pour défrayer le coût mensuel de la période du 1er au 30 septembre 2015 des services de communications téléphoniques et informatiques du Centre de services partagés du Québec pour la solution CCM + du service téléphonique 311 de la Ville de Montréal.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-11-24 16:29

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156029001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 35 108,74 \$, soit 32 138,96 \$ (CM12 03111) et 2 969,78 \$ (CM13 0131), pour défrayer le coût mensuel de la période du 1er au 30 septembre 2015 des services de communications téléphoniques et informatiques du Centre de services partagés du Québec pour la solution CCM + du service téléphonique 311 de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Au mois d'avril 2012, suite à la présentation du sommaire décisionnel 1112339003, le conseil municipal a autorisé une dépense totale de 1 285 558,47 \$, taxes incluses, pour défrayer les coûts mensuels de la nouvelle tarification pour la location au Centre des services partagés du Québec (CSPQ) de la solution CCM + du service téléphonique 311, et ce, pour la période du 9 mai 2012 au 30 septembre 2015 (41 mois). La solution CCM + (aussi communément nommée plateforme téléphonique ice) permet la prise des appels téléphoniques des citoyens et leur répartition vers les centres d'appels des arrondissements. Elle permet aussi la supervision des agents responsables de la réponse téléphonique aux citoyens ainsi que la production de rapports sur le rendement du service téléphonique 311. Cette autorisation du conseil municipal était requise pour prolonger l'entente avec le CSPQ selon une nouvelle grille tarifaire relative aux communications téléphoniques sur la solution CCM + utilisée par le service téléphonique 311 de la Ville de Montréal.

Au mois de février 2013, suite à la présentation du sommaire décisionnel 1132339001, le conseil municipal a autorisé une dépense totale de 115 338,33 \$, taxes incluses, pour défrayer les coûts mensuels des services de communications informatiques du Centre de services partagés du Québec pour la solution CCM + du service téléphonique 311 de la Ville de Montréal, du 9 mai 2012 au 30 septembre 2015 / Approuver à cette fin un projet d'avenant à l'entente de services concernant l'utilisation par la Ville de Montréal de la solution en centre de contacts multicanaux pour le projet 311 - CCM + 2012.

Cette autorisation du conseil municipal était requise afin de modifier la résolution CM12 0311 adoptée par le conseil municipal le 17 avril 2012 en y retirant la deuxième partie du paragraphe 1 relative à l'approbation d'un projet d'avenant; d'approuver un projet d'avenant modifiant l'entente intervenue entre la Ville et le CSPQ (CG09 0318), le tout selon les termes et conditions stipulés audit projet d'avenant; et, d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à ce dossier.

Lors de la préparation du sommaire décisionnel 1112339003 et 1132339001, il a été

demandé d'autoriser une dépense de 1 285 558,47 \$ et 115 338,33 \$, taxes incluses, pour la période du 9 mai 2012 au 30 septembre 2015 (41 mois). Cependant, selon les aspects financiers, les dépenses autorisées sont pour une période de 8 mois au lieu de 9 mois. Il a été omis d'autoriser la dépense totale de 35 108,74 \$, taxes incluses, pour défrayer les coûts mensuels des services de communications téléphoniques (32 138,96 \$) et informatiques (2 969,78 \$) du CSPQ de la solution CCM + pour la période du 1er au 30 septembre 2015 (1 mois), le tout selon les termes et conditions stipulés à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le CSPQ en 2007 et modifiée en 2009. Ces coûts de communications téléphoniques et informatiques sont récurrents depuis le début de la location de la solution. Il s'agit de frais de location d'une plateforme téléphonique et d'utilisation du réseau intégré et sécurisé de transmission de données et d'accès Internet du CSPQ.

Les dépenses à autoriser auraient dû être de 1 317 697,43 \$ (CM12 0311) et 118 308,11 \$ (CM13 0131).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0311 (17 avril 2012): Autoriser une dépense totale de 1 285 558,47 \$, taxes incluses, pour défrayer les coûts mensuels de la nouvelle tarification pour la location de la solution CCM + au CSPQ et d'approuver à cette fin le projet d'avenant à l'entente intervenue entre la Ville et le CSPQ (CG09 0318) pour la période du 9 mai 2012 au 30 septembre 2015.

- CM13 0131 (20 février 2013): Autoriser une dépense totale de 115 338,33 \$, taxes incluses, pour les coûts mensuels des services de communications informatiques du Centre de services partagés du Québec pour la solution CCM + du service téléphonique 311, du 9 mai 2012 au 30 septembre 2015.

DESCRIPTION

L'objet du présent est : 1) Autoriser une dépense additionnelle de 35 108,74 \$, soit 32 138,96 \$ (CM12 0311) et 2 969,78 \$ (CM13 0131), pour défrayer le coût mensuel de la période du 1er au 30 septembre 2015 des services de communications téléphoniques et informatiques du Centre de services partagés du Québec pour la solution CCM + du service téléphonique 311 de la Ville de Montréal et, 2) d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à ce dossier.

JUSTIFICATION

Il s'agit de corriger l'omission mentionné précédemment afin de pouvoir défrayer les coûts relatifs aux communications téléphoniques et informatiques de la solution CCM +, et ce, conformément à l'entente avec le CSPQ.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 35 013,24 \$ est prévu au Service de la concertation des arrondissements. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre / l'agglomération (ou selon le % des dépenses mixtes).

Année	Coûts	Mois	S.-Total	TPS	TVQ	Total
2015	27 953 \$	1	27 953 \$	1 397,65 \$	2 788,31 \$	32 138,96\$
	2 582,98 \$	1	2 582,98 \$	129,15 \$	257,65 \$	2 969,78 \$

			30 535,98 \$	1 526,80 \$	3 045,96 \$	35 108,74 \$
--	--	--	---------------------	--------------------	--------------------	---------------------

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier au comité exécutif et au conseil municipal : Décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier s'inscrit en continuité avec l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le CSPQ en 2007 et modifiée en 2009 et 2012. Il vient corriger l'oubli des frais de communications téléphoniques et informatiques de la période du 1er au 30 septembre 2015 lors de la conception du sommaire décisionnel 1112339003 et 1132339001. Ce dossier respecte la Politique de gestion contractuelle et la Politique d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (André POULIOT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique DÉCARIE
Prepose(e) au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

André Jr. GAGNON
Chef de section expertise et soutien - relations avec les citoyens

Le : 2015-11-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Guylaine BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757

Approuvé le : 2015-11-19



Dossier # : 1157055001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division des services administratifs et techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Goupe Sani-tech pour la fourniture et l'installation de casiers dans les vestiaires du Biodôme de Montréal pour une somme maximale de 166 834,47 \$ taxes incluses. Appel d'offres public #15-14718- (1) soumissionnaire

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire Groupe Sani-Tech Inc, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de casiers dans les vestiaires du Biodôme de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 166 834,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #15-14718 ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-11-11 18:44

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1157055001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division des services administratifs et techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Goupe Sani-tech pour la fourniture et l'installation de casiers dans les vestiaires du Biodôme de Montréal pour une somme maximale de 166 834,47 \$ taxes incluses. Appel d'offres public #15-14718- (1) soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

Lors de l'ouverture du Biodôme de Montréal en 1992, les vestiaires des employés ont été aménagés avec des casiers récupérés du Vélodrome, du parc Angrignon et de l'Aquarium de Montréal. Ces casiers en métal ont plus de 35 ans et ont atteint leur fin de vie utile. Ils sont dans un mauvais état (brisés ou rouillés). Pour leur remplacement, des casiers en plastique de haute densité (HDEP) ont été choisis. Ce matériau a l'avantage de contrer le type de problèmes constatés dans les vieux casiers, compte tenu de leur utilisation.

Sur un total de 206, 158 seront installés immédiatement par la compagnie, compte tenu qu'ils se situent dans une zone qui n'est pas touchée par les travaux de la Migration du Biodôme. Les 48 autres seront achetés tout de suite, mais installés plus tard par nos soins puisqu'ils se situeront dans une zone touchée par le projet. En plus de la fourniture des casiers, le contrat comprend leur installation ainsi que l'achat et l'installation de 23 bancs en bois et d'autres accessoires nécessaires pour compléter l'aménagement des vestiaires. Les plans et devis techniques relatifs à ce projet ont été réalisés à l'interne.

Il est à noter que le devis mentionnait que des produits équivalents étaient acceptés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0220: adoption du PTI 2015-2017 d'Espace pour la vie.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser l'octroi d'un contrat à l'entreprise Groupe Sani-tech pour la fourniture et l'installation de casiers pour les vestiaires des employés au Biodôme de Montréal.

Les travaux incluent les éléments suivants :

- livraison du matériel;
- installation des casiers, des bases et des couvercles ainsi que l'installation de bancs fixes.

Aucun montant de contingences n'est demandé sur la formule de soumission de cet appel d'offres.

JUSTIFICATION

Pour réaliser ce projet, nous avons sollicité le marché en procédant à la publication d'un appel d'offres public dans la presse et sur le SEAO durant une période de dix-huit jours (du 2 au 19 septembre 2015) et mené par le service de l'approvisionnement de la Ville. Deux cahiers des charges ont été achetés. Un fournisseur a soumis une offre. Le deuxième preneur du cahier des charges n'étant pas spécialisé dans le produit demandé.

Suite à l'analyse de l'offre reçue, celle-ci a été jugée conforme.

Voici le tableau de la soumission reçue à l'ouverture des plis :

Tous les montants indiqués incluent les taxes.

Soumission conforme	Montant
Groupe Sani-tech	166 834,93 \$
Dernière estimation réalisée	143 718,75 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation <i>la plus basse - estimation</i>	23 115,72 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>(plus basse - estimation) / estimation * 100</i>	16 %

Le soumissionnaire a été approché par l'agent du service de l'approvisionnement, chargé de l'appel d'offres, à fin de réviser le prix de la soumission, initialement de 176 227,93 \$. La soumission a été baissée de 9 393,40 \$, réduisant ainsi l'écart à 16 % par rapport à la dernière estimation qui a été réalisée sur la base de prix reçus lors d'un appel d'offres sur invitation, datant de 2013, pour des produits similaires. Cet écart est attribuable au fait que le seul soumissionnaire du présent appel d'offres importe ses produits des États-Unis, impliquant un coût supplémentaire applicable aux taux de change et de transport.

Le coût moyen pour l'installation des casiers en plastique (HDEP) est de 584 \$ le casier (équipement + installation). Ce prix n'inclut pas la fourniture et l'installation des bancs et autres accessoires du vestiaire. Le coût moyen unitaire de casiers métalliques serait de 385 \$. Bien que le prix des casiers métalliques soit moins élevé, les nombreuses qualités des casiers en plastique (HDEP) les rendent beaucoup plus intéressants et rentables. En effet, les comparaisons démontrent que la qualité des casiers en plastique HDEP est deux fois supérieure à celle des casiers métalliques, tant du point de vue de la durée de vie que de la solidité mécanique, de la résistance à l'humidité, aux impacts et aux abrasions. En plus, ce matériau est issu de produits recyclés à plus de 50 %, s'inscrivant ainsi dans nos politiques en matière de développement durable.

La compagnie Sani-Tech inc. ne figure pas au Registre d'entreprises non admissibles (RENA) et ne détient pas une attestation de l'AMF lui permettant conclure des contrats avec des organismes public. Malgré ce qui précède, ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat, de 145 105\$ (166 834,47 \$, taxes incluses), sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 145 105 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence

locale # 15-018 – "programme de maintien, actifs du Biodôme .
Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre; les déboursés seront effectués en 2016 exclusivement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les casiers en plastique (HDEP) sont issus de matériaux recyclé pouvant atteindre un taux de 100%. Par ailleurs, les casiers métalliques démolis seront envoyés au recyclage.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de réalisation	Décembre 2015
Réalisation des travaux	février 2016
Réception du projet	février 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Laurence THÉORÉT)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie LAPOINTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire DESROSIERS
Agent(e) technique en architecture

ENDOSSÉ PAR

Jean BOUVRETTE
C/s services techniques

Le : 2015-10-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2015-10-29



Dossier # : 1153334034

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Laurin, Laurin (1991) inc. pour les travaux de mise à niveau du poste principal 25 kV- 600 V au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 846 250,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 799-AE-15 - 11 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme Laurin, Laurin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de mise à niveau de la sous-station électrique 25 kV - 600V au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 846 250,00 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 799-AE-15;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-20 11:57

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153334034

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Laurin, Laurin (1991) inc. pour les travaux de mise à niveau du poste principal 25 kV- 600 V au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 846 250,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 799-AE-15 - 11 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent contrat consiste au remplacement du poste d'entrée électrique 25 kV – 600V , 802-E60-951, au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station). Ce poste d'entrée électrique alimente l'ensemble des installations du site d'enfouissement technique (ancienne carrière Demix).

Le poste de distribution 600 V date du milieu des années 50 et a dépassé son espérance de vie utile. Les composantes et équipements requis pour l'entretien de ce poste ne sont plus disponibles sur le marché. Le transformateur extérieur de puissance 25 kV- 600 V date de 1974 et a également atteint sa fin de durée de vie utile pour ce type d'équipement.

Un appel d'offres public a été publié le 23 septembre 2015 sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions s'est effectuée le 11 novembre 2015. La période de validité des soumissions est de 120 jours. Le montant des contingences prévu est de 15 %. Quatre addenda ont été émis dont un pour report de date d'ouverture et trois pour questions/réponses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux du contrat incluent:

- le démantèlement du transformateur 25kV - 600V de la sous-station 600V existante;
- la fourniture, l'installation et le raccordement de la nouvelle sous-station;
- les essais et la mise en service du nouveau système électrique selon les normes en vigueur;
- l'installation d'un interrupteur aérien à 25 kV;
- l'installation d'un transformateur extérieur sur socle à enceinte fermée;
- l'installation d'un bâtiment préfabriqué contenant l'armoire de commutation, l'armoire de PLC et télécommunication et les services auxiliaires au bâtiment;
- le raccordement de la nouvelle sous-station aux différents services existants du site.

JUSTIFICATION

Le poste d'entrée électrique 25 kV – 600 V, 802-E60-951, au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte a été installé au milieu des années 50. Les composantes d'origine sont devenues désuètes, problématiques et les composantes de rechange ne sont plus disponibles.

Vingt-deux entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et onze ont déposé une soumission.

Tableau d'analyse des soumissions			
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Laurin,Laurin (1991) inc.	735 869,56 \$	110 380,44 \$	846 250,00 \$
2. Électricité Grimard inc.	756 644,09 \$	113 496,62 \$	870 140,71 \$
3. Neoelect inc.	781 088,41 \$	117 163,26 \$	898 251,67 \$
4. G.C.M. Ltée	796 243,26 \$	119 436,49 \$	915 679,75 \$
5. Ondel inc.	840 252,25 \$	126 037,89 \$	966 290,14 \$
6. Gastier M.P. inc.	847 072,79 \$	127 060,92 \$	974 133,71 \$
7. Le Groupe LML Ltée	876 515,37 \$	131 477,30 \$	1 007 992,67 \$
8. Bruneau Électricité inc.	907 842,61 \$	136 176,39 \$	1 044 019,00 \$
9. La Cie Électrique Britton Ltée	951 993,00 \$	142 798,95 \$	1 094 791,95 \$
10. Lambert Somec inc.	967 082,32 \$	145 062,35 \$	1 112 144,67 \$
11. Black & McDonald Limitée	973 723,27 \$	146 058,49 \$	1 119 781,76 \$
Estimation externe des professionnels	786 555,47 \$	117 983,32 \$	904 538,79 \$
Coût moyen des soumissions reçues			986 316,00 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			16,55%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			273 531,76 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			32,32%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(58 288,79 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-6,44%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			23 890,71 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			2,82%

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation externe de SNC-Lavalin est favorable de 6,44 %.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Laurin, Laurin (1991) inc., pour la somme de sa soumission, soit 846 250,00 \$, toutes taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: Laurin, Laurin inc. 12 000 rue Arthur-Sicard, Mirabel (Québec) - no de licence 2863-1505-86. De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 4 novembre 2015 avec sa soumission.

Les entreprises ne devaient pas détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres en vertu du décret 795-2014 du 10 septembre 2014, toutefois Laurin, Laurin (1991) inc. détient une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total relatif au contrat à octroyer est de 846 250 \$ taxes incluses. Aucune dépense incidente n'est prévue.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*»

Cette dépense sera entièrement financée par la réserve de l'eau de l'agglomération pour un montant de 772 739,05 \$. La réserve de l'eau sera entièrement affectée annuellement, en fin d'exercice, en fonction des dépenses réelles constatées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un bris majeur dans l'actuelle sous-station électrique, ceci pourrait entraîner un arrêt complet des opérations du lieu d'enfouissement technique de la Station. Les délais de remise en service pourraient être excessivement longs en fonction des délais d'approvisionnement des équipements requis en situation d'urgence.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: décembre 2015

Fin des travaux: septembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Teresa PETTI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-16

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2015-11-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-11-20



Dossier # : 1150652008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Constructions A.G.L.P. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle à l'Aréna Raymond-Bourque situé au 2345 boulevard Thimens dans l'arrondissement de Saint -Laurent - Dépense totale de 955 406,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5784 (10 soum.)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 955 406,32 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle à l'Aréna Raymond-Bourque situé au 2345 boulevard Thimens dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Les Constructions A.G.L.P., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 917 190,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5784;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-23 11:59

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1150652008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Constructions A.G.L.P. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle à l'Aréna Raymond-Bourque situé au 2345 boulevard Thimens dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 955 406,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5784 (10 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est très active depuis quelques années en matière d'accessibilité universelle afin que tout citoyen puisse utiliser ses services, programmes, communications et édifices sans être discriminé en raison de limitations fonctionnelles.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) est responsable de mettre en œuvre des projets visant à améliorer les performances d'accessibilité aux bâtiments municipaux et prévoit une enveloppe budgétaire dédiée à la mise en oeuvre de ces projets.

Il invite, annuellement, les dix-neuf (19) arrondissements et services corporatifs à présenter des projets nécessitant des travaux d'amélioration reliés à l'accessibilité et sélectionne les projets selon des critères préétablis par un comité composé de représentants du milieu des personnes handicapées ainsi que du SGPI.

C'est dans ce cadre que le projet d'accessibilité de l'Aréna Raymond-Bourque situé au 2345 boulevard Thimens dans l'arrondissement de Saint-Laurent a été sélectionné lors d'un appel de projets du SGPI.

Un appel d'offres public a été annoncé dans les journaux et publié dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Cet appel d'offres a été lancé le 14 septembre 2015 et les offres ont été reçues et ouvertes le 7 octobre 2015. Un cautionnement de soumission valide pour une durée de 120 jours à partir de cette date étant exigé, porte la validité de cette soumission au 5 février 2016.

Quatre (4) addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres. Les portées de ces addendas consistaient à préciser différentes informations mentionnées aux plans et devis. Leurs émissions n'a pas eu d'incidence monétaire sur l'estimation des coûts du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM10 0941 - 13 décembre 2010

Octroyer un contrat de services professionnels au Consortium Delisle Thibodeau et Cima+ pour l'architecture et l'ingénierie relative aux projets d'accessibilité universelle des immeubles municipaux ouverts au public - Dépense totale de 729 966,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10-11286 (4 soum.) Approuver un projet de convention à cette fin.

CA10 080581- 3 août 2010

D'autoriser la Direction des stratégies et transactions immobilières à lancer les appels d'offres nécessaires à la réalisation des volets 3 et 4 des projets retenus dans le cadre du Programme d'accessibilité universelle, soit la mise à niveau de la mairie de l'arrondissement et de l'aréna Raymond-Bourque.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'entreprise Les Constructions A.G.L.P. afin de réaliser des travaux d'accessibilité universelle à l'Aréna Raymond-Bourque situé au 2345 boulevard Thimens dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Ce projet corrigera les principales problématiques de cet immeuble et améliorera les services municipaux offerts aux citoyens de l'arrondissement. Ces travaux correctifs sont conformes aux recommandations des professionnels, du SGPI, d'une firme spécialisée en accessibilité universelle, aux besoins émis par l'arrondissement et aux possibilités d'améliorations qu'offre l'édifice concerné.

L'envergure des travaux se résume comme suit :

- réaménagement et amélioration des chemins d'accès extérieurs;
- aménagement d'espaces de stationnement réservés;
- amélioration des entrées extérieures;
- installation d'ouvre-porte automatique;
- installation d'un ascenseur;
- réaménagement de la salle de toilette accessible existante;
- aménagement d'espaces réservés dans les gradins;
- amélioration de la sécurité-incendie;
- réalisation de travaux connexes.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission est de 20 % car le projet consiste à réaliser divers travaux d'architecture, de mécanique, d'électricité et de génie-civil dans un immeuble dont la Ville de Montréal ne dispose que de très peu d'information, en plans ou devis, des conditions existantes.

La liste des dépenses incidentes prévues est la suivante :

- Gardiennage lors du chantier, réalisé par la sécurité de la Ville de Montréal ou un fournisseur externe;
- Service de quincaillerie par la Ville de Montréal;
- Service de raccordement au système de sécurité de la Ville de Montréal;
- Service de contrôle de qualité par le Laboratoire de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, seize (16) entreprises se sont procurées le cahier des charges : ACQ Métropolitaine, Afcor Construction Inc., Ardec Construction inc., Armature

Bois-Francis Inc.(ABF), Association patronale des Entreprises en Construction (APECQ), Axiome Construction inc., Construction Genfor Ltée, Construction Maju Itée, Construction Sojo Inc., Corporation de Construction Germano, Les Constructions A.G.L.P., Norgéreq Ltée, Procova Inc., Société générale de construction BPF inc., Trempro Construction Inc. et XO Construction inc.

Dix (10) soumissions ont été déposées. Les raisons pour lesquelles six (6) entreprises n'ont pas soumissionné sont les suivantes : l'ACQ Métropolitaine, l'Association Patronale des Entreprises en Construction (APECQ) représentent des entreprises dans l'industrie de la construction et ne sont pas autorisées à présenter des offres. Armature Bois-Francis Inc. (ABF) est un sous-traitant et ne détient pas de licence d'entrepreneur général. Construction Genfor Ltée, Construction Maju Itée Société générale de construction BPF inc. ont manqué de temps pour compléter leurs offres malgré les vingt-quatre (24) jours dont elles disposaient et le projet ne s'intègre pas dans leurs carnets de commande.

Les soumissions déposées par les entreprises suivantes sont conformes aux exigences des documents d'appel d'offres.

Firmes soumissionnaires	Montant forfaitaire	Contingences	Total
Les Constructions A.G.L.P.	764 325,06\$	152 865,01\$	917 190,07\$
Trempro Construction Inc.	822 711,97\$	164 542,39\$	987 254,36\$
Afcor Construction inc.	825 460,46\$	165 092,09\$	990 552,55\$
Construction Sojo Inc.	827 682,77\$	165 536,55\$	993 219,32\$
Norgéreq Ltée.	830 610,43\$	166 122,09\$	996 732,52\$
XO Construction Inc.	837 081,24\$	167 416,24\$	1 004 497,48\$
Procova Inc.	841 617,00\$	168 323,40\$	1 009 940,40\$
Ardec Construction Inc.	872 660,25\$	174 532,05\$	1 047 192,30\$
Axiome Construction Inc.	887 607,00\$	177 521,40\$	1 065 128,40\$
Corporation de Construction Germano Inc.	1 023 278,00\$	204 656,00\$	1 227 934,00\$
Dernière estimation réalisée par les professionnels	632 585,00\$	126 517,00\$	759 102,00\$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			1 023 964,10\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			11,64 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			310 743,53\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			33,88 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			158 088,07\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			21,96 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			70 064,29\$
			7,64 %

$\frac{\text{Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\%)}}{((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100}$
--

La dernière estimation des professionnels réalisée avant l'ouverture des soumissions était de 759 102,00 \$, soit 21,96 % (165 146,35 \$) plus élevée que la plus basse soumission conforme. Suite à l'ouverture des soumissions, cette estimation même a été réanalysée par les professionnels afin d'expliquer les causes de cet écart considérable. Cette actualisation leur a permis d'identifier qu'ils avaient omis, dans leur calcul, de considérer la valeur des volets coupe-feu et celle d'un ascenseur desservant trois niveaux plutôt que deux. Outre ces deux omissions, les professionnels mentionnent qu'il est difficile d'identifier plus précisément les motifs de l'écart car le bordereau de soumission et l'estimation ne sont pas subdivisés de la même façon. L'estimation révisée, en considérant ces facteurs, est de 856 330,00 \$ et le prix de la plus basse soumission conforme présentée par Les Constructions A.G.L.P. est 7,11 % (60 860,07 \$ taxes incluses) plus élevé que celle-ci.

Après analyse de la soumission, les professionnels recommandent l'octroi du contrat à Les Constructions A.G.L.P. qui a présenté la plus basse soumission conforme (voir pièce jointe no 1 - Analyse des soumissions et recommandations).

L'entreprise Les Constructions A.G.L.P. est autorisée à soumissionner puisqu'elle ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec et de la liste des entreprises non admissibles du RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 955 406,32 \$. Ce montant comprend le prix forfaitaire de l'entrepreneur de 764 325,06 \$, taxes incluses, un montant pour travaux contingents de 152 865,01 \$, taxes incluses, ainsi que des dépenses incidentes de 38 216,25 \$, taxes incluses (voir pièce jointe no 2 - Calcul des coûts SGPI).

Le coût total maximal de ce contrat de 955 406,32 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corporatif 13-014 du règlement – Protection immeuble, installation sportive et aquatique.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre et déboursée à 100 % en 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les directives de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal qui ont été appliquées selon la nature et l'ampleur de ce projet sont la gestion des déchets de construction et l'utilisation de peinture sans composés organiques volatiles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'autorisation de ce dossier risque de compromettre la réalisation des travaux qui a été coordonnée avec le calendrier des activités de l'immeuble.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'appel d'offres public du présent projet a été annoncé dans les journaux et publié dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Une affiche de chantier appropriée, prévue à même le budget du contrat, sera installée à l'extérieur du bâtiment pour informer les citoyens des travaux entrepris. De plus, les citoyens seront informés par l'arrondissement si la réalisation de ces travaux entraîne une modification ou un arrêt temporaire des services offerts à la population. À ce jour, aucune

interruption ou modification des services à la population n'est envisagée car la mise en oeuvre des travaux du projet a été coordonnée avec tous les intervenants afin de les éviter.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : janvier 2016

Fin des travaux : août 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Laurent , Direction des travaux publics (Daniel SUAREZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaétan LAROCHELLE
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-05

Carlos MANZONI
Chef de division
Division gestion immobilière

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carlos MANZONI
Directeur par intérim
Direction gestion des projets de développement
et de maintien des actifs immobiliers

Approuvé le : 2015-11-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2015-11-18



Dossier # : 1156676002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Unigesco Inc., pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Francis-Bouillon - Dépense totale de 7 396 377,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5809 - Six (6) soumissionnaires conformes - contrat no 14300.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 7 396 377,10 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Francis-Bouillon, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à Groupe Unigesco Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 044 168,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 5809;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 73,72 % par la ville centrale, pour un montant de 4 978746,07 \$, taxes incluses et de 26,28 % par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour un montant de 1 775 132,08 \$, taxes incluses.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-24 09:21

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1156676002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Unigesco Inc., pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Francis-Bouillon - Dépense totale de 7 396 377,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5809 - Six (6) soumissionnaires conformes - contrat no 14300.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal possède un réseau de quarante patinoires intérieures, réparties dans trente-quatre arénas ou complexes sportifs. En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), d'ici 2020.

Afin d'assurer le maintien de l'offre de services en sports de glace, le comité exécutif a adopté, le 7 juillet 2010 et modifié le 25 janvier 2012, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux qui s'adresse essentiellement aux arrondissements.

- Depuis 2009, vingt-neuf (29) des quarante (40) patinoires sont à divers stades de réalisation : (voir les statuts des projets en pièce jointe).

- Dans le cadre du Plan de relance économique du Canada de 2009 et avant l'adoption du Programme de soutien, cinq (5) projets de mise aux normes des systèmes de réfrigération ont été réalisés; ces patinoires ont été rouvertes au public.

- Depuis l'adoption du Programme de soutien en 2010, huit (8) projets ont été livrés et seize (16) autres projets sont à divers stades d'avancement.

Le présent dossier vise la réalisation des travaux de mise aux normes de l'aréna Francis-Bouillon dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Un appel d'offres public a été lancé à cet effet, via le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), entre le 15 septembre et le 14 octobre 2015. L'appel d'offres a été prolongé jusqu'au 21 octobre 2015 pour permettre aux soumissionnaires de bien évaluer la portée des modifications décrites dans trois (3) addenda émis pendant l'appel d'offres. La période de sollicitation du marché fut donc de trente-six (36) jours de calendrier.

Trois (3) addenda ont été émis lors de cet appel d'offres en réponse aux questions posées par les soumissionnaires selon la procédure établie. Ces addenda ont permis de corriger certaines erreurs aux plans et devis, et ont apporté des précisions à la portée des travaux :

- l'addenda no 1 du 28 septembre 2015 apporte des corrections et des précisions aux

documents d'appel d'offres en architecture, en électricité et en structure (78 pages + 12 plans);

- l'addenda no 2 du 7 octobre 2015 apporte des corrections et des précisions aux documents d'appel d'offres en architecture, en mécanique et en électricité, et a pour effet, de prolonger la durée de l'appel d'offres du 14 au 21 octobre 2015 et de modifier la date de fermeture de l'appel d'offres mentionné dans la page 1 du formulaire de soumission (110 pages + 4 plans);

- l'addenda no 3 du 15 octobre 2015 apporte des corrections et des précisions aux documents d'appel d'offres en architecture, en mécanique, en électricité et en structure (79 pages + 9 plans);

Les soumissions sont valides pour une période de 120 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit le 21 octobre 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0980 23 septembre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Les architectes FABG, Petropoulos Bomis et associés inc. et AECOM Consultants inc. pour la mise aux normes de l'aréna Francis-Bouillon, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 1 052 313,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12780 - (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CA13 27 0230 Le 2 Avril 2013 - Adhérer au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour la réalisation du projet de l'Aréna Francis Bouillon et accepter l'offre de service de la Direction des stratégies et transactions immobilières de la Ville centre pour la gestion du projet, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CE12 0095 Le 25 janvier 2012 - Approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux;

CM11 0655 Le 23 août 2011 - Approuver l'offre de service de la DSTI aux arrondissements pour effectuer la gestion globale des projets de mise aux normes des arénas dans le cadre du Programme, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville;

CE10 1137 Le 7 juillet 2010 Adopter le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide financière de la Ville centre aux arrondissements.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à Groupe Unigesco Inc., pour la réalisation des travaux de mise aux normes de l'aréna Francis-Bouillon dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, soit :

- le remplacement du système de réfrigération existant par un nouveau système fonctionnant à l'ammoniac et la construction d'un agrandissement pour le loger;
- la réalisation de divers travaux de mise aux normes pour respecter la réglementation et assurer la sécurité des usagers et des employés;
- l'implantation de mesures en efficacité énergétique;
- les travaux requis pour la certification LEED-Argent et pour l'accessibilité universelle de base;
- les travaux d'amélioration locative.

Pour ce contrat, des contingences de construction de 15 % sont prévues au formulaire de soumission. Ce montant est requis afin de faire face aux imprévus qui pourraient surgir

durant la réalisation des travaux, selon les recommandations des professionnels.

Par ailleurs, un budget de 5 % est également prévu pour des travaux incidents incluant notamment le contrôle de qualité par le laboratoire de la Ville (vérification des excavations, des sols compactés, du béton, de l'acier, etc.), et l'installation des nouvelles lignes de communication afin de relier l'aréna avec une centrale de contrôle pour les alarmes, etc.

Suite à l'appel d'offres public 5908, vingt-trois (23) organisations se sont procurées le cahier des charges. Deux (2) associations patronales, huit (8) fournisseurs ou entrepreneurs spécialisés, treize (13) entrepreneurs généraux : Céleb Construction Itée, Corporation de construction Germano, Édilbec Construction Inc., Groupe Unigesco, Groupe Plombaction Inc., Les Développements Trian inc., Socomec Industriel Inc., Afcor Construction Inc., Construction Demvar inc., Construction Sojo Inc., Gastier M.P. Inc., Trempro Construction Inc., Procova Inc.

Parmi les treize (13) entrepreneurs généraux qui ont pris le cahier des charges, sept (7) d'entre eux, n'ont pas déposé de soumissions.

1. Pour un (1) entrepreneur général, la valeur élevée du contrat dépasse sa capacité financière; il ne pouvait donc pas obtenir un cautionnement de soumission pour ce projet.
2. Un (1) entrepreneur a soumis un prix comme sous-traitant en électricité.
3. Pour un (1) entrepreneur, l'envergure du projet dépasse ses capacités de réalisations
4. Quatre (4) entrepreneurs n'ont pas déposé d'offres par manque de temps ou leur préférence est allée vers d'autres projets.

JUSTIFICATION

Six (6) des soumissions déposées ont été jugées conformes par les professionnels. Le tableau d'analyse suivant présente les six (6) soumissionnaires jugés conformes par les professionnels, le tout dans l'ordre croissant des prix.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Montant des contingences de 15 %	Total
Groupe Unigesco Inc.	6 125 364,06 \$	918 804,61 \$	7 044 168,67 \$
Edilbec Inc.	6 655 903,00 \$	998 385,45 \$	7 654 288,45 \$
Développement Trian Inc.	6 814 721,17 \$	1 022 208,18 \$	7 836 929,35 \$
Corporation de construction Germano Inc.	6 967 515,00 \$	1 045 127,25 \$	8 012 642,25 \$
Céleb Construction Itée	6 995 000,00 \$	1 049 250,00 \$	8 044 250,00 \$
Groupe Plombaction Inc.	7 647 170,06 \$	1 147 075,51 \$	8 794 245,57 \$
Estimation des professionnels (externes)	6 804 831,69 \$	1 020 724,75 \$	7 825 556,44 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			7 897 754,05 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			12,12 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			1 750 076,90 \$
(Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			24,84%

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	- 781 387,76 \$ -9,99%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	610 119,78 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	8,66 %

Tous les coûts indiqués comprennent les frais d'administration, le profit et les taxes.

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est de 7 044 168,67 \$, soit 9,99 % inférieur à la dernière estimation réalisée par l'équipe de professionnels qui était de 7 825 556,44 \$. L'écart entre le plus bas et le plus haut soumissionnaire conforme est de 1 750 076,90 \$ (24,84 %). De plus, l'écart entre les deux plus bas soumissionnaires conformes est de 610 119,78 \$ (8,66 %).

L'analyse détaillée et la recommandation des professionnels pour l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme : Groupe Unigesco Inc., sont jointes au présent sommaire décisionnel. Ces dernières, dénotent principalement une importante différence dans les coûts des travaux de structure (30% d'écart par rapport à l'estimé des professionnels). Après vérification, Groupe Unigesco Inc., a confirmé auprès de son sous-traitant qu'il maintenait son prix. Deux autres items présentent des différences importantes avec l'estimation des professionnels, à savoir : l'Administration et profits et les Frais généraux. Ceci peut s'expliquer par le fait que les professionnels calculent des montants à pourcentage normalement admis de 7% et 5% pour ces items. L'entrepreneur effectue un calcul plus précis, prenant en compte les coûts réels du projet et de ses frais de chantier. Cet écart représente 129 000\$ (écart de 22%).

Le présent adjudicataire ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ni sur la liste des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor au moment de la rédaction du présent sommaire (mise à jour en date du 11 novembre 2015). L'adjudicataire est assujéti à l'obligation d'obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat dont la valeur est supérieure à 5 M\$. Cette attestation de conformité a été fournie avec la soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense à autoriser est de **7 396 377,10 \$** taxes incluses. Ce montant inclut 15 % de contingences de construction et 5 % d'incidences.

		Montant maximum (taxes incluses)
(1)	Montant de l'appel d'offres de construction	6 125 364,06 \$
(2)	Montant pour travaux contingents de 15 %	918 804,61 \$
(3)	TOTAL du contrat	7 044 168,67 \$
(4)	Incidences de 5 %	352 208,43 \$
(5)	TOTAL	7 396 377,10 \$
(6)	Montant de la ristourne sur les travaux et les incidences	642 498,95 \$
	TOTAL net (après ristourne de 100% de la TPS et 50% de la TVQ)	6 753 878,15 \$

Le montant net de l'emprunt à la charge des citoyens est de 6 753 878,15 \$.

Bien que le «Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux» prévoit une répartition de 80 % (ville centrale) et 20 % (arrondissement), les pourcentages globaux tiennent compte également des travaux non admissibles au Programme et qui sont assumés à 100 % par l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Considérant les paramètres du programme, le montant total net après ristourne de **6 753 878,15 \$** se répartit comme suit : (voir pièce jointe GDD 1156676002 Répartition des coûts des travaux, pour le détail)

- Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour un montant de 4 562 773,96 \$ (67,56% pourcentage à titre indicatif);
- Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour un montant de 1 775 132,08 \$ (26,28 % pourcentage à titre indicatif);
- Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour un montant de 415 972,11 \$ (6,16% pourcentage à titre indicatif).

Des virements de crédits doivent être effectués du SDSS vers le SGPI. Considérant que la gestion du Programme de mise aux normes des arénas relève du SDSS, le SGPI s'engage à retourner les crédits non utilisés dans le projet de mise aux normes de l'aréna Francis-Bouillon au programme du SDSS afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

En ce qui concerne les aides financières pour ce projet, des demandes de subventions vont être déposées auprès d'Hydro-Québec (HQ) et de Gaz Métro (GM) et du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) dans leurs programmes respectifs. Une demande de subvention est déposée auprès du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MEESR), anciennement le MELS. Ces subventions viendront réduire la charge totale, dans les proportions déjà indiquées, lorsque les sommes correspondantes seront confirmées et reçues.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de mise aux normes de l'aréna Francis-Bouillon vise le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon, substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES.

De plus, le projet vise la certification LEED-Argent, conformément à la politique de développement durable pour les édifices municipaux.

Finalement, le projet inclut également la mise en place de mesures d'efficacité énergétique telle que l'utilisation de la chaleur récupérée du système de réfrigération pour le chauffage de l'eau domestique, du bâtiment et le remplacement de l'éclairage au dessus de la patinoire par des ampoules à basse consommation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La soumission est valide jusqu'au 18 février 2016 (120 jours). Si le contrat est octroyé après cette date, la Ville devra négocier une prolongation avec l'entrepreneur. Par ailleurs, les travaux nécessitent la suspension des activités de sports de glace pour une durée d'un peu plus d'une année (soit, entre avril 2016 et juillet 2017). Les travaux sont planifiés en deux phases afin de maintenir la patinoire opérationnelle jusqu'au 17 avril 2016. Les travaux d'alimentation temporaire en électricité (phase 1) sont prévus entre le mois de février et le mois d'avril 2016. Selon cet échéancier, la réouverture complète de l'aréna qui doit s'effectuer avant le début de la saison d'automne 2017 ainsi que les périodes de réouverture partielle prévues ne laissent que peu de marge de manoeuvre.

Conséquemment, tout écart par rapport à l'échéancier prévu pourrait s'avérer préjudiciable pour les usagers de l'aréna.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les partenaires sont tenus au courant de l'évolution du projet et de l'échéancier. L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve communiquera aux utilisateurs de l'aréna les conditions de fermeture et les alternatives proposées en fonction de l'échéancier prévu au calendrier. Deux panneaux de chantier conçus par La Ville seront installés pour informer les citoyens de l'envergure des travaux, des contributions financières et de l'échéancier de réalisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de construction au conseil municipal 14 décembre 2015
Réalisation des travaux Février 2016 à juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Alain LEFEBVRE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Karine DAGENAIS LANGLOIS, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Carl NÉRON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Gabrielle HÉBERT, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Michel LAROCHE, Service de la diversité sociale et des sports
Carlos MANZONI, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Carlos MANZONI, 23 novembre 2015
Michel LAROCHE, 12 novembre 2015
Karine DAGENAIS LANGLOIS, 6 novembre 2015

RESPONSABLE DU DOSSIER

Salah HADIDI
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-11-16

Carlos MANZONI
Directeur par intérim

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Carlos MANZONI
Directeur par intérim

Approuvé le : 2015-11-23**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2015-11-24



Dossier # : 1151029008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 442 678,79 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de conversion du chauffage et travaux connexes de l'édifice du 2060 Dickson (0434) dans le cadre du contrat accordé à la firme Axe construction Inc. (CG15 0240) majorant ainsi le montant total du contrat de 3 065 000 \$ à 3 507 678,79 \$, taxes incluses. Contrat 14221.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 442 678,79 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de conversion du chauffage et travaux connexes de l'édifice du 2060 Dickson dans le cadre du contrat accordé à la firme Axe construction Inc. (CG15 0240), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 065 000 \$ à 3 507 678,79 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 42,94 % par l'agglomération, pour un montant de 190 086,27 \$.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-24 11:42

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1151029008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 442 678,79 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de conversion du chauffage et travaux connexes de l'édifice du 2060 Dickson (0434) dans le cadre du contrat accordé à la firme Axe construction Inc. (CG15 0240) majorant ainsi le montant total du contrat de 3 065 000 \$ à 3 507 678,79 \$, taxes incluses. Contrat 14221.

CONTENU

CONTEXTE

L'édifice du 2060 Dickson, construit en 1958, est occupé principalement par l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM) et par le Service du matériel roulant et ateliers (SMRA) qui utilise le rez-de-chaussée pour l'entretien et la réparation des véhicules lourds et légers appartenant à la Ville.

Le premier étage loge les bureaux de la Direction des travaux publics de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve alors que le troisième et dernier étage est occupé par le Bureau des élections, relevant du Service du greffe. Cet édifice de 6 427 mètres carrés (aire du bâtiment) mesure environ 80 mètres de long sur 80 mètres de large et les travaux pour le remplacement du système de chauffage à la vapeur par de l'eau chaude sont complétés à environ 70 %, en date du 26 octobre 2015.

Le contrat de construction a été octroyé par le conseil d'agglomération à sa séance du 30 avril 2015, cependant les travaux ont débuté le 19 mai 2015 et la fin contractuelle des travaux était le 26 octobre 2015.

Le montant du contrat initial était de 3 065 000 \$ comprenant les dépenses contingentes de 278 636 \$ (10 % du contrat).

Les dépenses incidentes ont été utilisées pour défrayer les coûts suivants :

- gestion des travaux en condition d'amiante par une firme spécialisée;
- déménagement du personnel et du mobilier du deuxième au troisième étage afin de permettre les travaux en condition d'amiante au deuxième étage;
- location de trois remorques pour l'entreposage du mobilier excédent;
- le nettoyage des lieux;
- l'alimentation électrique et informatique des postes de travail;
- l'achat de nouvelles partitions pour l'aménagement de bureaux fermés;

- l'installation de toiles solaires aux fenêtres;
- l'installation d'unités de climatisation aux fenêtres;
- l'installation d'unités de chauffage temporaire;
- Surveillance des travaux sur la toiture (perçements, agrandissements) par une firme spécialisée.

Il n'y a pas d'ajout aux travaux initialement prévus qui comprennent principalement :

- Le démantèlement de tous les équipements de chauffage reliés aux conduites à la vapeur et ce, en condition d'amiante;
- Le démantèlement de toutes les unités de chauffage suspendues dans la partie garage et magasin;
- Le démantèlement de tous les systèmes de chauffage à la vapeur sur le toit et dans la salle mécanique;
- Le démantèlement des unités de contrôle de ces systèmes électromécaniques;
- Le démantèlement de toutes les unités de climatisation aux fenêtres;
- Le remplacement de la chaudière à la vapeur par deux nouvelles à l'eau chaude;
- L'installation de chauffage radiant dans la partie haute du garage;
- L'installation d'un système central de chauffage à l'eau chaude, de ventilation et de climatisation pour les bureaux de l'arrondissement;
- L'installation de trois systèmes distincts de ventilation - climatisation pour les bureaux non desservis de l'arrondissement et du greffe;
- Le remplacement des unités de chauffage suspendus dans le garage et dans le magasin par des unités à l'eau chaude;
- La télégestion de toutes les nouvelles unités de chauffage - ventilation - climatisation et des chaudières.

Tous ces travaux doivent être complétés pour que les systèmes électromécaniques soient fonctionnels. Il n'est pas possible de reporter quelques travaux que ce soit et il est impératif de les terminer au plus tôt compte tenu de la période hivernale imminente.

Le projet comporte d'innombrables percements et interventions partout dans l'édifice, que ce soit :

- dans les murs pour les nouveaux conduits de ventilation;
- au toit pour les nouveaux systèmes mécaniques et les cheminées (chauffage radiant);
- au plafond pour l'installation de renforts structuraux pour supporter ces nouvelles unités au toit, et d'autres suspendues dans la partie haute du garage;
- dans les planchers pour les conduites de chauffage, etc.

La plupart de ces interventions ont fait l'objet d'ordre de changements : déplacement des percements, ajout de renforts, déplacement des conduits électriques, percement à d'autres endroits dans les dalles, car il était impossible d'utiliser le même chemin que les conduits existants, déviation des conduits de ventilation à cause de poutres non visibles dans les plafonds suspendus, enlèvement de fils électriques qui pendaient dans le tunnel périphérique, ajout de divers travaux non prévus pour remplacer les portions de conduites et des vannes d'eau domestique qui fuyaient, réparation d'une fissure sur une des colonnes du bâtiment, etc.

Parmi ces imprévus, on note deux changements majeurs. Le premier est la décision d'installer deux imposantes unités de chauffage / ventilation au toit plutôt que suspendues

comme prévu à l'intérieur du garage et la deuxième est la fixation des conduites d'eau domestique (eau chaude et eau froide) dans le tunnel périphérique.

La décision d'installer les deux unités au toit est due principalement aux restrictions qu'elles pourraient causer aux opérations du garage en ce sens que les plus gros véhicules (camions de vidanges) ne pourraient pas utiliser les élévateurs hydrauliques à ces endroits et que par inadvertance, si cela se produisait, le véhicule pourrait heurter l'unité de chauffage / ventilation. Les conduites d'eau domestique isolées à l'amiante n'étaient pas fixées correctement et les percements de leurs supports ne sont pas réutilisables pour une fixation adéquate (collier en u). La longueur totale du tunnel est d'environ 205 mètres, ce qui a nécessité près de 250 percements dans un espace clos.

L'échéancier du projet est reporté à la fin février 2016 et se décompose comme suit : mi-novembre 2015, fin des travaux au complet sauf au troisième étage occupé par les employés du deuxième étage qui seront ensuite réaménagés à leur étage. Travaux de désamiantage au troisième étage (remplacement des tuiles de vinyle du plancher) avant la fin décembre; reprise des travaux début janvier pour l'installation d'une nouvelle unité au toit de chauffage - ventilation- climatisation dédiée à cet étage.

En résumé il n'y a pas eu d'ajout de travaux, mais ce sont bien les risques inhérents au projet qui ont été sous-estimés. En effet, l'envergure des travaux et la nature des interventions dans un vieux bâtiment aussi complexe et aussi imposant (garage, magasin et bureaux) auraient certainement nécessité plus de 10 % de travaux imprévus.

Conséquemment, l'augmentation des honoraires professionnels payés en pourcentage du coût réel des travaux de construction fera l'objet d'un dossier distinct qui sera présenté ultérieurement aux instances décisionnelles car l'envergure plus importante des travaux aura occasionné des honoraires professionnels plus élevés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0240 30 avril 2015 Autoriser une dépense de 3 343 636,37 \$, taxes incluses, pour la conversion du chauffage et travaux connexes de l'édifice situé au 2060 Dickson, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant et accorder à Axe construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 065 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5753.

DESCRIPTION

Il s'agit d'augmenter le contrat de Axe construction Inc. de 442 678,79 \$ pour permettre de compléter les travaux de conversion du chauffage à l'eau chaude de l'édifice du 2060 Dickson.

JUSTIFICATION

Le tunnel périphérique était interdit d'accès avant les travaux de construction à cause de la présence d'amiante et de moisissures dans un espace clos. Les accès à certains endroits du bâtiment étaient difficiles à cause de l'entreposage / présence de matériel ou de matériaux ce qui a contribué, entre autres, à sous-estimer les risques associés aux nombreuses interventions pendant l'étape de conception des plans et devis. Conséquemment, le budget alloué aux travaux contingents a été sous-estimé et évalué à 10 % seulement du coût des travaux (\pm 278 636 \$). Ce budget est insuffisant pour couvrir l'ensemble des travaux restants, les risques qui y sont associés ainsi que les frais de prolongation de chantier (voir détail des dépenses en pièces jointes), il est donc requis de procéder à l'augmentation des sommes prévues au contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'augmentation couvre l'ensemble des directives de changement en cours et à venir (provision) et les frais de prolongation de chantier pour un montant évalué à 442 678,79 \$, soit 14,44 % du coût total du projet initial (voir détail des dépenses en pièces jointes). Coût de la dépense additionnelle 442 678,79 \$, taxes incluses. Coût d'emprunt de cette dépense après l'application des ristournes : 404 224,74 \$.

Les crédits requis pour augmenter le contrat de Axe construction Inc. sont disponibles au budget PTI 2015-2017 du Service de la gestion et de la planification immobilière.

La dépense sera assumée à 42,94 % par l'agglomération et à 57,06 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la dépense additionnelle, les travaux de conversion du chauffage à l'eau chaude de l'édifice du 2060 Dickson ne pourront être complétés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de dépense Décembre 2015
Poursuite et fin des travaux Février 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Réjean DANEULT, Service du matériel roulant et des ateliers
Julie CASTONGUAY, Service de la gestion et de la planification immobilière
Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Réjean DANEULT, 11 novembre 2015
Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, 11 novembre 2015
Julie CASTONGUAY, 10 novembre 2015
Julien LIMOGES-GALARNEAU, 10 novembre 2015

RESPONSABLE DU DOSSIER

Belgacem HIMEUR
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2015-11-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carlos MANZONI
Directeur par intérim

Approuvé le : 2015-11-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2015-11-24



Dossier # : 1155367002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie de bâtiment dans le cadre du projet de réfection du 5e étage du bâtiment situé au 775 Gosford, pour une somme maximale de 731 413,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14562 (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 877 696,16 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la réfection du 5e étage situé au 775 Gosford, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Archipel architecture inc. et WSP inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 731 413,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (15-14562) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'agglomération à 88,9 % et par la ville centre à 11,08 %.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-20 11:17

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1155367002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie de bâtiment dans le cadre du projet de réfection du 5e étage du bâtiment situé au 775 Gosford, pour une somme maximale de 731 413,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14562 (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

L'immeuble du 775 Gosford est désigné comme étant le chef-lieu de la Cour municipale. Il loge principalement une portion importante du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, la magistrature de la cour municipale et le Service aux cours du Service de police de la Ville de Montréal (ci-après nommé le « SPVM »). Le Service des affaires juridiques regroupe les Affaires civiles, la Direction des services judiciaires et la Direction des affaires pénales et criminelles.

Au fil du temps, la vocation des espaces du 5^e étage de l'immeuble a changé. Autrefois, le 5^e étage abritait un important centre de détention pour tout le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal ainsi que le centre de commandement du même service, ce dernier datant de l'Exposition universelle de 1967. Cette situation était en vigueur avant la mise en place des Centres opérationnels du SPVM ainsi qu'avant l'aménagement du Quartier général du SPVM. Les aménagements composant ce plancher sont vétustes et ne rencontrent plus les besoins auxquels les unités en place doivent faire face. Le bloc de détention, particulièrement, ne respecte pas les règles de conception et de sécurité maintenant en vigueur dans ce genre d'établissement.

Le chef-lieu de la Cour a, entre autres, comme mandat d'offrir des services en matière pénale et criminelle à la population. Contrairement aux points de service de la cour, dispersés sur le territoire de l'île de Montréal, le chef-lieu doit permettre la comparution de personnes détenues. C'est pourquoi, un secteur de détention, composé d'un bloc cellulaire et des locaux connexes, sous la responsabilité du Service aux cours du SPVM sera toujours requis mais en format réduit par rapport à l'existant et avec des contraintes différentes (détention de moins de 24 heures).

Par ailleurs, afin d'améliorer et de faciliter la comparution des personnes détenues, deux salles d'audience seront aménagées au 5^e étage. Ces deux salles permettront d'accélérer la

comparution des personnes détenues et de limiter la circulation des détenus d'un étage à l'autre. De plus, ce nouvel aménagement permettra de regrouper les intervenants de différents programmes sociaux et de mieux coordonner les actions qui doivent être prises dans ces dossiers. L'ajout de ces deux salles obligera par ailleurs une réflexion quant à l'utilisation et au maintien ou non de certaines salles aux autres étages. Cette réflexion se fera lors de la finalisation du programme fonctionnel et technique applicable à ces étages.

Ce projet de réfection complète du 5^e étage s'inscrit dans le grand projet de mise-à-niveau de l'ensemble de l'immeuble, envisagée par phases. Le réaménagement du 5^e étage constitue la première étape de la seconde phase du projet, la première visant principalement les infrastructures, la toiture et la mécanique de l'immeuble.

Le présent projet propose de revoir dans sa totalité les aménagements et systèmes composant actuellement le 5^e étage de l'immeuble. Les nouveaux aménagements comprendront différentes fonctions qui devront cohabiter de manière fonctionnelle et sécuritaire malgré leurs différences appréciables.

Ainsi de façon générale, les espaces comprendront trois zones distinctes impliquant chacune une circulation particulière et non-compatible entre elles. La première zone et la plus sensible consiste en un bloc cellulaire incluant tous les locaux connexes s'y rattachant. Le deuxième secteur sera composé de deux nouvelles salles d'audience accessibles au public et des services qui y sont reliés. Cela implique de prévoir trois circulations séparées, soit une pour les détenus qui sont appelés à comparaître dans chacune des salles depuis l'aire de détention, une pour les juges qui doivent avoir leur propre accès sans croiser quiconque et pour finir, une pour le public qui arrivera des ascenseurs, côté Bonsecours. Le troisième bloc à aménager sera dédié au personnel administratif du Service aux cours du SPVM, soit les officiers de liaison.

Ce projet devra de plus inclure les travaux requis pour revoir les systèmes d'électromécaniques de l'étage visé par cet aménagement de même que les travaux de sécurité-incendie.

Le bâtiment demeurera opérationnel pendant la période des travaux partout sauf au 5^e étage. Cela exigera une planification soignée des travaux à réaliser de même que des aménagements temporaires sur un étage inférieur pour accueillir le personnel du SPVM qui devra rester sur place afin d'assurer les services de transport et de détention pour les salles d'audience existantes du bâtiment.

À la suite de l'appel d'offres public numéro 15-14562, le présent dossier recommande de retenir les services d'une équipe formée de professionnels en architecture, en mécanique et électricité, en vue d'effectuer la réfection du 5^e étage de la cour municipale.

Le mandat comprendra la prestation des services professionnels en architecture et en ingénierie comme prévue à la convention de services professionnels.

L'appel d'offres a été publié dans La Presse, sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 20 jours, soit du 17 juin au 8 juillet. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public, deux addenda ont été émis afin de clarifier les services exigés pour ce projet ainsi que pour répondre aux questions des soumissionnaires. Ces informations étaient utiles à ces derniers afin qu'ils puissent soumettre le juste prix pour les services demandés. La durée de validité de la soumission est de 180 jours.

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	2015-09-08	Réponses aux questions des soumissionnaires
2	2015-09-11	Réponses aux questions des soumissionnaires

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0467 - 3 novembre 2014 - Résilier le contrat de services professionnels accordé à Provencher Roy + Associés architectes pour l'aménagement et la mise à niveau du bâtiment situé au 775, rue Gosford (CG11 0327) / Accorder un contrat de services professionnels à Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie de bâtiment, dans le cadre du projet de réfection des appentis, de la toiture et du tunnel du bâtiment situé au 775, rue Gosford, pour une somme maximale de 897 269,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13837 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG13 0168 - 30 mai 2013 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants Exim inc. pour les services d'expertise en ascenseurs dans le cadre du projet de réfection et de mise à niveau des 12 appareils de transports verticaux ainsi que l'ajout d'un monte-charge à l'édifice du 775 Gosford, pour une somme maximale de 311 976,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12787 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée par les firmes Archipel architecture inc. et WSP Canada inc. pour les services professionnels en architecture et en ingénierie. La responsabilité de la coordination technique des professionnels du présent contrat appartiendra à la firme d'architectes.

Les firmes auront à rendre pour leur discipline respective, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

- les relevés et les études préliminaires;
- l'estimation des coûts des travaux;
- les plans et devis aux différentes étapes de réalisation du projet;
- la surveillance des travaux;
- les services de consultation en matière de développement durable (LEED);
- les suivis durant la période de garantie.

JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir l'offre de service de l'équipe formée par Archipel architecture inc. et WSP Canada inc., qui a obtenu le plus haut pointage après la 2^e étape, selon les critères de sélection préalablement établis. Il y a eu dix-neuf (19) preneurs du cahier des charges, quatre (4) soumissionnaires ont déposé leurs bordereaux de soumission et un seul (1) n'a pas obtenu la note intérimaire de passage. Sur ces dix-neuf (19) preneurs du cahier des charges, neuf (9) sont des firmes d'ingénierie et ne peuvent déposer d'offres en tant que coordonnateur. Pour plus de renseignements voir le tableau ci-dessous :

soumissionnaires conformes	Note intérim.	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
Archipel architecture inc. - WSP Canada inc.	80,75%	2,15	609 511,12 \$	121 902,24 \$	731 413,46 \$
Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. - MESC inc. & SDK inc.	80,38%	1,66	786 026,59 \$	157 205,32 \$	943 231,91 \$

St-Gelais Montminy & Associés s.e.n.c.r.l. -TETRA Tech Qb inc.	85,75%	1,66	816 326,24 \$	163 265,25 \$	979 591,49 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			639 194,31\$	127 838,86 \$	767 033,17 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)					- 35 619,71 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					- 4,64 %
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ème meilleure note final (\$) (2ème meilleure note finale - adjudicataire)					211 818,45 \$
Écart entre celui ayant obtenu le 2e pointage final et l'adjudicataire (%) (((2ème meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					28,96 %

Les honoraires professionnels ont été évalués à l'interne pour un montant de 767 033,17 \$ (incluant les taxes et contingences). Cette évaluation est basée sur la moyenne de pourcentages d'honoraires soumis, tant pour les services de base que pour les services supplémentaires spécifiques, lors d'appels d'offres similaires au cours des trois dernières années et inclut une indexation pour l'inflation.

L'écart non significatif entre l'estimation interne et le plus bas soumissionnaire conforme peut s'expliquer par la bonne compréhension du mandat et par une conjoncture favorable du marché auprès des professionnels.

Un budget de contingences d'honoraires professionnels de 20 % est ajouté pour tenir compte des changements potentiels dans l'envergure du projet.

Ce budget couvre également les services supplémentaires imprévisibles, tels que définis dans la convention de services professionnels et notamment les services consultatifs en vue de recommandations spécialisées, les services spéciaux à la suite des événements fortuits ne relevant pas de la responsabilité de la firme.

Les firmes Archipel architecture inc., WSP Canada inc. ne figurent ni au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Archipel architecture inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). WSP Canada inc. détient une autorisation de l'AMF (voir en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires prévus pour ce contrat représentent un montant de 731 413,46 \$ (incluant les taxes et les contingences). Ils sont répartis par discipline selon les services professionnels décrits ci-dessous :

Services de base :	
Architecture	214 500,00 \$
Ingénierie mécanique - électrique	137 800,00\$
Ingénierie structure et civil	40 625,00\$
Sous total services de base :	392 925,00 \$

Services supplémentaires :	
Visites de chantier supplémentaires (150)	52 500,00 \$
Surveillance de travaux en résidence	15 000,00 \$
Certification LEED	34 700,00 \$
Consultant en amiante	35 000,00 \$
Sous total services supplémentaires :	137 200,00 \$
Sous total services de base et supplémentaires :	530 125,00 \$
Contingences (20% des honoraires)	121 902,24 \$
Taxes sur les produits et services (TPS) et taxes de vente provinciale (TVQ)	95 263,71 \$
Total contrat	731 413,46 \$
Montant total du contrat à octroyer :	731 413,46 \$

Le montant des incidences à approuver pour ce projet est de 146 282,69 \$ (incluant les taxes).

Les crédits sont prévus au budget du programme triennal d'immobilisation du SPGI (PTI 2015-2017).

Cette dépense sera assumée à 88,92 % par l'agglomération, en fonction de la dernière mise à jour du pourcentage des superficies occupées par les Services d'agglomération dans l'édifice.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de réfections seront réalisés dans un bâtiment à caractère patrimonial, implanté dans l'arrondissement historique du Vieux Montréal. De ce fait, ils contribueront à la protection du patrimoine bâti de la Ville de Montréal.

De plus, dans le cadre de leur mandat, les professionnels doivent s'inscrire dans une approche de développement durable. Ils doivent également travailler en visant l'obtention de l'accréditation LEED-EB argent ou LEED-NC argent, et tendre vers les meilleurs gestes et pratiques possibles pour préserver l'environnement. Par ailleurs, les professionnels ont le mandat d'obtenir des aides financières, qui s'appliquent dans le projet eu égard à l'efficacité énergétique.

D'une façon générale, les professionnels devront concevoir le projet en appliquant, dans la limite du possible, les principes de développement durable par exemple, en choisissant les matériaux les moins dommageables pour la santé des occupants et les équipements les plus éco-énergétiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le contrat de services professionnels doit être octroyé le plus rapidement possible, afin de procéder à court terme à des travaux prioritaires dans une partie condamnée du plancher. En outre, la réalisation du projet favorisera une optimisation des espaces existants et améliorera le confort des occupants. Cela va permettre également d'assurer la préservation de l'actif immobilier de la Ville et de dégager des économies d'énergie.

Si l'octroi de contrat est retardé, l'usure des installations et les problèmes qui y sont rattachés s'amplifieront, ce qui générera une augmentation du coût d'entretien et des coûts des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Depuis le début du processus, les occupants et les principaux intervenants dans ce projet ont été informés et consultés. Ils le seront à chacune des prochaines étapes, soit lors de la conception et de la réalisation des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14608 - Mandat : 06106-2-036

Octroi du contrat au CG	novembre 2015
Début de prestation des services professionnels	décembre 2015
Réalisation des travaux de construction	novembre 2016 - novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Avis favorable avec commentaires :

Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Sophie CÔTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction (Benoit DAGENAI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève DESMEULES
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2015-10-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Carlos MANZONI
Directeur par intérim

Approuvé le : 2015-10-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-11-02



Dossier # : 1153334031

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Beaudoin Hurens un contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire pour la mise à niveau de quatre stations de pompage dans la Ville de Dorval au montant de 504 263,68 \$, taxes incluses - Approuver la convention de services professionnels - Appel d'offres public 15-14656 - 6 soumissionnaires - 6 conformes.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel la firme Beaudoin Hurens inc. ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en ingénierie multidisciplinaire pour la mise à niveau de quatre stations de pompage dans la Ville de Dorval pour une somme de 504 263,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14656 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-20 11:58

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153334031

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Beaudoin Hurens un contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire pour la mise à niveau de quatre stations de pompage dans la Ville de Dorval au montant de 504 263,68 \$, taxes incluses - Approuver la convention de services professionnels - Appel d'offres public 15-14656 - 6 soumissionnaires - 6 conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son programme triennal d'immobilisation, la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) doit entreprendre ou poursuivre plusieurs projets de mise à niveau de ses infrastructures tant sur son réseau qu'à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R-Marcotte. Ces projets touchent des stations de pompage, des ouvrages de contrôle et de régulation sur les réseaux d'égouts des collecteurs et des intercepteurs, ainsi que des installations et équipements de la Station d'épuration.

Une partie de ces projets est préparée et réalisée par le personnel d'ingénierie de la DEEU. En appui à notre personnel technique, les services d'une firme d'ingénierie qui dispose d'une expertise multidisciplinaire sont requis pour produire des études, préparer une estimation des coûts, réaliser les plans et devis détaillés, exécuter la surveillance des travaux, la gestion de la construction et le contrôle de la qualité des ouvrages décrits dans le devis technique.

En 2011, la Ville de Dorval a confié un mandat à une firme externe pour la réfection de dix stations de pompage. Depuis, quatre de ces stations de pompage ont été transférées à la DEEU soit les stations Saint-Charles, Dawson, Bord du Lac (Neptune) et Thorncrest Circle puisqu'elles relèvent de la compétence d'agglomération en vertu de leurs caractéristiques.

Des travaux majeurs évalués à plusieurs millions de dollars devront être réalisés dont la mise aux normes des installations électriques et le remplacement des pompes, des vannes, des systèmes de ventilation et de télémétrie à distance. Des travaux relatifs à la santé et sécurité des travailleurs sont aussi au programme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire et inclut:

- une étude évaluant l'état actuel des stations en rapport avec l'étude préliminaire déjà réalisée, les coûts et l'envergure des travaux;
- les plans et devis en vue d'un appel d'offre pour l'exécution des travaux de mise à niveau des quatre stations;
- la surveillance des travaux de construction.

JUSTIFICATION

Les quatre stations de pompage nouvellement transférées sous la responsabilité de la DEEU ont été construites entre les années 50 et 80 et nécessitent une mise à niveau sur le plan opérationnel et en matière de santé et sécurité. Les services d'une firme d'ingénierie disposant d'une expertise multidisciplinaire sont requis pour produire des études, préparer une estimation des coûts, réaliser les plans et devis détaillés, exécuter la surveillance des travaux et exécuter la gestion de la construction et le contrôle de qualité des ouvrages décrits dans le devis technique.

Tableau d'analyse des soumissions				
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)	Pointage final
1. Beaudoin Hurens	462 550,17 \$	41 713,51 \$	504 263,68 \$	2,56
2. Axor	490 938,65 \$	39 518,05 \$	530 456,70 \$	2,45
3. CIMA +	490 472,43 \$	43 689,41 \$	534 161,84 \$	2,40
4. WSP Canada	543 530,51 \$	44 787,14 \$	588 317,65 \$	2,18
5. Tetra tech	580 836,45 \$	50 495,30 \$	631 331,75 \$	2,04
6. Stantec	633 615,73 \$	48 299,85 \$	681 915,58 \$	1,87
Estimation interne des professionnels	666 200,00 \$	53 300,00 \$	719 500,00 \$	
Coût moyen des soumissions reçues			578 407,87 \$	
Écart entre la moyenne et la firme ayant obtenu le plus haut pointage			14,70%	
Écart entre la firme ayant obtenu le plus haut pointage final et l'estimation interne (\$)			(215 236,32 \$)	
Écart entre la firme ayant obtenu le plus haut pointage et l'estimation interne (%)			-29,91%	

Veuillez vous référer à l'intervention du service de l'Approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions.

L'écart entre l'estimation interne des professionnels et la firme ayant obtenu le plus haut pointage final est favorable de 29,91 %. Le contrat est à prix forfaitaire pour la partie Étude et à taux horaires pour la partie plans et devis et surveillance. L'écart peut s'expliquer par l'utilisation de la méthode à pourcentage du coût des travaux pour l'estimation interne.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites.

Les entreprises devaient détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers pour soumissionner dans le cadre de ce contrat en vertu du décret 795-2014 du 24 septembre 2014. Beaudoin Hurens détient un certificat d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers en date du 31 octobre 2013.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour les services professionnels en ingénierie multidisciplinaire pour la mise à niveau de quatre stations de pompage dans la Ville de Dorval sont de 504 263,68 \$ taxes incluses ou 460 459,95 \$ net de ristournes de taxes. Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise à niveau des stations de pompage de Dorval vieilles de 40-60 ans permettra d'éviter des bris d'équipements présentement en place avec comme conséquences des surverses ou des inondations dans les sous-sol de citoyens. L'octroi du présent contrat permettra d'atteindre plus rapidement cet objectif.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Plans et devis: été 2016
Appel d'offres: été 2016
Début des travaux: automne 2016
Fin des travaux: printemps 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Teresa PETTI)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-03

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux uses

Approuvé le : 2015-11-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-11-20



Dossier # : 1153334033

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme MDA architectes un contrat de services professionnels d'architecture en soutien aux projets d'ingénierie de la Direction de l'épuration des eaux usées au montant de 287 533,18 \$, taxes incluses - Approuver la convention de services professionnels - appel d'offres public 15-14693 - 1 soumissionnaire - 1 conforme.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel la firme MDA architectes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'architecture en soutien aux projets d'ingénierie de la Direction de l'épuration des eaux usées pour une somme de 287 533,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14693 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-20 11:57

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153334033

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme MDA architectes un contrat de services professionnels d'architecture en soutien aux projets d'ingénierie de la Direction de l'épuration des eaux usées au montant de 287 533,18 \$, taxes incluses - Approuver la convention de services professionnels - appel d'offres public 15-14693 - 1 soumissionnaire - 1 conforme.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) de la Ville est responsable de la totalité du réseau d'égouts, de collecteurs et systèmes de traitement des eaux usées du territoire Montréalais. Pour accomplir sa mission, la DEEU exploite un grand parc immobilier, dont les stations de pompage, les édicules, les unités de traitement d'odeurs (UTO), les réservoirs et bassins ainsi que la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte. Ce parc comprend des édifices neufs ainsi que des bâtiments datant de plus de soixante-dix (70) ans, tous en exploitation.

La division d'ingénierie d'usine à la DEEU réalise de nombreux projets d'amélioration, de rénovation, et de construction des édifices pour entretenir et améliorer les infrastructures de traitement des eaux usées. Les projets comprennent par exemple, la réfection des stations de pompage, la réfection des toitures des bâtiments, le réaménagement des salles de commande ou le réaménagement des postes de traitement des odeurs.

Les projets mentionnés ci-dessus sont souvent multidisciplinaires, requérant des professionnels dans le domaine de l'architecture et impliquent souvent l'intégrité de l'édifice et des enjeux de santé et de sécurité pour les exploitants.

Le présent dossier concerne l'octroi d'un contrat de services professionnels d'architectes pour divers mandats à réaliser en soutien à l'équipe d'ingénierie d'usine et de procédé à la

DEEU. La firme sera appelée à travailler de concert avec les ingénieurs de la Ville ainsi qu'avec des consultants externes sous contrats avec la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le mandat inclut les livrables suivants:

- Études et analyses préliminaires (incluant les schémas, esquisses, tableaux et calculs connexes);
- Plans de travail et échéanciers;
- Comptes rendus de réunion;
- Plans d'architecture, les tableaux des équipements et des services incluant les coupes, les élévations intérieures, les détails, les tableaux des portes et de fenestration, les tableaux de menuiserie, etc.
- Devis d'architecture – préliminaire, émis pour soumission ou émis pour construction;
- Estimation des travaux - classe A, B, C ou D;
- Rapports d'inspection et comptes rendus des visites de chantier;
- Certificat d'acceptation provisoire et finale.

JUSTIFICATION

Une firme d'architectes engagée pour l'accomplissement des mandats au sein de la DEEU est requise pour les raisons suivantes:

Efficacité

L'engagement d'une firme d'architectes pour chaque projet, même ceux de petite taille, demande un long processus d'approvisionnement. La disponibilité d'une firme pour accomplir des mandats ponctuels et variés permettra à la division d'ingénierie à la DEEU de raccourcir ses échéanciers de projet et ainsi augmenter son taux de réalisation;

Santé et sécurité du travail

La présence d'un architecte sur les équipes de projet sensibilise davantage l'équipe aux enjeux de santé et de sécurité des exploitants en plus d'amener des solutions novatrices et sécuritaires pour des aménagements problématiques;

Sécurité de l'infrastructure

La firme pourra effectuer les analyses du code du bâtiment et ainsi optimiser les issues de secours et systèmes de sécurité des bâtiments incluant l'emplacement des murs et cloisons coupe-feu;

Estimation

L'expertise et l'expérience pointue en architecture permettront de réaliser des estimations de coûts de travaux plus précises et ainsi améliorer le contrôle de coûts des projets.

Six (6) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres, une seule a déposé une soumission. L'unique soumissionnaire a obtenu un pointage supérieur à l'exigence minimale de 70 %.

Le petit nombre de firmes qui se sont procuré les documents d'appel d'offres ainsi que la réception d'une seule soumission peut s'expliquer par la grande flexibilité et variété de services exigés dans le devis technique.

La firme mandatée sera appelée à oeuvrer dans de multiples domaines (salles informatiques, toitures, cheminées, puits humides des eaux usées, milieu industriel, espaces dangereux avec présence de H2S).

Tableau d'analyse des soumissions				
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)	Pointage final
1. MDA architectes	273 848,03 \$	13 685,15 \$	287 533,18 \$	4,64
Estimation interne des professionnels	352 767,44 \$	17 638,31 \$	370 405,75 \$	
Coût moyen des soumissions reçues			287 533,18 \$	
Écart entre la moyenne et la firme ayant obtenu le plus haut pointage			0,00%	
Écart entre la firme ayant obtenu le plus haut pointage final et l'estimation interne			(82 872,57 \$)	
Écart entre la firme ayant obtenu le plus haut pointage et l'estimation interne (%)			-22,37%	

Veuillez vous référer à l'intervention du service de l'Approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions.

L'écart entre l'estimation interne des professionnels et MDA architectes est favorable de 22,37 %. L'écart peut s'expliquer par l'utilisation d'un taux horaire moyen de 110 \$ à l'estimation interne au lieu de ± 70 \$ pour la soumission reçue.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites.

Les entreprises ne devaient pas détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers pour soumissionner dans le cadre de ce contrat en vertu du décret 795-2014 du 24 septembre 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total relatif au contrat à octroyer est de 287 533,18 \$ taxes incluses. Aucune dépense incidente n'est prévue.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*»

Cette dépense sera entièrement financée par la réserve de l'eau de l'agglomération pour un

montant de 262 556,12 \$. La réserve de l'eau sera entièrement affectée annuellement, en fin d'exercice, en fonction des dépenses réelles constatées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas accorder ce contrat ouvert (tarifs à l'heure) pour une firme d'architectes ralentira la réalisation des projets à la DEEU en augmentant les délais administratifs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : décembre 2105

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Teresa PETTI)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-11

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2015-11-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-11-20

**Dossier # : 1156316012**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section planification et contrôle
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: Macogep inc., pour une somme maximale de 100 579,67 \$, taxes incluses et avec Legico-CHP inc., pour une somme maximale de 100 718,10 \$, taxes incluses, pour des évaluations de coûts de projets de construction en architecture - Appel d'offres public 15-14760 - (4 soumissionnaires) / Approuver deux projets de conventions à cette fin.

Il est recommandé au comité exécutif :

1- de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services d'estimateurs en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction en architecture;

2- d'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel Macogep inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 100 579,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15 -14760 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, et ce au rythme des besoins à combler.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1- de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services d'estimateurs en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction en architecture;

2- d'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel Legico-CHP

inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 100 718,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15 -14760 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-11-20 19:14

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1156316012

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section planification et contrôle
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: Macogep inc., pour une somme maximale de 100 579,67 \$, taxes incluses et avec Legico-CHP inc., pour une somme maximale de 100 718,10 \$, taxes incluses, pour des évaluations de coûts de projets de construction en architecture - Appel d'offres public 15-14760 - (4 soumissionnaires) / Approuver deux projets de conventions à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1979, la Ville de Montréal s'est engagée dans une vaste opération d'acquisitions et d'aménagements de quelque 1 572 hectares d'espaces naturels (bois, champs, plages naturelles), et de mise à niveau de son cadre bâti, la plupart situés en rives, donnant ainsi naissance à un réseau de 12 parcs périurbains voués à la conservation, à l'éducation et aux loisirs de plein air. Ces parcs régionaux sont connus sous le nom de parcs-nature. Ceux-ci se distinguent des autres espaces verts du territoire montréalais par la richesse de leurs milieux naturels, la diversité de leurs écosystèmes et des paysages, ainsi qu'un parc immobilier d'importance regroupant bâtiments et équipements externes, dont certains, à caractère historique et patrimonial.

On y compte aujourd'hui 62 bâtiments dédiés à l'accueil, à l'éducation relative à l'environnement et à la restauration. L'ensemble des bâtiments et installations se trouvant ainsi dans les parcs-nature est sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR). Celui-ci assure la gestion, le développement et l'entretien. Ce parc immobilier est des plus variés passant du bâtiment d'accueil, au manoir patrimonial, du pavillon de plage au bâtiment de ferme allant jusqu'au parc agricole. Plusieurs bâtiments ont un statut patrimonial ou un potentiel de protection. Les faibles taux d'investissement des dernières années ont créé de grandes lacunes en terme de maintien de l'actif et une croissance exponentielle du niveau de désuétude.

Dans le cadre du *Programme de réaménagement du réseau des grands parcs*, plusieurs

projets dans les parcs-nature sont identifiés au PTI 2016-2018 du SGPVMR.

La Ville doit pouvoir compter sur les services d'une firme spécialisée qui procédera à une évaluation économique des coûts basés sur les cahiers de charge préparés par la Ville, au moment de la sollicitation des marchés. Les prix soumissionnés par les éventuels fournisseurs pourront ainsi être comparés à une évaluation indépendante, sujette aux mêmes contraintes et conditions de l'appel d'offres. Les conclusions de l'évaluation économique supporteront la prise de décision.

L'établissement de ce prix de référence reste une opération délicate, puisqu'il sert à appuyer le processus décisionnel d'adjudication. Il peut éventuellement conduire à la remise en question d'une soumission dont les écarts de prix seraient prohibitifs ou il peut également être utilisé dans un cadre plus large de contrôle des coûts. Nous devons nous assurer qu'il est non seulement représentatif des prix cibles, mais aussi qu'il a été déterminé de façon indépendante par des professionnels reconnus dans ce domaine.

L'appel d'offres comprend deux contrats distincts. Les bénéfices recherchés sont, d'une part, une flexibilité des ressources suite à nos demandes de mandats impromptus, et d'autre part, la possibilité de choisir entre les équipes de professionnels spécialisés de chaque firme selon la nature des mandats. Le SGPVMR s'est basé sur des ententes-cadres similaires élaborées par d'autres unités administratives telles qu'à la Division de gestion de projets et de l'économie de la construction du SIVT. Des vérifications auprès de cette unité ainsi qu'auprès de l'approvisionnement ont permis de confirmer une pratique efficiente pour nos besoins.

Le processus suivi dans le présent cas est un appel d'offres public. L'appel d'offres a débuté le 28 septembre 2015 et s'est terminé 17 jours plus tard, soit le 14 octobre 2015. Les soumissions ont été ouvertes le 14 octobre 2015 à 14 h et la rencontre du comité de sélection a eu lieu le 27 octobre 2015 à 13 h 30.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal La Presse la première journée et sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO.ca durant toute la période de l'appel d'offres. Aucun addenda n'a été émis.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 150 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 11 mars 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Approuver les conventions et conclure deux ententes-cadres de services professionnels d'estimation en construction, afin d'obtenir une estimation détaillée des coûts réels du marché pour les projets d'aménagement, de restauration et de mise à niveau durant la période d'appel d'offres.

Les ententes-cadres sont valides pendant 24 mois suite à l'octroi des contrats ou jusqu'à épuisement du montant maximal des contrats.

Les heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumission pour chacun des ententes-cadres et pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et utilisés seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix.

Ouvert à toutes les firmes répondant aux termes des clauses administratives, le cahier des charges a été pris par un total de huit preneurs. De ce nombre, quatre firmes ont déposé une offre de services et deux ont été jugées conformes par le comité de sélection.

Pour la réalisation de ce mandat, le mode de rémunération est à taux horaire par catégorie d'employés.

JUSTIFICATION

Dans le présent dossier, quatre firmes ont déposé une offre de services, soit une proportion de 50 % des preneurs de cahier des charges. Le SGPVMR a indiqué des exigences particulières, notamment dans la composition et dans l'expérience professionnelle des membres de l'équipe de travail, et un échéancier très serré pour la réalisation du mandat. Ce mandat doit s'échelonner sur une période de deux ans, afin de couvrir l'ensemble des services professionnels requis.

Les soumissions reçues ont été évaluées et deux firmes ont obtenu le pointage intérimaire nécessaire en fonction des critères de sélection identifiés dans les documents d'appel d'offres. Les firmes Macogep inc. et Logico-CHP inc. ont été retenues pour recommandation par le comité de sélection.

Le SGPVMR réalise à l'interne toutes les estimations des projets soumis aux processus d'appel d'offres publics. Le recours aux firmes professionnelles est essentiel et conforme au modèle d'affaire de l'unité administrative.

La réalisation de projets de construction, d'aménagement, de restauration, de mise à niveau de bâtiments dans les parcs-nature et parcs urbains nécessite implicitement un soutien technique de pointe afin de garantir la justesse des estimations du coût des projets. Cette expertise est complémentaire à l'évaluation des projets faite par les professionnels et chargés de projets du SGPVMR.

Ces firmes n'ont pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ces contrats. Toutefois, elles détiennent cette attestation et leurs numéros d'identifiant sont les suivants :

- Macogep inc.: 2700006016;
- Legico-CHP inc.: 2700035627.

Contrat no 1 :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Macogep inc.	83,0	132,23	100 579,67 \$	-	100 579,67 \$
Legico-CHP Inc.	81,8	130,89	100 718,10 \$	-	100 718,10 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			100 114,38 \$	-	100 114,38 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					465,29 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)					0,46 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					138,43 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)					0,14 %

Contrat no 2 :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Legico-CHP Inc.	81,8	130,89	100 718,10 \$	-	100 718,10 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			100 114,38 \$	-	100 114,38 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					603,72 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)					0,60 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					-
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)					-

Le montant des honoraires professionnels est de 100 579,67 \$, taxes incluses pour le contrat no 1 et de 100 718,10 \$, taxes incluses pour le contrat no 2.

Les prix déposés par les adjudicataires recommandés sont supérieurs de 0,46 % à la dernière estimation réalisée à l'interne pour le contrat no 1 et de 0,60 % à la dernière estimation réalisée à l'interne pour le contrat no 2 .

Les soumissions ont été analysées par le comité de sélection le 27 octobre 2015 et les informations sont détaillées dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les enveloppes budgétaires maximales des honoraires sont évaluées à 100 579,67 \$ (taxes incluses) pour contrat no 1 et 100 718,10 \$ (taxes incluses) pour contrat no 2 et permettront de couvrir plusieurs projets.

Le montant net, montant imputable moins la ristourne de TPS et TVQ est de 91 842,64 \$ pour le contrat no 1 et de 91 969,05 \$ pour le contrat no 2.

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire.

La réalisation des travaux d'estimation en construction sera répartie sur plusieurs mandats. Ces mandats feront l'objet d'une autorisation de dépenses en conformité avec les règles prévues aux différents articles du *Règlement de délégation de pouvoir en matière d'ententes-cadres*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets de réfection de construction, d'aménagement, de restauration et de mise à niveau de bâtiments sont nombreux, tant à la Ville qu'ailleurs, et mobilisent l'ensemble des ressources du marché (entrepreneurs, fournisseurs d'équipements et de matériaux). Les projets se concurrencent donc et il est nécessaire d'établir des prix cibles à l'interne de l'organisation afin de contenir la surenchère des marchés, d'obtenir le meilleur rendement pour l'investissement et d'en faire réaliser davantage pour le même prix. L'appui de spécialistes dans le domaine sera un indicateur du sérieux avec lequel la Ville aborde ces projets.

Advenant le cas où le présent contrat n'est pas octroyé, Le SGPVMR ne sera pas en mesure de réaliser l'ensemble des estimations de soumission visant à permettre la prise de décisions éclairées durant les périodes de surcharge difficilement prévisibles. De plus, c'est un domaine de réalisation où le SGPVMR ne dispose pas d'une expertise et/ou d'expérience à toute épreuve.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mois visé pour le début du contrat : janvier 2016
Date visée pour la fin du contrat : décembre 2017
Publication SEAO : janvier 2018 - libération du solde

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yvon CHARBONNEAU
Conseiller_analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-11-16

Jean-François NADON
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457

Approuvé le : 2015-11-18



Dossier # : 1151097007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	Plan de transport
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : WSP Canada Inc. (1 759 955,67 \$ taxes incluses), AECOM Consultants Inc. (1 195 633,65 \$ taxes incluses) et CIMA+ s.e.n.c. (608 965,09 \$ taxes incluses) pour le soutien technique à la mise en oeuvre de projets et de programmes de la Direction des transports / Appel d'offres public 15-14463 - (6 soumissionnaires conformes) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure trois (3) ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique pour la mise en oeuvre de projets et programmes de la Direction des transports ;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14463 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;
- 3.

Firmes	Montant maximal (taxes incluses)
WSP Canada Inc.	1 759 955,67 \$
AECOM Consultants Inc.	1 195 633,65 \$
CIMA+ s.e.n.c.	608 965,09 \$

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la direction des transports, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-23 11:00

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151097007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	Plan de transport
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : WSP Canada Inc. (1 759 955,67 \$ taxes incluses), AECOM Consultants Inc. (1 195 633,65 \$ taxes incluses) et CIMA+ s.e.n.c. (608 965,09 \$ taxes incluses) pour le soutien technique à la mise en oeuvre de projets et de programmes de la Direction des transports / Appel d'offres public 15-14463 - (6 soumissionnaires conformes) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de maintenir les efforts nécessaires à la réalisation des projets et des programmes prévus au PTI, la Direction des transports requiert des services professionnels afin de soutenir ses activités et sollicite l'octroi de trois nouveaux contrats-cadres d'une durée maximale de trois ans.

L'expertise recherchée via ces ententes-cadres concerne principalement les études de concept, d'opportunité, de faisabilité, d'avant-projets et de plans et devis touchant le transport routier et le transport en commun. Ces services doivent être obtenus à l'externe pour permettre à la Direction des transports de disposer de certaines expertises techniques de pointe non disponibles à la Ville et pour permettre de disposer de suffisamment de ressources techniques pour réaliser un lot d'activités non récurrentes à long terme dans les délais requis.

Ces ententes-cadres serviront entre autres à poursuivre la sécurisation d'intersections, l'étude de multiples projets de réaménagement géométriques dans diverses rues. Par ailleurs, de nombreux projets de développement et de réaménagement urbain prévus par d'autres directions sur le territoire de l'agglomération de Montréal pourront également nécessiter la réalisation de divers mandats à l'intérieur des présentes ententes-cadres.

Les deux dernières ententes-cadres ont été octroyées en 2014 pour un montant total de 3 000 000 \$. À ce jour, les montants de ces ententes-cadres sont épuisés. La Direction des transports ne dispose plus de la marge de manoeuvre nécessaire pour le développement de nouveaux projets prévus au PTI.

Appel d'offres

Dans ce contexte, le lancement d'un appel d'offres public a été requis afin de conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels. L'appel d'offres numéro 15-14463 a été

lancé et publié dans le quotidien La Presse et sur SEAO (Système électronique d'appel d'offres) le 5 août 2015 pour une durée de publication de 41 jours. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 septembre 2015.

Addendas

Quatre (4) addendas ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

Addenda 1: Émis le 12 août 2015 - Remplacement du devis technique;

Addenda 2: Émis le 12 août 2015 - Report de la date limite de dépôt des soumissions au 14 septembre 2015, à la demande des fournisseurs pour avoir plus de temps pour soumettre leurs dossiers;

Addenda 3: Émis le 18 août 2015 - Remplacement du bordereau de soumission;

Addenda 4: Émis le 21 août 2015 - Correction du formulaire d'offre de service;

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0295 - 19 juin 2014 (dossier 1145897003) - Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de deux (2) ans avec la firme Les consultants SM Inc. pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports pour une somme maximale de 1 789 719\$ taxes incluses (appel d'offres public No 13-13216 - 9 soumissionnaires, 7 conformes) / Approuver le projet de convention à cette fin.

CG14 0217 - 1er mai 2014 (dossier 1145897005) - Autoriser une entente-cadre de services professionnels d'une durée de deux (2) ans avec la firme Aecom Consultants Inc pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports pour une somme maximale de 1 235 753,14\$ taxes incluses (appel d'offres public No 13-13216 - 9 soumissionnaires, 7 conformes) / Approuver le projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Pour permettre la réalisation des projets et programmes prévus au PTI et des nombreux grands projets de développement sur le territoire de l'agglomération, la Direction des transports aura besoin de confier des mandats à des firmes d'experts en voirie, transport et circulation afin de faire exécuter des études en transport et en circulation, des avant-projets, des plans et devis d'aménagement de rue (géométrie, signalisation, feux de circulation, mobilier urbain, etc.) ainsi que des études connexes en support à leurs activités. Les ententes-cadres sont prévues et dimensionnées afin de répondre aux besoins en transport et en circulation de la Direction des transports pour un maximum de trois ans. Le mode de rémunération sera au choix du requérant des services professionnels entre la méthode horaire avec un plafond équivalant à l'enveloppe budgétaire du programme de travail ou la méthode forfaitaire.

JUSTIFICATION

Le montant des deux dernières ententes-cadres octroyées en 2014 étant déjà épuisé, la Direction des transports ne dispose plus de la marge de manoeuvre nécessaire pour le développement de nouveaux projets prévus au PTI. La conclusion de nouvelles ententes-cadres est donc requise.

À la suite du lancement de l'appel d'offres numéro 15-14463, douze (12) firmes se sont

procurés le cahier des charges sur SÉAO et six (6) firmes ont déposé une offre pour les trois ententes. Il était possible pour une firme de déposer autant d'offres qu'elle le souhaite pour chacune des ententes en autant que les équipes de travail soient différentes.

Les résultats pour les trois ententes sont les suivantes:

Entente # 1 - WSP Canada Inc.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
WSP	85,7	0,77	1 759 955,67 \$		1 759 955,67 \$
AECOM	81,5	0,74	1 788 635,03 \$		1 788 635,03 \$
CIMA+	82,5	0,73	1 824 653,25 \$		1 824 653,25 \$
STANTEC	75,2	0,65	1 927 063,78 \$		1 927 063,78 \$
SNC-Lavalin	82,0	0,68	1 933 817,33 \$		1 933 817,33 \$
Roche Itée	80,2	0,57	2 265 160,42 \$		2 265 160,42 \$
Dernière estimation réalisée			1 956 280,72 \$		1 956 280,72 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-196 325,05 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-10,0 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					28 679,36 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					1,6 %

Entente # 2 - AECOM Consultants Inc.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
AECOM	81,5	1,10	1 195 633,65 \$		1 195 633,65 \$
CIMA+	82,5	1,09	1 218 620,03 \$		1 218 620,03 \$
STANTEC	75,2	0,97	1 287 961,11 \$		1 287 961,11 \$
SNC-Lavalin	82,0	1,02	1 291 536,96 \$		1 291 536,96 \$
Roche Itée	80,2	0,86	1 513 364,42 \$		1 513 364,42 \$
Dernière estimation réalisée			1 305 096,29 \$		
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-109 462,64 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-8,4 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					22 986,38 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					1,9 %

La firme WSP Canada Inc. a été écartée pour la deuxième entente, car elle a été choisie pour la première entente et n'a présenté qu'une seule offre pour les trois ententes.

Entente # 3 - CIMA+ s.e.n.c.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
CIMA+	82,5	2,18	608 965,09 \$		608 965,09 \$
STANTEC	75,2	1,95	643 521,97 \$		643 521,97 \$
SNC-Lavalin	82,0	2,05	645 451,80 \$		645 451,80 \$
Roche Itée	80,2	1,72	756 326,83 \$		756 326,83 \$
Dernière estimation réalisée			652 216,06 \$		652 216,06 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					-43 250,97 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100					-6,6 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					36 486,71 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire</i>) x 100					6,0 %

Les firmes WSP Canada Inc. et AECOM Consultants Inc. ont été écartées pour la troisième entente, car elles ont été choisies respectivement pour la première et la deuxième entente et n'ont présenté qu'une seule offre pour les trois ententes.

Les firmes retenus pour des services professionnels pourraient avoir des mandats en lien avec des travaux de voirie, elles doivent obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ces contrats. Les firmes WSP Canada Inc. (Numéro de client à l'Autorité : 2700016327), AECOM Consultants Inc. (Numéro de client à l'Autorité : 2700016327) et CIMA+ s.e.n.c. (Numéro de client à l'Autorité : 3000148732) détiennent cette attestation, tel qu'indiqué au registre des entreprises ayant obtenu l'autorisation pour conclure des contrats publics publié sur le site internet de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit de trois ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels concernant des mandats divers. Les différents mandats seront effectués sur demande. La Direction des transports assurera la gestion des dits services.

Chacun des mandats confiés aux firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre. L'entente pourrait engager des dépenses d'agglomération.

Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût maximal pour WSP Canada Inc. de 1 759 955,67 \$ taxes incluses, pour AECOM Consultants Inc. de 1 195 633,65 \$ taxes incluses et pour CIMA+ s.e.n.c. de 608 965,09 \$ taxes incluses.

Les fonds requis pour réaliser les mandats proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets et programmes de la Direction des transports, d'autres Directions du SIVT ou autres unités municipales pour lesquels la Direction des transports offre ses services en appui. Il n'y a donc pas de budget ou de dépenses spécifiques liés à la conclusion de ces

ententes. Les crédits sont prévus au budget PTI 2016-2018 ou au budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Gérer la mobilité des personnes et des marchandises de manière efficace et sécuritaire est un enjeu de taille pour une Ville de dimension aussi importante que Montréal. Dans un contexte de développement durable, les villes doivent prendre en compte les aspects économiques, sociaux et environnementaux inhérents au développement des réseaux de transport.

Les coûts socio-économiques de la congestion sont en progression constante ces dernières années. De plus, les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de transport représentent près de 40 % des émissions. L'optimisation des déplacements permet de minimiser les impacts environnementaux liés aux transports. Les mandats qui seront réalisés dans le cadre de ces ententes s'inscrivent dans cette optique. Sans s'y limiter, ces mandats permettront à termes, entre autres:

- La réduction des arrêts fréquents et par conséquent une réduction d'émission des gaz à effet de serre.
- L'amélioration de la régularité des services du transport en commun.
- La diminution des débordements dans le réseau local.
- La réduction de la fréquence et de la gravité des accidents de la route.
- L'amélioration de la qualité de vie par l'apaisement de la circulation véhiculaire dans les quartiers résidentiels et par un meilleur partage de la voie publique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de disposer d'ententes de services professionnels avec des firmes expertes en voirie, transport et circulation pour le soutien technique permettra à la Direction des transports de soutenir efficacement et d'accélérer la réalisation de ses projets prévus au PTI et de nombreux grands projets de développement sur le territoire de l'agglomération. Dans le cas où la décision n'est pas approuvée ou retardée, les différents mandats devront passer à travers les processus d'appel d'offres et d'octroi de contrat spécifique ce qui aura pour conséquence de ralentir la réalisation des projets au PTI.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue pour le moment.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: Décembre 2015

Services professionnels dispensés: Janvier 2016 à décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingenieur

ENDOSSÉ PAR

Guy PELLERIN
Chef de division

Le : 2015-10-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-23



Dossier # : 1157089001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour des services professionnels d'ingénierie relatifs aux réservoirs, aux postes de pompage, aux stations de surpression et aux chambres de vannes du réseau d'aqueduc primaire, pour une somme maximale de 7 683 927,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14188 - (2 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'ingénierie pour des travaux relatifs aux réservoirs, aux postes de pompage, aux stations de surpression et aux chambres de vannes du réseau d'aqueduc primaire, pour une période de cinq (5) ans, pour une somme maximale de 7 683 927,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14188 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-23 12:41

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1157089001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour des services professionnels d'ingénierie relatifs aux réservoirs, aux postes de pompage, aux stations de surpression et aux chambres de vannes du réseau d'aqueduc primaire, pour une somme maximale de 7 683 927,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14188 - (2 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des différents programmes de réfection des infrastructures et pour une meilleure gestion de nos actifs, la Direction de l'eau potable doit réaliser au cours des prochaines années plusieurs projets de construction ou de rénovation aux infrastructures stratégiques dont elle est responsable. Le présent dossier concerne les services professionnels pour la mise à niveau des réservoirs, des postes de pompage, des stations de surpression et des chambres de vannes du réseau d'aqueduc primaire. Afin d'être en mesure de réaliser divers projets, la Direction de l'eau potable a décidé de faire appel à des ressources externes. Compte tenu de l'envergure des projets et de la nature des services professionnels, un représentant de la Ville assurera la gestion de l'enveloppe budgétaire alors que la firme en tant qu'expert en ingénierie agira dans les domaines suivants : expertise en structure, en mécanique de poste de pompage, en alimentation électrique, en automatisation de contrôle et en mécanique de bâtiment.

Antérieurement deux contrats de services professionnels ont été octroyés pour des interventions sur les réservoirs. Ces services professionnels servent principalement pour la mise à niveau du réservoir Rosemont et du poste de surpression Lambert-Closse et la réfection de la membrane d'étanchéité du réservoir McTavish. Le présent contrat de services professionnels servira, entre autres, à identifier les travaux qui sont requis pour la préparation des plans et devis, en vue de réaliser la mise à niveau des réservoirs, des postes de pompage et des stations de surpression suivants: Côte-des-Neiges, Vincent-d'Indy, Châteaufort, Montagne, Sommet, Saint-Charles, Michel-Jasmin, Côte-Vertu, Des

Sources, Duke of Kent, Pointe-Claire Nord, Poirier, Cherrier, Charlemagne, Cèdre en bas, Fort-Rolland, Interconnexion 2 et Pierrefonds.

L'appel d'offres public 15-14188 a été publié dans le quotidien La Presse et le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 17 août 2015. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 2 septembre 2015 dans les locaux de la Direction du greffe à l'hôtel de ville. La durée de la publication a été de 15 jours de calendrier, ce qui est conforme au délai minimal requis par la loi sur les cités et villes. La validité des soumissions est de 150 jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 30 janvier 2016.

Un (1) addenda a été publié le 27 août 2015 afin d'apporter certaines précisions sur l'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0356 - 21 août 2014 - Accorder un contrat à Les Services exp inc. pour les services professionnels d'ingénierie relatifs aux infrastructures municipales et aux équipements connexes de la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 7 460 722,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13413 (6 soum.).

CG12 0301 - 23 août 2012 - Accorder des contrats de services professionnels d'ingénierie pour des travaux relatifs aux réservoirs, à leur station de pompage et à leurs conduites d'eau d'alimentation et de sortie, à Dessau inc. pour la somme maximale de 4 739 867,37 \$, taxes incluses et à Genivar inc. pour la somme maximale de 4 510 149,48 \$ - Appel d'offres public 12-12099.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels en ingénierie à SNC -Lavalin inc., pour une période de cinq (5) ans, pour les trois volets suivants:

Volet 1. Les services professionnels multidisciplinaires pour dix-huit (27) ouvrages existants, soit douze (12) réservoirs, neuf (9) postes de pompage, cinq (5) stations de surpression et une (1) chambre de vannes : le premier volet vise principalement la réalisation de toutes les étapes menant à la confection des plans et devis.

Volet 2. Les services de personnel spécialisé nécessaire à la réalisation de plans et devis de la mise à niveau des chambres de vannes du réseau d'aqueduc primaire: le deuxième volet vise la préparation des documents techniques tels que plans et devis préliminaires et définitifs requis pour la réfection ou reconstruction de quarante (40) chambres de vannes du réseau d'aqueduc primaire, incluant des recommandations pour la démolition sécuritaire des chambres de vannes du réseau d'aqueduc primaire, des calculs pour les ancrages, butées et supports, reconstruction ou réfection des dalles de toit, etc.

Volet 3. Les services d'un ingénieur hydraulicien en support à l'équipe d'ingénierie de la Ville : l'ingénieur hydraulicien œuvrera principalement à la conception et validation de modèles numériques de mécanique des fluides pour l'ensemble des réservoirs en réseau de distribution.

La rémunération des professionnels pour la prestation des services prévus à la présente convention sera calculée sur une base horaire, selon les taux horaires présentés dans l'offre de service.

Un pourcentage de 5%, soit 365 901,33 \$, taxes incluses, pour dépenses admissibles a été ajouté pour l'engagement des services spécialisés, des essais de laboratoire, des reproductions supplémentaires de plans et devis, et toutes autres dépenses accessoires jugées pertinentes dans le cadre du projet.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 15-14188, à deux (2) enveloppes, il y a eu douze (12) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO. La liste des preneurs du cahier des charges ainsi que les motifs de désistement, lorsque ceux-ci sont connus, se trouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Deux (2) d'entre eux ont déposé une soumission.

Le comité de sélection composé de trois (3) membres a siégé le 18 septembre 2015. Deux (2) propositions ont été jugées recevables et ont été analysées par le comité de sélection, soit celles des firmes CIMA+ et SNC-Lavalin inc. Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le mandat soit accordé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit la firme SNC-Lavalin inc.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes, les prix soumis et les écarts observés.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Dépenses admissibles	Total
SNC-Lavalin inc.	82,2	1,72	7 318 026,53 \$	365 901,33 \$	7 683 927,86 \$
CIMA+	77,5	1,66	7 318 026,53 \$	365 901,33 \$	7 683 927,86 \$
Dernière estimation réalisée			7 460 124,13 \$	373 006,21 \$	7 833 130,34 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					- 149 202,48 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)					-1,9 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					0,00 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)					0,00 %

Le soumissionnaire ayant obtenu la plus haute note finale, soit SNC-Lavalin inc, a présenté une offre avec un écart favorable de 1,9%. Cet écart s'explique par le taux horaire soumis par l'adjudicataire pour le professionnel senior qui est de 103 \$, comparativement au taux de la dernière estimation qui était de 105 \$.

Les deux firmes ont soumis le même taux horaire pour le professionnel senior. Il en découle un même montant soumissionné dans les deux cas, puisque le bordereau de soumission est basé sur ce taux. En effet tous les taux des autres professionnels correspondent à celui du professionnel senior pondéré.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret 795-2014 adopté le 24 septembre 2014. L'adjudicataire recommandé SNC-Lavalin détient une autorisation de conclure des

contrats délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 4 février 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal du contrat à octroyer est de 7 683 927,86 \$, taxes incluses, comprenant le coût du contrat d'un montant de 7 318 026,53 \$, ainsi qu'un montant de 365 901,33 \$, taxes incluses, pour dépenses admissibles.

La dépense de 7 683 927,86 \$ taxes incluses ou 7 016 450,33 \$, net des ristournes de taxes, est entièrement assumée par l'agglomération.

Une portion de cette dépense est financée par PTI d'un montant de 5 953 554,11 \$ taxes incluses, ou 5 436 388,45 \$ net des ristournes de taxes. Pour l'année 2016, cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération d'un montant de 1 235 213,48 \$. Pour les années subséquentes, la balance de 4 201 174,97 \$ sera financée par l'emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Une portion de cette dépense sera financée par le budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable pour un montant de 1 730 373,75 \$ taxes incluses, ou 1 580 061,88 \$ net des ristournes de taxes.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise à niveau des réservoirs et aux équipements connexes visent à assurer une alimentation fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux-être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

Les plans et devis préparés par les professionnels externes devront être en conformité avec la Politique de développement durable de la Ville de Montréal et les directives applicables qui s'y rattachent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi de contrat devra être complété dans les meilleurs délais afin de mettre en place les conditions de mise en œuvre des projets. Tout retard dans ce processus pourrait entraîner le non-respect de l'échéancier prévu et pourrait aussi avoir des impacts sur l'évaluation des projets et des coûts associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise dans le cadre de ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : Décembre 2015

Début du contrat : Janvier 2016

Fin du contrat : Janvier 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

German GODOY
Ingénieur jr.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-29

Marie-Josée GIRARD
C/d Ingénierie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2015-11-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-11-23

CE : 20.025
2015/12/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1155110001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Patenaude Trempe Van Dalen inc. pour retenir des services spécialisés en performance d'enveloppe dans le cadre du Centre de services animaliers municipal pour une somme maximale de 107 317,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres 15-14759 (1 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 107 317,38 \$, taxes incluses, pour retenir les services d'un consultant spécialisé en performance d'enveloppe dans le cadre du projet du Centre de services animaliers municipal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Patenaude Trempe Van Dalen inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 102 207,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (15-14759) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-25 14:38

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1155110001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Patenaude Trempe Van Dalen inc. pour retenir des services spécialisés en performance d'enveloppe dans le cadre du Centre de services animaliers municipal pour une somme maximale de 107 317,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres 15-14759 (1 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet du Centre de services animaliers municipal (CSAM), afin d'améliorer la performance de l'enveloppe et afin de prévenir les problèmes liés à une mauvaise conception et/ou exécution de l'enveloppe du bâtiment, la Ville de Montréal s'adjoindra un consultant expert spécialisé en performance de l'enveloppe du bâtiment. Ce dernier sera appelé à accompagner la Ville lors de la planification du projet, à faire l'examen des détails d'architecture et des dessins d'atelier, à contrôler la qualité des travaux de construction de l'enveloppe et à participer au processus de conception intégrée (PCI). L'appel d'offres public 15-14759, publié dans La Presse le 14 septembre 2015, a offert aux soumissionnaires un délai de 17 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de SÉAO et de déposer leurs soumissions. Celles-là sont valides pour une période de 180 jours à partir de la date de dépôt, le 30 septembre 2015.

Un addenda a été publié le 24 septembre pour mettre disponible le programme fonctionnel et technique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0058 - 26 janvier 2015
d'approuver un projet de convention par lequel Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes (BBBL) inc., Groupe Rousseau-Lefebvre, LVM, Courchesne et Associés inc. ainsi que Dessau inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 714 502,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13806 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

CE13 1417 - 11 septembre 2013
Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil, en acoustique, en architecture de paysage, en développement durable et en conception

intégrée afin de réaliser le projet du Complexe intégré du parc Angrignon, comprenant le Centre de services animaliers.

CE13 1343 - 28 août 2013

De ne pas donner suite à l'appel d'offres public 13-12321 (CE12 2016) et d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels d'un économiste de la construction dans le cadre du projet de Centre de services animaliers municipal (CSAM).

CE12 2016 - 12 décembre 2012

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'un économiste de la construction, dans le cadre du projet de Centre de services animaliers municipal.

CE12 0679 - 9 mai 2012

Approuver un projet de convention par lequel Dre Suzanne Lecomte, seule soumissionnaire ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour raffiner le modèle de gestion animalière et analyser les besoins et les coûts d'opération engendrés par la mise en place d'un projet de centre de services animaliers municipal, pour une somme maximale de 76 251,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11883, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CE12 0383 - 21 mars 2012

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir des services professionnels en gestion animalière afin de réaliser une étude sur le modèle de gestion proposé et la mise en place d'un projet de centre de services animaliers municipal et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

DD2111156001 - 15 février 2012

Autoriser une dérogation au gel général des honoraires professionnels CE09 0582, afin de permettre la rétention de services professionnels de madame Suzanne Lecomte, d.m.v. afin d'évaluer l'ébauche d'un nouveau modèle de gestion animalière pour la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le mandat des professionnels comprendra, entre autres, sans s'y restreindre, les mandats suivants :

- Participer à la rédaction des objectifs de qualité et de durabilité.
- Offrir un support technique à l'Équipe de conception pour l'élaboration des critères de performance pour le(s) système(s) proposé(s).
- Participer aux ateliers de PCI.
- Revoir et évaluer les assemblages et composantes de l'enveloppe du bâtiment en fonction des critères énoncés dans la norme CSA S478-95 et du système LEED CanadaV4.
- Visites de contrôle de la qualité lors de la construction afin de s'assurer que les composantes et assemblages prévus sont construits selon les spécifications et que leur performance sera telle qu'attendue.

Tout au long de la prestation, le consultant sera encadré par les professionnels du SGPI.

La grille d'évaluation utilisée est conforme à la grille standard approuvée par le comité exécutif le 8 août 2012 (CE12 1261).

JUSTIFICATION

En plus d'apporter un contrôle qualité sur l'enveloppe du bâtiment et un retour sur investissement, cet expert est nécessaire afin d'obtenir le crédit LEED PRc1 - bâtiment

durable.

Il y a eu 11 preneurs des cahiers des charges, deux ont remis une soumission.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	taxes	Total
Patenaude Trempe Van Dalen inc.	78,33	14,38	77 300,00 \$	11 575,68 \$	88 875,68 \$
Dernière estimation réalisée			100 000,00 \$	14 975,00 \$	114 975,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					- 26 099,32 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)					22,70 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					N/A
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)					

Les membres du comité de sélection tenu le 22 octobre 2015 recommandent de retenir l'offre de Patenaude Trempe Van Dalen inc. Celui-ci a obtenu le plus haut pointage final, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires (voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement). Le Groupe Conseils Lacasse Trudeau inc. a obtenu une note intérim inférieure à la note de passage; la deuxième enveloppe de ce soumissionnaire n'a pas été ouverte.

La différence de 22,70 % entre l'estimation interne des honoraires professionnels et le coût du soumissionnaire ayant reçu le plus haut pointage final provient du fait que ce type de services professionnels est peu utilisé à la Ville, il est donc difficile à l'interne d'estimer les coûts. Afin de réaliser l'estimation, nous avons utilisé les coûts de projet connu ayant fait appel à ce genre de spécialiste et nous avons fait une moyenne.

Des contingences de 15 % (13 331,35 \$, tx incluses) sont ajoutées au contrat afin de pallier aux imprévus qui pourraient survenir en cours de projet.

Des incidences de 5 % (5 110,35 \$, tx incluses) sont ajoutées afin de couvrir les tests supplémentaires, impressions supplémentaires, etc.

La firme Patenaude Trempe Van Dalen inc. n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles (RENA).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce dossier de 107 317,38 \$ sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 107 317,38 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corporatif 15-003 du règlement – Construction du Centre de services animaliers.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre. Le coût des travaux est prévu au PTI 2015-2017 du SGPI, soit 54 000 \$ pour 2016, 40 000 \$ pour 2017 et le reste en ultérieur.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Politique de développement durable dans les édifices municipaux sera mise en oeuvre. Le Centre de services animaliers devra obtenir la certification LEED Or minimalement. Une étude de faisabilité d'un projet net zéro (énergie), soit sans émission de carbone, sera réalisée afin de valider la possibilité de construire le futur CSAM en tant que projet pilote pour la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le consultant doit se joindre à l'Équipe de conception rapidement afin de ne pas retarder l'avancement du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi : décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de la concertation des arrondissements , Direction (Suzanne LECOMTE)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Claude HOULE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique LEBLANC LANDRY
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2015-11-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Carlos MANZONI
Directeur par intérim
Service de la gestion et de planification
immobilière

Approuvé le : 2015-11-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2015-11-18



Dossier # : 1150461001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Planétarium
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approuver un protocole d'accord entre l'Office national du film du Canada et la Ville de Montréal et accorder un contrat de collaboration à l'Office national du film du Canada pour la réalisation et la production d'une oeuvre numérique immersive présentée au Planétarium Rio Tinto Alcan dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal en 2017, pour une somme maximale de 574 875 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de protocole d'accord entre l'Office national du film du Canada et la Ville de Montréal
2. d'accorder un contrat de collaboration à l'Office national du film du Canada relativement à la réalisation et la production d'une oeuvre numérique immersive présentée au Planétarium Rio Tinto Alcan dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal en 2017, pour une somme maximale de 574 875 \$, taxes incluses.
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-11-20 13:58

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION**Dossier # :1150461001**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Planétarium
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approuver un protocole d'accord entre l'Office national du film du Canada et la Ville de Montréal et accorder un contrat de collaboration à l'Office national du film du Canada pour la réalisation et la production d'une oeuvre numérique immersive présentée au Planétarium Rio Tinto Alcan dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal en 2017, pour une somme maximale de 574 875 \$, taxes incluses

CONTENU**CONTEXTE**

Le Service Espace pour la vie a entrepris, en 2009, un plan d'affaires visant non seulement à déployer de nouvelles infrastructures, mais aussi à renouveler la programmation de ses quatre institutions. Ce vaste plan d'affaires contribuera, d'ici 2019, à accroître l'achalandage de ses institutions, à augmenter ses revenus et à développer une vision harmonisée de ce pôle qui constitue le plus grand complexe en sciences de la nature au Canada. Ce renouvellement passe par de nouvelles expériences offertes aux visiteurs et une bonification de l'offre, notamment des propositions artistiques plus immersives et sensorielles, conjuguant art, science et émotion. Cette programmation vise, en somme, à accompagner l'humain à mieux vivre la nature, soit la mission même poursuivie par Espace pour la vie.

Dans ce contexte, Espace pour la vie cherche donc à établir des nouveaux partenariats d'affaires, particulièrement avec d'autres organismes publics riches d'actifs et partageant sa vision.

L'Office national du film du Canada (ONF) correspond exactement au profil recherché. D'ailleurs, le plan stratégique 2013-2018 de l'ONF, intitulé « Imaginer, mobiliser, transformer : une vision, un plan, un manifeste » met de l'avant des objectifs et des stratégies en phase avec le renouvellement des expériences recherchées par Espace pour la vie.

Il est à propos de souligner, tel que décrit dans le plan stratégique, que l'ONF va réaliser sa mission « ... en créant, en distribuant et en interpellant les auditoires avec des oeuvres audiovisuelles et des expériences immersives, innovatrices et distinctives qui trouveront leur place ... ainsi que sur toutes les plateformes que les auditoires utilisent pour regarder, échanger et établir des réseaux de contenus créatifs ».

Deux des objectifs stratégiques de l'ONF jouent un rôle important dans le cadre du partenariat recherché : renforcer le leadership mondial de l'ONF en matière de créativité et d'innovation dans l'ensemble de ses activités et accroître et consolider la capacité financière

à long terme de l'ONF en élaborant un nouveau modèle économique et de nouvelles occasions d'affaires.

À maints égards, Espace pour la vie et l'ONF partagent de nombreuses valeurs. Par exemple, les deux organismes misent beaucoup sur l'authenticité et l'éthique et s'efforcent, de concert avec les créateurs, d'explorer dans leur programmation des zones inconnues où il n'existe pas encore de formats déterminés. Comme le souligne le plan stratégique de l'ONF, « les oeuvres de l'ONF doivent repousser les limites de l'imagination, celle de chacun de nous, celle de ses artistes et artisans et celle de ses auditoires. Elles doivent transporter, éclairer et galvaniser ». Espace pour la vie a les mêmes objectifs.

On le constate, les liens communs entre Espace pour la vie et l'ONF sont multiples. Tous les deux favorisent une approche qui consiste à créer une relation profonde et authentique avec son public et ses visiteurs et désirent expérimenter des approches multidisciplinaires de travail créatif émanant de domaines artistiques (cinéma, musique, danse, arts visuels), de la science et de bien d'autres disciplines.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise, en premier lieu, à approuver un protocole d'accord entre la Ville de Montréal (Espace pour la vie) et l'ONF pour affirmer leur volonté de collaborer à la production d'œuvres originales et à l'exploitation d'œuvres existantes; afficher leur ambition commune grâce à un partenariat à visibilité internationale; enrichir les contenus et les thématiques des programmations régulières respectives; échanger et partager leurs expertises respectives. Ce protocole d'accord se déclinera en contrats de collaboration spécifiques.

Le présent dossier vise également à définir, dans le cadre du protocole d'accord mentionné précédemment, les termes de la première collaboration entre les deux parties, à savoir la réalisation et la production d'une oeuvre immersive présentée au Planétarium Rio Tinto Alcan à l'occasion du 375^e anniversaire de Montréal en 2017.

JUSTIFICATION

À titre de producteur d'oeuvres audiovisuelles multiplateformes, l'ONF est reconnu mondialement comme l'un des grands laboratoires culturels d'innovation. Ses artistes et artisans continuent d'innover en matière de contenus et de formes dans les domaines du documentaire, du film d'animation, de l'animation numérique et bien d'autres. Depuis sa fondation en 1939, l'ONF a créé plus de 13 000 productions et remporte au-delà de 5000 récompenses (12 Oscars, plus de 90 prix Génie, etc.). Ses productions sont accessibles aux Canadiens de toutes les régions et ce, dans les deux langues officielles. Son portail numérique est riche et permet de visionner de nombreuses productions. Comme le soulignent de nombreux intervenants, « aucune autre institution dans le monde n'a autant innové dans le domaine du média. De l'animation par image clé par ordinateur à la production 3D en temps réel, en passant par IMAX, l'ONF est au divertissement ce que l'hélium est au ballon ».

À propos de René Chénier (producteur) et de Philippe Baylaucq (réalisateur) du futur spectacle au Planétarium Rio Tinto Alcan

René Chénier oeuvre à l'ONF comme producteur exécutif pour les projets spéciaux depuis

2006. Au cours de cette période, il a été impliqué dans la production de plus de 40 oeuvres et films. Il a produit la fable musicale « *Hugo et le dragon* » acclamée par le public et collaboré à la production de nombreux documentaires dramatiques.

En 2010, il a produit « *Glimpses* » présenté sur écran géant au Pavillon canadien pendant l'exposition universelle de Shanghai. Il a déjà travaillé avec Philippe Baylaucq dans le cadre du film sur la danse « *ORA* », tourné en 3D avec des caméras infrarouges.

Philippe Baylaucq a étudié à London en Ontario et est devenu connu dans les années 1980 pour son travail en cinéma et en vidéo. Ses films sont marqués par l'expérimentation avec des formes (architecture), l'innovation technologique et son intérêt pour diverses disciplines artistiques. Sa filmographie est importante : *Barcelone* (1985), *Phyllis Lambert, une biographie* (1994), *Mystère B* (1997), *Les couleurs du sang* (2000), *Lodola* (1996), *ORA* (2011). Il a remporté plusieurs prix de reconnaissance dans de nombreux festivals de film.

Il a aussi réalisé une fable musicale pour enfants (*Hugo et le dragon*, 2001), un film scientifique (*La dynamique du cerveau*, 2008), un film sur la poésie et bien d'autres. Réalisateur aux multiples talents, il a dirigé l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec ans les années 1990 et est impliqué depuis 2005 dans les rencontres internationales du documentaire de Montréal.

Complémentaires l'un à l'autre, René Chénier et Philippe Baylaucq sauront former une équipe d'artistes et d'artisans de grande compétence pour mener à bien la réalisation et la production de cette oeuvre immersive unique soulignant le 375^e anniversaire de Montréal.

L'ONF étant un organisme public fédéral au sens de l'article 3.6.2 la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, la Ville de Montréal peut retenir ses services sans l'accord du Gouvernement du Québec, en vertu du décret 641-2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 574 875 \$, est prévu au Service Espace pour la vie - Direction Planétarium Rio Tinto Alcan. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette oeuvre immersive présentée au Planétarium Rio Tinto Alcan, couplée à la programmation 2017 d'Espace pour la Vie, contribuera directement aux objectifs du plan de développement durable de la Ville de Montréal. Il encouragera les citoyens à réaliser des actions concrètes pour la gestion responsable des ressources, l'amélioration de la qualité de vie et la protection de la biodiversité. Ces enjeux sont au coeur des orientations du plan de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par sa qualité et son caractère distinctif, la programmation d'Espace pour la vie contribue à établir la notoriété de Montréal comme métropole culturelle : ville de savoir, de créativité et d'innovation.

En favorisant la pleine réalisation de la mission d'Espace pour la vie, ce projet fera la démonstration de l'expertise du Planétarium Rio Tinto Alcan dans la présentation de productions multimédias originales et innovatrices et contribuera à l'établir comme référence internationale dans le domaine de la production de spectacles multimédias immersifs de type artistique et scientifique.

La qualité de la programmation aura des répercussions directes sur l'expérience proposée aux visiteurs et conséquemment, sur les recettes et la performance des institutions. La programmation développée dans le cadre de ce projet vise à maintenir élevé l'enthousiasme du public pour le Planétarium Rio Tinto Alcan et d'accroître la fréquentation de l'institution et donc, de ses revenus autonomes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué soulignant la signature du protocole d'accord entre l'ONF et la Ville de Montréal (Espace pour la vie) sera émis.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du protocole d'accord et octroi du contrat : 14 décembre 2015
Première de l'oeuvre immersive numérique : Été 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service de l'Espace pour la vie , Direction (Julie LAPOINTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Géraldine JACQUART
Conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Pierre LACOMBE
Chef du planétarium

Le : 2015-10-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2015-11-20



Dossier # : 1155175009

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et trois (3) organismes de développement économique local.

Il est recommandé :

- d'approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et les organismes ci-après désignés:
 - Centre local de développement Les Trois Monts
 - Corporation de développement économique et communautaire Saint-Léonard;
 - Corporation de développement économique et communautaire Centre-Sud / Plateau Mont-Royal

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-18 08:04

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155175009

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et trois (3) organismes de développement économique local.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi), l'agglomération de Montréal a la responsabilité de prendre toute mesure afin de favoriser le développement économique local et régional sur son territoire. À cette fin, elle a constitué le réseau PME MTL, composé de six pôles de développement économique local, qui offre un service de soutien, d'accompagnement et de financement aux entreprises et entrepreneurs du territoire.

L'agglomération a conclu des ententes transitoires avec sept (7) organismes de développement économique local. Ces ententes transitoires définissent les rôles et les responsabilités de chacun en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat pour la période 2015-2016.

En fonction des pôles, ces sept (7) organismes sont les suivants :

- Pôle Est : Société de développement économique et communautaire Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal Est (PME MTL Est-de-l'Île);
- Pôle Centre-Est : CLD Centre-Est (PME MTL Centre-Est);
- Pôle Est : Société de développement économique de Ville-Marie (PME MTL Centre-Ville);
- Pôle Centre-Ouest : CLD Centre-Ouest (PME MTL Centre-Ouest) et CDEC Ahuntsic-Cartierville
- Pôle Grand Sud-Ouest : Corporation de développement économique de LaSalle
- Pôle Ouest : CLD Ouest-de-l'Île (PME MTL Ouest-de-l'Île)

Cette réorganisation vient remplacer le réseau des 18 centres locaux de développement (CLD) montréalais (inclut les corporations de développement économique et communautaire (CDEC) ayant eu un mandat CLD). Aux termes de l'article 284 de la Loi, les droits, obligations, actifs et passifs qui, le 20 avril 2015, sont ceux d'un centre local de développement en vertu d'un contrat de prêt FLI et d'un contrat de crédit variable à l'investissement pour un FLS deviennent ceux de l'agglomération de Montréal.

Il en est de même des droits, obligations, actifs et passifs qui, à cette date, sont ceux du

CLD en vertu d'une aide qu'il a accordée à même les sommes obtenues en vertu d'un contrat visé par un FLI ou un FLS.

De plus, l'article 288 de la Loi prévoit que la part de l'actif net des CLD et des CDEC liée aux activités CLD doit être transférée à l'agglomération de Montréal. La part de l'actif net qui doit être transférée est celle attribuable aux sommes versées aux CLD ou aux CDEC pour l'exécution de tout contrat FLI et FLS et pour l'application des dispositions de la section I du chapitre VI de la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'Exportation*, c'est-à-dire les sommes versées dans le cadre des ententes liées au mandat CLD.

L'article 289 de la Loi prévoit que l'agglomération de Montréal et le CLD ou la CDEC doivent convenir d'une convention de partage des actifs, qui doit être transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0504 – 20 août 2015 – Approuver les amendements aux ententes intervenues entre la Ville et six (6) organismes de développement économique local (CG15 0274 et CG15 0420). Accorder un soutien financier total de 814 722,17 \$ au CLD Centre-Est afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 et approuver le projet de convention à cet effet.

CG15 0274 – 30 avril 2015 – Approuver la répartition provisoire de l'enveloppe 2015-2016 dédiée aux centres locaux de développement provenant du Gouvernement du Québec et de la Ville / Accorder un soutien financier total de 6 931 197,79 \$ à six (6) organismes de développement économique local afin d'assurer la continuité de leurs services durant l'année 2015-2016, dans le cadre de la prolongation de l'entente de gestion 2012-2013 à 2014-2015 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville / Approuver les projets de convention à cet effet.

CG15 0015 – 29 janvier 2015 – Mettre fin, à compter du 31 mars 2015, aux ententes liant la Ville aux 18 organismes CLD du territoire de l'agglomération, suivant l'avis envoyé par le directeur du Service du développement économique mandaté par le comité exécutif pour ce faire.

CG14 0415 – 18 septembre 2014 – Approuver un avenant à l'entente de gestion entre la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec, pour les années 2012-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat / Approuver la nouvelle répartition de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement (CLD) provenant du Gouvernement du Québec et de la Ville pour l'année financière 2014-2015 / Approuver l'avenant type à l'entente de gestion entre les CLD et la Ville de Montréal.

CG13 0045 – 28 février 2013 – Approuver un nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec, pour les années 2012-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat / Approuver la répartition et la distribution de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement (CLD) provenant du Gouvernement du Québec et de la Ville / Approuver la nouvelle entente type de gestion entre les CLD et la Ville de Montréal pour la même période.

DESCRIPTION

Aux termes de l'article 284 de la Loi, la totalité des sommes du FLI et du FLS sont transférées à la VILLE. L'article 288 prévoit que la part de l'actif net qui doit être transférée à l'agglomération de Montréal est celle attribuable aux sommes versées au CLD en tenant

compte que l'organisme puisse s'acquitter des obligations auxquelles il pourrait encore être tenu.

Pour les organismes CDEC, une méthodologie a été développée afin d'établir la valeur de l'actif net CLD à être transférée à la Ville. Les grands principes de cette méthodologie sont les suivants :

1. Tenir compte des surplus de l'organisme avant la première contribution pour les activités CLD. Ces surplus sont considérés comme appartenant à l'organisme;
2. Tenir compte de l'apport des contributions CLD par rapport aux autres contributions de l'organisme;
3. Tenir compte des surplus/décifits au fil des années, des apports reportés, des réserves, des dépenses encourues, des engagements et des provisions.

L'actif net CLD est défini de la façon suivante : la portion nette des surplus CLD accumulés et des apports reportés CLD au 31 mars 2015 réduite des dépenses et engagements pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2015 et la date de cessation des activités CLD.

Les conventions de partage de l'actif des deux (2) CDEC prévoit le transfert des sommes suivantes :

- CDEC Saint-Léonard
 - Actif net CLD : 240 252,00 \$;
 - FLI : 85 573,66 \$;
- CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal
 - Actif net CLD : 31 812,00 \$;
 - FLI : 1 479 301,61 \$;
 - FLS : 61 995,89 \$.

Pour les organismes CLD, la part de l'actif net qui doit être transférée à l'agglomération de Montréal est de 100% en tenant compte des obligations et dépenses à venir. Le CLD Les Trois Monts a adopté, à son conseil d'administration du 27 octobre 2015, ses états financiers vérifiés de clôture au 30 septembre 2015. La convention de partage de l'actif avec le CLD Les Trois Monts tient compte des états financiers de clôture. Elle prévoit le transfert des sommes suivantes :

- Actif net CLD : 57 756,30 \$;
- FLI : 345 602,68 \$;
- FLS : 52 277,51 \$.

Rappelons que le territoire anciennement desservi par CLD Les Trois Monts est maintenant séparé dans deux pôles de développement économique local, soit le pôle Centre pour l'arrondissement Outremont et la Ville de Westmount et le pôle Centre-Ouest pour Ville Mont-Royal.

Comme ces sommes sont dédiées au développement économique local, la réorganisation du service de développement économique local prévoit le transfert de l'actif net CLD et des sommes FLI et FLS :

- vers PME MTL Est-de-l'Île pour la part de la CDEC Saint-Léonard;
- vers PME MTL Centre-Ville pour la part de la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal;
- vers PME MTL Centre-Ville et PME MTL Centre-Ouest pour la part du CLD Les Trois Monts.

Le transfert de ses sommes se fera dans un sommaire décisionnel ultérieur.

JUSTIFICATION

La Loi prévoit le transfert des sommes FLI et FLS ainsi que de l'actif net CLD vers l'agglomération de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans l'attente du transfert des sommes aux trois pôles PME MTL, les actifs nets CLD de la CDEC Saint-Léonard (au montant de 240 252,00 \$), de la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal (au montant de 31 812,00 \$) et du CLD Les Trois Monts (au montant de 57 756,30 \$) seront inscrits à titre de revenu dans les livres comptables de la Ville.

Pour les sommes FLI (total de 1 910 477,95 \$) et FLS (114 273,40 \$) seront inscrit à titre de "Autres Crédeurs" dans les livres comptables de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Récupérer des actifs appartenant depuis le 20 avril 2015 à la Ville de Montréal;
- Préserver les enveloppes des fonds FLI et FLS pour les fins d'investissement auprès des entreprises.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entente avec PME MTL Centre-Ville, PME MTL Centre-Ouest et PME MTL Est-de-l'Île pour transférer l'actif net CLD ainsi que les sommes FLI et FLS.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2015-11-02

CE : 20.029
2015/12/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.030

2015/12/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1151027011**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation de la durée de l'acte d'usufruit intervenu le 27 décembre 1995, entre la Ville de Montréal et l'Institut de recherche en biologie végétale pour une période additionnelle de douze (12) mois à compter du 1er décembre 2015, pour certains locaux situés dans le Jardin botanique de Montréal, sis au 4101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 12 605,30 \$, incluant les taxes. N/Réf. : 31H12-005-2069-01

Il est recommandé :

1. d'autoriser la prolongation de la durée de l'acte d'usufruit intervenu entre la Ville de Montréal et l'Institut de recherche en biologie végétale, le 27 décembre 1995, pour une période de douze (12) mois à compter du 1^{er} décembre 2015, pour certains locaux situés dans le Jardin botanique de Montréal, sis au 4101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 12 605,30 \$, incluant les taxes., le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte d'usufruit en vigueur;
2. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-24 09:20

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1151027011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation de la durée de l'acte d'usufruit intervenu le 27 décembre 1995, entre la Ville de Montréal et l'Institut de recherche en biologie végétale pour une période additionnelle de douze (12) mois à compter du 1er décembre 2015, pour certains locaux situés dans le Jardin botanique de Montréal, sis au 4101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 12 605,30 \$, incluant les taxes. N/Réf. : 31H12-005-2069-01

CONTENU

CONTEXTE

Les représentants du Jardin botanique de Montréal (le « JBM ») entretiennent une étroite relation de collaboration avec ceux de l'Université de Montréal (l'« U. de M. »). La mission de recherche du JBM a toujours été réalisée conjointement avec ce partenaire. En effet, depuis 1949, les professeurs chercheurs de la Section botanique du Département de sciences biologiques occupent des espaces dans le JBM. C'est en 1990 que le partenariat entre les deux institutions a cependant été officiellement convenu et que l'Institut de recherche en biologie végétale (l'« IRBV ») a été créé. L'IRBV est une personne morale sans but lucratif et constitue un centre d'excellence en botanique et autres sciences connexes qui a acquis une grande renommée au fil des années.

L'IRBV favorise le rassemblement des chercheurs du JBM avec ceux du département de Sciences biologiques de l'U. de M., ce qui permet une synergie pour l'accès au financement de la recherche, la conduite de projets de recherche et la formation d'étudiants aux études supérieures. En 1995, la Ville de Montréal (la « Ville ») et l'IRBV ont signé un acte d'usufruit pour l'occupation de locaux par l'IRBV dans le bâtiment principal du JBM. Cet acte, venu à échéance le 31 mai dernier, fut renouvelé sur des bases similaires pour une période additionnelle de six (6) mois, soit du 1^{er} juin 2015 au 30 novembre 2015, afin que la Ville et l'Université de Montréal puissent convenir des termes et conditions d'une nouvelle entente à long terme.

Cette période additionnelle n'a pas permis aux représentants de la Ville et de l'U. de M. de finaliser la nouvelle entente. Les principaux points en litige concernent le paiement des taxes foncières payables par l'IRBV, considérant que la Ville et l'U. de M. sont les deux partenaires de l'IRBV et certaines dispositions du projet de contrat d'usufruit qui sont jugées inacceptables par l'U. de M. Notons qu'il s'agit des mêmes conditions que celles établies pour l'usufruit de 1995. Par ailleurs, l'U. de M. est analysé s'il ne serait pas préférable pour elle de signer un bail à long terme comme véhicule immobilier plutôt qu'un usufruit.

Conséquemment, le présent sommaire a pour but de faire approuver la prolongation de la durée de l'usufruit en vigueur avec l'IRBV, aux mêmes termes et conditions que ceux établis en 1995, et ce, pour un terme additionnel de douze (12) mois, soit du 1^{er} décembre 2015 jusqu'au 30 novembre 2016. À noter que l'on retrouve en pièces jointes du présent sommaire :

- L'acte d'usufruit entre la Ville et l'IRBV (1995);
- Les plans A, B, C et P illustrant l'emplacement de l'immeuble faisant l'objet des présentes;
- Une lettre de l'IRBV indiquant qu'ils sont en accord avec la présente prolongation, et ce, aux mêmes termes et conditions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0791 - 16 juin 2015 - Autoriser le prolongement de la durée de l'usufruit intervenue le 27 décembre 1995, entre la Ville de Montréal et l'Institut de recherche en biologie végétale pour une période additionnelle de six mois à compter du 31 mai 2015;
CO95 03005 - 18 décembre 1995 - Accepter, pour une période de vingt (20) ans à compter du 1^{er} juin 1995, la convention d'usufruit avec l'Institut de recherche en biologie végétale pour certains locaux du Jardin botanique de Montréal;

CO90 02858 - 14 août 1990 - 1) Demander la création d'une corporation à but non lucratif aux fins d'un Institut de recherche en biologie végétal; 2) Approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal relatif à la création de l'Institut de recherche en biologie végétale.

DESCRIPTION

En vertu de la transaction faisant l'objet de notre recommandation, la Ville consent à prolonger la durée de l'usufruit établi en 1995 en faveur de l'IRBV, pour une période additionnelle de douze (12) mois, soit du 1^{er} décembre 2015 jusqu'au 30 novembre 2016, et ce, aux mêmes termes et conditions, pour certains locaux situés dans le Jardin botanique de Montréal, sis au 4101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 12 605,30 \$, incluant les taxes. D'ici là, une nouvelle entente négociée entre les parties (bail ou usufruit) sera présentée au conseil municipal en 2016.

JUSTIFICATION

Une nouvelle entente est actuellement en négociation entre la Ville et l'U. de M. Étant donné qu'il est de l'intention des parties de poursuivre la présente entente, il est souhaitable de prolonger la durée de l'usufruit en vigueur afin de corriger la situation « d'occupation sans droit » qui surviendrait après le 30 novembre 2015. D'ici là, nous pourrions compléter les plans, la description technique et la nouvelle convention afin de faire approuver le tout par les autorités compétentes en 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer annuel pour l'année 2015 est de 131 562,17 \$ avant les taxes, soit 151 263,60 \$ incluant les taxes. Conséquemment, le loyer mensuel est de 10 963,51 \$ avant taxes, soit 12 605,30 \$ avec taxes. Ce revenu sera comptabilisé au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Il s'agit du loyer établi en 1995 et indexé à chaque année. Ce loyer n'est pas représentatif du loyer marchand puisqu'il s'agit d'une entente de collaboration entre la Ville, l'U. de M. et l'IRBV, organisme sans but lucratif.

Pour le renouvellement de l'usufruit à venir entre la Ville et l'U. de M., il fut convenu, pour les années subséquentes, que cette somme soit majorée de 2 % par année, payable au plus tard le 27 février de chaque année, à compter du 1^{er} janvier 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le prolongement de l'entente permettra de conclure les termes et conditions du nouvel usufruit ou tout autre véhicule juridique entre la Ville et l'U. de M.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du nouveau projet d'entente entre la Ville et l'U. de M. d'ici la fin du mois de novembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrement administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

René PRONOVOST, Service de l'Espace pour la vie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roger GRONDINES
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Le : 2015-11-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-11-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2015-11-24



Dossier # : 1154069008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Canada-St-Nicolas Holdings ULC, pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1er avril 2016, un local d'une superficie d'environ 308,58 m ² au 1er étage et au sous-sol de l'immeuble situé au 410, rue Saint-Nicolas, et utilisé à des fins de bureau et d'entreposage, moyennant un loyer total de 241 173,67 \$ incluant les taxes. (Bâtiment 8698)

Il est recommandé :

- 1 - Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Canada-St-Nicolas Holdings ULC, pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1^{er} avril 2016, un local d'une superficie d'environ 308,58 m² au 1^{er} étage et au sous-sol de l'immeuble situé au 410, rue Saint-Nicolas, et utilisé à des fins de bureaux et d'entreposage, moyennant un loyer total de 241 173,67 \$ incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-09-23 10:21

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154069008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Canada-St-Nicolas Holdings ULC, pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1 ^{er} avril 2016, un local d'une superficie d'environ 308,58 m ² au 1 ^{er} étage et au sous-sol de l'immeuble situé au 410, rue Saint-Nicolas, et utilisé à des fins de bureau et d'entreposage, moyennant un loyer total de 241 173,67 \$ incluant les taxes. (Bâtiment 8698)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} avril 2006, la Ville de Montréal loue du propriétaire Canada-St-Nicolas Holdings ULC, un local d'une superficie de 281,87 m² situé au 1^{er} étage de l'immeuble sis au 410, rue Saint-Nicolas, utilisé pour loger le centre administratif du Centre d'histoire de Montréal (le « CHM »). Ayant besoin d'espace additionnel à compter du 1^{er} mars 2009, la Ville et le propriétaire ont conclu une entente de location pour un local d'entreposage situé au sous-sol de l'immeuble d'une superficie de 26,71 m². Les ententes initiales ont été négociées de gré à gré.

Le CHM s'est donné comme mission de faire découvrir les multiples identités de Montréal. Pour ce faire, il exploite un musée situé dans l'immeuble du 335, place d'Youville (coin Saint-Pierre). Sur trois étages, ce musée fait revivre plusieurs aventures de la métropole par l'entremise d'animations et d'expositions.

En juillet dernier, le Service de la culture (le « SDC ») a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de prolonger pour une durée de 3 ans l'espace administratif et d'entreposage du CHM au 410, rue Saint-Nicolas.

Le présent sommaire à pour but de faire approuver auprès des autorités compétentes de la Ville de Montréal un projet de prolongation de bail entre la Ville de Montréal et Canada-St-Nicolas Holdings ULC, d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2016, pour des locaux d'une superficie totale 308,58 m².

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0160 - le 21 mars 2011 - d'approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Canada-St-Nicolas Holdings ULC, pour une période additionnelle de 5 ans à compter du 1^{er} avril 2011, un local d'une superficie d'environ 308,58 m² au 1^{er} étage et au sous-sol de l'immeuble situé au 410, rue Saint-Nicolas.

DB090259001 – le 5 mai 2009 - Approuver le bail par lequel la Ville loue de Canada-St-Nicolas Co. des locaux d'une superficie de 26,71 mètres carrés situés au sous-sol du 410, rue Saint-Nicolas pour une durée de 25 mois a/c du 1er mars, à des fins d'entrepôt pour le Centre d'histoire de Montréal.

CG06 0365 - le 7 septembre 2006 - Approuver le bail par lequel la Ville loue de Canada-St-Nicolas Co. un local situé au 1er étage de l'édifice du 410, rue Saint-Nicolas, d'une superficie de 281,87 m², pour une durée de 5 ans a/c du 1er avril 2006 pour loger le Centre d'histoire de Montréal.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Canada-St-Nicolas Holdings ULC, pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1^{er} avril 2016, un local d'une superficie d'environ 308,58 m² au 1^{er} étage et au sous-sol de l'immeuble situé au 410, rue Saint-Nicolas, et utilisé à des fins de bureaux et d'entreposage, moyennant un loyer total de 241 173,67 \$ incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec cette location puisque les espaces administratifs actuels de la Ville ne permettent pas de loger le CHM. L'intervention du SDC justifie davantage la location de cet espace.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente le détail de la dépense.

	Loyer antérieur	Loyer total du 1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2019
Superficie (m ²)	308,58	
Loyer de base	28 823,00 \$	91 021,47 \$
Frais d'exploitation	23 058,36 \$	69 179,35 \$
Taxes foncières	13 501,57 \$	40 504,71 \$
Loyer entreposage	3 018,77 \$	9 056,31 \$
Total avant taxes	68 401,70 \$	209 761,84 \$
TPS (5 %)	3 420,09 \$	10 488,09 \$
TVQ (9,975 %)	6 823,07 \$	20 923,75 \$
Total incluant taxes	78 644,86 \$	241 173,67 \$
Ristourne de TPS	(3 420,09) \$	(10 488,09) \$
Ristourne de TVQ (50 %)	(3 411,54) \$	(10 461,88) \$
Coût total net	71 813,24 \$	220 223,70 \$
Taux unitaire m ²	223,84 \$	228,81 \$

Pour le détail complet des loyers annuels, voir le document «Détail annuel du loyer» en pièce jointe.

Le taux de location dans le secteur pour ce type d'immeuble oscille entre 215 \$ et 269 \$ le mètre carré.

Pour l'année 2016 et les suivantes, le loyer sera assumé par la SDC à même son enveloppe budgétaire.

La dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail : CM décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la culture , Direction (Jean-Robert CHOQUET)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-01

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-09-22

Jacques A. ULYSSE
Directeur de service par intérim

Approuvé le : 2015-09-23



Dossier # : 1150552005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Approuver le contrat de prêt, à titre gratuit, du local Pavillon d'accueil de l'Éco-centre Saint-Michel situé au rez-de-chaussée de l'immeuble du 2475, rue des Regrattiers (bâtiment 2566) à l'organisme la Cité des arts du cirque (TOHU) pour une période de 7 mois, à compter du 2 décembre 2015.

Le Service de la culture recommande:

- d'approuver le contrat de prêt, à titre gratuit, du local Pavillon d'accueil de l'Éco-centre Saint-Michel situé au rez-de-chaussée de l'immeuble du 2475, rue des Regrattiers (bâtiment 2566) à l'organisme la Cité des arts du cirque (TOHU) pour une période de 7 mois, à compter du 2 décembre 2015.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-11-16 08:51

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150552005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Approuver le contrat de prêt, à titre gratuit, du local Pavillon d'accueil de l'Éco-centre Saint-Michel situé au rez-de-chaussée de l'immeuble du 2475, rue des Regrattiers (bâtiment 2566) à l'organisme la Cité des arts du cirque (TOHU) pour une période de 7 mois, à compter du 2 décembre 2015.

CONTENU

CONTEXTE

L'immeuble situé au 2475, rue des Regrattiers est la propriété de la Ville de Montréal. Il abrite, à l'étage, les bureaux administratifs de l'Éco-centre Saint-Michel. Le pavillon d'accueil de l'immeuble, situé au rez-de-chaussée, servait auparavant de centre d'interprétation de l'Éco-centre. Ce dernier est toutefois vacant depuis quelques années. L'organisme la TOHU souhaite continuer à occuper le pavillon d'accueil de l'Éco-centre Saint-Michel pour y recevoir des groupes de citoyens dans le cadre des activités liées au projet d'art public d'Alain-Martin Richard. Ces actions sont préalables à la réalisation de l'oeuvre de mémoire qui sera installée en mai 2017 au Complexe environnemental Saint-Michel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1218 (17 juin 2015) : Approuver le contrat de prêt, à titre gratuit, du local Pavillon d'accueil de l'Éco-centre Saint-Michel situé au rez-de-chaussée de l'immeuble du 2475, rue des Regrattiers (bâtiment 2566) à la Cité des arts du cirque (TOHU) pour une période de 6 mois.

DESCRIPTION

En juin 2015, un contrat de prêt pour le local du Pavillon d'accueil de l'Éco-Centre Saint-Michel (2475, rue des Regrattiers) à la Cité des arts du cirque (TOHU) a été approuvé pour une période de 6 mois, de juin à décembre 2015. Le prêt du local visait la réalisation d'activités destinées aux citoyens du quartier Saint-Michel par l'artiste Alain-Martin Richard menant à la création d'une oeuvre d'art public de mémoire au Complexe environnemental

Saint-Michel. Le présent dossier vise à renouveler ce contrat de prêt pour une dernière période de 7 mois débutant le 2 décembre 2015, ce qui permettra à l'artiste de finaliser ses activités avec les citoyens de Saint-Michel.

Le bénéficiaire, soit la Cité des arts du cirque (TOHU) a la responsabilité, avec Alain-Martin Richard, de voir à la sécurité, à l'aménagement et à l'entretien ménager du local.

JUSTIFICATION

Cette entente avec la TOHU est justifiée par le fait que l'organisme possède un mandat d'animation et de valorisation du site du Complexe environnemental Saint-Michel donné par la Ville (Sommaire 1120014003). Leur occupation du local du Pavillon d'accueil de l'Éco-centre permettra à l'artiste Alain-Martin Richard de sensibiliser les citoyens à l'histoire du site par différentes activités qui mèneront à la réalisation d'une oeuvre d'art public en 2017.

Par ailleurs, le Service de l'environnement du Complexe environnemental Saint-Michel est en accord avec cette occupation puisque le local n'est pas requis pour des fins municipales et que les activités de l'artiste ne causent pas de préjudices aux activités des autres occupants de l'immeuble.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente de prêt de local est sans frais pour la TOHU.

Selon une évaluation de la Division des évaluations et des transactions immobilières (SGPI), la valeur de location pour ce local, d'une superficie nette locative de 98,75 m², est de l'ordre de 1500\$ par mois, soit de 10 500\$ pour la durée d'une entente de 7 mois.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit du seul local disponible situé à proximité du Complexe environnemental Saint-Michel, ce qui permettra à la TOHU et à l'artiste Alain-Martin Richard de disposer d'un local adéquat pour les activités et événements ponctuels liés à l'oeuvre de mémoire à venir au CESH.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du contrat de prêt de local CE : novembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet d'entente de prêt est conforme aux politiques et aux pratiques de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carl MOISE, Service de l'environnement
Steve BILODEAU BALATTI, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Sylvie DESJARDINS, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :
Steve BILODEAU BALATTI , 10 novembre 2015
Sylvie DESJARDINS, 10 novembre 2015

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle RIENDEAU
agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-09

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2015-11-13



Dossier # : 1155941006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Hamel Chevrolet Buick GMC ltée pour deux périodes de cinq (5) ans chacune, à compter du 1er mai 2014, un site composé de trois terrains ayant une superficie totale de 4 706 m ² , sur le boulevard Lacordaire, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, aux fins d'entreposage extérieur de véhicules automobiles, pour un loyer au montant total de 207 096,10 \$, auquel s'ajoutent les taxes. Ouvrage 6019-001.

Il est recommandé:

1- d'approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Hamel Chevrolet Buick GMC ltée pour deux périodes de cinq (5) ans chacune, à compter du 1^{er} mai 2014, un site composé de trois terrains ayant une superficie totale de 4 706 m², sur le boulevard Lacordaire, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, aux fins d'entreposage extérieur de véhicules automobiles, pour un loyer au montant total de 207 096,10\$ \$, excluant les taxes, Ouvrage 6019-001;et

2- d'imputer cette recette conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-20 15:14

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1155941006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Hamel Chevrolet Buick GMC Itée pour deux périodes de cinq (5) ans chacune, à compter du 1er mai 2014, un site composé de trois terrains ayant une superficie totale de 4 706 m ² , sur le boulevard Lacordaire, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, aux fins d'entreposage extérieur de véhicules automobiles, pour un loyer au montant total de 207 096,10 \$, auquel s'ajoutent les taxes. Ouvrage 6019-001.

CONTENU

CONTEXTE

Hamel Chevrolet Buick GMC Itée, (le « Locataire ») situé au 9455, boulevard Lacordaire dans l'arrondissement de Saint-Léonard occupe depuis 2004 le site faisant l'objet du présent dossier décisionnel en vertu d'un bail qui est venu à échéance le 30 avril 2014. La proposition consiste à poursuivre cette occupation à partir du 1^{er} mai 2014, pour deux (2) périodes additionnelles de cinq (5) ans chacune, du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2019 et du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM05 0294 - 30 mai 2005 - Approuver un bail de cinq (5) ans, soit du 1^{er} mai 2004 au 30 avril 2009, pour la somme de 10 000 \$ annuellement, taxes exclues qui a été renouvelé jusqu'au 30 avril 2014.

DESCRIPTION

Le bail proposé fait suite au bail précédent accordé au Locataire pour le même genre d'activité, soit l'entreposage extérieur de véhicules automobiles. Cette activité est reliée au commerce de véhicules automobiles du Locataire sur le site voisin, sur le boulevard Lacordaire. Tous les frais relatifs à l'entretien, la réparation, l'utilisation et l'occupation des lieux loués sont à la charge du Locataire. Le Locataire assumera aussi toutes les taxes municipales et scolaires. La superficie de 4 706 m² tel qu'illustré sur le plan C en pièce jointe comprend un terrain adjacent d'une superficie de 493,3 m² (soit environ 10 % de la superficie louée) qui constitue un talus, inutilisable tant pour le Locataire que pour la Ville. Aucun loyer ne sera exigé à l'égard de cette dernière parcelle qui sera entretenue par le Locataire. À l'échéance du premier terme de cinq (5) ans, le bail se poursuit pour un second terme de cinq (5) ans aux mêmes conditions sauf si le Locataire avise le locateur par écrit, soixante (60) jours à l'avance, de son intention de ne pas renouveler. Le bail peut aussi être résilié à tout moment de part et d'autre sur réception d'un avis écrit de six (6) mois. Le

règlement de zonage 1886 de l'arrondissement de Saint-Léonard permet l'entreposage extérieur de véhicules automobiles.

JUSTIFICATION

- Hamel Chevrolet Buick GMC Itée occupe les terrains depuis 2004 et jouit d'une bonne crédibilité comme occupant du site;
- La location d'une portion du site (talus) sans loyer évite à la Ville d'entretenir cette parcelle de terrain qui n'est pas autrement utilisable;
- Les revenus de cette location (207 096,10 \$ plus taxes) sont nets de dépenses pour la Ville;
- La durée de l'entente assure une occupation à long terme du site tout en offrant une flexibilité aux parties avec une résiliation avant terme possible;
- L'arrondissement de Saint-Léonard ne prévoit pas utiliser ces terrains dans un avenir prévisible.

Ce dossier est présenté après la date de début du bail en raison de négociations plus longues que prévues, d'un intérêt maintenant disparu du Service de l'eau pour une partie du terrain, d'un retard dans la signature du bail par le Locataire et de changements au niveau du personnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer annuel pour la première année est au montant de 19 000,00 \$ (1er mai 2014 au 30 avril 2015) pour une superficie de 4 214 m² au taux unitaire de 4,51 \$/m², soit dans la fourchette de la valeur locative obtenue. Le loyer est augmenté de 1,9% par année

- Tous les frais d'exploitation sont payables par le Locataire en sus du loyer;
- Voir le calcul détaillé du revenu de loyer en pièce jointe;
- La recette sera imputée au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») au compte : Location - Immeubles et terrains - bail ordinaire taxable.

Calcul sommaire du loyer

Année	Période précédente 2013/2014	2014/2015 1	2015 à 2024 2 à 10 augmenté de 1,9%/an	Total (10 périodes)
Loyer annuel	10 939,00 \$	19 000,00 \$	188 096,10\$	207 096,10\$

Le loyer de la première année du bail représente une augmentation de 74 % par rapport au loyer de l'année précédente et comporte une augmentation annuelle de 1,90 % à compter de la deuxième année. Au loyer ci-dessus s'ajoutent la TPS et la TVQ.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce bail n'est pas en lien avec la politique de développement durable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce projet de bail obligerait le Locataire à trouver un autre site pour entreposer les voitures de son entreprise, priverait la Ville de Montréal de revenus et l'obligerait à trouver un nouvel occupant.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication prévue, en accord avec la Direction des communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2015 : approbations municipales et finalisation du bail.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Robert DENIS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Certificat du trésorier :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy BEAULIEU
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-02

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2015-11-19

Approuvé le : 2015-11-20



Dossier # : 1154069012

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête à titre gratuit à l'organisme le Café des Amis inc., pour une période de 4 ans, 4 mois et 13 jours, à compter du 19 décembre 2015, un espace au 1er étage du pavillon du Lac-aux-Castors, dont l'adresse est le 2000, chemin Remembrance, d'une superficie d'environ 421,75 m ² , à des fins de restaurant, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de local. Le montant de la subvention immobilière octroyée à l'organisme pour la durée de l'entente est de 445 785 \$.

Il est recommandé:

1- d'approuver le projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville, prête à titre gratuit, à l'organisme Le Café des Amis inc., pour une période de 4 ans, 4 mois et 13 jours, à compter du 19 décembre 2015, un espace au 1^{er} étage du pavillon du Lac-aux-Castors, dont l'adresse est le 2000, chemin Remembrance, d'une superficie d'environ 421,75 m², à des fins de restaurant, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de local;

2- Mandater le chef de division du Bureau du Mont-Royal afin de faire respecter les obligations des Amis de la montagne de produire un plan d'action ainsi que le rapport d'activité annuel en relation avec de l'utilisation des surplus générés par cette occupation.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-17 13:20

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154069012

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête à titre gratuit à l'organisme le Café des Amis inc., pour une période de 4 ans, 4 mois et 13 jours, à compter du 19 décembre 2015, un espace au 1er étage du pavillon du Lac-aux-Castors, dont l'adresse est le 2000, chemin Remembrance, d'une superficie d'environ 421,75 m ² , à des fins de restaurant, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de local. Le montant de la subvention immobilière octroyée à l'organisme pour la durée de l'entente est de 445 785 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Construit en 1958 et considéré à l'époque comme l'un des bâtiments publics les plus innovateurs du Québec, le pavillon du Lac-aux-Castors (le « Pavillon ») est l'œuvre des architectes Hazen Sise et Guy Desbarats. Grâce à ses trois côtés entièrement vitrés, le Pavillon offre aux visiteurs la meilleure vue possible sur le lac et son environnement.

Entre 2005 et 2007, le Pavillon a été rénové tout en préservant son cachet original. Le rez-de-chaussée a été aménagé de façon à offrir divers services sportifs, alors que le 1^{er} étage a été organisé afin d'offrir aux usagers un service de restauration et de cafétéria. De plus, les abords du Pavillon sont aménagés pour diverses activités récréatives : patin et glissades durant l'hiver, vaste pelouse et terrasse durant l'été.

Depuis le 1^{er} novembre 2007, la Ville louait à la compagnie 9141-1165 Québec inc., (l'« Exploitant ») un espace d'une superficie de 421,75 m², situé au 1^{er} étage du Pavillon, utilisé à des fins de restaurant. En août dernier, le Service des grands parcs de verdissement et du Mont-Royal (le « SGPVMR ») a avisé l'Exploitant que le bail, qui se terminera le 31 octobre prochain, ne sera pas renouvelé.

Depuis quelques temps, le SGPVMR évalue les options afin de revoir l'offre de service alimentaire pour l'ensemble des bâtiments situés à l'intérieur du parc du Mont-Royal. Il a été décidé que l'organisme le Café des Amis inc. sera la bénéficiaire de toute l'offre alimentaire à l'intérieur des bâtiments du parc. Le Café des Amis inc. est une entité liée à l'organisme les Amis de la Montagne. Conséquemment, le SGPVMR a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de conclure une entente de

prêt de local, en faveur du Café des Amis inc., pour l'exploitation d'un restaurant au 1^{er} étage du Pavillon.

Le présent sommaire a pour but de faire approuver un contrat de prêt de local en faveur du Café des Amis inc., pour d'une durée de 4 ans, 4 mois et 13 jours, débutant le 19 décembre 2015 et se terminant le 31 avril 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1513 - 8 octobre 2014 - Approuver un projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à 9141-1165 Québec inc., pour une période additionnelle de 1 an, à compter du 1^{er} novembre 2014, un espace au 1^{er} étage du pavillon du Lac-aux-Castors, dont l'adresse est le 2000, chemin Remembrance, d'une superficie d'environ 4 539,67 pieds carrés, à des fins de restaurant, moyennant un loyer total de 43 500 \$, excluant les taxes.

CE13 1069 - 31 juillet 2013 - Ratifier l'occupation de la compagnie 9141-1165 Québec inc. pour la période visée par la première option de renouvellement soit du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2013 et approuver un projet de convention de modification du bail pour une période additionnelle de 1 an, à compter du 1^{er} novembre 2013, moyennant un loyer total de 43 500 \$, excluant les taxes.

CG07 0060 - 22 mars 2007 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la compagnie 9141-1165 Québec inc. des locaux d'une superficie utilisable totale de 421,75 m² situés au 1^{er} étage du pavillon du Lac-aux-Castors, pour une période de 3 ans moyennant un loyer équivalent à 7 % des chiffres d'affaires de la compagnie.

CE06 0605 - 3 mai 2006 - Autoriser le lancement d'un appel public de propositions pour la location du 1^{er} étage du pavillon du Lac-aux-Castors dans le parc du Mont-Royal aux fins de l'exploitation d'un restaurant.

DESCRIPTION

Le SGPI recommande d'approuver le projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête à titre gratuit à l'organisme le Café des Amis inc., pour une période de 4 ans, 4 mois et 13 jours, à compter du 19 décembre 2015, un espace au 1^{er} étage du pavillon du Lac-aux-Castors, dont l'adresse est le 2000, chemin Remembrance, d'une superficie d'environ 421,75 m², à des fins de restaurant, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de local.

L'organisme devra respecter les obligations suivantes :

- Assumer, à ses frais, l'entretien, la réparation et le remplacement du mobilier mis à sa disposition par la Ville;
- Effectuer l'entretien ménager des lieux loués;
- Offrir un service alimentaire, 7 jours sur 7, sauf le 25 décembre et le 1^{er} janvier;
- Offrir une restauration simple et abordable de bonne qualité évitant les formules de restauration rapide et de la nourriture transformée;
- Axer l'offre alimentaire sur la fraîcheur, les produits locaux ou typiques, une alimentation saine et variée, qui inclura par exemple des options végétariennes;

- Offrir, le cas échéant, un service de restauration « pour emporter » à condition que de ce service évite la prolifération de déchets et leur éparpillement éventuel dans le parc.

Le Café des Amis inc. devra, à ses frais, remettre annuellement à la Ville, un rapport vérifié faisant état de l'ensemble des ventes et des dépenses pour la période couverte par le présent Contrat. De plus, tous les surplus de l'organisme seront versés aux Amis de la montagne pour soutenir leur mission de protection et de mise en valeur du Mont-Royal et aider à la réalisation de certains projets d'immobilisation et d'aménagement sur la montagne, associés aux préoccupations conjointes des Amis de la montagne et de la Ville. Conséquemment, à terme, les surplus réinvestis permettront de diminuer les dépenses de la Ville sur la montagne.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec cette occupation puisqu'elle permet une présence permanente au Pavillon, ce qui a pour effet de décourager le vandalisme. Par ailleurs, les locaux ne sont pas requis pour des fins municipales.

Il a été convenu de prêter les espaces pour une durée de 4 ans, 4 mois et 13 jours afin d'arrimer la date de fin du contrat de prêt de local à la date de fin de la convention qui a été approuvée par le conseil d'agglomération le 27 novembre dernier.

Selon le SGPVMR, la justification de louer cet espace est la suivante :

Dans un premier temps, le Centre de la montagne avait demandé une bonification de la contribution financière annuelle de 177 000 \$. La Ville a accordé un montant moins élevé que celui demandé par l'organisme. En contrepartie, la Ville a accordé à l'organisme l'exploitation du service de restauration au pavillon du Lac-aux-Castors dès l'automne 2015 et au chalet du Mont-Royal lorsque les aménagements des lieux le permettront.

Le Café des Amis opère, depuis une dizaine d'années un café dans la maison Smith, avec un menu santé et un service de qualité. Ce service alimentaire est offert aux usagers de la montagne.

Le Café des Amis connaît bien les besoins et les demandes des usagers de la montagne, ce qui assurera une amélioration du service à la clientèle au pavillon du Lac-aux-Castors. De plus, dans le cadre de prestations de services alimentaires, l'organisme fera également la promotion et la sensibilisation de la préservation du Mont-Royal auprès des usagers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer est gratuit.

Le taux de location, pour ce type de local, oscille entre 215,27 \$ et 269,10 \$/m².

Le montant total de subvention immobilière pour cette occupation est de 445 784,79 \$ incluant les frais d'exploitation. La subvention est établie de la façon suivante : $(215,27 \text{ \$/m}^2 + 269,10 \text{ \$/m}^2) / 2 \times 421,75 \text{ m}^2 / 365 \text{ jours} \times 1593 \text{ jours} = 445 784,79 \text{ \$}$.

En plus de la subvention immobilière, depuis 2003, la Ville accorde à l'organisme les Amis de la montagne un soutien financier total de 2 211 800 \$ afin de réaliser ses activités reliées à l'éducation, à l'environnement et à l'interprétation du patrimoine naturel et historique du parc. Le tableau suivant représente les sommes annuelles qui ont été versées à cet organisme.

Années	Total
2003	141 738 \$
2004	141 738 \$
2005	141 738 \$
2006	138 000 \$
2007	138 000 \$
2008	138 000 \$
2009	138 000 \$
2010	234 000 \$
2011	234 000 \$
2012	234 000 \$
2013	234 000 \$
2014	234 000 \$
2015 (4 mois)	64 666 \$
Total	2 211 880 \$

Pour l'année 2016, la dépense prévue par la Ville en frais d'exploitation pour ces locaux (électricité, entretien courant et sécurité) est d'environ 28 428 \$.

Le local sera facturé au SGPVMR selon les directives de facturation internes.

Mettre fin au bail en faveur de la compagnie 9141-1165 Québec inc. occasionne une perte de revenu locatif pour la Ville de 43 500 \$ imputé au budget de fonction du SGPI ainsi qu'une perte de taxes foncières de 8 869 \$.

Concernant la gestion des surplus, les Amis de la montagne s'engage à tenir une comptabilité distincte des surplus remis par le Café des Amis et à rencontrer annuellement le Bureau du Mont-Royal, au moment jugé opportun par les deux parties, afin de présenter un plan d'action de l'affectation de ces surplus ainsi qu'un rapport d'activité à cet effet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent dossier impliquerait qu'aucun service alimentaire ne serait offert à l'intérieur du Pavillon, ce que le SGPVMR ne souhaite pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail CE : 3 décembre 2015
Approbation du bail CM : 15 décembre 2015
Approbation du bail CG : 18 décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Josée TREMBLAY, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Pierre-Paul SAVIGNAC, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
José FROMENT, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Patrice POULIN, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

José FROMENT, 13 novembre 2015 Josée TREMBLAY, 5 novembre 2015

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-05

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-11-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2015-11-17



Dossier # : 1155840012

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation du contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à la Société historique de Montréal, pour une durée de un an , à compter du 1er janvier 2016, des espaces d'une superficie d'environ 1 825 pi ² situés aux étages et au sous-sol de l'édifice portant le numéro 462, place Jacques-Cartier, à Montréal. Le montant de la subvention immobilière octroyée pour la durée de l'entente est de 20 278 \$. Bâtiment 8543

Il est recommandé :

1. d'approuver la prolongation du contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à la Société historique de Montréal, pour une durée de un (1) an, à compter du 1^{er} janvier 2016, des espaces situés aux étages et au sous-sol de l'édifice portant le numéro 462, place Jacques-Cartier, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de locaux.
2. d'autoriser la dépense d'opération pour un montant annuel de 18 095 \$ la dépense d'énergie pour un montant annuel de 4 500 \$.
3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
4. d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour l'année 2016 et les suivantes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-24 09:19

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1155840012

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation du contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à la Société historique de Montréal, pour une durée de un an , à compter du 1er janvier 2016, des espaces d'une superficie d'environ 1 825 pi ² situés aux étages et au sous-sol de l'édifice portant le numéro 462, place Jacques-Cartier, à Montréal. Le montant de la subvention immobilière octroyée pour la durée de l'entente est de 20 278 \$. Bâtiment 8543

CONTENU

CONTEXTE

Le 174-176, rue Notre-Dame Est / 462, place Jacques-Cartier est un immeuble qui était sous emphytéose depuis le 7 mars 1983. La fin de cette emphytéose, le 7 mars 2013, a fait en sorte que La Ville est redevenue pleinement propriétaire du site.

Depuis le 1^{er} décembre 1996, l'association Société historique de Montréal (la « SHM ») dont la mission consiste à dissiper, à l'aide de documents authentiques, les omissions et des erreurs qui se glissent dans la relation des faits historiques du Canada, occupe, à titre gratuit, les étages et le sous-sol de l'immeuble, pour une superficie d'environ 1 825 pi².

L'entente entre la SHM et la Ville prendra fin le 31 décembre 2015 et la SHM désire poursuivre son occupation. L'approbation de contrat pour ces espaces est nécessaire dans le but d'assurer la poursuite des activités de l'association.

Le Service de la culture a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de prolonger le contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0051 - Ratifier l'occupation pour la période du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014 / Approuver le contrat de prêt de locaux pour une durée de un (1) an et sept (7) mois, à compter du 1^{er} juin 2014.

CM83 00748 - 21 janvier 1983 - Approuver le bail emphytéotique consenti pour une période de 30 ans.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver le contrat par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à la SHM, pour une période de un (1) an, à compter du 1^{er} janvier 2016, des espaces d'une

superficie d'environ 1 825 pi² situés aux étages et au sous-sol de l'édifice portant le numéro 462, place Jacques-Cartier.

La bénéficiaire a la responsabilité de voir elle-même au déneigement, à l'aménagement, à l'entretien ménager et au nettoyage des locaux; elle fera toute réparation locative due à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec cette occupation puisque les locaux ne sont pas pour l'instant requis pour des fins municipales. Le terme du contrat de prêt a été arrimé avec celui du locataire du rez-de-chaussée qui ne peut pour l'instant s'engager pour une durée excédant le 31 décembre 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de prêt de locaux est à titre gratuit.

Le taux de location pour un immeuble dans le secteur, incluant les frais d'exploitation, oscille entre 16 \$ et 18 \$/pi² pour les locaux situés au 2^e étage et entre 14 \$ et 16 \$/pi² pour les locaux situés au 3^e étage. Le sous-sol pour lequel l'utilisation optimale est l'entreposage a une valeur marchande nulle. Cet espace est donc considéré être utilisé par le locataire à titre gratuit.

Le montant total de subvention pour cette occupation est estimé à 20 278,00 \$ incluant les frais d'exploitation. La subvention est établie de la façon suivante :

Étage	Superficie (pi²)	Tx marchand moyen	Subvention
2^e et entrée rdc	674	17 \$	11 458,00\$
3^e	588	15 \$	8 820,00 \$
SS	563	0 \$	0 \$
Total	1825		20 278,00 \$

De plus, la SHM a obtenu, en 2013, 40 900 \$ en subventions dans le cadre du « Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal » ainsi qu'une autre subvention de 19 090 \$ dans le cadre « Forum des équipements - programme d'aide aux études », pour un total de 59 990 \$. En 2014 et en 2015, la SHM a obtenu une subvention de 2 500 \$ dans le cadre du « Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal ».

Le coût annuel d'opération rattaché à ce local est estimé à 18 095 \$ et celui pour l'énergie est estimé à 4 500 \$. La dépense sera facturée au Service de la culture selon les directives de facturation immobilière interne.

La base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière sera ajustée pour l'année 2016 et les suivantes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait l'association à cesser ses activités le temps de se trouver d'autres espaces.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue au conseil municipal du 14 décembre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Richard ADAM, Service de la culture
Pierre LÉVESQUE, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Pierre LÉVESQUE, 18 novembre 2015

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie DI PALMA
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-12

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2015-11-24

CE : 20.037

2015/12/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1155230001**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier maximal non récurrent de 24 500 \$ au Conseil des créateurs de mode du Québec (CCMQ) pour la préparation d'un plan d'affaires pour son projet « Astelier », dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 24 500 \$ au Conseil des créateurs de mode du Québec (CCMQ) pour la préparation d'un plan d'affaires dans le cadre de son projet « Astelier », dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-20 10:27

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155230001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier maximal non récurrent de 24 500 \$ au Conseil des créateurs de mode du Québec (CCMQ) pour la préparation d'un plan d'affaires pour son projet « Astelier », dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal dévoilait une stratégie ayant pour but de consolider les efforts de promotion de Montréal comme centre de création dans le secteur de la mode. Cette stratégie vise notamment à faciliter la collaboration entre les principaux acteurs de l'industrie pour permettre la création d'actions à valeur ajoutée.

Le Conseil des créateurs de mode du Québec (CCMQ) est une association créée en 2010 qui regroupe des professionnels du design de mode québécois. La mission de cette OBNL est de représenter les créateurs de mode pour défendre leurs intérêts et leurs droits. Cela se fait notamment par la mobilisation des créateurs autour d'objectifs communs, l'identification des besoins des membres et la détermination d'actions à suivre pour y répondre.

Le Service du développement économique (SDÉ) a reçu, le 2 juillet 2015, une demande de contribution financière du Conseil des créateurs de mode du Québec (CCMQ) pour son projet « Astelier ». La demande est en pièce jointe.

Lors d'échanges subséquents entre le CCMQ, le SDÉ et d'autres partenaires, il a été soulevé que le projet « Astelier » n'était pas supporté par un plan d'affaires adéquat. Il a donc été discuté que le SDÉ pourrait appuyer par une contribution financière d'un maximum de 24 500 \$ la préparation d'un plan d'affaires pour le projet. La somme prévue ferait l'objet de deux versements, le deuxième après le dépôt du plan d'affaires au SDÉ.

Cette demande est l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0795 (21 mai 2014) - Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ au Conseil des créateurs de mode du Québec pour l'organisation et la promotion du Cabinet éphémère - boutique nomade des créateurs tenu du 27 au 29 mai 2014 à l'Arsenal à l'occasion de C2-MTL.

CG12 0369 (27 septembre 2012) - Adopter la programmation partielle 2013-2017 des

projets inclus dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 (4 juillet 2012) - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*.

DESCRIPTION

La contribution financière proposée couvrirait 100 % des coûts relatifs à la préparation du plan d'affaires. Une convention de contribution préciserait les modalités de versement.

JUSTIFICATION

Le projet initial présenté lors d'une rencontre le 22 janvier 2015, et pour lequel une demande de contribution financière officielle a été déposée le 2 juillet 2015, comportait des lacunes importantes et se devait d'être appuyé par un plan d'affaires complet. Le plan d'affaires qui serait réalisé doit faire la démonstration de la nécessité d'un projet comme « Astelier » dans la communauté mode et permettre d'établir comment ce dernier s'inscrit dans les chantiers identifiés par la grappe mode récemment établie. La démarche doit aussi permettre de concerter les différentes parties prenantes, notamment PME MTL Centre-Ouest et les responsables du développement économique de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser une contribution financière maximale de 24 500 \$, toutes taxes incluses, au CCMQ. Les crédits nécessaires sont prévus à la programmation des projets de l'enveloppe de 175 M\$ accordée à la Ville de Montréal par le Gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente pour soutenir le développement de Montréal. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Faciliter la prise de décision quant à la réalisation du projet « Astelier ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune annonce ou activité de communication n'est prévue dans le cadre de la réalisation du plan d'affaires. S'il devait y en avoir, celles-ci devraient se faire en respect de l'annexe 3 de la convention jointe au présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation et dépôt du plan d'affaires avant le 20 janvier 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie ROZON
Commissaire adjointe - développement
économique

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2015-11-12

CE : 20.039

2015/12/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1154739002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 82 331\$ à 11 organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2016 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

Il est recommandé:

- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 82 331\$ à 11 organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2016 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

Projet	Organisme	Contribution financière	% Soutien Ville/budget total des projets	Premier versement 75 %	Deuxième versement 25 %
<i>Sortez de votre bulle avec le projet BD</i>	Centre culturel George-Vanier	9000 \$	75%	6750\$	2250\$
<i>Afrobeat, initiation à la création d'une chorégraphie</i>	L'Hôte Maison	6225 \$	83%	4670\$	1555\$
<i>Atelier de création de webzine pour les 18-25 ans</i>	<i>Fondation pour l'art thérapeutique et l'art brut du Québec (Les Impatients)</i>	12 000 \$	58%	9000\$	3000\$
Bouger pour créer	La Maison des familles de Mercier -Est	3500 \$	33%	2625\$	875\$

<i>Culture hip hop : Oser la création en français</i>	Oxy-Jeunes	12 000 \$	68%	9000\$	3000\$
<i>Du théâtre dans notre quartier</i>	Carrefour des 6-12 ans de Pierrefonds-Est	5351 \$	71%	4015\$	1336\$
<i>Interlignes</i>	Les Compagnons de Montréal	5000\$	25%	3750\$	1250\$
<i>Créative jonction volet 1</i>	Carrefour des ressources en interculturel	10 000\$	59%	7500\$	2500\$
<i>Découvrir c'est s'ouvrir!</i>	Direction Chrétienne – Innovation Jeunes	3795\$	75%	2850\$	945\$
<i>Femmes en mouvement</i>	Cloverdale Multi-Ressources	5460\$	62%	4095\$	1365\$
<i>Danse et musique traditionnelle dans le Sud-Ouest de Montréal</i>	Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise (SPDTQ -Espace-Trad)	10 000\$	72%	7500\$	2500\$
	TOTAL	82 331\$	N\A	61 755\$	20 576\$

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-11-20 19:15

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
 Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1154739002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 82 331\$ à 11 organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2016 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

CONTENU

CONTEXTE

À l'axe 2, Accès à la culture, de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications reconnaissent que le loisir culturel et la pratique artistique amateur sont d'importants outils d'initiation aux arts et à la culture. Le programme Inclusion et innovation permet, depuis 2008, de soutenir la réalisation de projets novateurs en loisir culturel pour les Montréalais.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1916 - 10 décembre 2014

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 59 242 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2015, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications

CE14 0649 - 23 avril 2014

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 67 588 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux et 6 278 \$ en soutien technique à l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2014, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications

CE13 1812 - 11 décembre 2013

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 73 768 \$, à huit organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2014, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications

CE13 0520 - 24 avril 2013

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 72 000 \$ aux douze organismes pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme *Inclusion et innovation - 2013*, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

CE12 2039 - 12 décembre 2012

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 99 999 \$, aux neuf organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation - 2013, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications

DESCRIPTION

Le 1er septembre 2015, le Service de la culture lançait auprès des arrondissements et des organismes montréalais un appel de projets en pratique artistique amateur devant être réalisés entre le 1er janvier et le 30 juillet 2016, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2016. 40 demandes de soutien ont été reçues, totalisant un montant de 435 177 \$. Un comité de sélection composé de représentants des milieux de l'éducation, de la culture et du loisir, ainsi que du Service de la culture ont analysé ces demandes. Les membres du comité de sélection ont évalué les projets en fonction des critères suivants : la concordance des objectifs du projet avec les objectifs du programme, la pertinence du projet, la qualité du projet et des activités de pratique artistique amateur proposées, la faisabilité du projet, le profil du personnel affecté au projet.

Le comité de sélection recommande de soutenir les projets suivants :

Programme Inclusion et innovation - Appel hiver-printemps 2016 - Projets soutenus - 82 331\$

1- Sortez de votre bulle avec le projet BD ! Centre culturel George-Vanier, arrondissement Le Sud-Ouest - **9000\$**

Ce projet vise la découverte des étapes de création d'une bande-dessinée. Les pré-adolescents entre 9 et 12 ans de différents milieux scolaires et culturels seront initiés à l'univers de la bande-dessinée et aux techniques qui y sont associées. Au fil de six ateliers, quinze jeunes développeront un style graphique personnel et seront initiés à la technique du dessin (ébauche, encrage, mise en couleur etc.).

2- Afrobeat, initiation à la création d'une chorégraphie, L'Hôte Maison, arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie - **6225\$**

Ce projet initiera un groupe de 15 jeunes à la création chorégraphique et aux cultures afros de partout à travers le monde, par le biais de danses modernes afros : samba reggae, le coupé-décalé, l'*Afro-House* etc. Six professeurs de danse spécialisés mèneront avec les adolescents une vingtaine d'ateliers. Les participants auront aussi l'occasion de visiter des écoles de danse afros et de prendre part à des discussions sur la richesse de ces cultures. À l'issue du projet, les jeunes performeront un spectacle.

3- Ateliers de création de webzine pour les 18-25 ans, Les Impatients, arrondissement de Ville-Marie - **12 000\$**

Les Impatients propose de donner l'occasion à 24 jeunes âgés de 18 à 25 ans vivant des

problématiques de santé mentale d'explorer la création d'un webzine multidisciplinaire. Les ateliers se centreront sur les pratiques artistiques liées à la technologie : illustration, vidéo et interface web. Ce projet vise à développer le potentiel créatif et social de ces jeunes adultes et à leur donner un espace d'expression qui deviendra accessible à tous, par le biais du Web.

4- *Bouger pour créer*, La Maison des familles de Mercier-Est, Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve – **3500\$**

Bouger pour créer offrira à une trentaine d'enfants de 7 à 11 ans habitant le HLM Thomas-Chapais et ses environs, l'occasion de s'initier à la danse et le cirque et de développer leurs intérêts pour ces disciplines. Ce projet vise aussi à leur faire prendre conscience de leur potentiel créatif. Ils auront également une vitrine d'expression par la présentation d'un spectacle à la Fête des familles.

5- *Oser la création en français*, Oxy-Jeunes, Arrondissement Ville-Marie – **12 000\$**

Par la réalisation de 12 ateliers, *Oser la création en français* permettra à une vingtaine de jeunes de 12 à 17 ans d'explorer l'écriture et l'expression en français, ainsi que d'être sensibilisés à l'écoute collective. Accompagnés par des artistes du milieu hip-hop, les participants se verront offrir des ateliers d'écriture et de Beatbox, et ils participeront à des séances de pratiques collaboratives. En fin de parcours, ils présenteront leur création dans un lieu public et leurs textes seront publiés sur le webzine Pandart.ca.

6- *Du théâtre dans notre quartier*, Carrefour des 6-12 ans de Pierrefonds-Est, Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – **5351\$**

Du théâtre dans notre quartier propose la création d'une pièce de théâtre à 10 adultes issus de la diversité culturelle fréquentant le Carrefour des 6-12 ans de Pierrefonds-Est. Une vingtaine d'ateliers auront cours pendant lesquels les adultes seront initiés au théâtre et à l'écriture théâtrale. La création aura comme point de départ la pièce *As Is* de Simon Boudreault, qui témoigne des préjugés, des inégalités sociales et de la notion de charité.

7- *Interlignes*, Compagnons de Montréal – **5000\$**

Interlignes est un projet de création de livres proposé à une quarantaine d'adultes vivant dans un contexte particulier (réinsertion socio-professionnelle, alphabétisation, déficience intellectuelle). À travers cette création, les participants découvriront leur potentiel créatif et témoigneront de leur réalité. Ils participeront à une suite d'ateliers variés les menant à la création de leur livre : écriture, fabrication de papier, illustration, infographie.

8- *Créative jonction volet 1*, Carrefour des ressources en interculturel (CRIC), Arrondissement de Ville-Marie – **10 000\$**

Visant l'inclusion culturelle et sociale de résidents en milieu HLM, le CRIC offrira une dizaine d'ateliers exploratoires et de création artistique à environ 70 citoyens. Le CRIC donnera ses ateliers dans divers organismes du quartier afin de rejoindre un grand nombre de participants qui se verront initiés à des techniques tel que le son, l'écriture, la photographie, le dessin, la vidéo et le collage. Le projet vise la réalisation d'une œuvre collective qui sera insérée dans le cadre bâti existant d'un plan HLM.

9- *Découvrir, c'est s'ouvrir!*, Centre Innovation Jeunes, Arrondissement de Ville-Marie – **3795\$**

Proposés à près de 25 adolescents issus de milieux défavorisés, *Découvrir, c'est s'ouvrir!* est un projet d'exploration de médiums en arts visuels : collage, peinture, dessin, encre. Les jeunes seront appelés à découvrir leur personnalité artistique et leurs habiletés créatives par le mentorat avec un artiste expert et à créer une œuvre collective. De plus, ils apprendront les étapes du processus d'exposition. Le projet vise aussi l'enrichissement de leurs expériences personnelles par la rencontre.

10- *Femmes en mouvement*, Cloverdale Multi-Ressources (CMR), Arrondissement de

Pierrefonds-Roxboro – 5460\$

Femmes en mouvement proposera 8 ateliers conjoints de création en danse et en théâtre. L'aboutissement de cette démarche sera présenté sous la forme d'un spectacle multi-disciplinaire lors d'un événement célébrant la Journée internationale de la femme. Une quinzaine de citoyens de Pierrefonds-Roxboro participeront à ces activités de découverte et de création qui ont aussi pour objectif de favoriser l'expression corporelle et gestuelle personnelle, d'encourager les échanges interculturels et de briser l'isolement.

11- Danse et musique traditionnelle dans le sud-ouest de Montréal, Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise (SPDTQ-EspaceTrad), **10 000\$**
La danse, la chanson et la musique traditionnelle québécoise sont des activités très conviviales et rassembleuses. Ainsi, SPDTQ-EspaceTrad, en collaboration avec le CÉDA, veut permettre à près de 150 citoyens des s'initier aux arts de la veillée québécoise, la danse et la gigue, la chanson et la musique par le biais d'ateliers d'apprentissage. Offerts aux familles et aux nouveaux arrivant du sud-ouest de Montréal, le projet a pour but de briser l'isolement dans le plaisir de la danse et la musique. Un spectacle est prévu en fin de projet au CÉDA.

JUSTIFICATION

Le programme Inclusion et innovation vise à :

- soutenir la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur sur l'ensemble du territoire montréalais pour favoriser l'inclusion culturelle de citoyens peu rejoints par la programmation municipale actuelle en pratique artistique amateur;
- favoriser le développement de projets répondant à des besoins spécifiques à une clientèle ou permettant la mixité, le décloisonnement et les échanges entre différents types de clientèles;
- favoriser des collaborations entre les organismes de loisir, les arrondissements, les organismes culturels, les organismes communautaires et les bibliothèques;
- favoriser la qualité de l'intervention en pratique artistique amateur à Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier accordé aux organismes se fera sous la forme de contributions financières. Celles-ci seront remises en deux versements :

75 % au début du projet

25 % à la remise du rapport final

Les critères d'attribution du programme Inclusion et innovation précisent que la contribution maximale est limitée à 20 000 \$ par projet. De plus, celle-ci ne peut excéder 75 % des dépenses admissibles, soit celles liées à la mise en place et à la réalisation des activités de pratique artistique amateur du projet. Les dépenses pour l'achat d'équipement et pour le fonctionnement des organismes ne sont pas admissibles.

Après avoir analysé les prévisions budgétaires des 11 projets retenus, les membres du comité de sélection recommandent l'octroi des montants suivants :

Projet	Organisme	Contribution financière	% Soutien Ville/budget total des projets	Premier versement 75 %	Deuxième versement 25 %
--------	-----------	-------------------------	--	------------------------	-------------------------

<i>Sortez de votre bulle avec le projet BD</i>	Centre culturel George-Vanier	9000 \$	75 %	6750 \$	2250 \$
<i>Afrobeat, initiation à la création d'une chorégraphie</i>	L'Hôte Maison	6225 \$	83 %	4670 \$	1555 \$
<i>Atelier de création de webzine pour les 18-25 ans</i>	Fondation pour l'art thérapeutique et l'art brut du Québec (Les Impatients)	12 000 \$	58 %	9000 \$	3000 \$
<i>Bouger pour créer</i>	La Maison des familles de Mercier-Est	3500 \$	33 %	2625 \$	875 \$
<i>Culture hip hop : Oser la création en français</i>	Oxy-Jeunes	12 000 \$	68 %	9000 \$	3000 \$
<i>Du théâtre dans notre quartier</i>	Carrefour des 6-12 ans de Pierrefonds-Est	5351 \$	71 %	4015 \$	1336 \$
<i>Interlignes</i>	Les Compagnons de Montréal	5000 \$	25 %	3750 \$	1250 \$
<i>Créative jonction volet 1</i>	Carrefour des ressources en interculturel	10 000 \$	59 %	7500 \$	2500 \$
<i>Découvrir c'est s'ouvrir!</i>	Direction Chrétienne – Innovation Jeunes	3795 \$	75 %	2850 \$	945 \$
<i>Femmes en mouvement</i>	Cloverdale Multi-Ressources	5460 \$	62 %	4095 \$	1365 \$
<i>Danse et musique traditionnelle dans le Sud-Ouest de Montréal</i>	Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise (SPDTQ -Espace-Trad)	10 000 \$	72 %	7500 \$	2500 \$
	TOTAL	82 331 \$	N\A	61 755\$	20 576\$

Ce programme réalisé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: 15-02.04.01.00-0065 .

Budget de fonctionnement

Le coût total de ce dossier, soit 82 331\$, sera entièrement financé par le budget de fonctionnement du Service de la culture provenant du budget de l'Axe 2 de l'Entente MCC/Ville selon la répartition suivante:

- 35 525 \$ provenant de l'affectation des surplus du budget de l'Entente MCC-Ville 2014- / Volet Loisir culturel / Contribution financière

- 46 806 \$ provenant du budget de l'Entente MCC-Ville 2015- / Volet Loisir culturel / Contribution financière

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat DA 410727

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme Inclusion et innovation vise à susciter la participation active des Montréalais à la vie culturelle par la pratique artistique amateur, objectif partagé par l'Agenda 21 de la culture. celui-ci reconnaît qu'en pratiquant une discipline artistique, les citoyens développent un sentiment d'appartenance à leur communauté et à leur milieu.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville et le MCC conjuguent leurs efforts pour favoriser la participation culturelle en offrant aux Montréalais des occasions de participer à des activités novatrices et de qualité en pratique artistique amateur tout en permettant l'inclusion culturelle de citoyens de tous les arrondissements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être respecté par les organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2015 : décision du comité exécutif

Décembre 2015 : annonce des résultats

Décembre 2015 : octroi du premier versement de la contribution financière aux organismes.

De janvier à juin 2016 : réalisation des projets

Juin 2016 : fin des projets

Juillet 2016 : octroi du 2^e et dernier versement de la contribution financière sur réception et approbation du rapport final

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

En conformité avec :

- les pouvoirs du comité exécutif en lien avec les subventions de moins de 50 000 \$ par projet
- la Politique du développement culturel de Montréal
- la Plan d'action Montréal métropole culturelle
- la Politique municipale d'accessibilité universelle

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Pierre LABRIE
Commissaire à la culture (loisir culturel)

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-11-12

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal I. GAGNON
Directrice générale adjointe

Approuvé le : 2015-11-20**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Isabelle CABIN
Cadre sur mandat(s)
Voir fichier «Délégation de pouvoir» en pièce
jointe

Approuvé le : 2015-11-20



Dossier # : 1157012002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	Montréal bleu
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 12 483 \$ à 5 organismes pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau - dépôt du 15 septembre 2015 et approuver les modifications à ce Programme pour l'année 2016.

Le Service de la diversité sociale et des sports recommande :

- d'accorder des contributions financières totalisant la somme de 12 483 \$ aux 5 organismes à but non lucratif nommés ci-après, pour les demandes soumises à la seconde date de tombée en 2015 du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau.

Volet 1 : Activités de plein air		
Activités	OBNL	Soutien recommandé
Augmenter l'accessibilité du plein air des berges auprès des nouveaux arrivants	Association récréative Milton-Parc	3 983 \$
Journée d'aviron parents, enfants et amis	Aviron Lachine	500 \$
Programme "Aviron Découverte Jeunes"	Club d'Aviron de Montréal	5 000 \$
Tours du capitaine	L'École de voile de Lachine	1 000 \$

Volet 2: Activités événementielles		
Activités	OBNL	Soutien recommandé
Défi canot à glace Montréal 2016	Héritage maritime Canada	2 000 \$

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.
- d'approuver les modifications du Programme et aux formulaires de dépôt pour l'année 2016.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-11-19 21:03

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1157012002**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	Montréal bleu
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 12 483 \$ à 5 organismes pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau - dépôt du 15 septembre 2015 et approuver les modifications à ce Programme pour l'année 2016.

CONTENU

CONTEXTE

Le 15 avril 2015, le comité exécutif a adopté le Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau (Programme) pour les années 2015-2019. Le Programme soutient la mise en oeuvre d'initiatives locales permettant aux Montréalais de s'approprier davantage les berges. Le soutien vise les activités sur l'eau et dans l'eau organisées par des organismes à but non lucratif (OBNL) ou par des arrondissements.

Ce programme est en adéquation avec la Politique du sport et de l'activité physique adoptée en novembre 2014 par le conseil municipal et vise la mise en place d'environnements favorables à l'activité physique et à la pratique du sport pour inciter les Montréalais, ainsi que ceux qui se déplacent à Montréal à devenir et à rester physiquement actifs.

L'enveloppe budgétaire globale du programme est de 300 000 \$ pour cinq ans, dont 50 000 \$ pour l'année 2015. En juin 2015, une somme de 37 517 \$ a été octroyée pour les projets de la première vague. Pour l'année en cours, la somme disponible pour la seconde vague de projets est donc de 12 483 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1245	23 juin 2015	Accorder un soutien financier total de 27 517 \$ à 10 organismes pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre de la première date de tombée en 2015 du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau. Autoriser un
-----------	--------------	---

CE15 0619	15 avril 2015	virement budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports d'un montant total de 10 000 \$ à 3 arrondissements pour soutenir les activités sélectionnées du même programme.
CM14 1123	24 nov. 2014	Adopter le Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau (2015-2019) et autoriser un budget total de 300 000 \$ pour cette période.
CM14 0723	18 août 2014	Adopter la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal.
		Déclaration - Plan de l'eau de Montréal.

DESCRIPTION

Les objectifs du Programme sont de :

- Favoriser la mise en place de nouvelles activités de plein air sécuritaires non motorisées sur l'eau telles que le kayak, la voile, le canot, etc.;
- Encourager l'organisation d'événements de plein air sur l'eau (non motorisés);
- Accroître le sentiment d'appartenance et de fierté des citoyens;
- Encourager la pratique d'activités physiques et sportives auprès de la population montréalaise;
- Permettre aux Montréalais de se réappropriier les berges.

Le Programme est destiné à soutenir les activités en régie des arrondissements de la Ville de Montréal ayant un accès aux rives (sud et nord) de l'île de Montréal, lesquels sont : Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Montréal-Nord, Ahuntsic-Cartierville, Pierrefonds-Roxboro, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Ville-Marie, Le Sud-Ouest, Lachine, LaSalle et Verdun, ainsi qu'aux organismes à but non lucratif.

Les activités doivent se tenir dans les zones identifiées comme étant sécuritaires et se situant dans les bassins du Réseau bleu de la Ville de Montréal, lesquelles sont : bassin du lac des Deux-Montagnes (L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro), bassin de la rivière des Prairies (Pierrefonds-Roxboro, Ahuntsic-Cartierville, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève), bassin du fleuve Saint-Laurent (Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Ville-Marie), bassin de La Prairie (Verdun, LaSalle), bassin du lac Saint-Louis (Lachine).

On compte deux volets au Programme :

Volet 1. Activités de plein air

Les activités de plein air consistent au démarrage de nouvelles activités et au développement de l'offre d'activités actuelles.

Soutien maximal de 5 000 \$/année/projet pour une période de 1 à 3 ans.

Volet 2. Activités événementielles

Les activités événementielles de plein air consistent à l'organisation d'événements ponctuels ou récurrents.

Soutien maximal de 5 000 \$/année/projet pour une période de 1 à 3 ans.

Le Programme établit clairement les critères d'admissibilité des projets, les coûts admissibles, les critères d'évaluation des projets, le calendrier de sélection, ainsi que les modalités d'évaluation et de versement. Les principaux critères d'évaluation des projets sont les suivants :

- Envergure et perspective de développement;

- Accessibilité;
- Diversification des sources de financement;
- Faisabilité (ex. : infrastructure existante pour accueillir les activités ou l'événement);
- Éléments de plus-value (ex. : promotion des saines habitudes de vie, écoresponsabilité, respect des milieux naturels, etc.).

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) est responsable de la gestion du Programme.

1. Accorder un soutien financier aux projets sélectionnés pour la seconde vague

Un comité de sélection, formé de représentants de la Ville de Montréal (arrondissements et services corporatifs concernés), s'est rencontré le 25 septembre dernier pour sélectionner les projets à recommander au comité exécutif, ainsi que la valeur du soutien financier à leur accorder.

Le SDSS a reçu six (6) demandes de soutien de la part d'OBNL et cinq (5) ont été retenues. Aucune demande n'a été déposée par les arrondissements. La seule demande d'un OBNL n'ayant pas été retenue est celle de Nevtours (Éco plein air) étant donné que le type d'activités proposé ne répond pas aux exigences du Programme. Conséquemment, le présent dossier recommande d'accorder une contribution financière totale de 12 483 \$ à cinq (5) OBNL pour organiser leurs activités de plein air ou événementielles.

2. Approuver les modifications proposées au Programme

Tel que précisé dans l'avis du Service des affaires juridiques en avril 2015 (CE15 0619), le formulaire de demande de l'organisme dûment signé et la résolution à adopter par le comité exécutif par le présent dossier décisionnel, constituent ensemble une entente entre les deux parties. Tous les formulaires, ainsi que la résolution autorisant un représentant de l'organisme à signer, sont ajoutés en pièces jointes.

À l'été 2015, des ajouts mineurs ont été apportés au formulaire par le contentieux. Ces ajouts mentionnent que les organismes doivent définir des objectifs mesurables, remettre des états financiers vérifiés lorsque leur contribution financière annuelle cumulative de diverses unités de la Ville est d'au moins 100 000 \$ et permettre aux représentants de la Ville de vérifier leurs livres et documents comptables. De plus, le SDSS a modifié les dates de tombée pour le dépôt des projets suite à un sondage réalisé auprès des partenaires concernés (OBNL et arrondissements). Les dates seront dorénavant les 15 février et 15 septembre de chaque année. Ainsi, le présent dossier décisionnel recommande d'approuver ces modifications au Programme (pièce jointe).

JUSTIFICATION

Le Programme et ses modalités permettent une analyse rapide, cohérente et équitable des demandes des organismes et arrondissements. Il rassemble ainsi les requêtes pour les présenter en bloc au comité exécutif deux fois par année.

Il favorise l'émergence de nouvelles activités de plein air ou événementielles et permet la consolidation d'activités récurrentes déjà implantées. La tenue d'activités sur l'eau et dans l'eau favorise le développement de l'expertise de la communauté montréalaise en ce domaine. Le Programme contribue également à mettre en valeur l'immense potentiel des 315 kilomètres de rives des îles qui composent l'agglomération de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette contribution financière de 12 483 \$ (taxes incluses) sera comptabilisé au budget du Service de la diversité sociale et des sports. Le SDSS

recommande d'accorder un soutien de 12 483 \$ à cinq (5) organismes énumérés ci-après, selon le volet du Programme concerné :

Volet 1 : Activités de plein air			
Activités	OBNL	Soutien recommandé	% du soutien sur les revenus anticipés de l'activité
Augmenter l'accessibilité du plein air des berges auprès des nouveaux arrivants	Association récréative Milton-Parc	3 983 \$	11 %
Journée d'aviron parents, enfants et amis	Aviron Lachine	500 \$	27 %
Programme "Aviron Découverte Jeunes"	Club d'aviron de Montréal	5 000 \$	23 %
Tours du capitaine	L'École de voile de Lachine	1 000 \$	20 %

Volet 2: Activités événementielles			
Activités	OBNL	Soutien recommandé	% du soutien sur les revenus anticipés de l'activité
Défi canot à glace Montréal 2016	Héritage maritime Canada	2 000 \$	14%

Cette somme totale de 12 483 \$ sera entièrement assumée par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme est en adéquation avec les principes de développement durable du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 qui visent :

- Une meilleure qualité de vie par l'accès aux équipements de plein air liés au Réseau bleu;
- Une collectivité au coeur du développement durable par la participation citoyenne.

De plus, le SDSS sensibilise les organismes à réaliser leurs activités de manière écoresponsable, notamment en le précisant dans le guide du Programme et en appliquant un critère d'évaluation spécifique à cet effet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien financier facilitera la réussite organisationnelle et financière des activités soutenues. Pour certains organismes, le soutien financier de la Ville sert de levier pour solliciter des fonds additionnels d'autres bailleurs de fonds. Le refus du dossier irait à l'encontre du Programme, étant donné que les activités soutenues ont été analysées selon les critères adoptés par le comité exécutif de la Ville en mai 2015.

De plus, l'absence du soutien de la Ville pourrait compromettre la tenue de certaines activités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes partenaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2015 : Dès l'approbation du présent dossier du comité exécutif, une lettre sera adressée aux organismes concernés pour répondre à leur dépôt de candidature. Elle précisera les conditions de réalisation des activités. L'émission des chèques suivra.

Janvier 2016 : Envoi du Programme aux arrondissements, organismes du milieu et fédérations sportives pour la première date de dépôt de 2016.

2016 et 2017 : Réévaluation de la somme à accorder aux projets soumis pour trois (3) ans :

- les cinq (5) organismes identifiés au présent dossier ont soumis une récurrence de leur activité en 2016 et 2017, ce qui est permis par le Programme de soutien;
- Trois (3) de ces organismes seraient admissibles à un soutien en 2016 et 2017, suite à une mise à jour annuelle de leur projet et au respect des obligations du Programme en 2015;
- le comité de sélection réévaluera la somme à accorder à ces organismes suite à cette actualisation annuelle;
- de nouveaux sommaires décisionnels seront soumis au comité exécutif en 2016 et 2017 pour faire approuver l'octroi des sommes recommandées.

2017 et 2019 : Un bilan intérimaire du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau sera remis à l'Administration municipale après la 3^e année du Programme (en 2017) et un bilan complet à la fin du Programme (en 2019).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée LEBLANC
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2015-11-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-11-19



Dossier # : 1151361004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une troisième série de 203 soutiens financiers totalisant la somme de 282 302 \$, pour l'année 2015, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

Il est recommandé :

- d'accorder une troisième série de soutiens financiers totalisant la somme de 282 302 \$ pour 203 demandes, pour l'année 2015, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ci-après désignés ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs, au montant indiqué en regard de chaque demande, tel que spécifié au tableau ci-dessous;
- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	
CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI AHUNTSIC BORDEAUX CARTIERVILLE	783 \$
CENTRE QUEBECOIS POUR LA DEFICIENCE AUDITIVE	621 \$
ECO-QUARTIER CARTIERVILLE / VILLE EN VERT - 10416, rue Lajeunesse Montréal H3L 2E5	1 534 \$
ECO-QUARTIER CARTIERVILLE / VILLE EN VERT - 5765, boulevard Gouin ouest Montréal H4J 1E2	995 \$
LA MAISON DES PARENTS DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	562 \$
L'ŒUVRE DES SAMARITAINS	779 \$
S.A.C. SERVICE D'AIDE AUX CONJOINTS	1 671 \$
<i>Anjou</i>	
CARREFOUR DES FEMMES D'ANJOU	2 001 \$
SERVICE D'AIDE COMMUNAUTAIRE ANJOU INC. - 8654, Place Chaumont Montréal H1K 1N6	688 \$
SERVICE D'AIDE COMMUNAUTAIRE ANJOU INC. - 6497, avenue Azilda Montréal H1K 2Z8	1 288 \$

<i>Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce</i>		
ALAC (ALLIANCE POUR L'ACCUEIL ET L'INTEGRATION DES IMMIGRANTS-ES) - 5165, chemin Queen-Mary, bureau 350 Montréal H3W 1X7		4 305 \$
ALAC (ALLIANCE POUR L'ACCUEIL ET L'INTEGRATION DES IMMIGRANTS-ES) - 5180, chemin Queen-Mary, bureau 400 Montréal H3W 3E7		1 238 \$
AUBERGE SHALOM POUR FEMMES		1 299 \$
BALLET OUEST INC./BALLET WEST INC.		599 \$
CARREFOUR DE SOUTIEN AUX AIDANTS DE MONTREAL		1 132 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE MOUNTAIN SIGHTS		196 \$
CENTRE D'ECOUTE ET DE REFERENCE MULTI-ECOUTE		1 201 \$
COUP DE BALAI INC.		988 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES SOCIETES ALZHEIMER		898 \$
LA COMMUNAUTE DE LA LIGUE DES FEMMES JAMAICAINES ET CANADIENNES DE MONTREAL INC.		337 \$
MONTREAL WADO RYU KARATE ASSOCIATION		1 208 \$
<i>Île-Bizard - Ste-Geneviève (L')</i>		
A CŒUR OUVERT (FONDS DE DEPANNAGE)		1 821 \$
<i>Lachine</i>		
CORPORATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE COMMUNAUTAIRE LASALLE-LACHINE (CDEC LASALLE-LACHINE) INC.		1 852 \$
<i>LaSalle</i>		
CENTRE ACTION		2 967 \$
MAISON DES FAMILLES DE LASALLE		1 436 \$
NUTRI-CENTRE LASALLE		1 061 \$
SOCIETE ST-VINCENT DE PAUL DE MONTREAL - 9037, rue Airlie Montréal H8R 2A4		672 \$
<i>Mercier--Hochelaga-Maisonneuve</i>		
APPROCHE SECURISANTE DES POLYTOXICOMANES ANONYMES A.S.P.A.		1 345 \$
ASSOCIATION CANADIENNE DES VICTIMES DE LA THALIDOMIDE		886 \$
ASSOCIATION DE TAE-KWON-DO DU QUEBEC INC		224 \$
ASSOCIATION QUEBECOISE POUR LA PROMOTION DE LA SANTE DES PERSONNES UTILISATRICES DE DROGUES		593 \$
ASSOCIATION SPORTIVE DES SOURDS DU QUEBEC		252 \$
BOUTIQUE COMMUNAUTAIRE FRIPE & FOUILLE		439 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE CONGOLAIS DES AINES		258 \$
CENTRE DES LETTRES ET DES MOTS (CLEM)		506 \$
CORPORATION DE DEVELOPPEMENT DE L'EST (CDEST) INC.		1 144 \$
CORPORATION DE KICK BOXING AMATEUR DU QUEBEC ET DISCIPLINES ASSOCIEES		60 \$
CORPORATION SPORTS-QUEBEC		2 058 \$
COUP DE COEUR FRANCOPHONE		1 473 \$
FEDERATION DE CHEERLEADING DU QUEBEC		585 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE SKI		1 063 \$
FONDATION DU DR JULIEN		535 \$
ORGANISATION POPULAIRE DES DROITS SOCIAUX-REGION MONTREAL (O.P.D.S.-R.M.) - 3340, rue Ontario Est Montréal H1W 1P7		839 \$

REGROUPEMENT QC DES CENTRES D'AIDE & DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS A CARACTERE SEXUEL - 3715, rue Ontario est Montréal H1W 1S1	467 \$
REGROUPEMENT QUEBECOISEAUX	757 \$
REVDEC	753 \$
SERVICE D'AIDE A L'EMPLOI DE L'EST INC. - 8477-8487, rue Hochelaga Montréal H1L 2M1	3 191 \$
SERVICE D'AIDE A L'EMPLOI DE L'EST INC. - 8238, rue de Marseille Montréal H1L 1P4	1 680 \$
SERVICE D'EDUCATION ET DE SECURITE ALIMENTAIRE DE MERCIER-EST (SESAME)	1 110 \$
SOCIETE QUEBECOISE DE SPELEOLOGIE	406 \$
SOCIETE ST-VINCENT DE PAUL DE MONTREAL - 6055, rue Hochelaga Montréal H1N 1X7	504 \$
TEL-ECOUTE	956 \$
<i>Montréal-Nord</i>	
CENTRE DE REVES ET ESPOIRS	4 751 \$
MAISON DE JEUNES : L'OUVERTURE	1 080 \$
ROND-POINT JEUNESSE AU TRAVAIL	1 887 \$
<i>Outremont</i>	
COALITION D'ORGANISATIONS HASSIDIQUES D'OUTREMONT	802 \$
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	
"FAMILLE NOUVELLE" CENTRE D'ENTRAIDE CONJUGAL ET FAMILIAL	1 265 \$
ACCES SANTE MENTALE CIBLE TRAVAIL	5 000 \$
AMICALE DE LA CULTURE INDEPENDANTE (A.C.I.) INC.	1 014 \$
ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTE MENTALE / FILIALE DE MONTREAL	1 912 \$
ASSOCIATION POUR LA SANTE PUBLIQUE DU QUEBEC (A.S.P.Q.)	1 875 \$
ASSOCIATION ZEN DE MONTREAL	952 \$
CENTRE D'ART ET DE DIFFUSION CLARK	1 899 \$
CENTRE DE DIFFUSION 3D	229 \$
CINEMA POLITICA	205 \$
CORPORATION LUCIE GREGOIRE DANSE	1 414 \$
DAZIBAO, IMAGES, EXPOSITIONS, EDITIONS	1 648 \$
DIFFUSIONS GAIES ET LESBIENNES DU QUEBEC	339 \$
ENSEMBLE CONTEMPORAIN DE MONTREAL	581 \$
FESTIVAL DU NOUVEAU CINEMA DE MONTREAL	3 262 \$
FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE POP MONTREAL	1 493 \$
GROUPE INFORMATION TRAVAIL INC.	941 \$
IMAGO THEATRE, INC.	522 \$
LA FONDATION QUEBECOISE POUR L'ALPHABETISATION	4 458 \$
LA MAISON DES FEMMES SOURDES DE MONTREAL	1 704 \$
LA SOCIETE DES ARTS LIBRES ET ACTUELS	945 \$
L'ATELIER CIRCULAIRE	3 865 \$
LE GROUPE DE LA VEILLEE	346 \$
LE MEG : LE MONTREAL ELECTRONIQUE GROOVE INC. - 4232A, boulevard Saint-Laurent Montréal H2W 1Z3	122 \$
LE MEG : LE MONTREAL ELECTRONIQUE GROOVE INC. - 4067, boulevard Saint-Laurent, bureau 305 Montréal H2W 1Y7	132 \$

LE THEATRE DE LA SOURCE INC.	144 \$
LES 7 DOIGTS DE LA MAIN	3 081 \$
LES PRODUCTIONS NUITS D'AFRIQUE INC.	1 680 \$
L'IMAGERIE LOCAL DES JEUNES INC.	1 025 \$
MAINFILM	2 640 \$
OPTICA - UN CENTRE AU SERVICE DE L'ART CONTEMPORAIN	1 747 \$
PERTE DE SIGNAL	872 \$
PIKNIC ELECTRONIK	1 360 \$
PLUMEAU, CHIFFON ET COMPAGNIE	954 \$
PROGRAMME D'ORGANISATION AU TRAVAIL INC.	5 000 \$
PROJET CHANGEMENT - CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR AINES	3 546 \$
RADIO-VILLE-MARIE - 5000, rue D'Iberville, bureaux 303-305 Montréal H2H 2S6	2 500 \$
REGROUPEMENT QC DES CENTRES D'AIDE & DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS A CARACTERE SEXUEL - 1160, boulevard Saint-Joseph est, bureau 301 Montréal H2J 1L4	507 \$
RESEAU ALTERNATIF ET COMMUNAUTAIRE DES ORGANISMES (RACOR) EN SANTE MENTALE	751 \$
RESTO PLATEAU	5 000 \$
REVIVRE ASSO QC DE SOUTIEN AUX PERSONNES SOUFFRANT DE TROUBLES ANXIEUX, DEPRESSIFS OU BIPOLAIRES	4 105 \$
SIBYLLINES	1 432 \$
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE MONTREAL, (SODECM)	1 562 \$
STUDIO XX	1 291 \$
SUIVI COMMUNAUTAIRE LE FIL	833 \$
THEATRE DE LA PIRE ESPECE - 5000, rue D'Iberville, local 215 Montréal H2H 2S6	340 \$
THEATRE DE L'ESQUISSE	1 197 \$
THEATRE LE CLOU	1 498 \$
<i>Rivières-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles</i>	
CENTRE DE LA FAMILLE HAITIENNE ET INTERCULTUREL DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES	768 \$
SOCIETE ST-VINCENT DE PAUL DE MONTREAL - 11625, boulevard de la Rivière-des-Prairies Montréal H1C 1R1	898 \$
SOCIETE ST-VINCENT DE PAUL DE MONTREAL - 8280, boulevard Gouin est Montréal H1E 1B9	584 \$
<i>Rosemont--La-Petite-Patrie</i>	
ASSOCIATION QUEBECOISE DES PERSONNES DE PETITE TAILLE INC.	800 \$
BUREAU DES SERVICES REGION 87	1 631 \$
CONCERTATION DES LUTTES CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE	1 425 \$
COOPERATIVE DE SOLIDARITE DESEQUILIBRES	338 \$
DYNAMO RESSOURCE EN MOBILISATION DES COLLECTIVITES	1 961 \$
FEM INTERNATIONAL	1 464 \$
LA FEDERATION DES MOUVEMENTS PERSONNE D'ABORD DU QUEBEC INC.	333 \$
REGROUPEMENT DES AIDANTS-NATURELS DE MONTREAL	546 \$
SOCIETE DE SOINS PALLIATIFS A DOMICILE DU GRAND MONTREAL	2 441 \$
THEATRE PIGEONS INTERNATIONAL	906 \$
TOXIQUE TROTTOIR	484 \$

<i>Saint-Laurent</i>		
	CENTRE D'ENCADREMENT POUR JEUNES FEMMES IMMIGRANTES (CEJFI)	1 334 \$
	DYNAMO THEATRE INC. - 4590, boul. Henri-Bourassa ouest Montréal H4L 1A8	229 \$
	DYNAMO THEATRE INC. - 5605, chemin de la Côte-de-Liesse Montréal H4M 1V2	219 \$
<i>Saint-Léonard</i>		
	ASSOCIATION QUEBECOISE DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE - SECTION SAINT-LEONARD	265 \$
	CENTRE DE RECHERCHE D'EMPLOI DE L'EST (CREE) INC.	2 706 \$
	MOELLE EPINIERE ET MOTRICITE QUEBEC	2 297 \$
	SOCIETE ST-VINCENT DE PAUL DE MONTREAL - 5077, boulevard Couture Montréal H1R 3B9	1 136 \$
<i>Sud-Ouest</i>		
	ACTION CANCER DU SEIN DU QUEBEC	417 \$
	AU NOM DE L'AMOUR	880 \$
	BACH - ACADEMIE DE MONTREAL	237 \$
	COMMUNAUTIQUE	1 353 \$
	COMPAGNIE LA OTRA ORILLA	1 196 \$
	CONCERTATION VILLE-EMARD ET COTE ST-PAUL	814 \$
	FONDATION METROPOLIS BLEU	1 042 \$
	FRIPERIE LA GAILLARDE	1 287 \$
	MUSEE DAVID M. STEWART	2 505 \$
	MUSEE DU COSTUME ET DU TEXTILE DU QUEBEC	539 \$
	P.O.P.I.R. INC. - COMITE LOGEMENT	1 287 \$
	RADIO-VILLE-MARIE - 4020, rue Saint-Ambroise, bureau 199 Montréal H4C 2C7	2 535 \$
	SERVICES JURIDIQUES COMMUNAUTAIRES DE POINTE ST-CHARLES ET PETITE BOURGOGNE INC.	2 093 \$
	SOCIETE ST-VINCENT DE PAUL DE MONTREAL - 6030, boulevard Monk Montréal H4E 3H6	1 056 \$
<i>Verdun</i>		
	REGROUPEMENT QUEBECOIS DES ORGANISMES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITE - 4590, rue de Verdun Montréal H4G 1M3	1 386 \$
	SOCIETE ST-VINCENT DE PAUL DE MONTREAL - 311, rue de l'Église Montréal H4G 2M3	1 453 \$
<i>Ville-Marie</i>		
	ACCES SANTE MENTALE SPORT TRAVAIL	1 759 \$
	ARC EN CIEL D'AFRIQUE	332 \$
	ARPRIM, CENTRE D'ESSAI EN ART IMPRIME	827 \$
	ASSOCIATION DES FAMILLES DU CENTRE-SUD	714 \$
	CENTRE DE LA MISSION CHRETIENNE CHINOISE	2 216 \$
	CENTRE DE MUSIQUE CANADIENNE AU QUEBEC	1 692 \$
	CENTRE QUEBECOIS DE LUTTE AUX DEPENDANCES	1 595 \$
	COMPAGNIE FLAK - 486, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 305 Montréal H3B 1A6	1 843 \$
	COMPAGNIE FLAK - 460, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 411 Montréal H3B 1A7	643 \$

DANIEL LEVEILLE NOUVELLE DANSE INC.	541 \$
DIRECTION CHRETIENNE INC.	1 249 \$
ECOLE DE DANSE CONTEMPORAINE DE MONTREAL	5 000 \$
ECOLE NATIONALE DE L'HUMOUR/NATIONAL COMEDY SCHOOL	5 000 \$
ECO-QUARTIER SAINTE-MARIE	1 195 \$
EDUCALOI	3 030 \$
ENSEMBLE POUR LE RESPECT DE LA DIVERSITE	1 110 \$
FESTIVAL TRANSAMERIQUES	3 148 \$
FONDATION DES SERVICES D'EMPLOI POUR LES JEUNES/YOUTH EMPLOYMENT SERVICES FOUNDATION	3 337 \$
FONDATION QUÉBÉCOISE POUR LA DANSE CONTEMPORAINE	301 \$
JEUNESSE EN ACTION COMMUNAUTE PENUEL	555 \$
LA SOCIETE CANADIENNE DE L'HEMOPHILIE SECTION DU QUEBEC	638 \$
LA TROUPE DU THEATRE DE QUARTIER - 2025, rue Parthenais, bureau 29 Montréal H2K 3T2	520 \$
LA TROUPE DU THEATRE DE QUARTIER - 1908, rue Panet, bureau 404 Montréal H2L 3A2	748 \$
L'ASSOCIATION QUEBÉCOISE DES AUTEURS DRAMATIQUES (A.Q.A.D.)	737 \$
LE CENTRE D'ECOUTE ET D'INTERVENTION FACE A FACE	1 645 \$
LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTREAL INC. - 2300 - 2280, rue Florian Montréal H3A 1L4	5 000 \$
LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTREAL INC. - 400, boulevard de Maisonneuve Ouest, suite 800 Montréal H3A 1L4	5 000 \$
LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTREAL INC. - 2400 et 2424, rue Florian Montréal H3A 1L4	1 703 \$
LES CONSEILLERS EN DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITE INC.	1 705 \$
LES FRANCOFOLIES DE MONTREAL INC.	4 006 \$
LES PRODUCTIONS ONDINNOK INC.	908 \$
MOUVEMENT D'EDUCATION ET DE DEFENSE DES ACTIONNAIRES	353 \$
MOUVEMENT D'EDUCATION POPULAIRE ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE DU QUEBEC INC.	353 \$
OMNIBUS, LE CORPS DU THEATRE - 1945, rue Fullum Montréal H2K 3N3	2 235 \$
OMNIBUS, LE CORPS DU THEATRE - 2065, rue Parthenais, local 152 Montréal H2K 3T1	489 \$
ORCHESTRE METROPOLITAIN	2 842 \$
PROGRAMME D'AIDE AUX MEDECINS DU QUEBEC	3 878 \$
PROGRAMME INTERVENTION ET RECHERCHE PSYCAUSES INC. (DIOGENE)	2 456 \$
PROJET D'INTERVENTION AUPRES DES MINEURS PROSTITUES P.I.A.M.P.	955 \$
REGROUPEMENT QUEBÉCOIS DES ORGANISMES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITE - 533, rue Ontario Est, bureau 202-203 Montréal H2L 1N8	1 056 \$
SERVICES COMMUNAUTAIRES COLLECTIFS	802 \$
SOCIETE D'ART VOCAL DE MONTREAL	847 \$
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL DE VILLE-MARIE	540 \$
SOCIETE POUR ACTION, EDUC & SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE DE MTL/ECO-QUARTIER PETER-McGILL	687 \$
STUDIO 303	2 070 \$

TANGENTE INC.	1 023 \$
VIE AUTONOME-MONTREAL	781 \$
VOIES CULTURELLES DES FAUBOURGS	173 \$
<i>Villeray--Saint-Michel--Parc-Extension</i>	
ASSOCIATION DU SYNDROME DE USHER DU QUEBEC	277 \$
CENTRE CULTUREL ALGERIEN	702 \$
CENTRE DE MEDITATION SIDDHA DE MONTREAL	3 768 \$
CONSEIL DU LOISIR SCIENTIFIQUE DE LA REGION METROPOLITAINE	1 628 \$
DYNAMO THEATRE INC.	611 \$
EMPLOI JEUNESSE 16-25 INC.	2 152 \$
ESPACE PROJET	479 \$
FORUM DES CITOYENS AINES DE MONTREAL	262 \$
GRUPE D'AIDE ET D'INFORMATION SUR LE HARCELEMENT SEXUEL AU TRAVAIL DE LA PROVINCE DE QUEBEC INC.	1 136 \$
ORGANISATION POPULAIRE DES DROITS SOCIAUX-REGION MONTREAL (O.P.D.S.-R.M.) - 8535, boulevard Pie IX Montréal H1Z 3T9	756 \$
PROJET ADO COMMUNAUTAIRE EN TRAVAIL DE RUE	816 \$
SOLIDARITES VILLERAY	520 \$
SPORT ET LOISIR DE L'ILE DE MONTREAL	744 \$
THEATRE BOUCHES DECOUSUES	1 127 \$
THEATRE DE LA PIRE ESPECE - 7285, rue Chabot Montréal H2E 2K7	318 \$

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-11-19 20:56

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1151361004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une troisième série de 203 soutiens financiers totalisant la somme de 282 302 \$, pour l'année 2015, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

CONTENU

CONTEXTE

L'aide est accordée à des organismes à but non lucratif (OBNL) locataires ou occupants non-propriétaires dans des immeubles non résidentiels imposables et œuvrant dans des domaines ciblés, que la Ville juge prioritaires, en lien avec ses politiques et ses interventions. Ces domaines sont : l'art et la culture, le développement social et communautaire ou le sport et les loisirs. L'immeuble ou la partie de l'immeuble occupé doit être situé dans l'un des 19 arrondissements de la Ville de Montréal.

En 2015, la Ville reconduit cette mesure pour une dixième année. Puisque les lignes directrices restent comme celles de 2014, le taux utilisé pour le calcul du montant d'aide financière à accorder continue d'être 7 % du loyer annuel, net de frais, et le maximum accordé par emplacement, par OBNL un montant de 5 000 \$. En reconduisant la mesure d'aide financière aux OBNL locataires, la Ville met en usage le pouvoir discrétionnaire qu'ont les municipalités d'accorder, notamment, de l'aide financière aux OBNL pour les aider à remplir leur mission.

Ce troisième sommaire porte sur l'attribution de montants distincts d'aide financière à accorder pour 203 demandes admissibles. Ces montants totalisent 282 302 \$ et constituent la troisième série de soutiens financiers qu'il est recommandé d'octroyer dans le cadre de la mesure pour l'année 2015. Les deux premières concernaient quelque 370 demandes admissibles.

Il est prévu d'acheminer au comité exécutif pour approbation, un dernier sommaire pour recommander l'attribution de la dernière série de demandes reçues en 2015 et jugées admissibles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1616 du 2 septembre 2015

Accorder un 2e versement, pour l'exercice 2015, de 205 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE15 0976 du 20 mai 2015

Accorder un 1^e versement, pour l'exercice 2015, de 165 montants d'*aide financière aux OBNL locataires* admissibles à de l'*aide financière aux OBNL locataires*

CE14 1917 du 10 décembre 2014

Accorder un 5^e et dernier versement, pour l'exercice 2014, de 207 montants d'*aide financière aux OBNL locataires* admissibles à de l'*aide financière aux OBNL locataires* / Conserver le statu quo quant aux lignes directrices à appliquer pour encadrer ladite mesure en 2015

CE14 1670 du 5 novembre 2014

Accorder un 4^e versement, pour l'exercice 2014, de 151 montants d'*aide financière aux OBNL locataires* admissibles à de l'*aide financière aux OBNL locataires*

CE14 1489 du 1 octobre 2014

Accorder un 3^e versement, pour l'exercice 2014, de 130 montants d'*aide financière aux OBNL locataires* admissibles à de l'*aide financière aux OBNL locataires*

CE14 1068 du 2 juillet 2014

Accorder un 2^e versement, pour l'exercice 2014, de 117 montants d'*aide financière aux OBNL locataires* admissibles à de l'*aide financière aux OBNL locataires*

CE14 0871 du 14 juin 2014

Accorder un 1^e versement, pour l'exercice 2014, de 102 montants d'*aide financière aux OBNL locataires* admissibles à de l'*aide financière aux OBNL locataires*

CE14 0189 du 12 février 2014

Approuver, pour l'exercice 2014, les lignes directrices aux fins d'octroyer une aide financière aux OBNL locataires d'immeubles non résidentiels imposables situés sur le territoire de la Ville de Montréal, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

DESCRIPTION

Ce sommaire présente 203 demandes recevables pour recommandation et adoption par le comité exécutif. La majorité des demandes de ce troisième sommaire provient d'OBNL ayant déposé une demande en 2014. Un tableau joint en « note additionnelle » cumule et ventile les demandes par sommaire et par arrondissement. Un autre tableau en « pièces jointes » détaille les demandes de ce sommaire par arrondissement, par domaine et par organisme, en précisant chaque montant.

La majorité des demandes, soit 119 demandes, provient d'OBNL œuvrant en développement social et communautaire avec un montant total d'aide de 166 638 \$. Les demandes se distribuent comme suit : Ville-Marie (24 demandes); Plateau-Mont-Royal (18 demandes); Mercier — Hochelaga-Maisonneuve (16 demandes); Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce (9 demandes); Rosemont — La Petite-Patrie (8 demandes); Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension (8 demandes); Ahunstic-Cartierville (7 demandes); Le Sud-Ouest (7 demandes); LaSalle (4 demandes); Saint-Léonard (4 demandes); Anjou (3 demandes); Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (3 demandes); Montréal-Nord (2 demandes); Verdun (2 demandes); Île-Bizard- Ste-Geneviève (1 demande); Lachine (1 demande); Outremont (1 demande); et, Saint-Laurent (1 demande).

Le nombre de demandes provenant d'OBNL œuvrant en art et culture s'élève à 71, avec un montant total d'aide de 102 926 \$. Les demandes proviennent des arrondissements : Plateau-Mont-Royal (28 demandes); Ville-Marie (24 demandes); Le Sud-Ouest (7 demandes); Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension (5 demandes); Mercier — Hochelaga-Maisonneuve (2 demandes); Rosemont — La Petite-Patrie (2 demandes); Saint-Laurent (2 demandes); et, Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce (1 demande).

Finalement, les 13 autres demandes proviennent d'OBNL œuvrant en sport et des loisirs avec un montant total d'aide de 12 738 \$. Elles proviennent des arrondissements suivants : Mercier - Hochelaga-Maisonneuve (7 demandes); Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension (2 demandes); Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce (1 demande); Montréal-Nord (1 demande); Plateau-Mont-Royal (1 demande); et, Rosemont — La Petite-Patrie (1

demande).

L'OBNL doit déposer une demande distincte par emplacement ou immeuble occupé. Il arrive qu'un OBNL dépose plus d'une demande de soutien financier. C'est le cas si l'OBNL occupe plus d'un emplacement dans un même arrondissement ou dans des arrondissements différents ou qu'il quitte un emplacement pour un autre. En regard de chaque emplacement considéré, si les critères énoncés dans les lignes directrices sont respectés, l'OBNL a droit à un montant d'aide financière par emplacement admissible.

L'approche retenue pour la formule de calcul du montant d'aide financière à accorder est basée sur le loyer annuel net de frais tel que le chauffage, l'électricité, la TPS et la TVQ ou les autres frais. Cette année, le montant à accorder correspond encore à 7 % de ce loyer net annuel. L'aide financière maximale, par emplacement, pour un organisme est fixée à 5 000 \$. Il est recommandé dans ce troisième sommaire d'accorder sept montants d'aide correspondant à ce maximum.

La mesure d'aide financière aux OBNL locataires ne constitue pas une aide au loyer ni un supplément de loyer, même si elle est calculée sur la base d'un loyer annuel net tel que mentionné précédemment. La mesure est destinée à des OBNL qui rencontrent les critères d'admissibilité, qui sont locataires ou occupants non propriétaires et occupent un immeuble ou une partie d'immeuble non résidentiel imposable sur le territoire de la Ville. Ce soutien financier aide les OBNL des trois domaines ciblés à remplir leur mission en lien avec les politiques et les interventions de la Ville.

JUSTIFICATION

La Ville met dès lors en usage le pouvoir discrétionnaire qu'ont les municipalités d'accorder, notamment, de l'aide aux OBNL.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits pour financer la gestion de la mesure et le versement des montants d'aide dans le cadre de cette mesure sont prévus au budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS). Le 1^e sommaire de 2015 traitait 165 soutiens financiers totalisant la somme de 281 876 \$, le 2^e sommaire en traitait 205, totalisant la somme de 333 088 \$. Ce 3^e sommaire recommande d'accorder 203 soutiens financiers pour une somme totalisant 282 302 \$, pour un total cumulatif à ce jour de 897 266 \$ pour 573 demandes admissibles. Ces montants proviennent des crédits susmentionnés alloués à cette fin pour l'exercice 2015. Le tableau suivant résume les neuf années d'opération de la mesure d'aide aux OBNL locataires.

Année	Social		Culture		Sport		Total	
	#	\$	#	\$	#	\$	#	\$
2006	323	785 337 \$	137	327 131 \$	15	38 744 \$	475	1 151 213 \$
2007	346	1 117 829 \$	168	455 981 \$	20	56 370 \$	534	1 630 171 \$
2008	377	1 379 450 \$	185	602 279 \$	69	154 371 \$	631	2 138 100 \$
2009	414	1 511 977 \$	199	682 101 \$	69	164 898 \$	682	2 358 978 \$
2010	412	1 560 398 \$	208	715 163 \$	82	207 796 \$	702	2 483 358 \$
2011	424	1 154 696 \$	224	530 579 \$	85	155 484 \$	733	1 840 759 \$
2012	427	695 488 \$	224	314 561 \$	84	102 147 \$	735	1 112 196 \$
2013	421	701 816 \$	226	314 772 \$	85	101 198 \$	732	1 117 786 \$
2014	408	690 966 \$	215	298 297 \$	84	94 875 \$	707	1 084 138 \$

Le tableau en « pièces jointes » détaille les montants d'aide à accorder en regard de chaque OBNL pour les 203 demandes traitées faisant l'objet d'une recommandation favorable. Ils

sont regroupés par arrondissement, par domaine et par organisme pour en faciliter la lecture.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le soutien financier aux OBNL pour les aider à remplir leur mission facilite la réalisation de l'Action 36 « Être équitable » du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, à savoir que Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette mesure représente un apport apprécié au soutien de la réalisation des missions respectives des OBNL bénéficiaires. Elle représente pour la Ville un renforcement important de son lien avec des organismes partenaires et lui permet de prolonger ses actions en lien avec ses politiques et ses interventions.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication relatives à l'aide pour l'exercice 2015 se sont résumées comme suit :

Janvier 2015 1e lettre aux OBNL bénéficiaires en 2014 - reconduction de la mesure
" Renvoi hyperlien au site de la Diversité sociale et des sports et au site de la Culture
" Documents en ligne - lignes directrices - formulaire d'inscription - fiche Sherlock - BAM et bureaux d'arrondissements

Mars 2015 2e lettre rappel aux OBNL bénéficiaires de 2014 n'ayant pas encore transmis leur demande 2015

Mai 2015 3e lettre rappel aux OBNL bénéficiaires de 2014 n'ayant pas encore transmis leur demande 2015

Janvier 2015 à juin 2015 Lien direct sur le portail de la Ville et de ses directions concernées

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Novembre 2015 Présentation au comité exécutif pour approbation d'une 3e série de versements

31 décembre 2015 Date limite de versement des montants d'aide financière pour l'année 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia MCMULLEN
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Lyne RAYMOND
Chef de division

Le : 2015-11-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-11-19



Dossier # : 1150191008

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à la Jeune chambre de commerce de Montréal pour son implication dans un volet relève et entrepreneuriat en lien avec le Défi OSEntreprendre, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à la Jeune chambre de commerce de Montréal pour son implication dans un volet relève et entrepreneuriat en lien avec le Défi OSEntreprendre, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-23 10:57

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150191008

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à la Jeune chambre de commerce de Montréal pour son implication dans un volet relève et entrepreneuriat en lien avec le Défi OSEntreprendre, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La Jeune chambre de commerce de Montréal (JCCM), un organisme à but non lucratif, a été créée en 1931. Elle compte aujourd'hui 1600 membres : des professionnels, des entrepreneurs et des étudiants finissants âgés de 18 à 40 ans. Elle propose des activités dédiées au réseautage, à la formation et au rayonnement de ses membres et de la relève. Ses dossiers prioritaires sont :

- le développement durable et la responsabilité sociale de l'entreprise;
- l'entrepreneuriat et l'économie;
- l'éducation et la persévérance scolaire;
- le place et le leadership des femmes;
- la rétention de talent.

En août dernier, la JCCM soumettait à la l'Administration municipale un projet de partenariat en lien avec ses initiatives entrepreneuriales. Au même moment, le nouveau réseau de développement économique local, PME MTL, complétait son implantation. PME MTL constitue le réseau montréalais de soutien, d'accompagnement et de financement aux entreprises et entrepreneurs.

Afin d'arrimer les actions de la JCCM dans le domaine de l'entrepreneuriat à celles des pôles de PME MTL, il lui a été offert de développer un projet de partenariat qui s'inscrit dans un volet entrepreneuriat et relève du développement économique local et régional. Le présent dossier est relatif au projet développé par la JCCM, auquel est associé une contribution financière de la Ville de 75 000 \$. Celle-ci est l'objet du présent dossier.

La JCCM n'a jamais reçu de contribution financière de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0799 - 21 mai 2014 - Approuver le cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » dans le cadre de l'entente de 175 M\$, et les règles d'attribution des contributions financières pour le volet « Soutien aux projets structurants ».

CG12 0369 - 27 septembre 2012 : Adopter la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole d'entente avec le Gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 - 4 juillet 2012 : Approbation du projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

CE11 0975 - 22 juin 2011 : Approbation de la nouvelle Stratégie de développement économique 2011-2017.

DESCRIPTION

Le Défi OSEntreprendre était connu, jusqu'à récemment, sous le nom de Concours québécois en entrepreneuriat. Il s'agit d'une compétition entrepreneuriale de grande envergure qui se déploie et s'enracine aux échelons local, régional et national depuis maintenant 18 ans. Le Défi fait découvrir des personnalités inspirantes et fait rayonner les initiatives entrepreneuriales de manière à éveiller le désir d'entreprendre chez les montréalais et plus largement, les québécois.

Les six pôles PME MTL auront la responsabilité d'organiser et de financer le Défi OSEntreprendre pour les échelons local et régional du territoire montréalais. La coordination régionale se fera par PME MTL Grand Sud-Ouest.

La JCCM s'inscrira comme un partenaire du volet relève et entrepreneuriat du Défi OSEntreprendre. À cette fin, il :

- mettra à la disposition de la Ville son réseau pour diffuser de l'information en lien avec l'écosystème de soutien à l'entrepreneuriat, dont le Défi et l'École d'entrepreneuriat du Service d'aide aux jeunes entrepreneurs (SAJE) de Montréal;
- sollicitera l'implication de ses membres et de ses partenaires afin de faire rayonner le Défi à travers son réseau;
- participera et collaborera à la réflexion, avec la Ville et les autres parties prenantes, relative aux besoins des entrepreneurs et aux actions concrètes pour stimuler la culture entrepreneuriale à Montréal;
- participera à la réflexion pour l'avancement du Défi, en termes de contenu et de déroulement;
- apportera son soutien à la sollicitation des candidatures; à cette fin, développer et organiser des conférences, ateliers, concours de pitch, etc.;
- analysera les possibilités de croisement entre le *Salon 48h/Entrepreneurs* (Grand salon entrepreneurial de la JCCM) et le Défi et les mettra en oeuvre, le cas échéant;
- analysera les possibilités de rayonnement du Défi à travers le concours ARISTA de la JCCM et les mettra en oeuvre, le cas échéant;

- fera rayonner de jeunes entrepreneurs à Montréal et à l'international, notamment en soutenant leur participation à une délégation internationale.

La JCCM accordera à la Ville de Montréal le titre de "Grand partenaire". L'image de la Ville de Montréal sera, pour la durée de l'entente, associée à celle de la JCCM. Aussi, 15 memberships à la JCCM seront offerts aux gagnants local et régional du Défi OSEntreprendre ainsi que des accès au gala du concours ARISTA et à d'autres événements de la JCCM.

Le projet développé par la JCCM est d'une valeur de 125 000 \$, dont 60 % serait financé par la Ville. Cette proportion respecte les règles d'attribution des contributions financières du volet « Soutien aux projets structurants » de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec.

Projet de soutien à l'entrepreneuriat et à la relève – Budget

Répartition / utilisation du budget	Somme (\$)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion, communication et sollicitation du réseau ▪ Implication sur un comité de PME MTL 	40 000
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation à la conception et au déroulement du Défi OSEntreprendre (conférences, ateliers, concours de pitch, etc.) 	25 000
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gala du concours ARISTA 	10 000
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Idéation et/ou concertation pour la concertation et/ou le déroulement du Défi et du Salon 48h/ Entrepreneurs 	15 000
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rayonnement au niveau international pour un ou des gagnants du Défi 	8 000
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestions de projets, coordination et soutien administratif 	27 000
Total	125 000

L'entente de soutien financier jointe au présent dossier vient formaliser les attentes de la Ville et préciser les modalités de versement de la contribution.

JUSTIFICATION

La JCCM est reconnue pour son important membership, qui fait d'elle la plus grande jeune chambre au niveau mondial, et ses événements qui sont des lieux et des opportunités de rencontres et d'information importants à Montréal. Elle démontre également de l'expertise en matière de formation, notamment par le programme *Réseau jeunes entrepreneurs* .

Son offre est arrivée à un moment charnière du développement économique local de Montréal. La révision de cette structure et la création des nouveaux pôles PME MTL ont permis de revoir l'ensemble de l'offre en entrepreneuriat et de mettre à jour les besoins. L'expertise et le réseau de la JCCM peuvent aisément s'inscrire dans l'offre de service en entrepreneuriat et faciliter la réalisation de projets, dont le défi OSEntreprendre.

Le partenariat avec la JCCM permettra de l'incorporer à la communauté des organismes montréalais œuvrant à la mise en oeuvre d'initiatives en matière de relève entrepreneurial et de faciliter l'adéquation entre les offres de services des partenaires et des besoins exprimés par le milieu des affaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser un soutien financier de 75 000 \$ qui serait versé en totalité en 2016. Ce projet serait financé à même les crédits résiduels du budget 2015 du Service du développement économique qui seront reportés en 2016. Leur financement est entièrement assuré par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation du dossier permettra d'améliorer la visibilité du défi OSEntreprendre local et régional 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le titre de "Grand partenaire" donnera à la Ville une visibilité importante sur tous les outils de communication de la JCCM. Aussi, les opérations de communication du projet devront respecter le protocole de visibilité inclut dans l'entente de contribution et, tel que prévu, impliquer nos partenaires du Gouvernement du Québec.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À compter de janvier 2016 : mise en place des actions en prévision des étapes du Défi OSEntreprendre

- Galas locaux : 15 mars au 8 avril 2016
- Gala du concours ARISTA : mai 2016
- Salon 48h/Entrepreneurs : à déterminer
- Gala régional : 2 mai 2016
- Gala national : 16 juin 2016
- Suivi et mission : jusqu'au 31 décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (François BERGERON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie BERTRAND
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2015-11-19



Dossier # : 1156340004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 150 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 100 000 \$ à la Corporation événements d'hiver de Québec, pour soutenir l'organisation et la tenue d'une étape du Ski Tour Canada 2016 à Montréal et approuver le projet de convention de contribution à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution maximale et non récurrente de 100 000 \$ en 2015 et 50 000\$ en 2016, incluant les taxes applicables, à l'organisme sans but lucratif Corporation événements d'hiver de Québec pour la réalisation d'une étape du *Ski Tour Canada 2016* à Montréal;
2. d'accorder un soutien en biens et services d'une valeur totale et maximale de 100 000 \$ pour soutenir la réalisation de l'événement;
3. d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville et la Corporation événements d'hiver de Québec, établissant les modalités et conditions d'octroi de la contribution financière et du soutien en biens et services;
4. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-11-20 13:57

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1156340004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 150 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 100 000 \$ à la Corporation événements d'hiver de Québec, pour soutenir l'organisation et la tenue d'une étape du Ski Tour Canada 2016 à Montréal et approuver le projet de convention de contribution à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Fédération internationale de Ski (FIS) est détentrice des droits de la Coupe du monde FIS de ski de fond (Coupe du monde). Pour l'année 2016, la FIS a octroyé les droits à Ski de fond Canada de tenir en sol canadien un événement de la Coupe du monde se déroulant sur une semaine dans plusieurs villes. Cet événement, le *Ski Tour Canada 2016* (Ski Tour), se tiendra du 1^{er} au 11 mars 2016 et aura comme arrêts Gatineau, Montréal, Québec et Canmore. L'événement de Montréal aura lieu le 2 mars 2016 au parc du Mont-Royal. Ski de fond Canada, via un protocole d'entente, a délégué l'organisation du Tour de ski du Canada 2016 à trois comités organisateurs locaux. Les événements de Montréal et de Québec seront pris en charge par un OBNL, soit la Corporation événements d'hiver de Québec (Corporation).

À sa séance du 22 octobre 2014, le comité exécutif a donné un accord de principe (CE14 1599) à consentir un soutien financier maximal de 150 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 50 000 \$ pour la tenue d'une étape du Ski Tour à Montréal, et ce, sous le respect de certaines conditions. Le comité exécutif mandatait également le Service de la diversité sociale et des sports à préparer un projet d'entente à intervenir entre la Ville et la Corporation événements d'hiver de Québec pour officialiser l'accord de principe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1599 22 octobre 2014 Donner un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à consentir un soutien financier maximal de 150 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 50 000 \$ pour la tenue d'une étape du Ski Tour Canada 2016 à Montréal, conditionnellement à :

- l'obtention par la Corporation d'engagements en argent, biens et services des autres bailleurs de fonds identifiés dans le budget prévisionnel et permettant d'assurer la réussite du Tour de ski du Canada 2016 à Montréal sur les plans financier et organisationnel;
- l'obtention d'un engagement formel de la Corporation événements d'hiver de Québec à consentir un legs d'une valeur équivalente à 50 000 \$ en argent et en biens pour la communauté montréalaise de ski de fond.

DESCRIPTION

Le Ski Tour s'inscrira dans le calendrier de la Coupe du monde de ski de fond 2016 et agira comme grande finale du circuit. En raison de l'absence de grands événements internationaux en 2015-2016 tels les Jeux olympiques et les Championnats du monde, le Ski Tour deviendra l'un des rendez-vous les plus importants de la saison 2015-2016. Cet événement réunira plus de 150 athlètes et 300 entraîneurs, officiels et accompagnateurs en provenance de plus de 25 pays. Plus de 200 représentants des médias couvrent habituellement cet événement.

L'étape du Ski Tour de Montréal, le 2 mars 2016, se tiendra au parc du Mont-Royal avec comme départ/arrivée le Pavillon du Lac-aux-Castors. Les fondeurs féminins et masculins s'exerceront pour un départ de masse en style classique sur un parcours de 13 et 22 kilomètres respectivement. En collaboration avec le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal et Les amis de la montagne, la Corporation est en préparation pour l'événement.

Le présent dossier décisionnel recommande d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 100 000 \$. Le soutien financier doit être affecté exclusivement aux dépenses admissibles décrites à la convention et celles-ci comprennent notamment le coût du matériel et des équipements nécessaires à la tenue de l'événement, le coût du matériel promotionnel de l'événement et le coût des autorisations, des sanctions et des permis requis pour sa tenue. Cette contribution sera versée sur deux exercices financiers, soit 100 000 \$ en 2015 et 50 000 \$ en 2016. Le versement en 2016 sera effectué lorsque les obligations de la Corporation, prévues dans le projet de convention de contribution, auront été remplies à la satisfaction de la Ville, notamment l'octroi d'un legs en argent et en biens d'une valeur de 50 000 \$ à la communauté sportive de Montréal.

Après avoir reçu le plan de site final, la Division des événements publics (DEP) a réévalué la valeur des biens et services à une hauteur de 100 000 \$ au lieu de 50 000 \$ comme le précisait l'accord de principe. Ce soutien est détaillé dans le protocole d'entente. La Ville assumera notamment les frais d'entrave (permis d'occupation du domaine public), la perte de revenus de parcomètres engendrés par la tenue de l'événement sur le domaine public, et fournira les services techniques nécessaires à la réalisation de l'événement, sous réserve de la disponibilité de ses ressources. Selon la configuration du parcours de Montréal, des aménagements temporaires seront prévus afin d'accueillir un nombre important de spectateurs. De plus, un plan de gestion de la circulation et du stationnement sera mis en place.

Les engagements financiers des autres bailleurs de fonds sont de 535 000 \$ au provincial et de 561 000 \$ au fédéral, répartis dans différents ministères (confirmations en p. j.). La Corporation confirme que le budget révisé (p. j.) lui permet d'assurer la réussite de l'événement tel que mentionné à l'accord de principe.

JUSTIFICATION

Cet événement sportif comble le déficit d'activités qui permettent aux Montréalais de renouer avec le parc du Mont-Royal pendant l'hiver et représente l'héritage nordique de la métropole. Montréal regorge d'événements en plein air pendant la période estivale, mais les événements hivernaux sont rares. La tenue d'une étape du Ski Tour permettra à Montréal de se positionner comme métropole sportive hivernale, tant à l'échelle nationale que mondiale.

Selon l'étude des retombées de l'édition 2012 à Québec (réalisée par SOM), l'impact économique estimé pour Montréal en 2016 est de 3 M\$. Le Ski Tour engendrera également des investissements non négligeables des gouvernements du Québec et du Canada vers Montréal.

Lors de sa première année, un événement comparable, le Sprint Québec 2012, a réussi à générer d'importantes retombées médiatiques internationales qui ont permis à la Ville de Québec de rayonner considérablement. L'événement a également reçu une grande couverture de la part de tous les médias du Québec et de Montréal. Un nouveau potentiel fort intéressant de rayonnement pour Montréal.

Il est prévu pour le Ski Tour plus de 50 heures de télédiffusion dans 125 pays, une télédiffusion au Québec sur le réseau TVA Sports et une webdiffusion pancanadienne. Des retombées médiatiques de plus de 2 M\$ sont estimées pour Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de la Ville sera versée sur deux exercices financiers, soit 100 000 \$ en 2015 et 50 000 \$ en 2016. Les ajustements aux bases budgétaires requis seront effectués. Le détail des comptes budgétaires est disponible à l'intervention du Service des finances jointe au dossier.

Le soutien en biens et services d'une valeur maximale de 100 000 \$ de la Ville a été intégré au projet de convention. La Corporation assumera les coûts au-delà de cette somme. Les coûts du soutien municipal en biens et services seront assumés à même les budgets de fonctionnement usuels de la Division des événements publics (voir intervention de la DEP).

Le financement, l'organisation et la présentation du Ski Tour sont sous l'entière responsabilité de la Corporation. Cette dernière a confirmé par écrit qu'elle assumerait tout dépassement de coûts et tout déficit du Ski Tour (p. j. annexée à la convention). La Corporation s'est également engagée à consentir un legs d'une valeur monétaire de 50 000 \$ en argent et en biens à la communauté sportive montréalaise. La contribution financière de 150 000 \$ de la Ville représente 6 % du budget prévisionnel total de 2,7 M\$ du Ski Tour (voir p. j.).

En raison de l'importance du soutien financier demandé par la Corporation et de l'envergure de l'événement, il est impossible d'inclure le Ski Tour dans le Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine de la Ville de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'aide à un événement sportif d'envergure internationale, qui est une compétence d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015* de la Ville de Montréal, le Service de la diversité sociale et des sports a sensibilisé la Corporation à réaliser cet événement de manière écoresponsable.

Il est déjà prévu par la Corporation de faire de l'étape montréalaise du Ski Tour 2016 un événement vert, notamment par :

- Obtention du niveau 2 de la norme BNQ-9700-253;
- Présence d'une escouade verte pour informer les visiteurs sur les actions en développement durable;
- Présence d'un système de gestion des matières résiduelles et mise en place d'un système de compost;
- Redistribution des surplus alimentaires et matériels aux organismes communautaires;
- Compensation symbolique des émissions de gaz à effet de serre (GES).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En approuvant l'octroi non récurrent d'une contribution financière d'une valeur maximale de 150 000 \$ à la Corporation en soutien à l'organisation et la tenue du Ski Tour à Montréal, ainsi que la signature de la convention de contribution à intervenir avec la Corporation, la Ville officialise son engagement d'octobre 2014 et permet à la Corporation d'aller de l'avant avec la réalisation de son projet.

Si la Ville reporte ou refuse d'approuver le présent dossier décisionnel, elle :

- Risque de perdre la tenue d'une étape du Ski Tour à Montréal, lequel pourrait être déménagé ailleurs, et ainsi nuire à sa réputation de Ville d'événements sportifs majeurs;
- Risque que la Corporation supprime ou diminue son legs à la communauté montréalaise de ski de fond, ainsi que la visibilité censée être accordée à la Ville lors de la tenue de l'événement;
- Risque que la FIS et Ski de fond Canada refusent à l'avenir de tenir des événements à Montréal.

Vu la nature et la date de tenue de l'événement, il y aura une gestion des risques reliés au climat. Historiquement, la température moyenne quotidienne est de -7,7 degrés Celsius pour le mois de février et de -2 degrés Celsius pour le mois de mars. De plus, la couverture moyenne de neige à Montréal à la fin du mois de février est de 11 cm. Afin de minimiser les risques dus aux conditions climatiques, comme lors du Sprint Québec 2012 organisé par la Corporation au début du mois de décembre, il est prévu d'avoir recours à la fabrication de neige artificielle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il y aura une opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Novembre 2015 à mars 2016 : suivi du respect des obligations assumées par chaque partie.

- 2 mars 2016 : tenue du Ski Tour à Montréal.
- Hiver/Printemps 2016 : remise du legs à la communauté sportive montréalaise par la Corporation.
- Printemps/Été 2016 : remise du rapport final et du budget final du Ski Tour à la Ville.
- Automne 2016 : remise des états financiers vérifiés à la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (José FROMENT)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements (Alexandra COURT)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Fernando CONCILIO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

William MOYLAN
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2015-10-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-11-20



Dossier # : 1154248006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à Diversité artistique Montréal pour la réalisation de son plan d'action 2015-2016 dans le cadre de la programmation sur le développement culturel./Approuver la convention.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ à Diversité artistique Montréal pour la réalisation de son plan d'action 2015-2016, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2015-2016;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-11-17 14:12

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1154248006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à Diversité artistique Montréal pour la réalisation de son plan d'action 2015-2016 dans le cadre de la programmation sur le développement culturel./Approuver la convention.

CONTENU

CONTEXTE

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal reconnaissent la spécificité ethnoculturelle de Montréal et souhaitent soutenir le dialogue et la mixité des cultures dans le cadre de la programmation sur le développement culturel 2015-2016. Pour ce faire, ils ont mis en place des ententes de partenariats avec des organismes culturels dont l'action est structurante dans leur champ d'action dont Diversité artistique Montréal (DAM).

Créé en 2006, DAM a pour mission de "promouvoir la diversité culturelle dans les arts et la culture en favorisant la reconnaissance et l'inclusion de tous les artistes et des pratiques artistiques dans les réseaux professionnels, les institutions culturelles et les circuits de diffusion à Montréal." Il offre un ensemble de services aux artistes et organismes de la diversité. Depuis 2008, le MCC et la Ville soutiennent certaines initiatives de l'organisme dont la création d'un guide des publics. Après un premier soutien triennal renouvelé pour une année en 2012, il a été convenu de recentrer le soutien dans le cadre de la programmation sur le développement culturel aux principales actions de l'organisme. Une nouvelle entente sur deux ans a été approuvée en 2013. Elle portait sur diverses actions sur lesquelles l'organisme a soumis un bilan qui a été jugé satisfaisant.

Il faut toutefois mentionner que l'entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 (ci-après : l' "Entente") de laquelle découle la programmation pour cette période n'a pas encore été approuvée par le conseil d'agglomération. L'approbation de l'Entente sera inscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil d'agglomération. Toutefois, le MCC a mis à la disposition de la Ville, les fonds requis pour la programmation pour la période visée par l'Entente.

Le texte de la convention faisant l'objet du présent sommaire comporte toutefois

l'assumption par l'Organisme, de certaines obligations que doit assumer la Ville à l'égard du MCC dans le projet d'Entente.

La présente convention avec Diversité artistique Montréal est d'une durée d'un an et porte un plan d'action 2015-2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0503 - 27 avril 2015 - Approuver le renouvellement du contrat de prêt de local par lequel la Ville prête à titre gratuit, à Diversité Artistique Montréal, à des fins de bureaux, un local au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 80,01 mètres carrés, pour une période de 3 ans et 6 mois, à compter du 1^{er} juillet 2015.

CM13 0784 - 26 août 2013 - Accorder un soutien financier totalisant 60 000 \$ à Diversité artistique Montréal (DAM), soit 30 000 \$ en 2013 et 30 000 \$ en 2014, pour la réalisation d'un plan d'action biennal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet.

CE12 0416 - 28 mars 2012 - Accorder un soutien financier de 40 000 \$ à Diversité artistique Montréal (DAM) afin de poursuivre le partenariat triennal entrepris en 2008 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre le MCC et la Ville de Montréal.

CM11 0607 - 22 août 2011 - Approuver le projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Diversité artistique Montréal, à des fins de bureaux, un local de 80,01 m² situé au 3680, rue Jeanne-Mance pour une période de 4 ans à compter du 1^{er} juillet 2011.

CM08 0488 - 16 juin 2008 - Approuver un projet de protocole d'entente permettant un soutien financier de 120 000 \$, soit un montant annuel de 40 000 \$ en 2008, 2009 et 2010 à Diversité artistique Montréal pour le financement d'un partenariat triennal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre le MCC et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

La présente entente vise les objectifs suivants :

- Sensibiliser et informer les diffuseurs et les acteurs culturels aux enjeux des artistes de la diversité
- Promouvoir et assurer une présence des artistes de la diversité par l'élargissement d'outils de communication
- Accompagner les diffuseurs et les associations professionnelles par la mise en place d'une stratégie de promotion et d'inclusion de la diversité
- Féliciter et encourager un acteur culturel pour son implication dans la promotion des artistes de la diversité.

Pour atteindre ces objectifs, les activités soutenues comprennent des rencontres d'information et de sensibilisation avec divers acteurs culturels, la mise en place de partenariats avec des organismes ou des associations afin d'intégrer cet enjeu au coeur de leurs activités, des activités de recherche et de réflexion afin de documenter la question de la pratique artistique issue de la diversité et d'identifier les gestes les plus efficaces pour accroître la participation de ces artistes à la vie culturelle montréalaise.

JUSTIFICATION

L'Entente sur le développement culturel 2012-2015 entre le MCC et la Ville reconnaît l'importance de l'accès aux arts et à la culture ainsi que la spécificité des enjeux de la diversité culturelle. Dans ce cadre, le MCC et la Ville souhaitent poursuivre les partenariats entrepris en 2008 en raison de l'apport de ces organismes à l'accès aux arts et à la culture.

Pour DAM, le renouvellement de ce partenariat lui permettra de poursuivre son action de sensibilisation à la diversité des pratiques artistiques, le développement d'une offre de service qui met en valeur le travail des artistes issus des communautés culturelles et finalement, la sensibilisation des publics à la diversité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette contribution financière de 30 000 \$ (taxes incluses) sera comptabilisé au budget du Service de la culture.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre. Elle sera financée dans la programmation sur le développement culturel 2015-2016 (RC.15-02.05.03.00-0064)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par son soutien à la diversité et au dynamisme, cette convention avec Diversité artistique Montréal participe à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par ce soutien à une meilleure intégration des artistes de la diversité, l'offre culturelle montréalaise en sera enrichie et contribuera davantage au rayonnement de Montréal, métropole culturelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication seront faites conformément au protocole de visibilité sur le développement culturel qui prévoit notamment la signature visuelle à être apposée sur les documents de promotion et dans toutes les activités de communication des organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon l'échéancier prévu dans le plan d'action joint.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Christine L LEEMING)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Margot BOURGEOIS
conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-10-20

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur
Tél : 514 872-4600
Approuvé le : 2015-11-13



Dossier # : 1155175012

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 48 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest pour l'année 2016 pour l'organisation du concours Défi OSEntreprendre dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec. / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière maximale de 48 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest pour l'organisation du concours Défi OSEntreprendre dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-20 15:06

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155175012

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 48 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest pour l'année 2016 pour l'organisation du concours Défi OSEntreprendre dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec. / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le concours Défi OSEntreprendre est une compétition entrepreneuriale de grande envergure qui se déploie et s'enracine aux échelons local, régional et national depuis maintenant 18 ans. Il mobilise un large réseau de partenaires afin de faire rayonner les initiatives entrepreneuriales pour inspirer un plus grand nombre de personnes à oser entreprendre. Son action dans secteur de l'entrepreneuriat repose sur la mobilisation de plus de 350 responsables dans les 17 régions du Québec, de centaines de bénévoles et de dizaines de partenaires publics et privés. Le Défi OSEntreprendre, jusqu'à tout récemment connu sous le nom de Concours québécois en entrepreneuriat, est une activité qui permet de repérer et de faire rayonner les initiatives entrepreneuriales. À cette fin, une démarche de reconnaissance est organisée aux échelons local, régional et national, mettant en lumière 40 000 participants qui ont l'audace d'oser entreprendre. Le Défi fait découvrir des personnalités inspirantes et des projets entrepreneuriaux, de manière à éveiller le désir d'entreprendre chez les montréalais et, plus largement les québécois.

Le Défi OSEntreprendre comprend trois échelons : local, régional et national. Avec son volet Entrepreneuriat étudiant qui se déploie chez les jeunes du primaire jusqu'à l'université et son volet Création d'entreprise qui appuie les nouveaux entrepreneurs, il rejoint plus de 40 000 participants annuellement.

Le volet Entrepreneuriat étudiant du Défi OSEntreprendre interpelle les étudiants qui réalisent un projet où ils sont au cœur de l'action, en complicité avec les intervenants scolaires. Ce volet du Défi permet de faire rayonner de belles initiatives dont les effets positifs sur la confiance en soi, l'identité et la persévérance scolaire se répercutent annuellement sur plus de 38 000 jeunes qui ont le plaisir d'entreprendre pour apprendre. Tous se voient remettre une attestation officielle, tandis que 10 000 d'entre eux reçoivent une dose supplémentaire de fierté avec la reconnaissance Valoris « Crois en toi et OSEntreprendre! » destinée aux élèves de milieux défavorisés.

Le volet Création d'entreprise du Défi OSEntreprendre s'adresse aux entrepreneurs qui mettent sur pied de nouvelles entreprises, qu'elles soient collectives ou individuelles. Le Défi OSEntreprendre offre l'occasion aux quelque 2 000 nouveaux entrepreneurs participants annuel, de positionner leur projet, d'obtenir des bourses, d'élargir leur réseau. De plus, les bourses Réussite inc. permettent aux anciens participants de renouer avec le Défi, de

partager le chemin parcouru et d'inspirer les nouveaux entrepreneurs.

Les 5 étapes pour relever le Défi OSEntreprendre

1. Développer un rêve et passer à l'action. Être guidé et encouragé dans son milieu.
2. Mettre le projet entrepreneurial en mots. S'inscrire officiellement dans l'une des catégories.
3. Gravier les échelons : la sélection locale, régionale, puis nationale.
4. Convaincre le jury. Être reconnu au gala. Représenter sa région. Accéder à des bourses.
5. Gagner en confiance. Développer son réseau et ses liens. Faire rayonner son projet et le faire grandir

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Dans le cadre de la réorganisation du réseau de soutien et de financement aux entreprises et entrepreneurs, le réseau PME MTL sera mandataire pour réaliser le Défi OSEntreprendre pour les échelons local et régional pour le territoire montréalais.

L'échelon local sera composé de trois concours : Ouest (qui regroupera PME MTL Ouest-de-l'Île et PME MTL Centre-Ouest); Centre (qui regroupera PME MTL Grand Sud-Ouest et PME MTL Centre-Ville); Est (qui regroupera PME MTL Centre-Est et PME MTL Est-de-l'Île). Les 6 pôles PME MTL auront la responsabilité d'organiser et de financer cet échelon. Les lauréats de l'échelon local deviennent finalistes pour l'échelon régional.

Il est proposé que la coordination de l'échelon régional se fasse par PME MTL Grand Sud-Ouest. Le projet suivant vise à appuyer financièrement la réalisation du concours régional pour les volets Entrepreneuriat étudiant et Création d'entreprise. Le projet consiste à :

- Coordonner les inscriptions et le déroulement du Défi régional;
- Participer à la mise sur pied du comité organisateur et le soutenir;
- Mobiliser le milieu scolaire;
- Rédiger des communiqués de presse, allocutions et autres documents de communication;
- Préparer des demandes de commandite;
- Coordonner les fournisseurs pour la réalisation d'outils de communication et du site web;
- Organiser des événements de relations publiques (lancement web, gala et autres);
- Assurer la coordination des jurys de sélection;
- Organiser le gala régional;
- Réaliser des revues de presse;

La dernière édition régionale était organisée en collaboration avec le SAJE accompagnateur d'entrepreneurs. Lors de cette édition, 9 283 élèves s'étaient inscrits à l'échelon local pour le volet Entrepreneuriat étudiant, positionnant Montréal au 15^e sur 17^e au Québec. Pour le volet Création d'entreprise, 9 832 entrepreneurs s'étaient inscrits, positionnant Montréal au 11^e sur 17^e au Québec. Malgré le fait que ce soit la première année que le réseau PME MTL organise le défi à l'échelon régional, l'objectif pour 2016 est d'accroître la participation des étudiants et des entrepreneurs de manière à gagner deux rangs à l'échelle nationale.

JUSTIFICATION

Le Défi OSEntreprendre constitue un événement autant les étudiants que les entrepreneurs qui :

- Inspire le désir d'entreprendre;
- Favorise la persévérance scolaire;
- Encourage les jeunes et les entrepreneurs à entreprendre;

- Valorise l'entrepreneuriat;
- Mobilise un large réseau de partenaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget total pour l'échelon régional du Défi OSEntreprendre est 131 500 \$. Ce montant inclut les bourses remises aux lauréats pour une valeur de 47 050 \$. Le budget détaillé est en annexe de la convention.

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser un soutien financier de 48 000 \$ pour l'année 2016 à PME MTL Grand Sud-Ouest. Ce projet est financé à même les crédits résiduels du budget 2015 du Service du développement économique et qui seront reportés en 2016. Leur financement est entièrement assuré par l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le financement de la Ville de Montréal ne pourra excéder 60 % de la totalité du budget du projet.

Partenaires	Contribution
Emploi-Québec	18 840 \$
Ville de Montréal	48 000 \$
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation	12 000 \$
Fondation Desjardins	2 500 \$
Commandites	50 160 \$
TOTAL	131 500 \$

Le protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ prend fin le 31 décembre 2017. Aucune somme ne pourra être versée à l'organisme au-delà de cette date.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Accroître l'indice entrepreneuriale;
- Favoriser la persévérance scolaire;
- Encourager les jeunes et les entrepreneurs à entreprendre;
- Valoriser l'entrepreneuriat.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les obligations de l'organisme en matière de visibilité ont été incluses dans la convention signée avec la Ville de Montréal (voir annexe 3 pour plus d'information).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin janvier : lancement officiel

Début avril : remise de prix pour le volet local

Mi-avril : Gala régional et remise de prix

16 juin 2016 : Gala national des Grands Prix Desjardins

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (François BERGERON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2015-11-19

**Dossier # : 1157065002**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 1 million \$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) pour la réalisation de son plan d'action 2015-2016 / Approuver à cet effet un projet de convention entre la Ville de Montréal, le ministre de la Sécurité publique et le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence établissant les modalités entre les trois parties pour une contribution de 2 millions \$ au CPRMV, soit 1 million \$ de la Ville de Montréal et 1 million \$ du ministère de la Sécurité publique

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 1 million \$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, pour la réalisation de son plan d'action 2015-2106, dans le cadre du budget régulier du Service de la diversité sociale et des sports;
2. d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal, le ministre de la Sécurité Publique et le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence relativement à une contribution de 2 millions \$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, soit 1 million \$ de la Ville de Montréal et 1 million \$ du ministère de la Sécurité Publique, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'autoriser le maire de Montréal à signer ce projet de convention, pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1157065002**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 1 million \$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) pour la réalisation de son plan d'action 2015-2016 / Approuver à cet effet un projet de convention entre la Ville de Montréal, le ministre de la Sécurité publique et le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence établissant les modalités entre les trois parties pour une contribution de 2 millions \$ au CPRMV, soit 1 million \$ de la Ville de Montréal et 1 million \$ du ministère de la Sécurité publique

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a annoncé en mars 2015 son intention de mettre sur pied un centre de prévention de la radicalisation menant à la violence.

Le 10 juin dernier, le Gouvernement du Québec et la Ville de Montréal se sont entendus pour élargir le mandat du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) afin qu'il puisse desservir l'ensemble du Québec. Le Gouvernement du Québec et la Ville de Montréal ont annoncé chacun une contribution financière de 1 million \$ pour ce centre.

Le 22 juin dernier, le CPRMV a obtenu ses lettres patentes et l'organisme s'est donc vu attribuer le statut d'organisme à but non lucratif (OBNL).

Depuis, le CPRMV a reçu une avance de 200 000 \$ de la Ville de Montréal afin de débiter ses activités (CM15 0979).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0979 du 18 août 2015

Accorder une avance de fonds de 200 000 \$, sur la contribution prévue de 1 million \$ au

Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence / Autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ en provenance des dépenses contingentes

DESCRIPTION

Le CPRMV est un centre de référence et d'expertise unique ayant notamment comme objectifs de :

- travailler en amont du phénomène de radicalisation violente;
- prendre en charge et accompagner des familles, des proches et des intervenants de la collectivité;
- sortir des individus des milieux radicaux et les protéger;
- déconstruire les idéologies violentes par des contre-discours et réintégrer ces individus dans la société;
- développer des outils d'intervention en matière de radicalisation menant à la violence; et,
- favoriser la recherche et le développement en la matière.

Le CPRMV peut engager, former et mobiliser son personnel pour réaliser sa mission principale qui est de développer une expertise de pointe, d'identifier les facteurs de risque et de protection, de baliser les créneaux de prévention et d'intervention au Québec, ainsi que de soutenir et d'outiller les proches, les enseignants, les intervenants et la communauté.

Le projet de convention entre la Ville de Montréal, le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence et le Ministère de la Sécurité publique permet la réalisation de ce mandat grâce à une contribution financière de 1 million \$ de la part de la Ville de Montréal et 1 million \$ de la part du Ministère de la Sécurité Publique.

JUSTIFICATION

La population québécoise est confrontée au phénomène de la radicalisation qui a mené plusieurs individus à s'engager dans un processus menant à la violence. Le maire de la Ville et le Ministre de la sécurité publique croient que des mesures de prévention sont nécessaires pour prévenir la problématique de la radicalisation menant à la violence. De plus, la Ville et le Ministère croient qu'une mobilisation collective face à l'intolérance, à l'injustice et à la discrimination est un atout pour aider à résoudre des problèmes sociaux, à dynamiser la communauté et à favoriser le « mieux-vivre » ensemble.

Le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) est partie prenante de ce dossier et a émis des recommandations favorables quant à la mise sur pied du CPRMV.

En entérinant le projet de convention entre la Ville de Montréal, le ministère de la Sécurité publique et le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, la Ville de Montréal devient non seulement novatrice dans son approche préventiviste en établissant le premier centre de prévention, mais contribue à la réalisation et l'actualisation du mandat du CPRMV, par la même occasion. Le CPRMV est non seulement un lieu de référence, mais il permet aussi un meilleur arrimage des actions pour la sécurité de tous les citoyens montréalais et québécois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet de convention régit une contribution financière de 2 million \$ au CPRMV, dont la Ville de Montréal en assume 50%, soit 1 million \$, et le ministère de la Sécurité Publique assume l'autre 50% pour 1 million \$. Le montant de la Ville de Montréal, moins l'avance déjà versée (200 000 \$), a été prévu au budget 2016 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et sera versé selon les modalités de la convention. Il y a lieu d'effectuer un virement budgétaire de 800 000 \$ de l'activité Autres activités récréatives vers l'activité

Développement social. Cette dépense de 800 000 \$ sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une meilleure qualité de vie : La cohésion sociale et la solidarité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet de convention vise à assurer les obligations et droits des trois parties prenantes jusqu'au 31 décembre 2016 et à permettre au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence d'avoir les fonds nécessaires à l'embauche de son personnel, la réalisation de son mandat principal, à la formation de ses employés et au développement de l'expertise de son centre.

Grâce à l'obtention des fonds nécessaires pour la réalisation de son mandat, le CPRMV permet non seulement une meilleure qualité de vie pour les citoyens, mais un meilleur arrimage des actions locales pour prévenir, détecter et agir lors de cas de radicalisation. Le centre de prévention agit comme précurseur et démystifie la radicalisation pour « mieux-vivre » ensemble.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Après la signature du projet de convention, les trois parties prenantes doivent prévoir une stratégie de communication commune pour annoncer la conclusion de la présente entente.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2015 Approbation par le conseil d'agglomération

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Fady DAGHER, Service de police de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Audrey BADY
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2015-11-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-11-20



Dossier # : 1154217005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 \$ à la Fondation de Gaspé Beaubien pour l'organisation de l'événement AquaHacking 2016 / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 \$ à la Fondation de Gaspé Beaubien pour l'organisation de l'événement AquaHacking 2016.
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-23 12:34

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154217005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 \$ à la Fondation de Gaspé Beaubien pour l'organisation de l'événement AquaHacking 2016 / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La Fondation de Gaspé Beaubien a initié un projet *AquaHacking* dédié à la préservation des cours d'eau et ce, en faisant appel à la technologie et à l'innovation. Ce projet se traduit par un sommet et une compétition de codage (hackathon), dont l'objectif consiste à mobiliser les communautés quant à la protection des cours d'eau et en favorisant l'émergence d'innovations technologiques. Présenté en partenariat avec IBM, la première édition, *AquaHacking 2015 – Sommet de la rivière des Outaouais* a été dédié à la préservation de la rivière des Outaouais. Cet événement a mobilisé un grand nombre d'intervenants, il a permis de développer plusieurs solutions technologiques (ex. applications mobiles ou web) et il a eu une grande portée médiatique. La Fondation souhaite répéter l'expérience en 2016 à Montréal autour de l'enjeu de la préservation du fleuve Saint-Laurent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

La Fondation de Gaspé Beaubien sollicite un soutien financier de 60 000 \$ de la part de la Ville de Montréal pour tenir l'événement *AquaHacking 2016* . Cette contribution financière vise d'une part à soutenir les efforts réalisés en 2015 par la Fondation dans la planification de l'événement et d'autre part, à soutenir les activités liées à l'organisation et à la tenue d'un Sommet de deux jours à l'automne 2016. La Fondation souhaite rassembler plus 350 participants pour ce Sommet. Celui-ci sera présenté sous la forme de panel (différents spécialistes abordant une thématique spécifique), de conférenciers et la tenue d'ateliers participatifs. L'objectif du Sommet est de favoriser l'action collaborative pour résoudre des enjeux et la mise en place de stratégies communes autour de la préservation de l'eau du fleuve Saint-Laurent. En amont du Sommet, il y aura également une compétition de codage

(hackathon). L'objectif est de mobiliser les jeunes experts en technologie et de les encourager à développer des solutions technologiques fonctionnelles permettant de résoudre des enjeux liés à l'eau. Le Bureau de la Ville intelligente et le Service des technologies de l'information contribueront aussi au projet lors de l'organisation et du déroulement de l'événement en rendant des ressources techniques disponibles.

JUSTIFICATION

L'événement proposé par la Fondation de Gaspé Beaubien est en phase avec les actions prévues dans le Plan de l'eau, puisqu'il rejoint les orientations de la Ville en matière de protection du fleuve Saint-Laurent, d'amélioration de la qualité des cours d'eau, de protection des berges et d'accès aux points d'eau. De plus, l'événement rejoint plusieurs des orientations de la Stratégie «Montréal ville intelligente et numérique», dont celle visant à développer, en cocréation avec la communauté, des solutions aux enjeux urbains. Enfin, la Ville pourra apporter une contribution dans les orientations du projet en participant au comité stratégique AquaHacking 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de l'événement est estimé à 750 000 \$. La contribution de la Ville de 60 000\$ représente 8 % de ce budget.

Le coût total maximal de cette contribution financière (60 000 \$) provient du budget de fonctionnement du Service de l'eau :

- Un premier versement de 50 % (30 000\$) en décembre 2015;
- Un second versement de 50 % (30 000 \$) après la tenue de l'événement au 4e trimestre 2016.

Cette dépense sera assumée à 100% pour la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le soutien financier contribuera à réaliser un événement public qui rejoint les objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 visant à améliorer la qualité des cours d'eau et à stimuler l'innovation et le développement de technologies propres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit d'un événement public d'importance qui se tiendra à Montréal. La Ville bénéficiera de la visibilité de l'événement et des retombées technologiques qui auront été développées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature du protocole d'entente et versement de la contribution financière : décembre 2015

Participation de la Ville à la conférence de presse annonçant le lancement de l'événement : février 2016

Participation d'un représentant de la ville au comité stratégique AquaHacking 2016: tout au long de l'année 2016

Participation de la Ville au Sommet AquaHacking 2016 : automne 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane G GOYETTE, Direction générale
Sylvain PERRAS, Service des technologies de l'information

Lecture :
Stéphane G GOYETTE, 11 novembre 2015

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rémi HAF
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-09

Hervé LOGÉ
Chef de division Gestion durable de l'eau

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2015-11-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-11-23



Dossier # : 1153381004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 e) prendre des mesures adéquates visant à promouvoir, avec les partenaires du milieu, les droits énoncés dans la présente Charte ainsi que les responsabilités et les valeurs qui y sont inscrites et, à cet effet, soutenir des pratiques de sensibilisation et d'éducation
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 20 000 \$, pour l'année 2015-2016, au Centre international pour la prévention de la criminalité « CIPC », dans le cadre des budgets du Service de la diversité sociale et des sports et du Service de police de la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 20 000 \$, pour l'année 2015-2016, au Centre international pour la prévention de la criminalité pour la réalisation d'activités dans le cadre de son plan d'action;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-11-24 12:28

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1153381004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 e) prendre des mesures adéquates visant à promouvoir, avec les partenaires du milieu, les droits énoncés dans la présente Charte ainsi que les responsabilités et les valeurs qui y sont inscrites et, à cet effet, soutenir des pratiques de sensibilisation et d'éducation
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 20 000 \$, pour l'année 2015-2016, au Centre international pour la prévention de la criminalité « CIPC », dans le cadre des budgets du Service de la diversité sociale et des sports et du Service de police de la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Basé à Montréal depuis 1994, année de sa fondation, le Centre international pour la prévention de la criminalité « CIPC » est une organisation internationale non gouvernementale qui vise à aider les villes et les pays à réduire la délinquance, la violence et l'insécurité. Depuis sa création, le CIPC a travaillé en étroite collaboration avec ONU-Habitat et en particulier avec le programme « Pour des villes plus sûres », mais aussi avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), respectivement membres du CIPC. Le CIPC appartient au Réseau des Instituts de la Commission des Nations Unies sur la prévention de la criminalité et la justice pénale, composé d'institutions du monde entier dont l'objectif est de soutenir les États membres et les travaux de la Commission. Rappelons que la participation de Montréal aux activités du CIPC lui offre une plate-forme unique d'échange via les activités ou événements de celui-ci, tels que des colloques et rencontres thématiques portant sur des thématiques de sécurité qui touchent la Ville de Montréal et l'agglomération.

La Ville a aussi participé au contenu d'autres documents du CIPC, notamment en regard de bonnes pratiques en matière de prévention de la criminalité et de la sécurité des femmes. De plus, dans le cadre d'échanges et de colloques, la Ville a suggéré la prise en compte de nouvelles thématiques telle que le réseautage des villes, ce qui a permis d'amorcer de nouveaux dossiers de collaboration. Lors du colloque du 15e anniversaire du CIPC, tenu en décembre 2009, un atelier animé par la Direction de la diversité sociale de la Ville a permis de réunir des intervenants municipaux du réseau des villes canadiennes en prévention de la

criminalité et ceux d'autres municipalités provenant, entre autres, de France, de Belgique, d'Haïti et du Mexique.

En 2014, le CIPC a travaillé à la réalisation d'un diagnostic local en sécurité urbaine dans l'arrondissement Lachine, et ce, en collaboration avec les partenaires du milieu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1671 du 5 novembre 2014

Accorder un soutien financier de 20 000 \$, pour l'année 2014, au Centre international pour la prévention de la criminalité « CIPC » pour la réalisation d'activités dans le cadre de son plan d'action / Nommer Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens et présidente de la Commission de la sécurité publique, comme représentante de la Ville au sein de cette organisation

CE10 0783 du 26 mai 2010

Accorder une contribution financière non récurrente de 20 000 \$ au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), pour la réalisation d'un plan d'action en sécurité urbaine portant sur la tenue d'un colloque, sur la médiation sociale et sur les observations de sécurité prévoyant le réseautage de la Ville

CE09 1111 du 17 juin 2009

Accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) pour la réalisation d'un plan d'action en sécurité urbaine portant sur la tenue d'un colloque à l'automne 2009 et sur le réseautage de la Ville

CE08 1110 du 11 juin 2008

Accorder, pour l'année 2008, un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) pour la réalisation d'un plan d'action en sécurité urbaine portant sur la collecte des données, la formation et le réseautage

CE071147 du 11 juillet 2007

Accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) pour la coordination du programme d'échange intervillees sur les nuisances publiques et les insécurités urbaines et le développement d'un réseau de collectivités locales

DESCRIPTION

Comme prévu au projet de convention entre la Ville et l'organisme, le soutien financier accordé pour l'année 2015 au CIPC vient en support aux activités suivantes :

- poursuite du soutien offert en accompagnant l'arrondissement Lachine dans l'appropriation du diagnostic par tous les acteurs du quartier Saint-Pierre et les autorités locales de l'arrondissement et dans la transition du diagnostic vers un plan d'action, le tout apparaissant au document intitulé « Proposition de projet - Lachine Phase 2 », en pièces jointes - 10 000 \$
- participation des instances et des services de la Ville à l'ensemble des activités du CIPC, notamment les réunions de gouvernance se tenant à Montréal, les rencontres internationales thématiques organisées par le CIPC, les publications, ainsi que les activités de réseautage - 7 000 \$
- Frais administratifs et de gestion - 3 000 \$

JUSTIFICATION

Le soutien financier au CIPC et la participation de la Ville au développement de ces projets assurent une continuité des activités en prévention de la criminalité. Cela permet notamment de bonifier les retombées pour la Ville et de lui offrir une visibilité internationale dans ce domaine. En plus de bénéficier de l'expertise d'un vaste réseau de collaborateurs

internationaux tels que le « Crime Concern » au Royaume-Uni et le Forum européen pour la sécurité urbaine en France, la participation de la Ville au CIPC lui procure la possibilité d'orienter les travaux du CIPC et d'exercer un leadership auprès des membres, notamment en ce qui a trait au développement d'outils, guides et documents utiles aux villes. En ce qui a trait au soutien offert et à l'accompagnement de l'arrondissement Lachine dans l'appropriation du diagnostic et la transition vers un plan d'action, le modèle développé dans le cadre de ce projet pourra servir ultérieurement à d'autres arrondissements qui connaissent des problématiques semblables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien recommandé de 20 000 \$ pour le CIPC est financé à raison de 10 000 \$ à même le budget régulier du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et d'un autre 10 000 \$ en provenance du budget du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Les crédits de 10 000 \$ pour la portion SDSS sont réservés par la demande d'achat 406826.

Organisme	Provenance du soutien financier	Montant versé 2014	Montant recommandé 2015
Centre international pour la prévention de la criminalité	SDSS	10 000 \$	10 000 \$
	SPVM	10 000 \$	10 000 \$

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités développées par le CIPC participent à des objectifs sociaux du développement durable et vont dans le sens de la réalisation de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et à renforcer des actions en matière de sécurité urbaine ainsi qu'à collaborer à la réalisation de mesures visant l'amélioration du climat social de la cité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les principaux impacts de ce projet sont les suivants :

- Amélioration des connaissances des pratiques en sécurité urbaine (planification, orientations et actions sur le terrain);
- Mise en réseau de la Ville et de ses arrondissements leur amenant un rayonnement international.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Novembre 2015 Présentation du dossier au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne LEBRUN
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2015-11-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-11-24



Dossier # : 1154903001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la stratégie et du développement durable en immobilier , Section stratégies immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Renouveler l'imposition d'une réserve foncière à des fins d'habitation sociale et communautaire sur les lots 1 573 534 et 1 573 239 au cadastre du Québec, dans l'arrondissement du Sud -Ouest

Il est recommandé :

1. de renouveler le décret pour l'imposition d'une réserve à des fins d'habitation sociale ou communautaire, sur les lots 1 573 534 et 1 573 239 du cadastre du Québec;
2. de mandater le Service des affaires juridiques afin d'entreprendre les procédures requises à ces fins;

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-13 15:24

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154903001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la stratégie et du développement durable en immobilier , Section stratégies immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Renouveler l'imposition d'une réserve foncière à des fins d'habitation sociale et communautaire sur les lots 1 573 534 et 1 573 239 au cadastre du Québec, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

CONTENU

CONTEXTE

Le 26 septembre 2013, le conseil d'agglomération a décrété l'imposition de réserves foncières sur les lots 2 091 591, 1 573 534 et 1 573 239 du cadastre du Québec afin de permettre la construction de logements sociaux et communautaires. Ces lots avaient été identifiés en raison de leur potentiel de développement qui se prête avantageusement à une telle vocation répondant ainsi aux besoins de la population et aux impératifs de mixité sociale prônés par l'arrondissement du Sud-Ouest.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), mandaté afin de négocier ces acquisitions, a acquis de gré à gré au début de 2015 l'immeuble sis au 5237-5239, rue Saint-Ambroise (lot 2 091 591).

Pour les deux autres immeubles visés par le présent sommaire, les réserves foncières arrivent bientôt à échéance et doivent être renouvelées. Ainsi pour l'immeuble correspondant au 5233-5235, rue Saint-Ambroise (lot 1 573 534), la réserve se termine le 20 janvier 2016 et la réserve portant sur le lot vacant 1 573 239, situé à intersection de l'avenue Greene et de la rue Doré, dont l'échéance est le 6 février 2016.

Notons que la Loi sur l'expropriation (RLRQ, c. E-24) prévoit que la réserve est imposée pour une période maximale de deux ans et peut être renouvelée pour une période additionnelle de deux ans sans possibilité de reconduction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0036 d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Fiducie Jocelyn Chabot un immeuble sis au 5237-5239, rue Saint-Ambroise (lot 2 091 591), dans l'arrondissement du Sud-Ouest pour un prix de 325 000 \$, plus les taxes applicables et une indemnité accessoire correspondant aux coûts de maintien journalier de l'immeuble, aux fins d'implantation d'un projet résidentiel à vocation sociale.

CG13 0415 d'approuver la décision du comité exécutif d'imposer une réserve, à des fins d'habitation sociale ou communautaire, sur les lots 2 091 591, 1 573 534 et 1 573 239 du

cadastre du Québec.

CE02 0095 (2002-02-02) d'approuver le plan de mise en oeuvre de l'opération Solidarité 5 000 logements ainsi que la *Politique de vente des terrains municipaux* à mettre en contribution dans le cadre de l'opération, et de réserver plusieurs emplacements municipaux à cette fin.

DESCRIPTION

Les deux emplacements qui font l'objet de la présente demande de renouvellement à des fins de réserves foncières sont :

1. Lot 1 573 534 situé au 5233-5235, rue Saint-Ambroise

Le lot 1 573 534 a une superficie de 173,1 m² et est situé à proximité du chemin de la Côte-Saint-Paul. Un duplex de deux étages est érigé sur ce lot sis au 5233-5235 rue Saint-Ambroise. Advenant l'acquisition de cet immeuble, le potentiel de construction à des fins d'habitation sociale et communautaire de cet emplacement est d'une douzaine d'unités de logement destinées aux familles de 90 m² en y incluant les terrains adjacents qui appartiennent à la Ville, soient les lots 4 184 898 et 2 091 591.

2. Lot 1 573 239

Le lot vacant 1 573 239, situé à l'intersection de l'avenue Greene et de la rue Doré à proximité du Marché Atwater, a une superficie de 716.6 m². Il s'agit d'un lot de forme irrégulière qui est également adjacent à l'avenue Atwater. Advenant l'acquisition par la Ville de ce terrain, le potentiel de construction à des fins d'habitation sociale et communautaire est d'une quinzaine d'unités de logement de 90 m² qui sont destinées aux familles. Pour ce qui est du lot adjacent 2 091 660, ce terrain fait partie du domaine public de l'Arrondissement. La possibilité de remembrer une partie de ce lot pour être utilisé à des fins d'habitation sociale et communautaire sera évaluée selon la planification à déterminer pour ce secteur.

JUSTIFICATION

Comme aucune acquisition ne sera possible d'ici l'échéance de l'imposition des réserves en vigueur qui doivent être renouvelées afin de :

- limiter les investissements réalisés sur ces immeubles à des travaux urgents et nécessaires afin d'éviter que la valeur augmente de façon significative;
- d'empêcher la construction de nouveaux bâtiments à vocations autres que sociales ou communautaires autorisées dans le cadre du règlement de zonage en vigueur;
- réaliser des projets de logements sociaux et communautaires, contribuant ainsi à atteindre les objectifs du Plan d'action en habitation 2015-2020 de la Direction de l'habitation afin d'augmenter l'offre de logements pour familles;
- donner le temps nécessaire aux différentes parties prenantes d'effectuer les démarches d'acquisitions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'imposition d'une réserve n'entraîne pas de dépenses autres que celles requises à l'acquisition des immeubles visés par le présent sommaire. Advenant que la Ville ne donne pas suite aux acquisitions durant ce délai additionnel, tout dommage potentiel que pourrait subir l'un ou l'autre des propriétaires serait à compenser par l'Arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement de logements abordables pour familles s'inscrit dans les orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de réserve laisse la possibilité aux propriétaires de procéder à des travaux d'améliorations qui peuvent augmenter de façon significative le coût d'acquisition.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront prévues lors de l'inauguration des futurs projets, conformément au protocole signé entre la Ville et la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation, par la Ville et la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Acquisition des deux lots : 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline PROULX)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Julie NADON)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation (Audrey BLUTEAU-DESLAURIERS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédéric BÉLANGER
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-28

Nicole RODIER
Chef de section des locations
En remplacement durant le 28 et 29 octobre
2015, de Mme Sylvie Desjardins, directrice
par intérim

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-11-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-11-13

CE : 30.002

2015/12/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1156894007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un bâtiment industriel de 2 étages situé au 5775 boulevard Thimens à Saint-Laurent

Il est recommandé de demander au Conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un bâtiment industriel de 2 étages situé au 5775 boulevard Thimens à Saint-Laurent.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-10-19 15:07

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156894007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un bâtiment industriel de 2 étages situé au 5775 boulevard Thimens à Saint-Laurent

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit pour le conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2 (partie 2 : aspects administratifs, point 2.5 du formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement du MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de 6 874,80 m².
Le présent projet consiste en :

La construction d'un bâtiment industriel de 2 étages d'une superficie au sol de 1 771,70 m². Le nouveau bâtiment, abritera la compagnie «Intellimix» dont l'activité principale consiste en l'entreposage et la distribution d'équipement de sonorisation et d'éclairage.

La totalité des eaux de ruissellement du site est gérée par le projet de rétention.

Tel que demandé, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2, le libellé de cette formalité est résumé à l'article 2.5 du formulaire de demande d'autorisation auprès du MDDELCC:

"La demande d'autorisation contient l'original du certificat de la municipalité ou de l'arrondissement, signé soit par le greffier ou le secrétaire trésorier de la municipalité, ou le titulaire habilité de l'arrondissement, ou s'il s'agit d'un territoire non organisé, d'une

municipalité régionale de comté (MRC), attestant que la municipalité ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation."

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Afin de permettre à l'entrepreneur d'obtenir l'autorisation du MDDELCC, le greffier de la Ville doit émettre un certificat de non-objection par lequel la Ville de Montréal atteste qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDELCC pour le projet en question pour le lot : 5 719 123

JUSTIFICATION

Le projet est conforme aux règlements municipaux dont le règlement 1047 sur la rétention des eaux pluviales de l'arrondissement de Saint-Laurent.

Le Service de l'eau s'est prononcé favorablement avec commentaires

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La rétention des eaux pluviales dans le réseau privé d'égout pluvial aide à minimiser les rejets dans le réseau municipal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard APRIL
Chef de division - Permis et inspection
DAUSE arrondissement de Saint-Laurent

ENDOSSÉ PAR

Éric PAQUET
Directeur

Le : 2015-09-09



Dossier # : 1156894008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un édifice industriel de 2 étages au 2900, avenue Marie-Curie.

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un édifice industriel de 2 étages au 2900, avenue Marie-Curie.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-11-18 13:39

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

Richard APRIL
C/d permis & inspections arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156894008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un édifice industriel de 2 étages au 2900, avenue Marie-Curie.

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit pour le conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2 (partie 2 : aspects administratifs, point 2.5 du formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujetti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement du MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de 19 573 m².

Le présent projet consiste en :

La construction d'un édifice industriel de 2 étages ayant une aire sol de 4 264 m² et une superficie totale de plancher de 5 063 m² sur un terrain de 19 573 m². Le nouveau bâtiment abritera la compagnie Vidéqotron et sera situé au 2900 avenue Marie-Curie, à l'est du boulevard Alfred-Nobel (lot numéro 2 330 651). En plus du bâtiment, le projet inclut l'aménagement de stationnements extérieurs, l'aménagement paysager ainsi que l'installation de 3 génératrices extérieures. Il s'agit de la phase 1 du projet, la phase 2 (la partie non développée) fera l'objet d'une autre demande de permis de construction. Le volume de rétention calculé inclus le volume de la phase 2.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Afin de permettre à l'entrepreneur d'obtenir l'autorisation du MDDELCC, le greffier de la Ville doit émettre un certificat de non-objection par lequel la Ville de Montréal atteste qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDELCC pour le projet en question pour le lot : 2 330 651

JUSTIFICATION

Le projet est conforme aux règlements municipaux dont le règlement 1047 sur la rétention des eaux pluviales de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La rétention des eaux pluviales dans le réseau privé d'égout pluvial aide à minimiser les rejets dans le réseau municipal

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard APRIL
Chef de division - Permis et inspection
DAUSE arrondissement de Saint-Laurent

ENDOSSÉ PAR

Éric PAQUET
Directeur

Le : 2015-10-26



Dossier # : 1156068002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Appuyer la cession de l'entente du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) du comité de transition de la CRÉ de Montréal à l'organisme Concertation régionale de Montréal / Autoriser la prise en charge par l'agglomération de Montréal du passif éventuel des anciens employés de la CRÉ de Montréal transférés à l'organisme Concertation régionale de Montréal, estimé à 529,947 \$ / Autoriser la prise en charge par l'agglomération de Montréal du déficit de solvabilité du régime de retraite interentreprises des anciens employés de la CRÉ de Montréal estimé à ce jour à 750 000 \$ et accepter le montant de 750 000 \$ du comité de transition de la CRÉ de Montréal et lui donner quittance finale dans ce dossier. / Adopter une résolution afin de reporter le retrait final de la CRÉ de Montréal du Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ) et prendre en charge l'écart pouvant résulter de la variation du déficit de solvabilité entre le 31 août 2015 et la date de la prochaine évaluation actuarielle prévue pour le 31 décembre 2016.

Il est recommandé :

- D'appuyer la cession de l'entente du fonds régional d'investissement jeunesse du comité de transition de la CRÉ de Montréal à l'organisme Concertation régionale de Montréal;
- Autoriser la prise en charge par l'Agglomération de Montréal du passif éventuel de 529,947 \$ reliés aux indemnités de départ des anciens employés de la CRÉ de Montréal qui furent embauchés par l'organisme Concertation de Montréal;
- Autoriser la prise en charge du déficit de solvabilité du régime de retraite interentreprises des anciens employés de la CRÉ de Montréal estimé à 750,000 \$;
- Accepter le montant de 750,000 \$ du comité de transition de la CRÉ de Montréal représentant le montant du déficit de solvabilité du régime de retraite interentreprises des anciens employés de la CRÉ de Montréal et lui donner quittance finale dans ce dossier;
- Adopter la résolution au fait que l'organisme la CRÉ de Montréal se retire à titre d'employeur partie au Régime de retraite des employés municipaux du

Québec (RREMQ) à compter du 31 août 2015. Le déficit de solvabilité de la CRÉ dans le RREMQ sera déterminé lors de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2016, dont les résultats seront connus au plus tard le 30 septembre 2017, et que l'Agglomération de Montréal sera responsable de verser les sommes requises à la caisse de retraite du RREMQ en 2017 ainsi que les frais afférents se rapportant à l'évaluation actuarielle qui fera état du retrait d'employeur.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-23 09:17

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1156068002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Appuyer la cession de l'entente du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) du comité de transition de la CRÉ de Montréal à l'organisme Concertation régionale de Montréal / Autoriser la prise en charge par l'agglomération de Montréal du passif éventuel des anciens employés de la CRÉ de Montréal transférés à l'organisme Concertation régionale de Montréal, estimé à 529,947 \$ / Autoriser la prise en charge par l'agglomération de Montréal du déficit de solvabilité du régime de retraite interentreprises des anciens employés de la CRÉ de Montréal estimé à ce jour à 750 000 \$ et accepter le montant de 750 000 \$ du comité de transition de la CRÉ de Montréal et lui donner quittance finale dans ce dossier. / Adopter une résolution afin de reporter le retrait final de la CRÉ de Montréal du Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ) et prendre en charge l'écart pouvant résulter de la variation du déficit de solvabilité entre le 31 août 2015 et la date de la prochaine évaluation actuarielle prévue pour le 31 décembre 2016.

CONTENU

CONTEXTE

Le Pacte fiscal transitoire, signé le 5 novembre 2014, annonçait l'abolition des conférences régionales des élus et, dans le cas de la CRÉ de Montréal (ci-après la CRÉ), le transfert de ses responsabilités à l'agglomération de Montréal. Dès janvier 2015, l'organisme Concertation Montréal, administré par les membres du conseil d'administration de la CRÉ, s'enregistrait auprès du Registraire aux entreprises du Québec.

L'adoption de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (2015, chapitre 8), adoptée le 20 avril 2015, met en œuvre les changements annoncés dans le pacte. Plus précisément, les articles 275 et suivants de cette Loi prévoient, notamment :

- que les conférences régionales des élus sont dissoutes sans autre formalité;
- que le mandat des membres du conseil d'administration prend fin le 21 avril 2015;

- que tout contrat de travail intervenu entre une conférence régionale des élus et une personne est maintenu jusqu'au 20 juin 2015 et prenne fin selon les modalités prévues aux conditions d'emploi de cette personne;
- la composition du comité de transition institué pour la CRÉ et son mandat;
- que le Fonds de développement des territoires peut être utilisé pour soutenir financièrement toute mesure prise dans le cadre du mandat du comité de transition.

Dans une résolution du 26 février 2015, le conseil d'agglomération procédait à la nomination des membres du comité de transition. Comme prévu par la loi précitée, le mandat du comité de transition est :

1° d'agir à titre de liquidateur de la conférence régionale des élus;

2° de transmettre, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

- a) au plus tard le 20 juin 2015, un rapport des activités ainsi que des états financiers de la conférence pour le dernier exercice financier;
- b) un bilan de la liquidation une fois celle-ci complétée;
- c) tout autre document ou renseignement qu'il requiert sur la liquidation.

Depuis 21 avril 2015, le comité de transition a effectué ses travaux afin de procéder à la fermeture de l'organisme la CRÉ de Montréal et est maintenant rendu au stade final du transfert à l'agglomération de Montréal des actifs et passifs résiduels ainsi que des engagements futurs de cet organisme. Permettant ainsi de libérer le comité de transition de ses responsabilités et obligations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0425 - 18 juin 2015 - Recommander de prendre acte de la prise en charge par l'agglomération du passif de la CRÉ / Autoriser un virement budgétaire de 2,1 M\$ à même le fonds de contingence de l'agglomération en vue d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique / Assumer le bail intervenu, en mai 2012, entre la CRÉ et le bailleur, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2015 / Mandater le Service de la gestion de la planification des immeubles de négocier une nouvelle entente avec le bailleur et une entente avec Concertation Montréal pour la location d'espaces ainsi que la gestion du bail actuel; Transférer à l'agglomération la propriété des améliorations locatives ainsi que l'ameublement, le mobilier de bureau et le matériel informatique inclus dans les bureaux faisant l'objet du présent bail de la CRÉ

CG15 0275 - 30 avril 2015 - Reconnaître Concertation Montréal comme interlocuteur privilégié en matière de concertation intersectorielle et de développement régional et comme l'organisme à but non lucratif auquel l'agglomération entend confier des pouvoirs.

CG15 0128 - 26 février 2015 - Procéder à la nomination des membres du comité de transition pour la dissolution de la Conférence régionale des élus (CRÉ).

DESCRIPTION

La Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (2015, chapitre 8) stipule à l'article 279 que l'un des mandats confiés au comité de transition est d'agir à titre de liquidateur de la conférence régionale des élus. Ce comité a donc la responsabilité de liquider le passif et l'actif de la CRÉ. Il est de plus stipulé à l'article 283 de

cette même loi, que le produit de la liquidation est, le cas échéant, réparti par le comité de transition entre les municipalités locales, ayant compétence en matière de développement régionale, et que, si des sommes étaient nécessaires pour compléter la liquidation, celles-ci sont à la charge de ces municipalités locales, en l'occurrence l'agglomération de Montréal. Afin de permettre la finalisation des éléments non encore réglés par le comité de transition et de procéder à la fermeture de la CRÉ de Montréal, le présent sommaire décisionnel porte sur les éléments suivants :

A- Fonds régional d'investissement :

v Appuyer la cession de l'entente du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) du Comité de transition de la CRÉ de Montréal à l'organisme Concertation régionale de Montréal. Entente qui avait déjà été signée entre l'ancien organisme la CRÉ de Montréal et le Secrétariat à la Jeunesse du Québec (SAJ).

B- Régime de retraite des anciens employés de la CRÉ de Montréal :

v Autoriser la prise en charge par l'agglomération de Montréal du déficit de solvabilité du régime de retraite des employés de la CRÉ de Montréal estimé à ce jour à 750 000 \$ et accepter le montant de 750 000 \$ du comité de transition de la CRÉ de Montréal à titre de quittance finale dans ce dossier;

v Autoriser le retrait de la CRÉ à titre d'employeur partie du Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ) et prendre en charge l'écart pouvant résulter de la variation de ce déficit de solvabilité entre le 31 août 2015 et la date de la prochaine évaluation actuarielle du 31 décembre 2016, dont les résultats devraient être connus au plus tard le 30 septembre 2017.

C- Passifs éventuel relié aux primes de départ des employés de l'ancien organisme la CRÉ de Montréal qui furent transférés à l'organisme Concertation régionale de Montréal :

v Accepter la prise en charge des montants reliés aux primes de départ accumulées au moment du licenciement de certains employés de la CRÉ qui furent embauchés immédiatement par l'organisme Concertation Montréal. Ce passif éventuel fut établi à 529,946.76 \$ en date du 20 juin 2015, soit la date du licenciement.

JUSTIFICATION

La prise en charge des éléments du passif de la CRÉ par l'agglomération découle des obligations légales stipulées par la loi *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (2015, chapitre 8), adoptée le 20 avril 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'ensemble des éléments ci-haut mentionné ne générera aucune charge supplémentaire en 2015 pour l'Agglomération de Montréal. Une provision sera inscrite aux livres de l'Agglomération de Montréal afin de refléter un engagement au montant de 750,000 \$ au titre du déficit de solvabilité du régime de retraite des anciens employés de la CRÉ, mais ce passif sera contrebalancer par un revenu du même montant. Pour ce qui est du montant de l'engagement relié aux primes de départ des employés transférés à Concertation de Montréal, cela n'aura aucun impact financier tant et aussi longtemps que l'Agglomération de Montréal n'aura pas à verser cette somme, soit lors de la mise à pied de ces employés par Concertation de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prise en charge du passif de la CRÉ par l'agglomération permet de respecter les obligations légales qui découlent de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (2015, chapitre 8), adoptée le 20 avril 2015.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La mise en oeuvre des procédures de fermeture de la CRÉ.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations
financières

ENDOSSÉ PAR

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations
financières

Le : 2015-11-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations
financières

Approuvé le : 2015-11-20

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2015-11-23



Dossier # : 1152021001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

VU l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., c. E-20.001);

À l'assemblée du 2015, il est résolu :

De déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2015, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

- i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
- ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

d) l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme

Quartier des spectacles - secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65).

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-20 06:50

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1152021001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2006, il est prévu que le conseil de la ville exerce les droits, pouvoirs et obligations exercés par les conseils d'arrondissement le 31 décembre 2005 en ce qui concerne certains équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005).

Le 27 novembre 2008, le conseil d'agglomération adoptait une nouvelle résolution à cet effet, de manière à tenir compte des nombreux éléments retranchés de l'annexe du décret par le projet de loi 22 (Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal, 2008 chapitre 19).

La résolution du 27 novembre 2008 (CG08 0599) prévoit la délégation de certains droits, pouvoirs et obligations pour la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009. Il en est de même pour la résolution similaire du conseil de la ville (CM08 1019).

À nouveau, pour les années 2010 et 2011, le conseil de la ville et le conseil d'agglomération ont adopté les résolutions requises afin de maintenir le mode de gestion prévalant depuis 2006 (CM09 1048, CG09 0514, CG10 0079, CG10 0205, CM10 0952 et CG10 0459).

Pour l'année 2012, une résolution du conseil de la ville a été adoptée pour prolonger la durée de la délégation au 31 décembre 2012 (CM11 1032).

Quant à la résolution similaire du conseil d'agglomération, le sommaire décisionnel (1114235001) proposait également de prolonger la durée de la délégation pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2012, mais lors de l'adoption au conseil d'agglomération, une modification a été apportée à la proposition, laquelle modification a eu pour effet de limiter la prolongation de la durée de la délégation au 30 juin 2012 seulement (CM11 0979 et CG11 0458). Un nouveau sommaire décisionnel (1124235001) a donc été préparé au printemps 2012 afin de prolonger la délégation jusqu'au 31 décembre 2012 (CM12 0372 et CG12 0155).

Pour les années 2013, 2014 et 2015, le conseil de la ville et le conseil d'agglomération ont adopté les résolutions requises afin de maintenir le mode de gestion jusqu'au 30 juin 2013 (CM12 1112, CM12 1085 et CG12 0491), puis ensuite jusqu'au 30 juin 2014 (CM13 0593, CM13 0550 et CG13 0244) et finalement jusqu'au 31 décembre 2015 (CM14 0633, CM14 0584 et CG14 038).

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la continuité des opérations selon les mêmes modalités, la résolution du conseil d'agglomération ainsi que la résolution similaire du conseil de la ville doivent être adoptées pour prolonger la durée de la délégation.

Nous soulignons que la Direction générale adjointe à la qualité de vie et le Service des infrastructures, de la voirie et des transports nous ont fait part de leur accord quant à l'adoption de la résolution visée par le présent sommaire décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0633 (17 juin 2015) visant à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation du conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1143741002).

CM14 0584 (16 juin 2014) et CG14 038 (19 juin 2014) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2015, la délégation du conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1143741001).

CM13 0593 (17 juin 2013) visant à accepter, jusqu'au 30 juin 2014, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1134235003).

CM13 0550 (17 juin 2013) et CG13 0244 (20 juin 2013) visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2014, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1134235004).

CM12 1112 (17 décembre 2012) visant à accepter, jusqu'au 30 juin 2013, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1124235004).

CM12 1085 (17 décembre 2012) et CG 12 0491 (20 décembre 2012) visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2013, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1124235003).

CM12 0372 et CG12 0155 (17 mai 2012) visant à maintenir jusqu'au 31 décembre 2012 la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD : 1124235001).

CM11 0979 et CG11 0458 (22 décembre 2011) visant à maintenir jusqu'au 31 décembre 2012 la délégation au conseil de la Ville de Montréal de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret

concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005). - Modification apportée lors de l'adoption au conseil d'agglomération : "de modifier la proposition principale afin de remplacer la date de fin de prolongation de la délégation au conseil de la Ville de Montréal de certains pouvoirs prévue au 31 décembre 2012, par celle du 30 juin 2012" (GDD : 1114235001).

CM11 1032 (19 décembre 2011) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2012, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD : 1114235002).

CM10 0096 et CG10 0459 (16 décembre 2010) visant à prolonger, jusqu'au 31 décembre 2011, la délégation au conseil de la ville de Montréal, de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD: 1102923008).

CM10 0952 (14 décembre 2010) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2011, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD: 1102923007).

CM10 0438 et CG10 0205 (20 mai 2010) visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1102923002).

CM10 0166 et CG10 0079 (25 février 2010) visant la délégation, jusqu'au 30 juin 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1102923001).

CG09 0514 (17 décembre 2009) visant la délégation, jusqu'au 28 février 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1092923002).

CM09 1048 (15 décembre 2009) visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1092923005).

CG08 0599 et CM08 1019 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2009, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1082923004).

CM08 0974 (24 novembre 2008) visant à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2009, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) .

CG07-0412 et CM07-0732 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2008, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1073430001).

CM07 0693 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2008, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1073430002).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à assurer la continuité des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) au-delà du 31 décembre 2015.

À cette fin, il est proposé d'adopter une nouvelle résolution ayant pour effet de déléguer les compétences suivantes jusqu'au 31 décembre 2016 :

Les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

- i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
- ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

d) l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place des Arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65).

Les compétences qui s'avèreraient ainsi déléguées sont les mêmes que celles qui étaient visées par les résolutions similaires au même effet, applicables pour l'année 2009 (résolutions CM08 0974 et CG08 0599), pour l'année 2010 (CM09 1048, CG09 0514, CG10 0079 et CG10 0205), pour l'année 2011 (CM10 0952 et CG10 0459), pour l'année 2012 (CM11 1032, CG11 0458 et CG12 0155), pour les six premiers mois de l'année 2013 (CG 12 0491 et CM12 1112), du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 (CM13 0593 et CG13 0244) ainsi que du 30 juin 2014 au 31 décembre 2015 (CM14 0633 et CG14 038).

JUSTIFICATION

Cette modification est justifiée pour assurer la continuité des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) au-delà du 31 décembre 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La délégation de ces droits, pouvoirs et obligations est prise en considération aux fins de la préparation du budget. Cette délégation n'a, par ailleurs, aucun impact quant à l'imputation des dépenses liées à l'exercice des activités qui y sont liées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FORTIER
Avocate

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-13

Éric COUTURE
Avocat et chef de division par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Philippe GAGNIER
Directeur des Affaires civiles et avocat en chef
adjoint

Approuvé le : 2015-11-19

Benoit DAGENAIS
Directeur de service et avocat en chef de la
Ville

Approuvé le : 2015-11-19

**Dossier # : 1152021002**

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

VU l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., c. E-20.001);

À l'assemblée du 2015, il est résolu :

D'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2015, des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

- i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
- ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

d) l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan

d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65).

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-20 06:49

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1152021002

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2006, il est prévu que le conseil de la ville exerce les droits, pouvoirs et obligations exercés par les conseils d'arrondissement le 31 décembre 2005 en ce qui concerne certains équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005).

Le 27 novembre 2008, le conseil d'agglomération adoptait une nouvelle résolution à cet effet, de manière à tenir compte des nombreux éléments retranchés de l'annexe du décret par le projet de loi 22 (Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal, 2008 chapitre 19).

La résolution du 27 novembre 2008 (CG08 0599) prévoit la délégation de certains droits, pouvoirs et obligations pour la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009. Il en est de même pour la résolution similaire du conseil de la ville (CM08 1019).

À nouveau, pour les années 2010 et 2011, le conseil de la ville et le conseil d'agglomération ont adopté les résolutions requises afin de maintenir le mode de gestion prévalant depuis 2006 (CM09 1048, CG09 0514, CG10 0079, CG10 0205, CM10 0952 et CG10 0459).

Pour l'année 2012, une résolution du conseil de la ville a été adoptée pour prolonger la durée de la délégation au 31 décembre 2012 (CM11 1032).

Quant à la résolution similaire du conseil d'agglomération, le sommaire décisionnel (1114235001) proposait également de prolonger la durée de la délégation pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2012, mais lors de l'adoption au conseil d'agglomération, une modification a été apportée à la proposition, laquelle modification a eu pour effet de limiter la prolongation de la durée de la délégation au 30 juin 2012 seulement (CM11 0979 et CG11 0458). Un nouveau sommaire décisionnel (1124235001) a donc été préparé au printemps 2012 afin de prolonger la délégation jusqu'au 31 décembre 2012 (CM12 0372 et CG12 0155).

Pour les années 2013, 2014 et 2015, le conseil de la ville et le conseil d'agglomération ont adopté les résolutions requises afin de maintenir le mode de gestion jusqu'au 30 juin 2013 (CM12 1112, CM12 1085 et CG12 0491), puis ensuite jusqu'au 30 juin 2014 (CM13 0593,

CM13 0550 et CG13 0244) et finalement jusqu'au 31 décembre 2015 (CM14 0633, CM14 0584 et CG14 038).

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la continuité des opérations selon les mêmes modalités, la résolution du conseil d'agglomération ainsi que la résolution similaire du conseil de la ville doivent être adoptées pour prolonger la durée de la délégation.

Nous soulignons que la Direction générale adjointe à la qualité de vie et le Service des infrastructures, de la voirie et des transports nous ont fait part de leur accord quant à l'adoption de la résolution visée par le présent sommaire décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0633 (17 juin 2015) visant à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation du conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1143741002).

CM14 0584 (16 juin 2014) et CG14 038 (19 juin 2014) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2015, la délégation du conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1143741001).

CM13 0593 (17 juin 2013) visant à accepter, jusqu'au 30 juin 2014, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1134235003).

CM13 0550 (17 juin 2013) et CG13 0244 (20 juin 2013) visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2014, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1134235004).

CM12 1112 (17 décembre 2012) visant à accepter, jusqu'au 30 juin 2013, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1124235004).

CM12 1085 (17 décembre 2012) et CG 12 0491 (20 décembre 2012) visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2013, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1124235003).

CM12 0372 et CG12 0155 (17 mai 2012) visant à maintenir jusqu'au 31 décembre 2012 la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD : 1124235001).

CM11 0979 et CG11 0458 (22 décembre 2011) visant à maintenir jusqu'au 31 décembre 2012 la délégation au conseil de la Ville de Montréal de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005). - Modification apportée lors de l'adoption au conseil d'agglomération : "de modifier la proposition principale afin de remplacer la date de fin de prolongation de la délégation au conseil de la

Ville de Montréal de certains pouvoirs prévue au 31 décembre 2012, par celle du 30 juin 2012" (GDD : 1114235001).

CM11 1032 (19 décembre 2011) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2012, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD : 1114235002).

CM10 0096 et CG10 0459 (16 décembre 2010) visant à prolonger, jusqu'au 31 décembre 2011, la délégation au conseil de la ville de Montréal, de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD: 1102923008).

CM10 0952 (14 décembre 2010) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2011, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD: 1102923007).

CM10 0438 et CG10 0205 (20 mai 2010) visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1102923002).

CM10 0166 et CG10 0079 (25 février 2010) visant la délégation, jusqu'au 30 juin 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1102923001).

CG09 0514 (17 décembre 2009) visant la délégation, jusqu'au 28 février 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1092923002).

CM09 1048 (15 décembre 2009) visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1092923005).

CG08 0599 et CM08 1019 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2009, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1082923004).

CM08 0974 (24 novembre 2008) visant à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2009, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) .

CG07-0412 et CM07-0732 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2008, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1073430001).

CM07 0693 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2008, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du

Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1073430002).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à assurer la continuité des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) au-delà du 31 décembre 2015.

À cette fin, il est proposé d'adopter une nouvelle résolution ayant pour effet d'accepter la délégation des compétences suivantes jusqu'au 31 décembre 2016 :

Les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

- i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
- ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

d) l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place des Arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65).

Les compétences qui s'avéreraient ainsi déléguées sont les mêmes que celles qui étaient visées par les résolutions similaires au même effet, applicables pour l'année 2009 (résolutions CM08 0974 et CG08 0599), pour l'année 2010 (CM09 1048, CG09 0514, CG10 0079 et CG10 0205), pour l'année 2011 (CM10 0952 et CG10 0459), pour l'année 2012 (CM11 1032, CG11 0458 et CG12 0155), pour les six premiers mois de l'année 2013 (CG 12 0491 et CM12 1112), du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 (CM13 0593 et CG13 0244) ainsi que du 30 juin 2014 au 31 décembre 2015 (CM14 0633 et CG14 038).

JUSTIFICATION

Cette modification est justifiée pour assurer la continuité des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) au-delà du 31 décembre 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La délégation de ces droits, pouvoirs et obligations est prise en considération aux fins de la préparation du budget. Cette délégation n'a, par ailleurs, aucun impact quant à l'imputation des dépenses liées à l'exercice des activités qui y sont liées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FORTIER
Avocate

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-13

Éric COUTURE
Avocat et chef de division par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Philippe GAGNIER

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENNAIS

Directeur des Affaires civiles et avocat en chef
adjoint

Approuvé le : 2015-11-19

Directeur de service et avocat en chef de la
Ville

Approuvé le : 2015-11-19



Dossier # : 1150843022

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 30 octobre au 8 novembre 2015, à Beijing, Shanghai, Shenzhen, Hong Kong et Guangzhou dans le cadre d'une mission commerciale en Chine. Montant : 7 167,27 \$.

Il est recommandé :

1. de ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 30 octobre au 8 novembre 2015, à Beijing, Shanghai, Shenzhen, Hong Kong et Guangzhou dans le cadre d'une mission commerciale en Chine - montant : 7 167,27 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-19 12:29

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1150843022

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 30 octobre au 8 novembre 2015, à Beijing, Shanghai, Shenzhen, Hong Kong et Guangzhou dans le cadre d'une mission commerciale en Chine. Montant : 7 167,27 \$.

CONTENU

CONTEXTE

La Chine est l'une des économies les plus puissantes du monde. Elle doit donc être au coeur des stratégies de développement économique de notre métropole.

Dans un contexte d'intense concurrence internationale, la Ville de Montréal, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et son équipe d'experts du World Trade Centre, Montréal International et le Conseil d'affaires Canada-Chine se sont associés pour la réalisation d'une mission commerciale en Chine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Cette mission, dirigée par le maire de Montréal et président de la Communauté métropolitaine de Montréal, M. Denis Coderre, s'est arrêtée à Beijing, Shanghai, Shenzhen et Hong Kong. Elle s'inscrit, entre autres, dans le cadre de l'établissement de la nouvelle ligne aérienne de Montréal vers Beijing et le renouvellement de l'entente de jumelage qui unit Montréal à Shanghai depuis plus de 30 ans.

À la clôture de la mission commerciale, le maire de Montréal s'est aussi rendu à Guangzhou, à l'invitation de son homologue, pour participer à diverses rencontres bilatérales.

JUSTIFICATION

Cette mission avait pour but de faire la promotion de Montréal et de renforcer les liens économiques et commerciaux entre elle et les villes les plus prometteuses de la Chine. De par sa créativité, ses talents et ses entrepreneurs, Montréal a tous les atouts nécessaires pour être un partenaire de choix en Chine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	7 167,27 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rayonnement international de Montréal

- Développement économique de notre métropole
- Consolider nos liens avec ce marché qui est déjà notre deuxième partenaire commercial
- Opportunité unique de faire valoir notre bassin de talents, nos grappes innovantes, nos universités, centres de recherche, etc.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-20

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-10-20



Dossier # : 1156467001

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Nommer M. François Marquette à titre de président et nommer M. Pascal Rousseau à titre de vice-président pour un mandat de 1 an, soit jusqu'en décembre 2016. Nommer MM. Albert Phung Khai-Luan, Michael Wrobel et Jérémy Gareau à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en décembre 2019.

Il est recommandé de :

Nommer M. François Marquette à titre de président, en remplacement de M. Mountagha Sow et nommer M. Pascal Rousseau à titre de vice-président, en remplacement de Mme Rym El-Ouazzanim, pour un mandat de 1 an, soit jusqu'en décembre 2016.

Nommer M. Albert Phung Khai-Luan, en remplacement de M. Mountagha Sow, M. Michael Wrobel, en remplacement de M. Dhaneshan Kistnasamy et M. Jérémy Gareau en remplacement de M. Jean-Philippe Gagnon, à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en décembre 2019.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-23 12:01

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1156467001

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Nommer M. François Marquette à titre de président et nommer M. Pascal Rousseau à titre de vice-président pour un mandat de 1 an, soit jusqu'en décembre 2016. Nommer MM. Albert Phung Khai-Luan, Michael Wrobel et Jérémy Gareau à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en décembre 2019.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil jeunesse de Montréal a été créé par le conseil municipal de la Ville de Montréal par le règlement 02-177, Règlement sur le Conseil jeunesse de Montréal. Ce règlement prévoit que le Conseil est composé de 15 membres (Section II, Article 3), dont une présidence et une vice-présidence.

Trois postes sont à pourvoir en janvier 2016 à la suite de la fin de mandat de deux membres et de la démission d'un membre.

La nomination d'une nouvelle présidence et d'une nouvelle vice-présidence pour l'année 2016, doit être faite compte tenu de la fin de ces mandats en 2015

L'article 7 du règlement mentionne qu'en cas de vacance, le poste doit être comblé par le conseil de ville, dans les 90 jours où elle survient.

Désignation de la présidence et de la vice-présidence :

Le code de régie interne du CjM mentionne que le mandat des membres du CE sont d'un (1) an et débute en janvier et se termine en décembre de chaque année. L'élection pour la présidence et la vice-présidence 2016 s'est tenue en octobre 2015 lors d'une assemblée régulière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1193 en date du 15 décembre 2014 Reconduire M. Mountagha Sow dans sa fonction de président, pour un mandat d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2015;
 - nommer, pour le secteur Centre, M. Jean-Philippe Gagnon, à titre de membre, et ce pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017, en remplacement de M. Félix Hébert;

CM14 0234 en date du 24 mars 2014 - Nommer Mme Jessika Brosseau et M. Pascal Rousseau, à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en mars 2017 et Mme Denise Felsztyna à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en avril 2017. Nommer M. Mountagha Sow à titre de président et Mme Chahinaze Fala à titre de vice-présidente pour un mandat de 9 mois, soit jusqu'en décembre 2014.

CM14 0958 en date du 27 octobre 2014 - Nommer M. Gopinath Jeyabalaratnam à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en octobre 2017 et de renouveler pour une période de 3 ans se terminant en novembre 2017, le mandat de M. François Marquette à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal.

CM12 0885 en date du 22 octobre 2012 - Nommer Mme Hadjer Dahel, M. Mountagha Ekoukou-Sow, M. Mathieu Boldireff et M. Dhaneshan Kistanasamy, à titre de nouveaux membres du Conseil jeunesse de Montréal, pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'en octobre 2015.

CM10 0206 en date du 22 mars 2010 - Autoriser une rémunération annuelle de 10 000 \$ pour la présidence et de 5 000 \$ pour la vice-présidence du Conseil jeunesse de Montréal

DESCRIPTION

Remplacement de membres :

Membres en fin de mandat :

Noms	Date de fin initiale du mandat
M. Dhaneshan Kistnasamy	Octobre 2015
M. Mountagha Sow	Octobre 2015

Membre démissionnaire :

Nom	Date de fin initiale du mandat	Date de fin du mandat
M. Jean-Philippe Gagnon	Décembre 2017	Novembre 2015

Le règlement 02-177 stipule que les membres sont nommés pour trois ans.

Nom	Date de début du mandat	Date de fin du mandat	Remplacement de
M. Albert Phung Khai-Luan	1er janvier 2016	31 décembre 2019	M. Mountagha Sow

M. Michael Wrobel	1er janvier 2016	31 décembre 2019	M. Dhaneshan Kistanasamy
M. Jérémy Gareau	1er janvier 2016	31 décembre 2019	M. Jean-Philippe Gagnon

Désignation de la présidence et de la vice-présidence :

La présidence et la vice-présidence du CjM terminent leur mandat en décembre 2015. Dans le cadre de l'élection au comité exécutif, les membres du CjM ont été invités à faire connaître leur intérêt à pourvoir ces deux postes. Une candidature a été reçue pour la présidence et deux pour la vice-présidence. M. François Marquette a été élu à titre de président et M. Pascal Rousseau a été élu pour occuper la fonction de vice-président.

M. Marquette est membre depuis octobre 2011 du CjM et est responsable d'un comité de travail du CjM depuis février 2014. M. Rousseau est membre depuis mars 2014 et est responsable d'un comité de travail du CjM depuis septembre 2015. Tous deux ont démontré l'intérêt, la motivation et les habiletés à occuper leur poste respectif et participent activement aux diverses activités du CjM.

À la suite de cette élection, les désignations suivantes sont recommandées :

Nom	Date de début du mandat à ce titre	Date de fin du mandat à ce titre
M. François Marquette, président	1 janvier 2016	31 décembre 2016
M. Pascal Rousseau, vice-président	1 janvier 2016	31 décembre 2016

JUSTIFICATION

Nominations des nouveaux membres :

L'appel de candidatures a été diffusé dans le réseau des organismes jeunesse, dans les institutions d'enseignement, dans le réseau de la Ville et dans divers journaux.

Étapes de réalisation lors de la campagne de recrutement :

1. Appel de candidatures : Publication de communiqués de presse, diffusion dans les organismes jeunesse, dans les institutions d'enseignement et dans le réseau municipal.
2. Présélection des candidatures selon la représentativité hommes/femmes, et la diversité culturelle, linguistique et sociale de la jeunesse montréalaise tel que stipulé dans le Règlement (Section II, Article 4)
3. La constitution d'un comité de sélection composé de 6 personnes : Quatre représentants des quatre partis politiques siégeant au conseil municipal, un fonctionnaire responsable du dossier de la jeunesse au Service de la diversité sociale et des sports et la coordination du Conseil jeunesse de Montréal.
4. Entrevues de sélection des candidats par le comité

5. Création d'une banque de candidatures ayant réussi l'entrevue de sélection pour des nominations éventuelles.

Le comité de sélection a été composé de Mme Marie-Eve Brunet, élue de Verdun pour Équipe Coderre, Mme Marie-Andrée Mauger, élue de Verdun pour Projet Montréal, Mme Virginie Harvey, responsable du soutien aux élus pour Le vrai changement pour Montréal, M. Mehdi Lekehal, responsable du dossier de la jeunesse à la Direction de la diversité sociale et des sports (observateur) et Martin Crépeau, coordonnateur du Conseil jeunesse de Montréal (observateur). Aucun représentant de Coalition Montréal n'a pu être délégué.

Vingt-quatre candidatures ont été reçues au cours de la campagne de recrutement. Huit n'ont pas été retenues en regard des critères de sélection et deux personnes ont abandonné le processus de sélection. Quatorze personnes ont été rencontrées en entrevue et huit ont été sélectionnées pour être inscrites sur la liste de réserve.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget total de fonctionnement du Conseil jeunesse de Montréal est de 241 800\$ pour l'année 2015. Ce montant est assuré à 100% par la Ville de Montréal et la rémunération annuelle de la présidence et de la vice-présidence est assumée à l'intérieur du budget annuel du CjM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implication de jeunes montréalais au sein du Conseil jeunesse de Montréal permet d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale. Le travail de concertation réalisé, les échanges développés entre les élus et les jeunes citoyens et les recommandations soumises à travers divers avis et mémoires sont l'application des principes de développement durable et contribuent à augmenter la qualité de vie à Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Comblement de postes assurant le bon fonctionnement dans la poursuite des activités du CjM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communiqué de presse annonçant les nominations en 2015.
Diffusion du communiqué sur le site Web et la page Facebook du CjM.
Présence au conseil municipal des membres, président et vice-président.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine POIRIER
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-20

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-11-20



Dossier # : 1154233006

Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de madame Zina Laadj comme membre du Conseil des Montréalaises pour un mandat de trois ans se terminant en décembre 2018. Approuver la nomination de madame Sharon Hackett pour un deuxième mandat de trois ans se terminant en décembre 2018. Désigner madame Sharon Hackett comme vice-présidente pour un mandat de deux ans se terminant en décembre 2017.

Il est recommandé de :

de nommer Mme Zina Laadj, en remplacement de Mme Lorraine Cadotte, comme membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en décembre 2018;

de nommer Mme Sharon Hackett, comme membre du Conseil des Montréalaises, pour un deuxième mandat de trois ans se terminant en décembre 2018;

de reconduire Mme Sharon Hackett dans sa fonction de vice-présidente du Conseil des Montréalaises, pour un mandat de deux ans, jusqu'en décembre 2017.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-18 16:12

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154233006

Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de madame Zina Laadj comme membre du Conseil des Montréalaises pour un mandat de trois ans se terminant en décembre 2018. Approuver la nomination de madame Sharon Hackett pour un deuxième mandat de trois ans se terminant en décembre 2018. Désigner madame Sharon Hackett comme vice-présidente pour un mandat de deux ans se terminant en décembre 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil des Montréalaises a été créé par le conseil municipal de la Ville de Montréal, qui lors de sa séance du 18 mai 2004 adopta le *Règlement sur le Conseil des Montréalaises* (Ville de Montréal, Règlement 04-064) portant sur la constitution du Conseil des Montréalaises. Ce règlement prévoit que le Conseil est composé de 15 membres (Section II, Article 3), dont la durée maximale des mandats est de trois ans (Section II, Article 5). Les mandats sont renouvelables une seule fois consécutive pour une durée maximale de trois ans (Chapitre II, Article 4). Par la suite, le conseil municipal nomma les 15 premières membres lors de la séance tenue le 28 septembre 2004 en adoptant la résolution CM04 0665. Depuis juin 2009, le Conseil des Montréalaises est enchâssé dans la Charte de la Ville de Montréal, chapitre II, section XII, article 83.15 à 83.18.

Lorsqu'il y a des départs ou des fins de mandat, les postes devenus vacants doivent être comblés. Lorsqu'un mandat de trois est terminé, il est possible de renouveler pour un autre mandat consécutif de trois ans.

Désignation de la vice-présidence :

Le code de régie interne du CM, modifié le 22 avril 2015, mentionne que les mandats des membres du CE sont de deux ans. L'élection la vice-présidence 2015 s'est tenue en octobre 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1224 du 15 décembre 2014

Nomination de Lorraine Cadotte pour un premier mandat se terminant en janvier 2018.

CM13 0900 du 23 septembre 2013

Désignation de Sharon Hackett comme vice-présidente jusqu'à la fin de son mandat en octobre 2015.

CM12 0886 du 22 octobre 2012

Nomination de Sharon Hackett pour un premier mandat se terminant en octobre 2015.

CM04 0753 du 25 octobre 2004

Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises (04-064).

CM04 0410 du 18 mai 2004

Adoption du Règlement sur le Conseil des Montréalaises.

DESCRIPTION

En octobre 2015, nous avons reçu pour des raisons personnelles la démission de :

Nom	Date de fin initiale du mandat	Date de fin effective du mandat
Mme Lorraine Cadotte	Janvier 2018	Octobre 2015

À la suite de cette démission, la nomination suivante est recommandée :

Nomination d'une membre :

Le règlement 04-064 stipule que les membres sont nommées pour trois ans.

Nom	Date de début du mandat	Date de fin du mandat	Remplacement de
Mme Zina Laadj Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	1er janvier 2016	31 décembre 2018	Mme Lorraine Cadotte

Nomination des membres et processus de sélection

La tenue d'un processus de sélection pour le Conseil des Montréalaises a eu lieu à l'hiver et au printemps 2014. Des 31 Montréalaises intéressées, 29 candidates ont été vues en entrevue et 24 ont été retenues. Une liste de ces candidates a été constituée pour combler les futurs postes vacants.

Lors du processus de sélection de nouvelles membres, dans une perspective de collaboration non-partisane, **le jury de sélection est composé d'au moins une élue de chaque parti** représenté au conseil municipal : Équipe Denis Coderre pour Montréal, Projet Montréal, Coalition Montréal - Marcel Côté et Vrai changement pour Montréal. Ce fonctionnement facilite ensuite l'adoption des motions lors des séances du comité exécutif et du conseil municipal. Cette procédure est grandement appréciée et mentionnée lors des nominations par chacune des élues ayant participé au jury.

Une grille d'entrevue est utilisée lors des rencontres avec chaque candidate. Chaque

candidate obtient un pointage selon cette grille. Les recommandations pour les nominations se prennent à l'unanimité et les candidates sont classées selon leur résultat.

Les recommandations sont ensuite transmises au Conseil des Montréalaises. Lorsqu'un poste est vacant, le Conseil des Montréalaises identifie la ou les candidates qui peuvent combler les besoins selon les différents critères : lieu de résidence, âge, expertise, etc.

En ce qui concerne la série d'opérations mises en oeuvre pour procéder à la nomination de nouvelles membres, les actions suivantes ont été posées :

1. Un appel public de candidatures dans deux journaux montréalais et un envoi électronique dans plus de 250 organismes en condition féminine couvrant la période du 15 janvier au 7 février 2014 ont été réalisés.
2. La pré-sélection des candidates selon les critères stipulés dans le *Règlement sur le Conseil des Montréalaises*.
3. La constitution d'un jury de sélection composé de personnes élues qui occupaient les fonctions suivantes en mars 2014 : mesdames Mary Deros, Mme Érika Duchesne, Elsie Lefebvre, Justine MacIntyre, Lorraine Pagé, Émilie Thuillier, toutes conseillères de la Ville. Mme Rabia Chaouchi, chef d'équipe à la Direction de la diversité sociale et Mme Guylaine Poirier, coordonnatrice du Conseil des Montréalaises ont agi à titre de personnes ressources et M. Jean-Philippe Hamel, agent conseil en ressources humaines, a agi à titre de coordonnateur du processus.
4. La production des recommandations du jury de sélection au Conseil des Montréalaises.
5. La production d'une recommandation par le Conseil des Montréalaises à la responsable de la condition féminine au comité exécutif, madame Manon Gauthier.

Renouvellement du mandat de membre

Le règlement 04-064 stipule que les mandats des membres sont renouvelables une seule fois pour une durée maximale de trois ans.

Sharon Hackett a accompli un premier mandat de trois ans comme membre du Conseil des Montréalaises. Elle désire poursuivre son engagement pour un deuxième mandat de trois ans débutant le 1er janvier 2016..

Nom	Date de fin du 1er mandat	Date de fin du 2e mandat
Mme Sharon Hackett	Décembre 2015	Décembre 2018

Désignation de la vice-présidence :

La vice-présidence du CM terminait son mandat de membre et de vice-présidente en octobre 2015. Dans le cadre de l'élection au comité exécutif, les membres du CM ont été invitées à faire connaître leur intérêt à pourvoir ce poste. Une candidature a été reçue pour la vice-présidence. Mme Sharon Hackett a été réélue à titre de vice-présidente lors de l'assemblée du 14 octobre 2015. .

À la suite de cette élection, la désignation suivante est recommandée :

Nom	Date de début du mandat à ce titre	Date de fin du mandat à ce titre
------------	---	---

Mme Sharon Hackett, vice-présidente	01 janvier 2016	31 décembre 2017
-------------------------------------	-----------------	------------------

JUSTIFICATION

Nouvelles membres

La sélection des membres a été faite de telle sorte à respecter le *Règlement sur le Conseil des Montréalaises* (Section II, article 4):

« Pour devenir membre du Conseil, toute personne doit :

1. manifester de l'intérêt et posséder de l'expérience en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de condition féminine;
2. avoir une connaissance des enjeux municipaux;
3. avoir participé de façon active à un ou plusieurs des secteurs suivants de la vie montréalaise : économique, culturel, scientifique, communautaire ou éducationnel;
4. faire preuve de disponibilité afin de participer aux assemblées du conseil et aux réunions de ses comités spéciaux chargés d'étudier des questions particulières;
5. résider dans l'un des 19 arrondissements de la Ville de Montréal ».

La liste des candidates retenues a donc été constituée en tenant compte de l'excellence de la contribution des candidates dans le domaine du statut de la femme et de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la volonté de refléter la diversité de Montréal selon les paramètres suivants : groupe d'âge, origine ethnique, lieu de résidence, champ d'activités. Vingt-quatre candidates ont réussi le processus de sélection selon une grille d'entrevue et de pointage. Le choix des candidates se fait en priorisant celles qui ont obtenu les notes les plus élevées, tout en tenant compte de la complémentarité des expertises et du lieu de résidence.

Mme Zina Laadj, résidant dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, a réussi le processus de sélection pré-cité.

Nomination pour un deuxième mandat et désignation de la vice-présidence :

Mme Hackett est membre depuis octobre 2012 et est vice-présidente du CM depuis septembre 2013. Elle a démontré l'intérêt, la motivation, l'engagement et les habiletés à occuper ce poste et participe assidûment aux diverses activités du CM. Le CM recommande donc la nomination de cette membre pour un deuxième mandat et sa désignation à la vice-présidence du Conseil des Montréalaises. .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget total pour le fonctionnement du Conseil des Montréalaises est de 241 800 \$ annuellement. Le montant alloué pour le fonctionnement du Conseil des Montréalaises est assuré à 100 % par la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La nomination de membres au Conseil des Montréalaises s'inscrit dans la promotion de la participation citoyenne aux affaires de la cité. L'existence même tout comme les dossiers et les avis produits par le Conseil des Montréalaises touchent à de nombreux critères et principes du plan de développement durable de la Ville de Montréal comme l'équité entre les genres, la promotion des transports collectifs et l'amélioration des conditions de vie, etc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville de Montréal respecte son engagement de travailler à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes et réalise des actions en conséquence. L'étape de nomination des membres du Conseil des Montréalaises, dans un souci d'équité et de représentation de la population féminine montréalaise, montre sa volonté de bâtir une société égalitaire mais aussi inclusive et solidaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La nomination de la nouvelle membre et le renouvellement de la vice-présidente seront annoncés par communiqué de presse après la séance du conseil municipal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Nomination au conseil municipal : séance du 14 décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine POIRIER
Secrétaire-rechercheuse

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-18

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-11-18



Dossier # : 1153196002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (68 248 700,92 \$)

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (68 248 700,92 \$)

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-23 09:22

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153196002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (68 248 700,92 \$)

CONTENU

CONTEXTE

L'administration municipale a adopté en 2014 deux règlements créant deux réserves financières destinées au financement au comptant de dépenses en immobilisations; une de ces réserves est reliée aux compétences municipales, l'autre étant dédiée aux compétences d'agglomération. Les budgets annuels d'investissement (PTI) et de fonctionnement prévoient annuellement l'affectation et l'utilisation de sommes à ces réserves financières. Ces décisions découlent des nouvelles orientations prévues dans le cadre du Programme montréalais d'immobilisations (PMI) pour la période 2014-2025. Le PMI prévoit notamment un accroissement majeur des paiements au comptant d'immobilisations (PCI). Une hausse annuelle récurrente de 80 M\$ est prévue, afin qu'en 2024, les PCI atteignent 800 M\$ globalement.

À ce jour, des affectations aux réserves financières ont été faites en 2014 et 2015, conformément aux décisions budgétaires. De plus, des intérêts ont été versés à la fin de 2014. Les sommes ainsi accumulées n'ont pas encore été utilisées. La réserve pour les immobilisations de compétences municipales s'élève actuellement à 68 248 700,92 \$, à la suite des affectations de 2014 (23 M\$), de 2015 (45 M\$) et des intérêts de 2014 (248 700,92 \$). Les décisions budgétaires prévoient son utilisation complète en 2015. Le présent sommaire décisionnel vise l'autorisation d'affecter cette réserve au PCI de compétences locales. Un autre sommaire décisionnel vise l'autorisation reliée à la réserve au PCI de compétences d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0088 - le 17 février 2014 - Avis de motion pour l'adoption du Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales;

CM14 0188 - le 24 février 2014 -Adoption du Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales (14-010)

CM14 0082 - le 17 février 2014 - Adoption de la résolution visant à y affecter une somme de 23 M\$;

CM14 1161 - le 10 décembre 2014 - Adoption de la Résolution visant à y affecter une somme de 45 M\$.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise l'autorisation d'utiliser en 2015 la totalité des sommes accumulées à la réserve (68,2 M\$), pour l'affecter à titre de paiement au comptant d'immobilisations dans plusieurs règlements d'emprunt. Le tableau détaillé de l'utilisation de cette somme dans les différents règlements d'emprunt est attaché en pièce jointe. Ainsi, les dépenses d'immobilisation qui ont été réalisées en vertu de ces règlements d'emprunt n'auront plus à être financées par un emprunt à long terme. Elle seront plutôt financées au comptant par la réserve financière.

JUSTIFICATION

Les budget de fonctionnement et d'investissement prévoient l'utilisation totale de la réserve accumulée en 2015 au cours de l'exercice financier de 2015, soit 68,2 M\$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes accumulées seront utilisées en totalité pour réduire le recours à l'emprunt, en affectant un paiement au comptant dans les différents règlements d'emprunt, tel qu'énumérés au tableau présenté en pièce jointe. Cela permet dans un premier temps de limiter la hausse de l'endettement. Aussi, le financement des investissements par voie de paiement au comptant permet aux contribuables d'assumer une charge fiscale moins élevée pour un même niveau d'investissement. Les charges d'intérêts, de frais d'escompte et de commissions sont évités. Malgré la faiblesse des taux d'intérêt, l'économie de la première année est d'environ 2,3 M\$. Puisque ce sont des emprunts pour des termes de 5 ans qui sont évités, globalement, les charges fiscales évitées, sur 5 ans, sont estimées à 7,3 M\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette décision est recommandée en conformité aux politiques, aux règlements et aux orientations budgétaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantale VENNE
Conseillère en finances

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-11-20

Diane CORBEIL CADOTTE
Chef de division - budget

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LANGLOIS
Chef de division secrétariat aux commissions

Approuvé le : 2015-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2015-11-23



Dossier # : 1153196003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (27 450 821,49 \$)

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (27 450 821,49 \$)

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-23 09:22

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153196003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (27 450 821,49 \$)

CONTENU

CONTEXTE

L'administration municipale a adopté en 2014 deux règlements créant deux réserves financières destinées au financement au comptant de dépenses en immobilisations; une de ces réserves est reliée aux compétences municipales, l'autre étant dédiée aux compétences d'agglomération. Les budgets annuels d'investissement (PTI) et de fonctionnement prévoient annuellement l'affectation et l'utilisation de sommes à ces réserves financières. Ces décisions découlent des nouvelles orientations prévues dans le cadre du Programme montréalais d'immobilisations (PMI) pour la période 2014-2025. Le PMI prévoit notamment un accroissement majeur des paiements au comptant d'immobilisations (PCI). Une hausse annuelle récurrente de 80 M\$ est prévue, afin qu'en 2024, les PCI atteignent 800 M\$ globalement.

À ce jour, des affectations aux réserves financières ont été faites en 2014 et 2015, conformément aux décisions budgétaires. De plus, des intérêts ont été versés à la fin de 2014. Les sommes ainsi accumulées n'ont pas encore été utilisées. La réserve pour les immobilisations de compétences d'agglomération s'élève actuellement à 27 450 821,49 \$, à la suite des affectations de 2014 (4,7 M\$), de 2015 (22,7 M\$) et des intérêts de 2014 (50 821,49 \$). Les décisions budgétaires prévoient son utilisation complète en 2015. Le présent sommaire décisionnel vise l'autorisation d'affecter cette réserve au PCI de compétences d'agglomération. Un autre sommaire décisionnel vise l'autorisation reliée à la réserve au PCI de compétences locales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG14 0061 - le 20 février 2014 - Avis de motion pour l'adoption du Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération;
- CG14 0106 - le 27 février 2014 -Adoption du Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales (RCG 14-007)

CG14 0055 - le 20 février 2014 - Adoption de la résolution visant à y affecter une somme de 4,7 M\$;

CG14 0558 - le 12 décembre 2014 - Adoption de la résolution visant à y affecter une somme de 22,7 M\$.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise l'autorisation d'utiliser en 2015 la totalité des sommes accumulées à la réserve (27,5 M\$), pour l'affecter à titre de paiement au comptant d'immobilisations dans plusieurs règlements d'emprunt. Le tableau détaillé de l'utilisation de cette somme dans les différents règlements d'emprunt est attaché en pièce jointe. Ainsi, les dépenses d'immobilisation qui ont été réalisées en vertu de ces règlements d'emprunt n'auront plus à être financées par un emprunt à long terme. Elle seront plutôt financées au comptant par la réserve financière.

JUSTIFICATION

Les budget de fonctionnement et d'investissement prévoient l'utilisation totale de la réserve accumulée en 2015 au cours de l'exercice financier de 2015, soit 27,5 M\$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes accumulées seront utilisées en totalité pour réduire le recours à l'emprunt, en affectant un paiement au comptant dans les différents règlements d'emprunt, tel qu'énumérés au tableau présenté en pièce jointe. Cela permet dans un premier temps de limiter la hausse de l'endettement. Aussi, le financement des investissements par voie de paiement au comptant permet aux contribuables d'assumer une charge fiscale moins élevée pour un même niveau d'investissement. Les charges d'intérêts, de frais d'escompte et de commissions sont évités. Malgré la faiblesse des taux d'intérêt, l'économie de la première année est d'environ 0,9 M\$. Puisque ce sont des emprunts pour des termes de 5 ans qui sont évités, globalement, les charges fiscales évitées, sur 5 ans, sont estimées à 3,0 M\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette décision est recommandée en conformité aux politiques, aux règlements et aux orientations budgétaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantale VENNE
Conseillère en finances

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-11-20

Diane CORBEIL CADOTTE
Chef de division - budget

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Alain LANGLOIS
Chef de division secrétariat aux commissions

Approuvé le : 2015-11-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2015-11-23



Dossier # : 1153894003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approbation de l'utilisation de 26 672 445,94\$ des contributions volontaires effectuées conformément à la politique de gestion de la dette pour la réduction du recours à l'emprunt dans différents règlement d'emprunt.

Approuver l'utilisation de 26 672 445,94 \$ des contributions volontaires effectuées conformément à la politique de gestion de la dette pour la réduction du recours à l'emprunt dans différents règlement d'emprunt.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-23 09:25

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153894003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approbation de l'utilisation de 26 672 445,94\$ des contributions volontaires effectuées conformément à la politique de gestion de la dette pour la réduction du recours à l'emprunt dans différents règlement d'emprunt.

CONTENU

CONTEXTE

En 2004, la Ville de Montréal a adopté une politique de gestion de la dette qui, à court et à moyen terme, permet de dégager une marge de manœuvre et d'encadrer encore plus la gestion de la dette.
Plusieurs mesures ont été adoptées dans le cadre de cette politique. Deux d'entre elles ont permis à la Ville d'accumuler près de 55,3 M\$.

Ces mesures se retrouvent au 2^e énoncé de la politique et se résument comme suit :

- 1- Contribution volontaire de 5 M\$ par année, majorée de 10% par an.
- 2- Contribution correspondant à la moitié des économies d'intérêts sur les emprunts émis au cours de l'exercice précédent.

Ces contributions doivent, en vertu des dispositions de la politique de gestion de la dette, servir au remboursement de la dette. Tel que mentionné dans la politique, ces remboursements peuvent prendre plusieurs formes, notamment : *par le biais de contributions au fonds d'amortissement, par la réduction des dépenses à financer à long terme ou par le remboursement accéléré d'un emprunt.*

En résumé, à chaque année, dans le budget de fonctionnement, sous la rubrique *Remboursement de la dette* , des sommes particulières sont prévues à titre de dépenses de contributions au fonds d'amortissement. Ces dépenses de contributions ont servi au fil du temps à constituer une réserve. La quasi totalité de cette réserve accumulée jusqu'en 2013 a été utilisée en 2013 (210,5 M\$) et une somme de 48,5 M\$ a été utilisée en 2014 pour éviter à la Ville de financer par emprunts certaines dépenses, tel que prévu dans différents règlements d'emprunt.

Mentionnons aussi que ces dépenses annuelles de contributions ont été imposées via la taxe foncière générale aux contribuables de la Ville de Montréal, pour la partie du budget

municipal, et pour la portion agglomération, elles ont été facturées à l'ensemble des municipalités via les quotes-parts générales. La contribution volontaire de 2015 s'élève à 55,2 M\$ portant le solde disponible des contributions volontaires à 55,3 M\$.

Le solde des contributions volontaires sera utilisé comme suit, 26,7 M\$ servira à réduire en 2015 les dépenses à financer par emprunt à long terme et une somme de 28,5 M\$ servira à réduire des emprunts de refinancement au cours d'un exercice ultérieur, soit l'exercice 2016. Une écriture de contribution au fonds d'amortissement de 28,4 M\$ sera faite pour la portion afférente aux refinancements puisque le solde de 0,1 M\$ de la réserve sera utilisé à cet effet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0549 - Adoption du budget 2015 de la Ville de Montréal (volet agglomération), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2015.

CG14 1184 - Adoption du budget 2015 de la Ville de Montréal (volet ville centrale), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2015.

CG14 0600 CM14 1229 - 19 décembre 2014- Approuver l'utilisation de 48 500 000\$ de la réserve du fonds d'amortissement pour la réduction du recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunt.

CG14 0045 - 21 février 2014 - Adoption du budget 2014 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

CM14 0077 - 20 février 2014 - Adoption du budget 2014 de la Ville de Montréal (volet ville centrale), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2014

CG13 0351 CM13 0768 - 5 septembre 2013 Approuver l'utilisation de 210 500 000\$ de la réserve du fonds d'amortissement pour la réduction du recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunt.

CM12 1028 - 10 décembre 2012 - Adoption du budget 2013 de la Ville de Montréal (volet ville centrale), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2013

CG12 0449 - 13 décembre 2012 - Adoption du budget 2013 de la Ville de Montréal (volet agglomération) incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2013

CM11 0921 - 13 décembre 2011 - Adoption du budget 2012 de la Ville de Montréal (volet ville centrale), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2012

CG11 0409 - 16 décembre 2011 - Adoption du budget 2012 de la Ville de Montréal (Volet d'agglomération)

CM10 1004 - 15 décembre 2010 - Adoption du budget 2011 de la Ville de Montréal (volet ville centrale), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2011

CG10 0471 - 17 décembre 2010 - Adoption du budget 2011 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

CM10 0020 - 25 janvier 2010 - Adoption du budget 2010 de la Ville de Montréal (volet ville centrale), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2010

CG10 0020 - 26 janvier 2010 - Adoption du budget 2010 de la Ville de Montréal (Volet agglomération), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2010

CM08 1032 - 11 décembre 2008 - Adoption du budget 2009 de la Ville de Montréal (volet ville centrale), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2009

CG08 0610 - 11 décembre 2008 - Adoption du budget 2009 de la Ville de Montréal (Volet agglomération), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2009

Depuis 2004, année après année, lors de l'adoption des budgets de fonctionnement, les conseils municipal et d'agglomération approuvent les crédits budgétaires aux fins de respecter ces dispositions particulières et effectuer des contributions au fonds d'amortissement.

La politique de gestion de la dette a été adoptée en 2004. Elle a été modifiée en 2009. La politique modifiée est en vigueur depuis le 16 janvier 2009. Le 13 novembre 2015 une procédure pour l'utilisation des contributions volontaires effectuées conformément à la politique de gestion de la dette a été déposée dans les encadrements administratifs.

DESCRIPTION

La stratégie budgétaire et fiscale de l'exercice 2016 prévoit que les contributions volontaires de 2015 en vertu des dispositions particulières de la politique de gestion de la dette soit utilisée pour réduire les refinancements de 2016 (28,4 M\$) et pour réduire les dépenses à financer à long terme (26,7 M\$) en 2015, et ainsi, éviter le recours à l'emprunt. La réduction des dépenses à financer à long terme se répartit comme suit:

Conseil municipal	17 771 771,15 \$
Conseil d'agglomération	8 900 674,79 \$
	<hr/>
	26 672 445,94 \$

Le choix des règlements d'emprunt qui seront affectés par cette source de financement tient compte des incidences fiscales et budgétaires et prévoit l'application optimale, soit ceux pour lesquels les périodes de financement sont les plus courtes, ceux-ci étant les plus onéreux. Ainsi, l'affectation permettra à la Ville d'éviter d'augmenter sa dette brute de plus de 26,7 M\$, ce qui est substantiel. En évitant le recours à l'emprunt, la Ville évite par le fait même d'assumer des frais d'intérêts et des frais d'escompte et d'émission d'emprunts qui, autrement, auraient été imposés aux contribuables de la ville et de l'agglomération de Montréal.

JUSTIFICATION

Plusieurs règlements actuellement en vigueur prévoient que des dépenses d'immobilisations (ou autres, selon le cas) doivent être financées par emprunt pour des termes relativement courts. Les conditions de ces emprunts s'avèrent onéreuses. Il est donc judicieux d'affecter cette source de financement en priorisant les termes d'emprunt les plus courts.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'affectation de cette source de financement aura pour effet d'éviter le recours à l'emprunt. Cette transaction n'entraîne pas d'impact direct sur les résultats de l'exercice.

Ce paiement comptant des dépenses à financer à long terme (immobilisation et fonctionnement) nécessite un virement budgétaire pour permettre de transférer les crédits budgétaires prévus au Remboursement de la dette à l'affectation aux activités des immobilisations. Une écriture comptable SIMON doit être produite afin d'identifier dans l'Activité d'investissement la répartition de l'affectation des paiements au comptant dans les différents règlements d'emprunt.

L'affectation dans les règlements d'emprunt sera considérée comme une source de financement autre que l'emprunt (autre revenu). Il est important de mentionner que cette affectation ne devrait pas avoir d'impact, tant sur l'établissement de la dette d'arrondissement que sur le PTI net mis à la disposition des unités d'affaires. Les dépenses imputées aux différents règlements d'emprunt ne seront pas non plus affectées par cette

transaction comptable, les charges fiscales qui en découlent pourront ainsi être déterminées comme c'est le cas à chaque exercice financier.

Indirectement, la Ville évite d'assumer des frais d'émission d'emprunt, des commissions et des charges d'intérêts qui s'avèrent substantiels.

La répartition de l'affectation de 26 672 445.94 \$ dans les différents règlements d'emprunt est présentée en annexe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les avantages financiers découlant de l'application de ces deux mesures sont substantiels. Ils évitent à la Ville d'augmenter sa dette de 26 672 445.94 \$ et par le fait même, ils évitent l'imposition de charges fiscales importantes, notamment celles relatives aux intérêts et aux frais d'émission de l'emprunt. En effet, en considérant que pour tout les règlements d'emprunt qui sont touchés, le terme de financement est de 5 ans, les charges fiscales évitées représentent plus de 2,9 millions de dollars. L'application de ces mesures aura donc contribué grandement à l'assainissement des finances publiques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Seule deux étapes administratives seront nécessaires, soit l'enregistrement d'un virement budgétaire et d'une écriture comptable, pour refléter la décision actuelle.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette stratégie financière est prévue au budget de 2016. Elle est conforme aux dispositions de la politique de gestion de la dette actuellement en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantale VENNE

ENDOSSÉ PAR

Diane CORBEIL CADOTTE

Le : 2015-11-20

Conseillère en finances

Chef de division des projets spéciaux et du
suivi de l'endettement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Alain LANGLOIS
Chef de division secrétariat aux commissions

Approuvé le : 2015-11-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2015-11-23



Dossier # : 1156068001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autorisation pour l'utilisation d'une mesure d'allègement fiscal pour le site Parc d'entreprises - Pointe Saint-Charles au montant de 40 M\$ en 2015

Il est recommandé:

D'autoriser l'utilisation d'une mesure d'allègement fiscal au montant de 40 M\$ en 2015, permettant ainsi de reporter la taxation des coûts de décontamination reliés à l'usine d'assainissement des eaux de la rivière souterraine du Parc d'entreprises Pointe Saint-Charles et d'augmenter les surplus libres accumulés de la Ville centre du même montant .

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-23 09:16

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1156068001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autorisation pour l'utilisation d'une mesure d'allègement fiscal pour le site Parc d'entreprises - Pointe Saint-Charles au montant de 40 M\$ en 2015

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la préparation du rapport financier annuel de 2014, la Ville de Montréal a inscrit dans ses passifs un montant relatif à la décontamination de la rivière souterraine du parc d'entreprises Pointe Saint-Charles au montant de 65,0 M\$. Ce passif est composé de deux (2) éléments, le premier représente les coûts de construction d'une usine de décontamination ainsi que d'un mur de rétention des eaux souterraines pour un coût de 25,0 M\$, tandis que le deuxième élément représente les coûts d'exploitation de cette usine pour les 25 prochaines années pour un montant estimé à 40,0 M\$.

En 2015, suite à l'entrée en vigueur d'une nouvelle norme comptable du secteur public « chapitre SP 3260 - Passif au titre des sites contaminés », le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a mis en place une mesure d'allègement fiscal permettant à l'ensemble des villes et municipalités du Québec de reporter la taxation de ce passif sur un certain nombre d'année, mais avec comme principe que la Ville doit avoir taxé et accumulé, avant le début des travaux de décontamination, les coûts nécessaires à ces travaux de décontamination. Permettant ainsi aux villes et municipalités d'avoir les sommes nécessaires à leur disposition lorsque ces travaux de décontamination vont débiter.

Au niveau de la Ville de Montréal, comme cette dépense est en lien direct avec cette nouvelle norme comptable, même si cette dépense fut inscrite dans ses opérations de l'exercice financier de 2013, le MAMOT permet à la Ville de Montréal, si elle le désire, de se prévaloir en 2015, de cette nouvelle mesure d'allègement fiscal. Ainsi la Ville peut utiliser cette mesure d'allègement pour l'ensemble des coûts inscrit à ses livres de 2013, soit 65 M\$. La mesure d'allègement proposée par le MAMOT est de permettre à la Ville de financer la construction de ses immobilisation via un règlement d'emprunt de 25 M\$ s'échelonnant sur une période maximale de 25 ans et de reporter sur les 25 prochaines années la taxation reliée aux frais d'exploitation de l'usine de filtration. En procédant de la sorte, la Ville peut augmenter ses surplus libres accumulés de 65 M\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

En ce qui concerne les coûts de construction de l'usine de filtration et du mur de rétention des eaux souterraines, la Ville n'a pas l'intention d'utiliser l'option offerte par le MAMOT, soit le financement à long terme. Ceci dans le but de ne pas alourdir le fardeau de la dette de la Ville, et de plus, en respect de la volonté de l'administration municipale de payer le maximum d'immobilisations au comptant.

Pour ce qui est des frais d'exploitation de l'usine de filtration, soit un montant de 40,0 M, il est proposé d'utiliser la mesure d'allègement proposée par le MAMOT. En utilisant cette mesure d'allègement la Ville sera alors en mesure de taxer annuellement un montant équivalent aux frais futurs d'exploitation des installations de décontamination. Par contre, en regard des exigences mises de l'avant par le MAMOT, la Ville devra annuellement s'assurer d'intégrer dans sa taxation le montant couvrant les frais annuels d'exploitation de ces installations. En se prévalant de cette mesure d'allègement, la Ville pourrait ainsi augmenter ses surplus libres accumulés du même montant.

JUSTIFICATION

L'utilisation de la mesure d'allègement fiscal mise de l'avant par le MAMOT, en ce qui concerne les frais futurs d'exploitation de l'usine d'assainissement, permettra à la Ville d'augmenter ses surplus libres accumulés de 40 M\$. L'utilisation de cette mesure a aussi comme justificatif le fait de juxtaposer une taxation annuelle équivalente aux frais futurs annuels d'exploitation des installations de décontamination.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a aucune opération de communication reliée au présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif :

- Conseil municipal :

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations
financières

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-11-20

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations
financières

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations
financières

Approuvé le : 2015-11-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2015-11-23

**Dossier # : 1152931001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Décréter l'imposition de deux réserves foncières, la première, à des fins d'habitations communautaires et sociales, sur les lots 1 852 914, 1 854 163, 1 854 164, 1 854 165, 1 854 166, 1 852 902, 1 852 904, 1 852 912 et 1 852 913 du cadastre du Québec, correspondant aux 1300 à 1330, rue Saint-Antoine Ouest, et la deuxième, aux fins du réaménagement de la rue Peel, sur une bande de 1,5 mètre située du côté ouest de la rue Peel, entre la rue Saint-Antoine et la limite de propriété nord de l'École de technologie supérieure, sur une partie des lots 2 975 648 et 2 160 115

Que le comité exécutif décrète l'imposition de deux réserves foncières :

- 1) la première, à des fins d'habitations communautaires et sociales, sur les lots 1 852 914, 1 854 163, 1 854 164, 1 854 165, 1 854 166, 1 852 902, 1 852 904, 1 852 912 et 1 852 913 du cadastre du Québec, correspondant aux 1300 à 1330, rue Saint-Antoine Ouest;
- 2) la deuxième, aux fins du réaménagement de la rue Peel, sur une bande de terrain de 1,5 mètre située du côté ouest de la rue Peel, entre les rues Saint-Antoine et la limite de propriété nord de l'École de technologie supérieure, le tout sur une partie des lots 2 975 648 et 2 160 115 du cadastre du Québec.

De mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière afin d'entreprendre toutes les procédures requises à cette fin.

De mandater la Direction des stratégies et transactions immobilière du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles en vue d'en faire l'acquisition de gré à gré ou par expropriation.

Que le conseil d'agglomération approuve la décision du comité exécutif d'imposer deux réserves foncières :

- 1) la première, à des fins d'habitations communautaires et sociales, sur les lots 1 852 914, 1 854 163, 1 854 164, 1 854 165, 1 854 166, 1 852 902, 1 852 904, 1 852

912 et 1 852 913 du cadastre du Québec, correspondant aux 1300 à 1330, rue Saint-Antoine Ouest;
2) la deuxième, aux fins du réaménagement de la rue Peel, sur une bande de terrain de 1,5 mètre située du côté ouest de la rue Peel, entre les rues Saint-Antoine et la limite de propriété nord de l'École de technologie supérieure, le tout sur une partie des lots 2 975 648 et 2 160 115 du cadastre du Québec.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-11-25 09:59

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1152931001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Décréter l'imposition de deux réserves foncières, la première, à des fins d'habitations communautaires et sociales, sur les lots 1 852 914, 1 854 163, 1 854 164, 1 854 165, 1 854 166, 1 852 902, 1 852 904, 1 852 912 et 1 852 913 du cadastre du Québec, correspondant aux 1300 à 1330, rue Saint-Antoine Ouest, et la deuxième, aux fins du réaménagement de la rue Peel, sur une bande de 1,5 mètre située du côté ouest de la rue Peel, entre la rue Saint-Antoine et la limite de propriété nord de l'École de technologie supérieure, sur une partie des lots 2 975 648 et 2 160 115

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des Gares est actuellement en procédure d'approbation (voir dossier 1156347027). Cet exercice de planification propose de réaménager le domaine public du sud du Centre des affaires en vue d'offrir à tous ses usagers (entreprises, résidents, travailleurs, étudiants, visiteurs) un milieu urbain attrayant et de grande qualité, et d'inciter à la construction de nombreux terrains sous-utilisés qui s'y trouvent.

Dans le cadre de sa stratégie de mise en œuvre, il est de l'intérêt public de procéder à l'imposition de deux réserves foncières, l'une aux fins de réalisation d'un projet d'habitations communautaires et sociales et la seconde dans le cadre du réaménagement de la rue Peel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA15 240186 — 14 avril 2015 — Décréter l'imposition d'une réserve foncière à des fins d'espace public, sur une partie du lot 3 285 252 correspondant à une parcelle vacante d'un terrain, située entre les rues Lucien-L'Allier et de la Montagne (1156347029)
- CM15 0576 — 27 avril 2015 — Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relatif au programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier / Tenue d'une consultation publique

DESCRIPTION

Pour se situer, le Quartier des gares est voisin du Quartier international à l'est, du quartier Griffintown au sud, de la Petite Bourgogne à l'ouest, du quartier Concordia-du Musée au nord-ouest et des autres secteurs du Centre des affaires, au nord et au nord-est. Les propriétés concernées par la présente démarche sont situées dans le périmètre du Quartier des Gares visé par le Programme particulier d'urbanisme (PPU) dont l'adoption est prévue en décembre 2015 (1156347027).

Plus spécifiquement, la première réserve concerne cinq terrains composés des lots 1 852 914, 1 854 163, 1 854 164, 1 854 165, 1 854 166 (identifiés PC-07279), 1 852 902, 1 852 904, 1 852 912 et 1 852 913 du cadastre officiel du Québec. Ces propriétés s'étendent sur une superficie d'environ 1072,8 mètres carrés et comprennent cinq bâtiments de deux et trois étages, tous vacants. Cet ensemble est situé à l'intersection des rues Saint-Antoine et de la Montagne et est adjacent à des propriétés de la Ville (environ 1390 mètres carrés), ces dernières adossées à l'emprise du Ministère des Transports. Les lots visés par la présente réserve foncière et les propriétés de la Ville pourront, une fois remembrés, être destinés au développement de logements sociaux, abordables ou communautaires.

La deuxième réserve vise une lisière de terrain vacant d'une largeur de 1,5 mètre située du côté ouest de la rue Peel, entre les rues Saint-Antoine et la limite de propriété nord de l'École de technologie supérieure, le tout sur une partie des lots 2 975 648 et 2 160 115 représentant une superficie d'environ 370,9 mètres carrés. Ces portions de terrains permettront d'élargir et de normaliser la largeur de la rue Peel et de récupérer de l'espace afin d'élargir les trottoirs et d'y aménager notamment des fosses de plantations.

JUSTIFICATION

L'un des grands défis de toute intervention majeure au centre-ville est d'y attirer et d'y retenir une population résidente diversifiée : étudiants, travailleurs, couples, familles, et d'y créer une mixité sociale, en facilitant l'accès à des logements abordables. Au centre-ville de Montréal, c'est le Quartier des gares qui compte la plus importante superficie de terrains vagues constructibles.

À cet effet, la première réserve décrétée à des fins d'habitations communautaires et sociales permettra la réalisation de logements abordables et potentiellement destinés aux familles. Le fait d'offrir ce type d'habitation permettra de proposer un contrepoids à l'arrivée massive de condos de luxe sur le marché dans le centre des Affaires et plus exactement dans le Quartier des gares (Le Rocabella, L'Avenue, La Tour des Canadiens-de-Montréal, entre autres).

La création de logements abordables sur cette propriété, à un jet de pierre du métro Lucien L'Allier, est certainement un pas dans la bonne direction pour encourager les déplacements actifs et le transport collectif et par conséquent réduire l'usage de l'automobile pour les déplacements pendulaires travail-domicile.

La seconde réserve concerne la rue Peel, dont le tracé va du flanc sud du mont Royal jusqu'au Canal de Lachine, qui est incontestablement la voie de circulation structurante du Quartier des Gares, dans l'axe nord-sud. L'animation qu'elle offre, principalement entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Saint-Antoine, contribue à y attirer Montréalais et visiteurs. L'imposition d'une réserve foncière pour le réaménagement de la rue Peel visant une bande de terrain au sud de Saint-Antoine est cohérente avec les aménagements planifiés dans le cadre du projet du PPU du Quartier des gares. Ce gain d'espace, seulement possible du côté ouest, permettra de rétablir une largeur de chaussée similaire à la portion de la rue Peel située au nord de la rue Saint-Antoine. De plus, cet élargissement de l'emprise de rue permettra d'améliorer le domaine public afin de le rendre plus accueillant pour les usagers et les résidents, actuels et nouveaux, plus sûr et confortable pour les piétons et cyclistes.

Dans l'ensemble un développement immobilier sur les terrains visés par les deux réserves compromettrait de façon significative la vision du secteur et il est donc dans l'intérêt public d'imposer une réserve foncière. En somme, l'imposition d'une réserve foncière sur les parcelles de terrain décrites permettra :

- de sécuriser la valeur des immeubles en empêchant l'émission de permis de construction, d'agrandissement ou de transformation de bâtiment;
- de limiter les investissements à des travaux d'entretien nécessaires;
- de permettre d'évaluer les coûts d'achat et d'indemnisation au propriétaire en vue de l'acquisition, et ce, dans le cadre de l'aménagement du site à des fins publiques.

Ces réserves pourront être renouvelées pour une période de deux ans, au terme d'une période de validité de deux ans. Toutefois dans l'intérêt général, il y aurait lieu de procéder rapidement à l'acquisition de ces lots ou parties de lots.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le fait d'imposer une réserve foncière ne nécessite aucune réserve financière pour la Ville de Montréal. Cependant, un recours en dommages demeure possible, advenant que la réserve ne soit pas suivie d'une acquisition ou d'une expropriation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption par le conseil municipal de la résolution décrétant les réserves foncière. Suite à la présente décision, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière entreprendra les démarches relatives à la publication des avis de réserve. Suite à quoi, des démarches seront entreprises pour négocier de gré à gré l'acquisition du site. La réserve est valide pour une période de deux ans à partir de la date de publication des avis de réserve et peut être renouvelée une seule fois pour une autre période de deux ans.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline PROULX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie DESJARDINS, Service de la gestion et de la planification immobilière
Danielle CÉCILE, Service de la mise en valeur du territoire
Daniel BROUSSEAU, Service des infrastructures_voie et transports

Lecture :

Danielle CÉCILE, 24 novembre 2015
Daniel BROUSSEAU, 23 novembre 2015
Sylvie DESJARDINS, 23 novembre 2015

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie TURCOTTE
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-23

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur

**Dossier # : 1150144001**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Financement_ placement et gestion du risque
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un «Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'accepter des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2016».

Le directeur du Service des finances de la Ville de Montréal recommande d'adopter le règlement intérieur particulier sur la délégation au directeur du Service des finances et trésorier et au directeur du financement, de la trésorerie et du bureau de la retraite et trésorier adjoint :

1. du pouvoir d'approuver des offres d'emprunt d'un montant maximal de 900 000 000 \$CA d'ici le 31 décembre 2016 à condition que l'écart entre le taux des obligations du gouvernement du Québec et celles de la Ville de Montréal de même échéance ne dépasse pas 100 points de base (1,00%) et sous réserve des approbations ministérielles requises ;
2. et du pouvoir d'autoriser une dépense nécessaire ou utile aux fins de donner plein effet au présent règlement.

Le directeur du Service des finances ou le directeur du financement, de la trésorerie et du bureau de la retraite devra transmettre au comité exécutif les rapports prévus sur l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du présent règlement. Le directeur du Service des finances ou le directeur du financement, de la trésorerie et du bureau de la retraite du Service des finances devra, pour chaque offre d'emprunt approuvée en vertu de la présente délégation, obtenir, par résolution du comité exécutif, l'approbation des documents relatifs à la clôture de la transaction d'emprunt.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-12 07:15**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1150144001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Financement_placement et gestion du risque
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un «Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'accepter des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2016».

CONTENU

CONTEXTE

Les modifications aux conditions de marché qui ont eu lieu dans les dernières années ont principalement eu pour effet de réduire les canaux disponibles pour l'émission des titres des organismes cherchant à accéder aux marchés financiers et d'augmenter la flexibilité requise pour profiter des opportunités. La Ville de Montréal n'est pas étrangère à ce contexte. Le modèle qui permettait d'émettre sur le marché domestique de détail le mercredi avec livraison un mois plus tard est révolu pour l'instant. Le marché institutionnel canadien qui achète maintenant les financements de la Ville de Montréal, demande que la Ville soit prête à émettre à n'importe quel moment dans la semaine. De plus, le temps de réaction est de quelques heures. C'est pour cette raison que le Service des finances a demandé au comité exécutif d'approuver des règlements de délégation qui lui ont permis de réaliser les emprunts requis au moment opportun avec un maximum d'efficacité depuis 2010. En 2016, le contexte sera similaire à celui que nous avons connu dans les dernières années.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE141987 - 17 décembre 2014 - adoption d'un "Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'approuver des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2015" (RCE 14-006).
- CE131790 - 4 décembre 2013 - adoption d'un "Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'approuver des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2014" (RCE 13-006).
- CE122060 - 12 décembre 2012 - adoption d'un "Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'approuver des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2013" (RCE 12-018)
- CE12 0168 - 8 février 2012 - adoption d'un "Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'approuver des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2012" (RCE 12-001)
- CE11 1899 - 23 novembre 2011 : adoption des modifications au "Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'accepter des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2011" (RCE 11-002-1).

CE11 0122 - 2 février 2011 : adoption d'un "Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'accepter des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2011" (RCE 11-002).

CE10 0433 - 30 mars 2010 : adoption d'un "Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'accepter des offres d'emprunt d'un montant total de 600 000 000 \$" jusqu'au 31 décembre 2010" (RCE 10-002).

CE10 0002 - 11 janvier 2010 : adoption d'un "Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'accepter des offres d'emprunt d'un montant total de 550 000 000 \$", jusqu'au 31 mars 2010" (RCE 10-001).

DESCRIPTION

En 2016, le Service des finances souhaite utiliser la même approche que les années précédentes : l'approbation d'un règlement de délégation permettant au directeur du Service des finances et au directeur, Financement, trésorerie et bureau de la retraite d'accepter des offres d'emprunt d'un montant maximal de 900 millions de dollars. L'écart maximal autorisé entre le taux d'une obligation du gouvernement du Québec et celui d'une obligation de la Ville de Montréal est fixé à 100 points de base (1%), pour un terme équivalent. Cet écart suit les conditions de marché.

Régime d'emprunt

Le pouvoir délégué sera encadré de la façon suivante :

- l'approbation de l'encadrement et de sa configuration par le comité exécutif constitue la façon dont ce dernier maintient son pouvoir sur l'émission des emprunts et en contrôle l'exécution;
- le montant maximal pouvant être émis sur les marchés est de 900 millions de dollars (refinancements et nouveaux financements inclus pour la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM));
- les règlements d'emprunt à financer sont des règlements dûment autorisés par les instances (conseil d'arrondissement, conseil de ville, conseil d'agglomération);
- les financements devront être faits de manière à maximiser les opportunités disponibles sur le marché et à minimiser les coûts de financement;
- le taux des emprunts ne devra pas dépasser de 100 points de base le taux des obligations du gouvernement du Québec pour une échéance comparable;
- le terme des emprunts pourra s'échelonner de 1 à 30 ans. Les termes privilégiés pour la majeure partie du programme seront de 10 et 20 ans;
- l'approbation des documents de clôture se fera à la première ou la deuxième séance du comité exécutif qui suivra immédiatement la date de la transaction d'emprunt;
- lors de cette séance d'approbation par le comité exécutif, le Service des finances fera état de la façon dont l'encadrement a été en tout point respecté;
- le Service des finances déposera également un rapport annuel faisant état de l'utilisation du pouvoir délégué et de la conformité à l'encadrement de délégation au comité exécutif (voir la note additionnelle jointe à ce dossier).

JUSTIFICATION

Cette pratique de délégation du pouvoir d'emprunter permet à la Ville de profiter des opportunités de marché lorsqu'elles se présentent tout en maintenant un contrôle serré sur les emprunts.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les besoins totaux d'emprunt de la Ville de Montréal en 2016 sont estimés à 815 millions de dollars dont 71 de refinancements. Ceux de la STM, inclus dans ce total, sont estimés à 122 millions de \$. Les besoins totaux d'emprunt de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal ne devraient donc pas dépasser 900 millions de dollars en 2016. Cependant, il est clair que si le total des emprunts devait excéder le montant prévu au règlement, le Service des finances reviendrait devant le comité exécutif pour faire approuver l'augmentation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le Service des finances envisage la séquence suivante pour les emprunts de 2016 mais l'exécution et la répartition des montants de ce programme demeurent sujet aux conditions de marché :

- Janvier- février 2016 : emprunt de 250 à 350 M\$
- Juin 2016 : emprunt de 250 à 350 M\$
- Septembre 2016 : emprunt de 25 à 50 M\$ dans le système d'adjudication du gouvernement du Québec
- Octobre 2016 : si requis, emprunt du solde des besoins pour compléter le programme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrée LACHAPELLE
Chargée du financement à court terme et du portefeuille

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-06

Errico COCCHI
Charge(e) du cont. des gestionnaires ext. & des fiduciaires

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LANGLOIS
Chef de division secrétariat aux commissions

Approuvé le : 2015-11-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2015-11-10



Dossier # : 1155929002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 \$ afin de financer les travaux pour l'aménagement du domaine public PPU Quartier des gares.

D'adopter dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de l'arrondissement de Ville-Marie, un règlement autorisant un emprunt de 44 500 000\$ afin de financer les travaux pour l'aménagement du domaine public PPU Quartier des gares. D'imputer cette somme au règlement d'emprunt précité.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-10-01 10:46

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1155929002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 \$ afin de financer les travaux pour l'aménagement du domaine public PPU Quartier des gares.

CONTENU

CONTEXTE

L'aménagement du programme particulier d'urbanisme Quartier des Gares demeure une priorité de l'arrondissement. Le présent rapport porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 44 500 000 afin de permettre l'aménagement du Quartier des gares relevant de compétence d'agglomération. Le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares vise la revitalisation de la partie sud-ouest du Centre des affaires de la ville de Montréal. Ce secteur stratégique du centre ville constitue l'un des plus importants potentiels immobiliers et économiques de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption du programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de l'arrondissement, résolution CA15 240413 (séance du 3 septembre 2015).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 44 500 000\$ afin de financer les travaux d'aménagement du programme particulier d'urbanisme Quartier des Gares relevant de la compétence d'agglomération. Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser des travaux prévus pour les trois années du PTI 2016-2018.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil d'agglomération du présent règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi des contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux d'aménagement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet est prévu au programme triennal d'immobilisation 2016-2018 de l'arrondissement de Ville-Marie.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.
Des sommes ultérieures sont prévues et les règlements d'emprunt requis seront préparés lorsque les estimations seront précisées.

La planification budgétaire PTI 2016-2018 du programme particulier d'urbanisme Quartier des Gares est la suivante:

2016 2017 2018

Net* 2 900,0 5 000,0 36 600,0

***La planification présentée ci-dessus est exprimée au net, c'est donc dire que les montants correspondent aux investissements financés par emprunt seulement.**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'indisponibilité budgétaire pourrait retarder la réalisation de l'ensemble de ce projet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif Décembre 2015
Avis de motion Conseil d'agglomération Décembre 2015
Adoption Conseil d'agglomération Janvier 2016
Octroi de contrats début 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Marie-Natacha SAINT-JEAN
CONSEILLÈRE EN GESTION DES RESSOURCES
FINANCIÈRES

Dominique MARTHET
Chef de division ressources financières et
matérielles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe

Approuvé le : 2015-09-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe

Approuvé le : 2015-09-24



Dossier # : 1155929003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 \$ afin de financer les travaux pour l'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin.

D'Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un règlement autorisant un emprunt de 13 750 000\$ afin de financer les travaux pour l'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin.
D'imputer cette somme au règlement d'emprunt précité.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-10-01 10:45

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1155929003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 \$ afin de financer les travaux pour l'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin.

CONTENU

CONTEXTE

L'aménagement du programme particulier d'urbanisme Quartier Latin demeure une priorité de l'arrondissement. Le présent rapport porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 13 750 000 afin de permettre l'aménagement du Quartier Latin relevant de compétence d'agglomération. Le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier Latin vise à configurer les abords des Habitations Jeanne-Mance; permettre une meilleure cohabitation entre les fonctions résidentielles et de divertissements; optimiser le potentiel de développement; décroisonner physiquement les Habitations Jeanne-Mance en facilitant les déplacements actifs; mettre en valeur un lien important vers le Vieux-Montréal; prioriser les transports actifs dans les déplacements au sein du quartier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption du programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de l'arrondissement, résolution CA15 240413 (séance du 3 septembre 2015).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 13 750 000\$ afin de financer les travaux d'aménagement du programme particulier d'urbanisme Quartier Latin relevant de la compétence d'agglomération. Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser des travaux prévus pour les trois années du PTI 2016-2018.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil d'agglomération du présent règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi des contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux d'aménagement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet est prévu au programme triennal d'immobilisation 2016-2018 de l'arrondissement de Ville-Marie.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

Des sommes ultérieures sont prévues et les règlements d'emprunt requis seront préparés lorsque les estimations seront précisées.

La planification budgétaire PTI 2016-2018 du programme particulier d'urbanisme Quartier Latin est la suivante:

2016 2017 2018

Net* 2 750,0 1 100,0 9 900,0

***La planification présentée ci-dessus est exprimée au net, c'est donc dire que les montants correspondent aux investissements financés par emprunt seulement.**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'indisponibilité budgétaire pourrait retarder la réalisation de l'ensemble de ce projet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif Décembre 2015

Avis de motion Conseil d'agglomération Décembre 2015

Adoption Conseil d'agglomération Janvier 2016

Octroi de contrats début 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseiller(ere) en gestion des ressources
financieres

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-09-24

Dominique MARTHET
Chef de division ressources financières et
matérielles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe

Approuvé le : 2015-09-24**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe

Approuvé le : 2015-09-24



Dossier # : 1155929004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un règlement autorisant un emprunt de 5 800 000\$ afin de financer les travaux pour l'aménagement du domaine public du Quartier Chinois Phase II.

D'Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un règlement autorisant un emprunt de 5 800 000\$ afin de financer les travaux pour l'aménagement du domaine public du Quartier Chinois Phase II.
D'imputer cette somme au règlement d'emprunt précité.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-10-02 10:35

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1155929004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un règlement autorisant un emprunt de 5 800 000\$ afin de financer les travaux pour l'aménagement du domaine public du Quartier Chinois Phase II.

CONTENU

CONTEXTE

L'aménagement du programme particulier d'urbanisme Quartier Chinois demeure une priorité de l'arrondissement. Le présent rapport porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 5 800 000\$ afin de permettre l'aménagement du Quartier Chinois relevant de compétence d'agglomération. Le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier Chinois vise à mettre en valeur les attraits du Quartier chinois; attirer les congressistes et visiteurs du Palais des congrès vers le Quartier chinois; remplacer et réhabiliter l'aqueduc et l'égout, augmenter la présence de végétaux dans le Quartier chinois; améliorer la signalisation touristique destinée aux piétons et aux automobilistes à la recherche d'une place de stationnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption du programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de l'arrondissement, résolution CA15 240413 (séance du 3 septembre 2015).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 5 800 000\$ afin de financer les travaux d'aménagement du programme particulier d'urbanisme Quartier Chinois Phase II relevant de la compétence d'agglomération. Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser des travaux prévus pour les trois années du PTI 2016-2018.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil d'agglomération du présent règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi des contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux d'aménagement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet est prévu au programme triennal d'immobilisation 2016-2018 de l'arrondissement de Ville-Marie.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

Des sommes ultérieures sont prévues et les règlements d'emprunt requis seront préparés lorsque les estimations seront précisées.

La planification budgétaire PTI 2016-2018 du programme particulier d'urbanisme Quartier Chinois est la suivante:

2016 2017 2018

Net* 2 800,0 250,0 2 750,0

***La planification présentée ci-dessus est exprimée au net, c'est donc dire que les montants correspondent aux investissements financés par emprunt seulement.**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'indisponibilité budgétaire pourrait retarder la réalisation de l'ensemble de ce projet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif Décembre 2015

Avis de motion Conseil d'agglomération Décembre 2015

Adoption Conseil d'agglomération Janvier 2016

Octroi de contrats début 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseiller(ere) en gestion des ressources
financieres

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-09-24

Dominique MARTHET
Chef de division ressources financières et
matérielles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe

Approuvé le : 2015-09-24**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe

Approuvé le : 2015-09-30



Dossier # : 1155929005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un règlement autorisant un emprunt de 3 600 000\$ afin de financer les travaux d'installations de toilettes publiques autonettoyantes.

D'Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un règlement autorisant un emprunt de 3 600 000\$ afin de financer les travaux d'installations de toilettes publiques autonettoyantes.

D'imputer cette somme au règlement d'emprunt précité.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-10-02 10:50

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1155929005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un règlement autorisant un emprunt de 3 600 000\$ afin de financer les travaux d'installations de toilettes publiques autonettoyantes.

CONTENU

CONTEXTE

Pour répondre à une demande du conseil d'arrondissement des toilettes publiques accessibles en tout temps seront installées dans divers parcs de compétence d'agglomération et sur le domaine public du centre ville. Le présent rapport porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 3 600 000\$ afin de permettre l'installation des toilettes publiques autonettoyantes relevant de compétence d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption du programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de l'arrondissement, résolution CA15 240413 (séance du 3 septembre 2015).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 3 600 000\$ afin de financer les travaux d'aménagement du programme d'installation de toilettes publiques relevant de la compétence d'agglomération. Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser des travaux prévus pour les trois années du PTI 2016-2018.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil d'agglomération du présent règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi des contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux d'aménagement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet est prévu au programme triennal d'immobilisation 2016-2018 de l'arrondissement de Ville-Marie.
La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

La planification budgétaire PTI 2016-2018 du programme d'installation de toilettes publiques est la suivante:

2016 2017 2018

Net* 1 200,0 1 200,0 1 200,0

***La planification présentée ci-dessus est exprimée au net, c'est donc dire que les montants correspondent aux investissements financés par emprunt seulement.**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'indisponibilité budgétaire pourrait retarder la réalisation de l'ensemble de ce projet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif Décembre 2015
Avis de motion Conseil d'agglomération Décembre 2015
Adoption Conseil d'agglomération Janvier 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseiller(ere) en gestion des ressources
financieres

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-25

Dominique MARTHET
Chef de division ressources financières et
matérielles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe

Approuvé le : 2015-10-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe

Approuvé le : 2015-10-01

CE : 40.006
2015/12/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1154778003

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 988 000 \$ afin de financer la revitalisation du secteur St-Viateur Est »

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 988 000 \$ afin de financer la revitalisation du secteur St-Viateur Est », sous réserve de son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-18 12:06

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154778003

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 988 000 \$ afin de financer la revitalisation du secteur St-Viateur Est »

CONTENU

CONTEXTE

Situé au nord de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux abords des voies ferrées du quartier Mile End, le projet Saint-Viateur Est se veut un important projet de requalification et de mise en valeur d'un ancien secteur industriel en un pôle d'emplois dynamique axé sur la création.

En 2008, le comité exécutif (CE08 0089) a autorisé le projet et demandé au Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine de réserver le budget requis, soit 7,048 M\$, à même son programme triennal d'immobilisations (PTI). Il mandatait également la Direction des transactions immobilières afin de procéder aux acquisitions de terrains requises pour la réalisation du projet.

Au 30 septembre 2015, 1,86 M\$ avaient été dépensés et 1,2 M\$ engagés à l'aide du règlement d'emprunt parapluie 08-022 (*Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ pour la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement du domaine public et d'aménagement de pistes cyclables, ainsi que pour l'acquisition d'équipements, de mobilier urbain et d'immeubles, de gré à gré ou par expropriation*). À titre de service requérant, le Service de la mise en valeur du territoire recommande d'adopter un règlement d'emprunt de 3,988 M\$ afin de poursuivre les acquisitions, les plans et devis et les travaux du projet.

Budget adopté	+7,048 M\$
Budget dépensé	-1,860 M\$
Budget engagé	-1,200 M\$
Solde du budget alloué	+3,988 M\$

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 25 0442 - 19 octobre 2015 - Autoriser la poursuite des travaux du projet Saint-Viateur Est et appuyer le Service de la mise en valeur du territoire pour l'adoption d'un règlement d'emprunt afin de financer les travaux d'aménagement du projet Saint-Viateur Est.

CM08 0510 - 16 juin 2008 - Adopter un règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ pour la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement du domaine public et

d'aménagement de pistes cyclables, ainsi que pour l'acquisition d'équipements, de mobilier urbain et d'immeubles, de gré à gré ou par expropriation.

CE08 0089 - 23 janvier 2008 - Autoriser le projet de revitalisation du secteur Saint-Viateur Est (Maguire) tel que retenu parmi les projets de Imaginer - Réaliser Montréal 2025, par une intervention sur les infrastructures afin de stimuler la reconversion de grands espaces industriels et le potentiel de croissance de richesse foncière.

DESCRIPTION

Ce règlement d'emprunt de 3,988 M\$ est requis pour la poursuite du projet St-Viateur Est qui se décline en deux interventions prioritaires, telles qu'identifiées par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal responsable de coordonner la mise en oeuvre du projet, soit :

- la construction de nouvelles voies pédestres dans les axes de la rue Alma et de l'avenue du Carmel;
- la construction d'un passage à niveau dans le prolongement de l'avenue Henri-Julien.

JUSTIFICATION

L'annonce et le lancement des travaux ont été présentés par l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal et ont été bien accueillis par le milieu, puisque approximativement 163 M\$ d'investissements privés ont été injectés depuis dans le secteur, dont la création d'environ 425 logements. La popularité du secteur a aussi engendré une importante hausse de la valeur marchande des bâtiments. En plus des retombées financières et fiscales, le projet a permis d'augmenter le nombre d'emplois à haute valeur ajoutée dans un quartier central tout en maintenant les ateliers d'artistes déjà implantés. Le parachèvement des travaux de réaménagement du domaine public contribuera certes à la poursuite de cette revitalisation du domaine privé.

Par ailleurs, ce règlement d'emprunt spécifique permettra un suivi plus précis des investissements municipaux associés à ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 3,988 M\$ qui fera l'objet du règlement d'emprunt permettra de réaliser ce projet prévu au PTI 2016-2018 ainsi qu'à celui des années ultérieures de la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire, sous l'appellation 40150 : St-Viateur Est - Revitalisation du secteur. Les dépenses nécessaires à la réalisation de ce projet seront entièrement assumées par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation du dossier permettra de parachever les travaux de revitalisation du secteur St-Viateur Est.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à la décision. Par ailleurs, les opérations de communication liées au projet sont sous la responsabilité de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion - règlement d'emprunt (conseil municipal) : 14 décembre 2015
- Adoption du règlement d'emprunt (conseil municipal) : 25 janvier 2016
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : février 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle BÉCHARD
Contrôleur de projets

ENDOSSÉ PAR

Claude LAURIN
Chef de division

Le : 2015-10-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2015-11-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc BLANCHET
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-11-18



Dossier # : 1154815008

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2017, un projet de règlement d'emprunt de 7 500 000 \$ pour le Programme des équipements sportifs supra locaux.

Il est recommandé :

1. D'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-11-06 12:25

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1154815008**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2017, un projet de règlement d'emprunt de 7 500 000 \$ pour le Programme des équipements sportifs supra locaux.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal s'est dotée de différents outils de planification offrant une vision et des orientations communes pour le développement de la pratique d'activités physiques et de sports tels que la Politique du sport et de l'activité physique adoptée par le conseil municipal en novembre 2014.

Par ailleurs, on constate que le réseau montréalais des installations sportives accuse un vieillissement important et que l'aménagement de plusieurs de celles-ci n'est pas ajusté aux pratiques récréatives et sportives contemporaines ni aux besoins de certaines clientèles. Des investissements en rénovation sont indispensables pour maintenir et améliorer l'offre de services aux Montréalais et rendre les installations sportives municipales sécuritaires, efficaces et attrayantes pour les usagers.

Les équipements supra locaux sont des équipements sous la responsabilité des arrondissements, mais dont la desserte et leur rayonnement dépassent largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés. Ils se distinguent en raison de leur unicité, de la concentration d'athlètes de haut niveau, de l'accueil de compétitions d'envergure ou de la clientèle provenant de plusieurs arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

À venir	17 novembre 2015	Adopter le programme triennal d'immobilisations 2016-2018 du conseil municipal.
CM15 0360	23 mars 2015	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour financer le Programme des équipements sportifs supra locaux ».
CE14 1978	17 décembre 2014	Approuver les modifications au Programme des équipements sportifs supra locaux.
CM14 1123	24 novembre 2014	Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant

CE14 0572	16 avril 2014	de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014. Adopter le Programme des équipements sportifs supra locaux.
-----------	---------------	--

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but de faire adopter un projet de règlement d'emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement du Programme des équipements sportifs supra locaux, destiné aux arrondissements, afin que ceux-ci réalisent leurs projets de rénovation, réfection, réhabilitation ou développement (en lien avec l'accueil d'événements sportifs majeurs) liés à ces équipements. Ce programme est sous la responsabilité du Service de la diversité sociale et des sports.

JUSTIFICATION

Selon la Charte de la Ville de Montréal à l'article 141, le conseil d'arrondissement exerce les compétences de la Ville à l'égard des équipements sportifs ou de loisirs situés dans l'arrondissement. En conséquence, les arrondissements sont responsables de la gestion et du maintien de leurs installations sportives. Des investissements majeurs sont à prévoir dans plusieurs de celles-ci. Les arrondissements pourront difficilement supporter l'ensemble des coûts nécessaires à la réfection et à la mise aux normes de leurs installations. La Ville peut cependant les aider à actualiser et à consolider leurs installations, entre autres par la création de programmes de soutien.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin de s'assurer de la mise en œuvre du Programme des équipements sportifs supra locaux et dépenser les budgets qui lui sont consacrés au PTI 2016-2017, l'adoption d'un règlement d'emprunt de 7 500 000 \$ est requise. Ce règlement d'emprunt sera à la charge des citoyens de la Ville centrale. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

La somme inscrite ci-dessous correspond au PTI adopté pour les années 2016 et 2017.

Budget autorisé	2016	2017
38330 - Programme de mise aux normes des équipements sportifs à vocation supra locale	5 000 000 \$	2 500 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme des équipements sportifs supra locaux destiné aux arrondissements est en adéquation avec les principes de développement durable qui visent :

- Une meilleure qualité de vie par l'accès aux équipements de loisirs;
- Une collectivité au cœur du développement durable par l'accessibilité universelle et l'équité entre les genres et les générations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement de ce programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations sportives municipales supra locales permettra de maintenir et/ou améliorer l'offre en sports et activités physiques aux Montréalais. La fermeture d'installations sportives en raison de leur désuétude pourra ainsi être évitée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion par le conseil municipal : 14 décembre 2015.

- Adoption du règlement d'emprunt par le conseil municipal : janvier 2016.
- Approbation du règlement d'emprunt par le gouvernement du Québec : février-mars 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique LEMAY
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2015-10-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME

Directrice

Tél :

514 872-6133

Approuvé le :

2015-11-06



Dossier # : 1154815007

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2017, un projet de règlement d'emprunt de 9 000 000 \$ pour le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes.

Il est recommandé :

1. D'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-11-06 12:25

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1154815007**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2017, un projet de règlement d'emprunt de 9 000 000 \$ pour le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal s'est dotée de différents outils de planification offrant une vision et des orientations communes pour le développement de la pratique d'activités physiques et de sports tels que :

- Le Plan d'intervention aquatique de Montréal adopté par le conseil municipal en avril 2013;
- La Politique du sport et de l'activité physique adoptée par le conseil municipal en novembre 2014.

Par ailleurs, on constate que le réseau montréalais des installations sportives accuse un vieillissement important et que l'aménagement de plusieurs de celles-ci n'est pas ajusté aux pratiques récréatives et sportives contemporaines ni aux besoins de certaines clientèles. Des investissements en rénovation sont indispensables pour maintenir et améliorer l'offre de services aux Montréalais et rendre les installations sportives municipales sécuritaires, efficaces et attrayantes pour les usagers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

<i>À venir</i>	17 novembre 2015	Adopter le programme triennal d'immobilisations 2016-2018 du conseil municipal.
CM15 0362	23 mars 2015	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour financer le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes ».
CM14 1123	24 novembre 2014	Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant

CE14 0343	12 mars 2014	de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.
		Adopter le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes.
CM13 0340	23 avril 2013	Adopter le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but de faire adopter un projet de règlement d'emprunt de 9 000 000 \$ pour le financement du Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes qui est destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques. Ce programme est sous la responsabilité du Service de la diversité sociale et des sports.

JUSTIFICATION

Selon la Charte de la Ville de Montréal à l'article 141, le conseil d'arrondissement exerce les compétences de la Ville à l'égard des équipements sportifs ou de loisirs situés dans l'arrondissement. En conséquence, les arrondissements sont responsables de la gestion et du maintien de leurs installations sportives. Des investissements majeurs sont à prévoir dans plusieurs de celles-ci. Les arrondissements pourront difficilement supporter l'ensemble des coûts nécessaires à la réfection et à la mise aux normes de leurs installations. La Ville peut cependant les aider à actualiser et à consolider leurs installations, entre autres par la création de programmes de soutien.

À cet effet, le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes, sous la responsabilité du Service de la diversité sociale et des sports, a été mis en œuvre afin de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leur projet de mise aux normes d'installations aquatiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin de s'assurer de la mise en œuvre du Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes et dépenser les budgets qui lui sont consacrés au PTI 2016-2017, l'adoption d'un règlement d'emprunt de 9 000 000 \$ est requise. Ce règlement d'emprunt sera à la charge des citoyens de la Ville centrale. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

La somme inscrite ci-dessous correspond au PTI adopté pour les années 2016 et 2017.

Budget autorisé	2016	2017
38380 - Programme de mise aux normes - équipements aquatiques	4 500 000 \$	4 500 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes est en adéquation avec les principes de développement durable qui visent :

- Une meilleure qualité de vie par l'accès aux équipements de loisirs;
- Une collectivité au cœur du développement durable par l'accessibilité universelle et l'équité entre les genres et les générations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement de ce programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques municipales permettra de maintenir et/ou améliorer l'offre

en sports et activités physiques aux Montréalais. La fermeture d'installations sportives en raison de leur désuétude pourra ainsi être évitée (exemple : pataugeoires de type empli- vide).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion par le conseil municipal : 14 décembre 2015.

- Adoption du règlement d'emprunt par le conseil municipal : janvier 2016.
- Approbation du règlement d'emprunt par le gouvernement du Québec : février-mars 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique LEMAY
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2015-10-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-11-06



Dossier # : 1154815009

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2017, un projet de règlement d'emprunt de 8 500 000 \$ pour le Programme de réfection des terrains de balle.

Il est recommandé :

1. D'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 500 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection des terrains de balle », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-11-06 12:25

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1154815009

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2017, un projet de règlement d'emprunt de 8 500 000 \$ pour le Programme de réfection des terrains de balle.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal s'est dotée de différents outils de planification offrant une vision et des orientations communes pour le développement de la pratique d'activités physiques et de sports tels que la Politique du sport et de l'activité physique adoptée par le conseil municipal en novembre 2014.

Par ailleurs, on constate que le réseau montréalais des installations sportives accuse un vieillissement important et que l'aménagement de plusieurs de celles-ci n'est pas ajusté aux pratiques récréatives et sportives contemporaines ni aux besoins de certaines clientèles. Des investissements en rénovation sont indispensables pour maintenir et améliorer l'offre de services aux Montréalais et rendre les installations sportives municipales sécuritaires, efficaces et attrayantes pour les usagers.

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) agit à titre de gestionnaire du Programme de réfection des terrains de balle (service requérant). Il a notamment pour responsabilités de mettre en application et de gérer le programme, ainsi que de s'assurer du respect des objectifs de celui-ci.

La réalisation des projets est sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR). À titre de gestionnaire de projets (service exécutant), le SGPVMR s'occupe notamment de la planification, de la coordination, du contrôle et du suivi de chacune des activités nécessaires à la réalisation des projets.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

<i>À venir</i>	17 novembre 2015	Adopter le programme triennal d'immobilisations 2016-2018 du conseil municipal.
CM15 0546	27 avril 2015	Offrir aux arrondissements concernés, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, les services professionnels du Service des grands parcs, du

CM15 0361	23 mars 2015	verdissement et du Mont-Royal pour faire la gestion globale et réaliser les projets d'aménagement du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal. D'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour financer le Programme de réfection des terrains de balle ».
CE15 0109	21 janvier 2015	Adopter le Programme de réfection des terrains de balle de Montréal. Autoriser un virement budgétaire de 11 000 000 \$ en provenance du PTI 2015-2017 de la Direction générale vers le PTI 2015-2017 du Service de la diversité sociale et des sports.
CM14 1123	24 novembre 2014	Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but de faire adopter un projet de règlement d'emprunt de 8 500 000 \$ pour le financement du Programme de réfection des terrains de balle. L'objectif de ce programme est de favoriser la réalisation, en collaboration avec les arrondissements, de projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs terrains de balle. Plus spécifiquement, ce programme vise à maintenir le réseau des terrains de balle municipaux en bon état afin d'assurer une offre de services de qualité aux citoyens. Ce programme est sous la responsabilité du Service de la diversité sociale et des sports.

JUSTIFICATION

Selon la Charte de la Ville de Montréal à l'article 141, le conseil d'arrondissement exerce les compétences de la Ville à l'égard des équipements sportifs ou de loisirs situés dans l'arrondissement. En conséquence, les arrondissements sont responsables de la gestion et du maintien de leurs installations sportives. Des investissements majeurs sont à prévoir dans plusieurs de celles-ci. Les arrondissements pourront difficilement supporter l'ensemble des coûts nécessaires à leur réfection et mise aux normes. La Ville peut cependant les aider à actualiser et à consolider leurs installations, entre autres par la création de programmes de soutien.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin de s'assurer de la mise en œuvre du Programme de réfection des terrains de balle et dépenser les budgets qui lui sont consacrés au PTI 2016-2017, l'adoption d'un règlement d'emprunt de 8 500 000 \$ est requise. Ce règlement d'emprunt sera à la charge des citoyens de la Ville centrale. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

La somme inscrite ci-dessous correspond au PTI adopté pour les années 2016 et 2017.

Budget autorisé	2016	2017
38385 - Programme de réfection des terrains de balle	4 000 000 \$	4 500 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme de réfection des terrains de balle est en adéquation avec les principes de développement durable qui visent :

- Une meilleure qualité de vie par l'accès aux équipements de loisirs;

- Une collectivité au cœur du développement durable par l'accessibilité universelle et l'équité entre les genres et les générations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans un contexte de recrudescence de la popularité des sports de balle, des investissements en rénovation sont indispensables pour maintenir et/ou améliorer l'offre en terrains de balle aux Montréalais et de rendre ceux-ci sécuritaires, efficaces et attrayants pour les usagers. À titre d'exemple, la réfection de l'éclairage ou du drainage permet d'augmenter le nombre d'heures d'utilisation d'un terrain de balle pour la pratique du baseball.

Sans financement par la Ville centre, les arrondissements pourraient difficilement supporter l'ensemble des coûts nécessaires à la réfection de leurs terrains de balle, notamment la mise aux normes de l'éclairage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion par le conseil municipal : 14 décembre 2015.

- Adoption du règlement d'emprunt par le conseil municipal : janvier 2016.
- Approbation du règlement d'emprunt par le gouvernement du Québec : février-mars 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique LEMAY
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2015-10-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2015-11-06



Dossier # : 1156941003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt de 1 350 000 \$ afin de financer les travaux de réfection requis pour la mise aux normes des écocentres existants et leurs équipements; l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques pour le remplacement d'instruments analytiques en fin de vie utile et pour l'ergonomie des postes de travail et la mise à niveau des stations d'échantillonnage de la qualité de l'air.

Il est recommandé d'adopter un règlement d'emprunt de 1 350 000 \$ afin de financer les travaux de réfection requis pour la mise aux normes des écocentres existants et leurs équipements; l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques pour le remplacement d'instruments analytiques en fin de vie utile et pour l'ergonomie des postes de travail et la mise à niveau des stations d'échantillonnage de la qualité de l'air.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-23 11:02

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156941003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt de 1 350 000 \$ afin de financer les travaux de réfection requis pour la mise aux normes des écocentres existants et leurs équipements; l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques pour le remplacement d'instruments analytiques en fin de vie utile et pour l'ergonomie des postes de travail et la mise à niveau des stations d'échantillonnage de la qualité de l'air.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2016-2018, l'Administration prévoit des investissements pour la mise aux normes et l'entretien des écocentres existants; pour l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques pour le remplacement d'instruments analytiques en fin de vie utile et pour l'ergonomie des postes de travail et pour la mise à niveau des stations d'échantillonnage de la qualité de l'air.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0582 - 22 octobre 2015 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (Volet agglomération).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 1 350 000\$ afin de financer, pour une période de trois ans (2016-2018), les programmes ci-dessous:

- Assurer les travaux de réfection requis pour la mise aux normes des écocentres existants et leurs équipements pour un montant de 300 000 \$.

- Effectuer le remplacement des instruments analytiques ayant atteint leur durée de vie utile afin de continuer à offrir des services analytiques. La durée de vie utile des instruments varie entre 10 et 15 ans, mais le support donné par les fournisseurs a une portée moins longue. Souvent, après 10 ans, le fournisseur ne supporte plus l'expertise quant aux instruments. Pour les années 2016 à 2018, l'achat d'équipements sera nécessaire pour l'analyse des métaux dans les eaux usées, des eaux de surface et des solides, les analyses alimentaires, les analyses d'air et pour faire l'analyse d'hydrocarbures ainsi que des analyses d'eau potable. La somme requise s'élève à 750 000 \$.

- Effectuer le remplacement d'équipements désuets des stations d'échantillonnage de la qualité de l'air. Ces équipements datant de plusieurs dizaines d'années doivent être remplacés en tenant compte des nouveaux équipements informatiques et de mesures présents dans les stations et selon les règles de SST en vigueur. La Ville de Montréal opère treize stations d'échantillonnage de la qualité de l'air (RSQA) qui font partie du réseau national de surveillance de la qualité de l'air. L'évolution du RSQA au fil du temps fait en sorte que chaque station en opération mesure maintenant plus de polluants qu'auparavant, nécessitant aussi plus d'espace à chaque fois qu'un nouvel appareil de mesure spécifique est installé. Les besoins électriques, informatiques et d'espace ont également augmenté en conséquence. La priorisation du remplacement des stations a été faite selon un processus d'évaluation des risques basé sur la désuétude. Le remplacement ou l'ajout d'une station sans compter les équipements qu'elle contient coûte environ 100 000 \$ et une station devra être remplacée chaque année pour les prochaines années. La somme de 300 000 \$ est nécessaire pour ce programme.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le Conseil d'agglomération du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et permet, par conséquent, de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisation 2016-2018 de la Ville de Montréal.

La période de financement de ces trois programmes est présentée ci-dessous:

- Le financement des travaux de réfection des écocentres ne doit pas excéder 20 ans.
- Le financement du remplacement des instruments analytiques ne doit pas excéder 10 ans.
- Le financement du remplacement désuets des stations d'échantillonnage ne doit pas excéder 5 ans.

Ce règlement d'emprunt sera utilisé de 2016 à 2018 pour les travaux de réfection requis pour la mise aux normes des écocentres existants et leurs équipements; l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques pour le remplacement d'instruments analytiques en fin de vie utile et pour l'ergonomie des postes de travail et la mise à niveau des stations d'échantillonnage de la qualité de l'air.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sadeth THAI
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-10

Lina ALLARD
C/S développement et projets spéciaux en
environnement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur du Service de l'environnement
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2015-11-21



Dossier # : 1153690001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier dans le secteur centre-ville.

Il est recommandé :
d'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier dans le secteur du centre-ville", sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-23 08:27

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153690001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier dans le secteur centre-ville.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, des investissements à hauteur de 38 M\$ pour la période triennale sont prévus pour des travaux de réfection routière et de reconstruction de rues sur l'ensemble du réseau routier relevant de la compétence du conseil d'agglomération, pour les projets situés au centre-ville au sens du décret d'agglomération (1229-2005).

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 25 000 000 \$ afin de permettre de financer les investissements couvrant les années 2016 et 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0660 - 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 de la Ville de Montréal - Volet agglomération (1153843005)

CG15 0198 - 14 avril 2015 - Règlement - RCG 15-025 - autorisant un emprunt de 11 100 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier (1150541004)

CG07 0524 - 20 décembre 2007 - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer la réalisation du programme de réfection routière sur le réseau routier relevant de la compétence du conseil d'agglomération (1072689009)

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2016 et 2017, les travaux situés dans le secteur centre-ville des programmes ci-dessous, inscrits dans le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 d'agglomération de la Ville de Montréal :

- **55855 – Programme de réfection du réseau routier local : 12 M\$**

Le programme de réfection du réseau routier local est mis en œuvre afin d'accélérer la

remise en état de ce réseau, en complément des efforts des arrondissements. Ce programme vise l'ensemble du réseau routier local de compétence d'arrondissement.

La gestion des fonds et du programme est sous la responsabilité du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), alors que la sélection des projets, la conception, les appels d'offres, les octrois de contrat et la surveillance sont sous la responsabilité des arrondissements.

- **55856 – Programme complémentaire de planage - revêtement : 11 M\$**

Le programme complémentaire de planage - revêtement est mis en œuvre de façon à améliorer rapidement la qualité du réseau routier, grâce à des interventions visant à prolonger la durée de vie des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure. Les projets se limitent à des travaux de planage - revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant (les corrections requises à la fondation et l'ajustement des services seront toutefois incluses).

La gestion des fonds et du programme est sous la responsabilité du SIVT, alors que la sélection des projets, la conception, les appels d'offres, les octrois de contrat et la surveillance sont sous la responsabilité de l'entité responsable respective des réseaux de voirie locale (arrondissements) et artérielle (SIVT).

- **55859 – Programme de maintien des infrastructures routières : 2 M\$**

Le programme de maintien des infrastructures routières vise à assurer la pérennité des investissements consacrés à la remise à niveau de la condition du réseau routier local et à prolonger la durée de vie des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention éprouvées à la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations planifiés au PTI 2016-2018 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation du règlement d'emprunt, par les instances décisionnelles et par le gouvernement du Québec, permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi des contrats, facilitant ainsi une accélération de la réalisation des travaux requis dans le cadre des programmes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt qui s'élève à 25 000 000 \$ couvrira les travaux situés sur le secteur centre-ville pour les années 2016 et 2017 des programmes ci-après inscrits dans le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 d'agglomération de la Ville de Montréal :

- 55855 – Programme de réfection du réseau routier local: 12 000 000 \$
- 55856 – Programme complémentaire de planage - revêtement: 11 000 000 \$
- 55859 – Programme de maintien des infrastructures routières : 2 000 000 \$

Toutes les dépenses effectuées dans le cadre de ce règlement d'emprunt seront assumées entièrement par l'agglomération. Ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour les programmes cités.

La période de financement de l'emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation des travaux des programmes

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux à réaliser en 2016 et 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aminata SEYDI
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Isabelle MORIN
Chef de division
En remplacement de Benoît Champagne

Le : 2015-11-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-22



Dossier # : 1153690002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 23 330 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières.

Il est recommandé :
d'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 23 330 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs)" relevant de la compétence de la ville centre, lequel règlement est sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-20 12:01

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153690002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 23 330 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2016-2018, des investissements à hauteur de 37,45 M\$ pour la période triennale sont prévus pour la réfection, le remplacement et le réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs) relevant de la compétence de la ville centre.

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt au montant de 23 330 000 \$ afin de permettre de financer les investissements couvrant les années 2016 et 2017 du programme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 de la Ville de Montréal - Volet Ville centre (1153843004).

CM15 0814 - 26 juin 2015 - Adopter une résolution visant à modifier le règlement intitulé « Règlement -15-027 - autorisant un emprunt de 19 331 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs) afin de réduire le montant de l'emprunt à 15 580 000 \$ (1150541022).

CM13 1014 - 24 septembre 2013 - Règlement -13-045 - autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer la réfection, la reconstruction et le réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs) (1136429001).

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2016 et 2017, les travaux de compétence Ville (corpo) du programme de réfection des structures routières inscrit dans le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 de la Ville de Montréal et pour lequel les objectifs sont décrits ci-dessous

- **46000 - Programme de réfection des structures routières : 23,33 M\$**

Ce programme consiste en la réfection des structures routières ou au remplacement des

ouvrages d'art dans l'ensemble du réseau de la Ville pour assurer la sécurité des usagers (ponts, tunnels, passages inférieurs, passages supérieurs étant sous la responsabilité de la Ville de la ville-centre).

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations planifiés au PTI 2016-2018 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation du règlement d'emprunt par les instances décisionnelles et le gouvernement du Québec permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt qui s'élève à 23 330 000 \$ couvrira les travaux de 2016 et 2017 du Programme de réfection des structures routières - 46000, inscrit au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 de la Ville de Montréal - Volet ville centre :

Toutes les dépenses effectuées dans le cadre de ce règlement d'emprunt seront assumées entièrement par la ville centre. Ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour le programme cité.

La période de financement de l'emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation des travaux du programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux à réaliser en 2016 et 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aminata SEYDI
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-11

Isabelle MORIN
Chef de division
En remplacement de Benoît Champagne

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-20



Dossier # : 1153690003

Unité administrative responsable : Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie

Niveau décisionnel proposé : Conseil municipal

Projet : Programme de réfection routière (PRR)

Objet : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 225 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier.

Il est recommandé :
d'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 225 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier", sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-23 11:31

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153690003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 225 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, des investissements à hauteur de 342 M\$ pour la période triennale sont prévus pour des travaux de réfection routière et de reconstruction de rues sur l'ensemble du réseau routier. Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 225 000 000 \$ afin de permettre de financer les investissements couvrant les années 2016 et 2017 des programmes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 de la Ville de Montréal - Volet Ville centre (1153843004).
CM15 0223 - 11 août 2015 - Règlement -15-019 - autorisant un emprunt de 110 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier (1140032001).

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2016 et 2017, les travaux prévus par les programmes ci-dessous, inscrits dans le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 de la Ville de Montréal. Ces travaux sont effectués sur les réseaux de voirie artérielle et locale. Lorsque les travaux ont lieu sur le réseau de voirie locale, la Ville met à la disposition des arrondissements, les sommes nécessaires aux fins de la réalisation de ces travaux.

- **55855 – Programme de réfection du réseau routier local : 108 M\$**

Le programme de réfection du réseau routier local est mis en œuvre afin d'accélérer la remise en état de ce réseau, en complément des efforts des arrondissements. Ce programme vise l'ensemble du réseau routier local de compétence d'arrondissement.

La gestion des fonds et du programme est sous la responsabilité du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), alors que la sélection des projets, la conception, les appels d'offres, les octrois de contrat et la surveillance sont sous la responsabilité des arrondissements.

- **55856 – Programme complémentaire de planage - revêtement : 99 M\$**

Le programme complémentaire de planage - revêtement est mis en œuvre de façon à améliorer rapidement la qualité du réseau routier, grâce à des interventions visant à prolonger la durée de vie des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure. Les projets se limitent à des travaux de planage - revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant (les corrections requises à la fondation et l'ajustement des services seront toutefois incluses).

La gestion des fonds et du programme est sous la responsabilité du SIVT, alors que la sélection des projets, la conception, les appels d'offres, les octrois de contrat et la surveillance sont sous la responsabilité de l'entité responsable respective des réseaux de voirie locale (arrondissements) et artérielle (SIVT).

- **55859 – Programme de maintien des infrastructures routières : 18 M\$**

Le programme de maintien des infrastructures routières vise à assurer la pérennité des investissements consacrés à la remise à niveau de la condition du réseau routier local et à prolonger la durée de vie des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention éprouvées à la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations planifiés au PTI 2016-2018 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation du règlement d'emprunt, par les instances décisionnelles et par le gouvernement du Québec, permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi des contrats, facilitant ainsi une accélération de la réalisation des travaux requis dans le cadre des programmes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt qui s'élève à 225 000 000 \$ couvrira les travaux de 2016 et de 2017 des programmes ci-après :

- 55855 – Programme de réfection du réseau routier local: 108 000 000 \$
- 55856 – Programme complémentaire de planage - revêtement: 99 000 000 \$
- 55859 – Programme de maintien des infrastructures routières : 18 000 000 \$

Toutes les dépenses effectuées dans le cadre de ce règlement d'emprunt seront assumées entièrement par la ville centre. Ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour les programmes cités.

La période de financement de l'emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation des travaux des programmes

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux à réaliser en 2016 et 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aminata SEYDI
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Isabelle MORIN
Chef de division
En remplacement de Benoît Champagne

Le : 2015-11-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-20

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-23



Dossier # : 1153690004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 050 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières dans le secteur du centre-ville

Il est recommandé :
d'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 1 050 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières dans le secteur du centre-ville", sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-20 10:18

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1153690004**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 050 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières dans le secteur du centre-ville

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2016-2018, des investissements à hauteur de 1,55 M\$ pour la période triennale sont prévus pour la réfection, le remplacement et le réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs) relevant de la compétence d'agglomération, soit les projets situés au centre-ville au sens du décret d'agglomération (1229-2005).

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt au montant de 1 050 000 \$ afin de permettre de financer les investissements couvrant les années 2016 et 2017 du programme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0660 - 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 de la Ville de Montréal - Volet agglomération (1153843005).

CG06 0561 - 19 décembre 2006 - Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 25 000 000,00 \$ pour la réfection, la reconstruction et le réaménagement d'un groupe de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs) sur le réseau artériel et qui sont de la compétence du conseil d'agglomération (1062689009).

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2016 et 2017, les travaux de compétence d'agglomération du programme de réfection des structures routières inscrit dans le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 d'agglomération de la Ville de Montréal et pour lequel les objectifs sont décrits ci-dessous :

- **46000 - Programme de réfection des structures routières : 1,05 M\$**

Ce programme consiste en la réfection des structures routières ou au remplacement des

ouvrages d'art dans l'ensemble du réseau de la Ville pour assurer la sécurité des usagers (ponts, tunnels, passages inférieurs, passages supérieurs étant sous la responsabilité du conseil d'agglomération).

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations planifiés au PTI 2016-2018 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation du règlement d'emprunt par les instances décisionnelles et le gouvernement du Québec permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt qui s'élève à 1 050 000 \$ couvrira les travaux de 2016 et de 2017 du Programme de réfection des structures routières - 46000, inscrit au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 d'agglomération de la Ville de Montréal :

Toutes les dépenses effectuées dans le cadre de ce règlement d'emprunt seront assumées entièrement par l'agglomération. Ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour le programme cité.

La période de financement de l'emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation des travaux du programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux à réaliser en 2016 & 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aminata SEYDI
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-11

Isabelle MORIN
Chef de division
En remplacement de Benoît Champagne

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-20



Dossier # : 1151097016

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 85 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues

Il est recommandé :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 85 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-23 13:51

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151097016

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 85 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, des investissements sont prévus pour la mise à niveau de l'éclairage des rues qui relève de la compétence du conseil municipal.

Dans le but de réduire la consommation d'énergie, la division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel vise à effectuer, au cours des quatre prochaines années au coût total estimé à 110 M\$, la conversion de l'éclairage des 110 000 luminaires de toutes les rues (artérielles et locales) de la Ville pour remplacer la source lumineuse actuellement au sodium haute pression (SHP) par une source lumineuse au DEL (Diode ElectroLuminescente).

Un premier règlement d'emprunt de 10 M\$ a été adopté par le conseil municipal (CM15 0196) le 23 janvier 2015 et a permis de compléter une étude de marché et des technologies disponibles afin de partir en appels d'offres pour l'achat et l'installation des premiers luminaires à partir de l'automne 2015. Tirant avantage de l'expérience acquise lors de ce premier appel d'offres, la division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel prévoit poursuivre son projet dans les années subséquentes. Pour poursuivre la mise à niveau de l'éclairage des rues relevant de la compétence du conseil municipal, l'investissement requis est estimé à 85 M\$.

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 85 000 000 \$ afin de financer la mise à niveau de l'éclairage des rues, relevant de la compétence du conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
- CM15 0356 - 23 mars 2015 - Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un

emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer la première phase de la mise à niveau de l'éclairage de rues» relevant de la compétence du Conseil municipal

DESCRIPTION

L'adoption du règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2016 et suivantes, le projet ci-dessous qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2016-2018

- \$ 85,0M : 59028 – Mise à niveau de l'éclairage des rues

Le présent dossier concerne la mise à niveau de l'éclairage des rues dont leur aménagement et leur réaménagement relèvent du Conseil municipal et consiste à remplacer les luminaires munis d'un éclairage SHP situés dans le réseau routier artériel relevant de la compétence du conseil municipal. De plus, par ce projet, la Ville centre a offert aux arrondissements le service de conversion des luminaires situés à l'intérieur de leur réseau local relevant de leur compétence et tous l'ont accepté (art. 85 de la Charte de la Ville). Le projet comporte également l'acquisition et la mise en place d'un système intelligent de gestion de l'éclairage.

Selon l'analyse du projet, la conversion des luminaires au DEL engendrera des économies moyennes de 50% sur la consommation d'électricité et de 55% sur les coûts d'entretien. De plus, l'éclairage au DEL a pour avantage d'offrir une meilleure visibilité et de réduire la pollution lumineuse par une lumière dirigée au bon endroit. Finalement, ce projet permettra, grâce au système intelligent de gestion de l'éclairage, une meilleure gestion de l'éclairage des rues conformément à la stratégie Montréal, ville intelligente et numérique.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations entre 2016 et 2019 planifiés au PTI 2016-2018 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation par le gouvernement du Québec et les instances décisionnelles du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal - volet local.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise à niveau de l'éclairage des rues contribue à la pratique d'une gestion responsable des ressources par la réduction de la consommation en énergie et à l'implantation d'une réserve de ciel étoilé afin de protéger la qualité du ciel nocturne.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise pour l'octroi des contrats pour l'achat et l'installation des nouveaux équipements. Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation en 2016 et durant les années suivantes de la conversion de l'éclairage des rues au DEL serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du présent règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise à niveau de l'éclairage de l'ensemble des rues de la Ville: 2016 à 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Guy PELLERIN
Chef de division

Le : 2015-11-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-23

Approuvé le : 2015-11-23



Dossier # : 1150032005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 444 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage.

Il est recommandé:

d'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 20 444 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage", sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-23 11:18

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150032005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 444 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, des investissements sont prévus pour l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier relevant de la compétence du conseil municipal.

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 20 444 000 \$ afin de permettre de financer ces investissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 de la Ville de Montréal - Volet Ville centre (1153843004).

CM15 0355 - 11 février 2015 - Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 \$ afin de financer l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier" relevant de la compétence de la ville centrale (1150541006).

CM13 1015 - 24 septembre 2013 - Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements de signalisation routière ainsi que de lampadaires (1135337011).

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2016 et 2017, le programme ci-dessous qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2016-2018.

- \$ 20.4M : 58002 – Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage

La majeure partie du mobilier et autres éléments du réseau d'éclairage située sur le réseau

artériel a dépassé sa durée de vie utile et 70% de celui-ci est désuet. Son remplacement est prévu lors de travaux devant être réalisés dans le cadre du PRR. Par la même occasion, les luminaires standards seront remplacés par des luminaires au DEL (Diodes ElectroLuminescentes) plus performants et moins énergivores.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et les instances décisionnelles du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal - volet local.

Le montant total du règlement d'emprunt s'élève à 20 444 000 \$.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation de certains travaux du PRR comportant un volet éclairage de rue (remplacement de mobilier désuet et conversion de luminaires au DEL).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrats en 2016 et 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude M BÉLANGER
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-11

Isabelle MORIN
Chef de division
En remplacement de Benoît Champagne

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur des transports

Approuvé le : 2015-11-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur du SIVT

Approuvé le : 2015-11-23



Dossier # : 1151097008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer le programme de réaménagement géométrique du réseau routier artériel relevant du conseil municipal.

Il est recommandé :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer le programme de réaménagement géométrique du réseau routier artériel relevant du conseil municipal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-23 11:05

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151097008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer le programme de réaménagement géométrique du réseau routier artériel relevant du conseil municipal.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, des investissements sont prévus pour des travaux de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel qui relève de la compétence du conseil de la Ville centre. Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer le programme de réaménagement géométrique du réseau routier artériel, relevant de la compétence du conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM15 0358 - 24 mars 2015 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 66 600 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2016 à 2018, le programme ci-dessous qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2016-2018

- \$ 22,5M : 59009 – Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel

Réaliser des réaménagements géométriques à divers endroits du réseau routier artériel afin d'en améliorer la fonctionnalité et la convivialité en accord avec les orientations du Plan de transport. Plus spécifiquement, ces interventions visent à améliorer la sécurité routière, la qualité de l'air, le verdissement et l'accessibilité universelle de même qu'à augmenter la

part des modes de transports actifs (piétons et cyclistes) et collectifs ainsi que l'attrait de la Ville, le plaisir d'y vivre et d'y faire des affaires.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations 2016 à 2018 planifiés au PTI 2016-2018 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation par le gouvernement du Québec et les instances décisionnelles du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal – volet local.
La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption du règlement d'emprunt permettra de modifier l'aménagement de certaines rues afin de contribuer à:

- une collectivité au cœur du développement durable par l'aménagement de mesures visant à améliorer l'accessibilité universelle dans les rues,
- une protection accrue de l'environnement par la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages,
- une meilleure qualité de vie par l'augmentation du verdissement et l'aménagement de quartiers durables et urbains centrés sur les déplacements actifs et collectifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise pour l'octroi des travaux de réaménagement des rues. Sans ce règlement d'emprunt, des projets de réaménagement et de sécurisation de rues, prévus en 2016, 2017 et 2018, seraient compromis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des travaux des nouveaux projets de réaménagement géométrique: Mai 2016 à décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Guy PELLERIN
Chef de division

Le : 2015-11-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-22



Dossier # : 1150032006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 556 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage pour le secteur du centre-ville.

Il est recommandé:
d'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 2 556 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage pour le secteur du centre-ville", sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-23 08:30

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150032006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 556 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage pour le secteur du centre-ville.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, des investissements sont prévus pour l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier relevant de la compétence du conseil d'agglomération, pour les projets situés au centre-ville au sens du décret d'agglomération (1229-2005).

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 2 556 000 \$ afin de permettre de financer ces investissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0660 - 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 de la Ville de Montréal - Volet agglomération (1153843005)

CM15 0290 - 26 mars 2015 - Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 2 750 000 \$ pour le financement de l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier" relevant de la compétence de l'agglomération (1150541005).

CG11 0471 - 16 décembre 2011 - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux circulation, d'équipements de signalisation routière et lampadaires (1110824006).

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2016 et 2017, le programme ci-dessous qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2016-2018 (Volet agglomération).

- \$ 2.6M : 58002 – Programme d’acquisition de mobilier d’éclairage

La majeure partie du mobilier et autres éléments du réseau d’éclairage située sur le réseau artériel secteur centre-ville a dépassé sa durée de vie utile et 70% de celui-ci est désormais désuet. Son remplacement est prévu lors de travaux devant être réalisés dans le cadre du PRR. Par la même occasion, les luminaires standards seront remplacés par des luminaires au DEL (Diodes ÉlectroLuminescentes) plus performants et moins énergivores.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et les instances décisionnelles du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal - volet agglomération.

Le montant total du règlement d'emprunt s'élève à 2 556 000 \$.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation de certains travaux du PRR comportant un volet éclairage de rue (remplacement de mobilier désuet et conversion de luminaires au DEL).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrats en 2016 et 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude M BÉLANGER
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-11

Isabelle MORIN
Chef de division
En remplacement de Benoît Champagne

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur des transports

Approuvé le : 2015-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur du SIVT

Approuvé le : 2015-11-22



Dossier # : 1151097011

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues dont l'aménagement et le réaménagement relèvent du Conseil d'agglomération.

Il est recommandé :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues dont l'aménagement et le réaménagement relèvent du conseil d'agglomération », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-23 11:05

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151097011

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues dont l'aménagement et le réaménagement relèvent du Conseil d'agglomération.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, des investissements sont prévus entre 2016 et 2018 pour la mise à niveau de l'éclairage des rues qui relève de la compétence du conseil de l'agglomération.

Dans le but de réduire la consommation d'énergie, la division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel vise à effectuer, au cours des quatre prochaines années au coût total estimé à 110 M\$, la conversion de l'éclairage des 110 000 luminaires de toutes les rues (artérielles et locales) de la Ville pour remplacer la source lumineuse actuellement au sodium haute pression (SHP) par une source lumineuse au DEL (Diode ElectroLuminescente).

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer la mise à niveau de l'éclairage des rues, relevant de la compétence du conseil de l'agglomération, autrement-dit, les rues situées dans le périmètre du «centre-ville» au sens du Décret d'agglomération (Décret 1229-2005, 8 décembre 2005).

Un premier règlement d'emprunt de 10 M\$ a été adopté par le conseil municipal (CM15 0196) le 23 janvier 2015 et a permis compléter une étude de marché et des technologies disponibles afin de partir en appels d'offres pour l'achat et l'installation des premiers luminaires à partir de l'automne 2015. Tirant avantage de l'expérience acquise lors de ce premier appel d'offres, la division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel prévoit poursuivre son projet dans les années subséquentes. Pour la mise à niveau de l'éclairage des rues relevant de la compétence du conseil de l'agglomération, l'investissement requis est estimé à 15 M\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0660 - 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

CM15 0356 - 23 mars 2015 - Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer la première phase de la mise à niveau de l'éclairage de rues» relevant de la compétence du Conseil municipal

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2016 et suivantes, le projet ci-dessous qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2016-2018

- \$ 15,0M : 59028 – Mise à niveau de l'éclairage des rues

Le présent dossier concerne seulement la mise à niveau de l'éclairage des rues dont leur aménagement et leur réaménagement relèvent de la compétence du Conseil d'agglomération et consiste à remplacer les luminaires munis d'un éclairage HPS situés dans le périmètre du «centre-ville» au sens du Décret d'agglomération. Il comporte également l'acquisition et la mise en place d'un système intelligent de gestion de l'éclairage. Selon l'analyse du projet, la conversion des luminaires au DEL engendrera des économies moyennes de 50% sur la consommation d'électricité et de 55% sur les coûts d'entretien. De plus, l'éclairage au DEL a pour avantage d'offrir une meilleure visibilité et de réduire la pollution lumineuse par une lumière dirigée au bon endroit. Finalement, ce projet permettra, grâce au système intelligent de gestion de l'éclairage, une meilleure gestion de l'éclairage des rues conformément à la stratégie Montréal, ville intelligente et numérique.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations entre 2016 et 2019 planifiés au PTI 2016-2018 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation par le gouvernement du Québec et les instances décisionnelles du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal - volet agglomération.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise à niveau de l'éclairage des rues contribue à la pratique d'une gestion responsable des ressources par la réduction de la consommation en énergie et à l'implantation d'une réserve de ciel étoilé afin de protéger la qualité du ciel nocturne.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise pour l'octroi des contrats pour l'achat et l'installation des nouveaux équipements. Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation en 2016 et durant les années suivantes de la conversion de l'éclairage des rues au DEL serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise à niveau de l'éclairage de l'ensemble des rues de la Ville: 2016 à 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Guy PELLERIN
Chef de division

Le : 2015-11-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-22



Dossier # : 1153690005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 146 270 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal.

Il est recommandé :
d'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 146 270 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal", sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-23 08:27

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153690005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 146 270 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, des investissements à hauteur de 199,19 M\$ pour la période triennale sont prévus pour des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal relevant de la compétence de la ville centre.

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 146 270 000 \$ afin de permettre de financer les investissements couvrant les années 2016 et 2017 du programme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 de la Ville de Montréal - Volet Ville centre (1153843004).

CM15 0358 - 14 avril 2015 - Règlement - 15-032 - autorisant un emprunt de 66 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel (1151097001).

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - Volet ville centre (1143843013).

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2016 et 2017, les travaux de compétence Ville (corpo) du programme de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal inscrit dans le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 de la Ville de Montréal et pour lequel les objectifs sont décrits ci-dessous

- **55845 - Programme de réfection d'artères : 146,27 M\$**

Ce programme consiste en la réhabilitation et le maintien en bon état des chaussées et trottoirs du réseau routier artériel. Il comprend également des contrats généraux pour intervenir de façon localisée, à divers endroits sur le réseau via différentes techniques

d'intervention : reconstruction de trottoirs, resurfaçage, fraisage à chaud, remplacement de glissières de sécurité ainsi que la réfection d'arrêts d'autobus.

La planification, par le choix des artères, est sous la responsabilité de la Direction des transports et l'entière réalisation du programme est sous la responsabilité de la Direction des infrastructures.

Les projets sont sélectionnés selon un Plan d'intervention intégré bien défini, permettant d'atteindre le niveau de service établi le plus rapidement possible et au meilleur coût. De plus, la planification des travaux de réfection routière s'inscrit au sein d'une vue d'ensemble comprenant également les réseaux d'égout et d'aqueduc, le réaménagement géométrique, le réseau cyclable, la mise aux normes des feux de circulation et les besoins de transports en commun. Cette coordination entre les différents intervenants sur le réseau routier assure un meilleur rendement des sommes investies.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations planifiés au PTI 2016-2018 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation du règlement d'emprunt par les instances décisionnelles et le gouvernement du Québec permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt qui s'élève à 146 270 000 \$ couvrira les travaux de 2016 et 2017 du Programme de réfection d'artères - 55845, inscrit au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 de la Ville de Montréal - Volet ville centre.

Toutes les dépenses effectuées dans le cadre de ce règlement d'emprunt seront assumées entièrement par la ville centre. Ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour le programme cité.

La période de financement de l'emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation des travaux du programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux à réaliser en 2016 et 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aminata SEYDI
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-12

Isabelle MORIN
Chef de division
En remplacement de Benoît Champagne

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-22



Dossier # : 1153690006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 16 230 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et de reconstruction du réseau routier artériel dans le secteur du centre-ville.

Il est recommandé :
d'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 16 230 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et de reconstruction du réseau routier artériel dans le secteur du centre-ville", sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-23 08:28

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1153690006**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 16 230 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et de reconstruction du réseau routier artériel dans le secteur du centre-ville.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, des investissements à hauteur de 22,11 M\$ pour la période triennale sont prévus pour des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal relevant de la compétence d'agglomération, soit les projets situés au centre-ville au sens du décret d'agglomération (1229-2005)..
Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt au montant de 16 230 000 \$ afin de permettre de financer les investissements couvrant les années 2016 et 2017 du programme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG15 0660 - 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 de la Ville de Montréal - Volet agglomération (1153843005)
- CG15 0202 - 19 mai 2015 - Règlement - RCG 15-029 - autorisant un emprunt de 5 320 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel (1151097002)
- CG07 0524 - 20 décembre 2007 - Règlement RCG 07-037 - autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer la réalisation du programme de réfection routière sur le réseau routier relevant de la compétence du conseil d'agglomération (1072689009).

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2016 et 2017, les travaux situés dans le secteur centre-ville du programme de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal inscrit dans le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 d'agglomération de la Ville de Montréal et pour lequel les objectifs sont décrits ci-dessous

• 55845 - Programme de réfection d'artères : 16,23 M\$

Ce programme consiste en la réhabilitation et le maintien en bon état des chaussées et trottoirs du réseau routier artériel. Il comprend également des contrats généraux pour intervenir de façon localisée, à divers endroits sur le réseau via différentes techniques d'intervention : reconstruction de trottoirs, resurfaçage, fraisage à chaud, remplacement de glissières de sécurité ainsi que la réfection d'arrêts d'autobus.

La planification, par le choix des artères, est sous la responsabilité de la Direction des transports et l'entière réalisation du programme est sous la responsabilité de la Direction des infrastructures.

Les projets sont sélectionnés selon un Plan d'intervention intégré bien défini, permettant d'atteindre le niveau de service établi le plus rapidement possible et au meilleur coût. De plus, la planification des travaux de réfection routière s'inscrit au sein d'une vue d'ensemble comprenant également les réseaux d'égout et d'aqueduc, le réaménagement géométrique, le réseau cyclable, la mise aux normes des feux de circulation et les besoins de transports en commun. Cette coordination entre les différents intervenants sur le réseau routier assure un meilleur rendement des sommes investies.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations planifiés au PTI 2016-2018 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation du règlement d'emprunt par les instances décisionnelles et le gouvernement du Québec permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt qui s'élève à 16 230 000 \$ couvrira les travaux situés sur le secteur centre-ville pour les années 2016 et 2017 du Programme de réfection d'artères - 55845, inscrit au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 d'agglomération de la Ville de Montréal.

Toutes les dépenses effectuées dans le cadre de ce règlement d'emprunt seront assumées entièrement par l'agglomération. Ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour le programme cité.

La période de financement de l'emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation des travaux du programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux à réaliser en 2016 & 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aminata SEYDI
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Isabelle MORIN
Chef de division
En remplacement de Benoît Champagne

Le : 2015-11-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-22



Dossier # : 1153690007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière et de réaménagement de la rue Jarry Est entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis.

Il est recommandé :
d'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière et de réaménagement de la rue Jarry Est entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis" relevant de la compétence du conseil municipal, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-23 08:28

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153690007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière et de réaménagement de la rue Jarry Est entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, des investissements sont prévus pour des travaux de réfection et de réaménagement de la rue Jarry Est entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis, relevant de la compétence du Conseil municipal. Initialement, les travaux devaient être effectués entre la rue Berri et la rue de Lanaudière, cependant, pour des contraintes techniques, les limites du projet ont été ajustées pour répondre aux besoins du Service de l'eau (extension jusqu'à la rue perpendiculaire suivante à chaque extrémité de cette section de la rue Jarry).

Les réfections des infrastructures souterraines et routières prévues dans les secteurs cités ci-haut sont des opportunités pour faire un réaménagement majeur de ces tronçons afin de favoriser l'accessibilité et la sécurité des déplacements et pour prendre en compte l'augmentation de l'achalandage des piétons, des cyclistes et du transport en commun.

Le projet prévoit la reconstruction des égouts, des aqueducs et de la chaussée, ainsi que la construction de trottoirs spacieux. L'éclairage sera revu pour s'adapter à la clientèle piétonne et sera doté de la technologie au DEL (Diode ElectroLuminescente).

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 10 500 000 \$ afin de financer le projet de réaménagement de la rue Jarry Est entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis, relevant de la compétence du conseil de la Ville centre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 de la Ville de Montréal - Volet Ville centre (1153843004).

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour la période triennale, le projet de Réaménagement - rue Jarry Est entre Berri et de Lanaudière - 59064, inscrit au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 (PTI) de la Ville de Montréal et pour lequel les objectifs se résument comme suit :

- Reconstruction des égouts et aqueducs,
- Reconstruction de la chaussée et des trottoirs,
- Nouvel éclairage au DEL,
- Plantation d'arbres et verdissement des tronçons,
- Mise à niveau des feux de circulation,
- Déplacement d'une conduite de gaz.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations planifiés au PTI 2016-2018 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation du règlement d'emprunt par les instances décisionnelles et le gouvernement du Québec permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et, par conséquent, permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt qui s'élève à 10 500 000 \$ couvrira les travaux du projet de Réaménagement - rue Jarry Est entre Berri et de Lanaudière - 59064, inscrit au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 de la Ville de Montréal - Volet ville centre. Toutes les dépenses effectuées dans le cadre de ce règlement d'emprunt seront assumées entièrement par la ville centre. Ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour le projet cité.

La période de financement de l'emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de réaménagement de la rue Jarry favorisera les transports actif et collectif. Par ailleurs, le projet de verdissement propose une plantation massive qui répond directement aux objectifs d'augmenter la canopée sur le territoire montréalais pour contrer les effets négatifs créés par la problématique des îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation des travaux du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Préparation des plans et devis: Automne 2015
Appels d'offres et octroi: Hiver et printemps 2016
Travaux: 2016-2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aminata SEYDI
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-13

Isabelle MORIN
Chef de division
En remplacement de Benoît Champagne

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-22



Dossier # : 1151097014

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 580 000 \$ pour le financement des travaux de réfection d'un aqueduc principal dans le cadre du réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue du Parc et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Il est recommandé :

d'adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 580 000 \$ pour le financement des travaux de réfection d'un aqueduc principal dans le cadre du réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue du Parc et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine», sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-23 13:48

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151097014

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 580 000 \$ pour le financement des travaux de réfection d'un aqueduc principal dans le cadre du réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue du Parc et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2016-2018, des investissements sont prévus pour des travaux de réhabilitation d'un aqueduc principal dans le projet de réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre du Parc et Côte-Sainte-Catherine, relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 580 000 \$ afin de financer la réhabilitation d'un aqueduc principal pour le projet de réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre du Parc et Côte-Sainte-Catherine, relevant de la compétence du conseil de l'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0660 - 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2016 et suivantes, le projet ci-dessous qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2016-2018

- \$ 0,6M : 59065 – Projet de réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre du Parc et Côte-Sainte-Catherine (volet agglomération)

Ce règlement d'emprunt permet de réaliser les travaux de réhabilitation d'un aqueduc principal dans l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue du Parc et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations 2016 à 2018 planifiés au PTI 2016-2018 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. L'approbation par le gouvernement du Québec et les instances décisionnelles du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal - volet agglomération. La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réfection de cet aqueduc principal de l'avenue Laurier Ouest contribuera à la gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité de l'usage de l'eau potable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise pour la réfection de l'aqueduc principal dans l'avenue Laurier Ouest, laquelle est prérequis au réaménagement de l'avenue Laurier Ouest. Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux de réfection de l'aqueduc principal et de réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, prévue en 2016 et 2017, serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Préparation des plans et devis: Automne 2015 et Hiver 2016
Appels d'offres et octroi: Hiver et printemps 2016
Travaux: 2016 et 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Guy PELLERIN
Chef de division

Le : 2015-11-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-23



Dossier # : 1151097013

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 920 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue du Parc et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Il est recommandé :

d'adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 9 920 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue du Parc et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine», sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-23 11:04

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151097013

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 920 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue du Parc et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, des investissements sont prévus pour des travaux de réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre du Parc et Côte-Sainte-Catherine, relevant de la compétence du conseil municipal.

Les réfections des infrastructures souterraines et routières prévues sont des opportunités de réaménager l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue du Parc et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine pour favoriser l'accessibilité et la sécurité des déplacements et aménager une avenue commerciale qui reflète la qualité et la notoriété des commerces ainsi que pour magnifier la présence et la proximité du mont Royal.

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 9 920 000 \$ afin de financer le projet de réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre du Parc et Côte-Sainte-Catherine, relevant de la compétence du conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2016 et suivantes, le projet ci-dessous qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2016-2018

- \$ 9,92M : 59065 – Projet de réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre du Parc et Côte-Sainte-Catherine

Ce règlement d'emprunt permet de réaliser les travaux de réaménagement majeur de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue du Parc et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine qui incluent:

- la reconstruction des égouts et aqueducs,
- la reconstruction de la chaussée et des trottoirs,
- un nouvel éclairage au DEL,
- la plantation d'arbres et le verdissement,
- la mise aux normes des feux de circulation.

Ce règlement d'emprunt exclut les travaux de l'aqueduc principal ainsi que les travaux réalisés par la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et par les arrondissements dans le cadre de ce projet.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations 2016 à 2018 planifiés au PTI 2016-2018 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation par le gouvernement du Québec et les instances décisionnelles du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal - volet local.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le nouvel aménagement de l'avenue Laurier Ouest vise à améliorer la qualité de vie des citoyens en favorisant les déplacements actifs.

Par ailleurs, le projet de verdissement propose une plantation massive qui répond directement aux objectifs d'augmenter la canopée sur le territoire montréalais pour contrer les effets négatifs créés par la problématique des îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise pour le réaménagement de l'avenue Laurier Ouest. Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux de réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, prévue en 2016 et 2017, serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Préparation des plans et devis: Automne 2015 et Hiver 2016

Appels d'offres et octroi: Hiver et printemps 2016

Travaux: 2016 et 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Guy PELLERIN
Chef de division

Le : 2015-11-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-22



Dossier # : 1151097015

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 37 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routière et de réaménagement du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle entre le pont Lachapelle et la rue de Louisbourg

Il est recommandé :

d'adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 37 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routière et de réaménagement du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle entre le pont Lachapelle et la rue de Louisbourg» sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-23 10:54

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151097015

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 37 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routière et de réaménagement du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle entre le pont Lachapelle et la rue de Louisbourg

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2016-2018, des investissements sont prévus pour des travaux de réfection et de réaménagement du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle entre le pont Lachapelle et la rue de Louisbourg, relevant de la compétence du conseil municipal. Les travaux devaient initialement se rendre jusqu'au boulevard Keller, mais ils ont été prolongés à la suite de l'étude plus approfondie du projet jusqu'à la rue de Louisbourg.

Les réfections des infrastructures souterraines et routières prévues dans le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle entre le pont Lachapelle et la rue de Louisbourg sont des opportunités pour faire un réaménagement majeur de ces tronçons afin de favoriser l'accessibilité et la sécurité des déplacements et pour prendre en compte l'augmentation de l'achalandage des piétons, des cyclistes et du transport en commun.

Le projet prévoit la reconstruction des égouts, des aqueducs et de la chaussée et la construction de trottoirs spacieux et la plantation massive d'arbres. L'éclairage sera également revu pour s'adapter à la clientèle piétonne et sera doté de la technologie au DEL.

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 37 500 000 \$ afin de financer le projet de réaménagement de Laurentien-Lachapelle entre le pont Lachapelle et de Louisbourg, relevant de la compétence du conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2016 et suivantes, le projet ci-dessous qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2016-2018

- \$ 37,5M : 59066 – Projet de réaménagement de Laurentien-Lachapelle, entre le pont Lachapelle et Keller

Ce règlement d'emprunt permet de réaliser les travaux de réaménagement du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle entre le pont Lachapelle et la rue de Louisbourg qui incluent:

- la reconstruction des égouts et aqueducs,
- la reconstruction de la chaussée et l'ajout et l'élargissement de trottoirs,
- un nouvel éclairage au DEL,
- la plantation d'arbres et le verdissement des tronçons,
- de nouveaux feux de circulation.

Les dépenses associées à l'enfouissement des fils aériens et aux travaux de l'arrondissement sont exclues de ce règlement d'emprunt.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations 2016 à 2018 planifiés au PTI 2016-2018 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation par le gouvernement du Québec et les instances décisionnelles du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal - volet local.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le nouvel aménagement du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle vise à améliorer la qualité de vie des citoyens en favorisant les déplacements actifs et collectifs.

Par ailleurs, le projet de verdissement propose une plantation massive qui répond directement aux objectifs d'augmenter la canopée sur le territoire montréalais pour contrer les effets négatifs créés par la problématique des îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise pour le réaménagement du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle. Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux de réaménagement du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle, prévue entre 2016 et 2020, serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Préparation des plans et devis: Automne 2015
Appels d'offres et octroi: Hiver et printemps 2016
Travaux: 2016-2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Guy PELLERIN
Chef de division

Le : 2015-11-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-23

Approuvé le : 2015-11-23



Dossier # : 1151097012

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public situé au centre-ville afin d'y installer un système intelligent d'orientation et d'acheminement des piétons

Il est recommandé :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public situé au centre-ville afin d'y installer un système intelligent d'orientation et d'acheminement des piétons », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-11-23 11:04

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151097012

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public situé au centre-ville afin d'y installer un système intelligent d'orientation et d'acheminement des piétons

CONTENU

CONTEXTE

Considérant les orientations en lien avec la stratégie Montréal Ville intelligente et numérique, ce projet s'inscrit dans la mise à jour de la Politique de signalisation touristique. Il s'agit de moderniser les outils de signalétique piétonne présents sur le territoire depuis 1992, soit les colonnes d'affichage gérées par Bell Canada et Montréal à la carte, en faisant notamment appel aux technologies mobiles et aux informations en temps réel sur l'état des transports (iBus, taxi, événements, etc.).

Les bénéfices attendus au terme de ce projet sont :

- Meilleure offre de service encourageant les déplacements piétons
- Meilleure mise en valeur des attraits montréalais
- Inclusion des piétons dans la planification intelligente et numérique des déplacements
- Gestion concertée de l'intermodalité (partenariat Ville-STM-Bureau du taxi)
- Meilleure accessibilité des services pour les citoyens

Un volet projet-pilote s'étendra de 2016 à 2017 à l'intérieur du centre-ville. La mise en place du système dans les 19 arrondissements après 2017 sera ensuite faite par un partenariat avec le privé, à coût nul pour la Ville.

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 1 500 000 \$ afin de financer le projet 59060 - Programme Montréal à pied (IMAP), relevant de la compétence du conseil de l'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0660 - 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2016 et suivantes, le projet ci-dessous qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2016-2018

- \$ 1,5M : 59060 – Programme Montréal à pied (IMAP)

Le projet consiste à réaliser les travaux d'aménagement tels que la construction de socles, la reconstruction de trottoirs, la plantation de végétaux ou l'installation de câbles électriques afin d'installer un système intelligent d'orientation et d'acheminement des piétons entre les grands pôles de transports en commun et les destinations à vocations culturelle, touristique et communautaire des quartiers.

Les dépenses associées à l'achat, l'installation et l'entretien de l'équipement du système sont exclues de ce règlement d'emprunt et seront assumées par un partenaire privé.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations 2016 à 2018 planifiés au PTI 2016-2018 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation par le gouvernement du Québec et les instances décisionnelles du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal - volet agglomération.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption de ce règlement d'emprunt contribuera à l'aménagement de quartiers urbains centré sur les déplacements actifs et collectifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise pour l'octroi de contrat de réalisation des travaux pour l'installation d'un système intelligent d'orientation et d'acheminement des piétons. Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux pour le programme Montréal à pied (IMAP), prévue en 2016 et 2017, serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des travaux pour l'installation de système intelligent d'orientation et d'acheminement des piétons: 2016 et 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Guy PELLERIN
Chef de division

Le : 2015-11-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-11-22

CE : 40.028
2015/12/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.001
2015/12/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.002
2015/12/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1151159003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration suite à l'étude des programmes triennaux d'immobilisations (PTI) 2016-2017-2018 de la Ville de Montréal (volets ville centrale et agglomération) et de la Société de transport de Montréal

Il est recommandé :
de prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration ayant pour objet l'étude publique des programmes triennaux d'immobilisations (PTI) 2016-2017-2018 de la Ville de Montréal (volets ville centrale et agglomération) et de la Société de transport de Montréal.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-23 12:30

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1151159003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration suite à l'étude des programmes triennaux d'immobilisations (PTI) 2016-2017-2018 de la Ville de Montréal (volets ville centrale et agglomération) et de la Société de transport de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Le président du comité exécutif, M. Pierre D. Desrochers, a déposé aux assemblées extraordinaires du conseil municipal le 21 octobre 2015 (volet ville centrale), du conseil d'agglomération le 22 octobre 2015 (volet agglomération et de la Société de transport de Montréal), les *Programmes triennaux d'immobilisations 2016-2017-2018*. Conformément aux mandats reçus des instances, la commission a étudié publiquement, les 23 et 30 octobre et du 1^{er} au 5 novembre 2015 inclusivement, le *Programme triennal d'immobilisations 2016-2018* des unités d'affaires où des implications financières et investissements stratégiques sont programmés de même que de celui de la Société de transport de Montréal (STM). Leurs représentants ont répondu aux questions des citoyens et des membres des commissions. Afin de délibérer et de soumettre des recommandations, les commissaires se sont réunis en séances de travail, les 4 et 6 novembre. L'adoption de ces dernières s'est produite lors de l'assemblée publique du 6 novembre 2015.

Finalement, le rapport de la commission a été déposé aux assemblées extraordinaires du conseil municipal le 17 novembre 2015 (volet ville centrale) et du conseil d'agglomération le 19 novembre 2015 (volet agglomération et STM).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0584 – 22 octobre 2015 - de mandater la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude des *Programmes triennaux d'immobilisations 2016-2018* (volet agglomération) et de la Société de transport de Montréal

CM15 1142 – 21 octobre 2015 - de mandater la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du *Programme triennal d'immobilisations 2016-2018* de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

CG15 0165 – 26 mars 2015 - Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2015

CM15 0333 – 23 mars 2015 - Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2015

DESCRIPTION

La Commission a reçu le mandat d'étudier le PTI 2016-2018. Pour ce faire, elle a tenu neuf séances publiques les 23 et 30 octobre et du 2 au 5 novembre 2015. Elle a adopté ses recommandations à sa dernière séance le 6 novembre 2015.

Le processus d'étude publique s'étant déroulé dans un délai très court, le rapport fait état uniquement du déroulement des assemblées et des recommandations de la commission. Le rapport a été déposé aux instances et aux dates mentionnées précédemment.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

Le 14 octobre 2015, des avis précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. Les assemblées ont également été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et sur le site internet des commissions du conseil. Aussi, l'ensemble des maires d'arrondissement, des conseillers de la Ville et d'arrondissement, des directeurs d'arrondissement ainsi que des directeurs généraux des villes liées ont également été invités à participer aux assemblées. De plus, une invitation a été expédiée, par courrier électronique, à plus de 200 individus et organismes intéressés par le sujet.

Enfin, des messages ont été transmis sur Twitter (@Comm_MTL) et sur la page Facebook des commissions permanentes du conseil. Le rapport de la commission a été déposé sur le site internet des commissions: ville.montreal.qc.ca/commissions

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane CÔTÉ
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-11-23

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint -
Élections_ soutien aux commissions et
réglementation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-11-23